

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

AGENCES DE L'EAU



SOMMAIRE

I. Présentation générale.....	5
II. Bilan d'activité de l'année 2019	8
1. La mise en œuvre des dépenses d'intervention à fin 2019.....	8
2. La situation financière des agences de l'eau	17
3. Le bilan d'activité et les résultats atteints en 2019	25
III. Données propres à chaque agence	33
1. Agence de l'eau Adour-Garonne	33
2. Agence de l'eau Artois-Picardie	47
3. Agence de l'eau Loire-Bretagne	61
4. Agence de l'eau Rhin-Meuse	76
5. Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse	90
6. Agence de l'eau Seine-Normandie.....	104

Présentation générale

L'article L. 213-9-1 du code de l'environnement dispose que « l'exécution du programme pluriannuel d'intervention de l'Agence de l'eau faisant état des recettes et dépenses réalisées dans le cadre de ce programme fait l'objet d'un rapport annexé chaque année au projet de loi de finances ». Tel est l'objet du présent document.

Les six agences de l'eau sont des établissements publics de l'Etat à caractère administratif, sous la tutelle du ministre de la transition écologique.

Elles participent au niveau d'un ou de plusieurs bassins hydrographiques à la mise en œuvre des politiques nationales de l'eau et de préservation de la biodiversité, qui s'inscrivent elles-mêmes dans les objectifs de l'Union européenne. Pour le compte de l'Etat et du comité de bassin, leur objet est de contribuer à l'atteinte du bon état des eaux et la préservation des écosystèmes naturels en réduisant l'impact des activités humaines par la préservation des ressources et à la satisfaction des besoins des usagers par la recherche de l'équilibre entre les ressources et les utilisations rationnelles de l'eau. Elles atteignent ces objectifs par des interventions financières, par la construction et le développement d'outils de planification et par la production et la gestion de données sur l'eau pour la connaissance, la gestion et l'évaluation. Elles contribuent également à l'aide publique au développement en finançant des actions de coopération décentralisée.

Eléments de contexte et de cadrage :

Le changement climatique et l'érosion de la biodiversité appellent à des changements de nos modes de production et de consommation. Ils nécessitent en premier lieu une gestion plus durable de nos ressources naturelles, au premier rang desquelles la ressource en eau, dont la quantité et la qualité doivent être reconquises ou préservées.

L'organisation actuelle de gestion décentralisée et concertée des politiques de l'eau à l'échelle des bassins hydrographiques joue un rôle fondamental pour répondre à ces enjeux. Ce modèle a fait ses preuves et, à ce titre, s'est vu exporté à travers le monde. Le comité de bassin est le lieu de débat et de définition des grands axes de la politique de gestion de la ressource en eau et de protection des milieux aquatiques à l'échelle du bassin, dans le cadre de la politique nationale. Il regroupe les différents acteurs, publics et privés : représentants des collectivités territoriales, représentants de l'Etat, associations environnementales, représentants des consommateurs, fédérations de pêches et de chasse, industriels, agriculteurs, sylviculteurs, aquaculteurs,... En 2021, ces comités de bassin seront renouvelés pour 6 ans.

La loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a consacré le rapprochement des différents opérateurs de l'eau et de la biodiversité en élargissant les missions et les sources de financement potentielles des agences de l'eau. C'est dans cet esprit que les agences de l'eau doivent rechercher les meilleures complémentarités avec les autres opérateurs que sont l'Office français de la biodiversité et les Parcs Nationaux, opérateurs qu'elles financent désormais pour une très large part.

L'article 46 de la loi de finances pour 2012 fixe un plafond annuel de recettes de redevances encaissées par les six agences de l'eau à hauteur de 2,156 milliards d'euros à compter de 2020 dans sa version modifiée par l'article 81 de la loi de finances 2020. L'excédent de recettes (sommes encaissées au-delà de 2,156 milliards d'euros) doit être reversé au budget général de l'Etat. Ainsi, le montant des redevances encaissées par les agences de l'eau sur la période 2019-2024 devrait s'élever à 12,88 milliards d'euros.

C'est une somme intermédiaire par rapport aux deux programmes précédents : 13,6 milliards d'euros pour le 10^e programme (2013-2018) et 11,4 milliards d'euros pour le 9^e programme (2007-2012). Comme d'autres opérateurs, les agences de l'eau participent à l'objectif de maîtrise des dépenses publiques et de limitation de la pression fiscale qui pèse sur les Français et les entreprises.

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales perçues auprès des usagers (industriels, agriculteurs et usagers domestiques). Il existe plusieurs types de redevances : pollution de l'eau, pollution diffuse, modernisation des réseaux de collecte, prélèvement sur la ressource en eau, stockage en période d'étiage et protection du milieu aquatique.

Il est à noter que les deux principales redevances des agences de l'eau, la redevance pour pollution domestique et la redevance pour modernisation des réseaux de collecte qui génère environ 1,7 milliards d'euros par an, seront réformées d'ici la fin des 11^{es} programmes pour mieux prendre en compte le principe

pollueur-payeur ; en parallèle, les primes pour performance épuratoire seront supprimées.

Par ailleurs, afin de diversifier et d'élargir les redevances des agences de l'eau à la biodiversité terrestre, les agences de l'eau perçoivent depuis 2020 le produit de la redevance cynégétique et du droit de timbre associé (précédemment perçus par l'ONCFS), ce qui fait des agences de l'eau le principal opérateur percevant des taxes dans le champ de l'eau et de la biodiversité (en cohérence avec les recommandations d'un rapport IGF-CGEDD). Le plafond de redevances perçu par les agences de l'eau a été en parallèle augmenté de +51,62 M€ (qui correspond au montant des redevances cynégétiques et du droit de timbre au titre de l'année 2019), passant ainsi de 2,105 milliards d'euros à 2,157 milliards d'euros.

Les dépenses d'intervention de chaque agence de l'eau sur six ans sont plafonnées par l'arrêté interministériel de dépenses du 13 mars 2019 pour des maxima cumulés s'élevant à 12,517 milliards d'euros. À ce plafond d'autorisations d'engagement s'ajoute un plafond d'avances remboursables pour des maxima cumulés s'élevant à 0,948 milliard d'euros.

Les lois de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) de 2014 et 2015 ont confié la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) aux intercommunalités, avec une entrée en vigueur au 1er janvier 2018. Les agences de l'eau poursuivront l'accompagnement, initié lors des 10èmes programmes, des collectivités concernées pour qu'elles se structurent et mettent en œuvre les actions nécessaires à la restauration et à la préservation des milieux aquatiques en privilégiant une approche intégrée à l'échelle des bassins versants et en synergie avec les enjeux de prévention des risques d'inondation.

La réforme territoriale concerne également les compétences des collectivités « eau potable et assainissement » en visant une rationalisation de l'exercice de ces compétences à l'échelle supra-communale. Là encore, les agences de l'eau poursuivront l'accompagnement des collectivités dans cette évolution majeure, pour notamment les aider à améliorer la connaissance de leur patrimoine et à mettre en place une gestion durable de leurs équipements.

Le transfert de l'ensemble de ces compétences entraîne pour les agences de l'eau un changement majeur de leurs interlocuteurs usuels, dont le nombre va être progressivement réduit et dont les capacités techniques et financières devraient être accrues.

Les 11^{es} programmes d'intervention des Agences de l'Eau (2019-2024)

L'article L. 213-9-1 du code de l'environnement dispose que « Pour l'exercice des missions définies à l'article L. 213-8-1, le programme pluriannuel d'intervention de chaque agence de l'eau détermine les domaines et les conditions de son action et prévoit le montant des dépenses et des recettes nécessaires à sa mise en œuvre. Le Parlement définit les orientations prioritaires du programme ».

Les 11^{es} programmes pluriannuels d'intervention des agences de l'eau 2019-2024 ont été adoptés à l'automne 2018 par les conseils d'administration, après avis conformes des comités de bassin.

Ils sont issus d'un intense processus d'élaboration de 18 mois. Ces derniers ont été établis conformément au cadrage budgétaire fixé par la loi de finances 2018 (plafond de recettes de 2,105 milliards d'euros par an hors redevances chasses soit une projection cumulée de 12,63 milliards d'euros sur la durée du 11^e programme, qui se situe à un niveau intermédiaire entre ceux des 9^e et 10^e programmes) et sur la base des deux lettres de cadrage adressés par le ministre aux présidents de comités de bassin (novembre 2017 et juillet 2018).

Les 11^{es} programmes des agences de l'eau répondent aux priorités suivantes :

- L'adaptation au changement climatique,
- La lutte contre l'érosion de la biodiversité,
- La prévention des impacts de l'environnement sur la santé,
- La solidarité territoriale,
- La recherche d'efficacité, sélectivité, simplicité et lisibilité.

Ces programmes intègrent par ailleurs les mesures annoncées en conclusion des deux séquences des Assises de l'eau. Ainsi, ces programmes répondent à deux priorités du gouvernement :

- un recentrage des interventions sur les actions de connaissance, de planification, de gouvernance et de solidarité territoriale vis-à-vis principalement des territoires ruraux, dans le cadre du « petit cycle de l'eau » (usages domestiques) ;

- la poursuite et le renforcement des interventions en faveur de la préservation des milieux aquatiques, de la biodiversité et des milieux marins, autrement dit le « grand cycle de l'eau ». Celles-ci poursuivent l'objectif de reconquête du bon état des eaux, fondement des textes communautaires relatifs à la politique de l'eau. Seront par conséquent prioritaires les projets contribuant à l'adaptation au changement climatique, à la lutte contre l'érosion de la biodiversité, à la prévention des impacts de l'environnement sur la santé.

Les démarches de mutualisations inter-agences

Depuis leur création, le périmètre sur lequel se sont structurées les agences de l'eau sont les bassins hydrographiques, qui font leur particularité administrative. Les agences de l'eau et les acteurs de ces politiques ont démontré la pertinence de cet échelon pour mettre en œuvre l'action publique en la matière. Cette organisation par bassin, adossée à une gouvernance décentralisée reposant sur des comités de bassin, a démontré ses vertus notamment en termes de péréquation en faveur des territoires ruraux, d'adaptation des politiques d'aides aux réalités territoriales, de partenariats et de consentement à payer.

Pour autant, les agences de l'eau doivent continuer à contribuer à la maîtrise des dépenses publiques, ce qui implique la poursuite des réductions des effectifs et la maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement et une adaptation aux nouvelles attentes qui sont apparues ces dernières années avec la loi de reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, le plan biodiversité ainsi que les deux séquences des Assises de l'eau.

À la demande et avec l'appui de leur ministère de tutelle, les agences de l'eau ont engagé une démarche ambitieuse de mutualisations inter-agences. Un plan d'actions inter-agence a été validé en 2018. Il regroupe 36 chantiers de mutualisations inter-agences, dont le plus structurant d'entre eux, celui de direction des systèmes d'information et des usages numériques qui doit porter un système d'information unique aux six agences, doit leur permettre de répondre aux exigences accrues en matière de rendre-compte.

Bilan d'activité de l'année 2019

L'année 2019 est la première année d'exécution des onzièmes programmes d'intervention des agences de l'eau (2019-2024). Les agences de l'eau ont d'une part consolidé les résultats d'ores et déjà atteints, et d'autre part, poursuivi leur contribution à l'atteinte des objectifs par la mobilisation de moyens en faveur de la préservation des ressources, de la gestion quantitative, de la restauration des fonctions des milieux naturels et de la réduction des pollutions, par le biais notamment d'un renforcement des actions préventives.

1. LA MISE EN ŒUVRE DES DÉPENSES D'INTERVENTION A FIN 2019

En préambule, l'année 2019 est la première année de mise en œuvre des 11^{es} programmes d'intervention des agences de l'eau. Outre le plafond des recettes de redevances fixé à 2,105 Md€ pour 2019, évoqué supra, les dépenses sont également encadrées par un arrêté, en date du 13 mars 2019, qui les plafonne globalement sur la période 2019-2024, en distinguant d'une part, les engagements réalisés au titre des avances remboursables à hauteur de 0,95 Md€ et, d'autre part, les autorisations d'engagement exécutées à hauteur de 12,52 Md€ , suivant leur nature :

- le « domaine 0 » constitué des dépenses propres des agences de l'eau relatives à leur fonctionnement, au personnel et à leurs investissements et ne constitue pas des dépenses d'intervention ;
- le « domaine 1 » constitué des actions de connaissance, de planification et de gouvernance qui rassemblent l'acquisition des données, la surveillance, la prospective, la communication et le soutien aux acteurs nationaux et internationaux de la politique de l'eau et de la biodiversité, ainsi que les dépenses liées aux redevances et aux interventions ;
- le « domaine 2 » constitué des mesures générales de gestion de l'eau (eau potable et assainissement) qui regroupent l'ensemble des investissements relatifs aux équipements en infrastructures (petit cycle) dans une logique de solidarité envers les territoires ;
- le « domaine 3 » constitué des mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité qui regroupent l'ensemble des investissements relatifs à l'adaptation au changement climatique, à la préservation de la biodiversité et restauration des milieux aquatiques, à la prévention des impacts de l'environnement sur la santé ;
- et les primes à la performance épuratoire, mentionnées à l'article L. 213-9-2 du code de l'environnement.

Les dépenses d'intervention comprennent également les contributions aux opérateurs qui ont été mises hors plafond du 11^e programme.

A noter que compte tenu des budgets rectificatifs intervenus en cours d'année pour certaines agences, qui ont impliqué des modifications de certaines enveloppes à la fois en autorisations d'engagement - AE et en crédits de paiement – CP, les taux de réalisation infra se fondent sur la comparaison aux budgets initiaux.

1-1/ Engagements relatifs aux interventions

Les engagements relatifs aux interventions s'élèvent en 2019 à 1 965,53 M€ (contre 2 116,6 M€ prévus), soit un taux d'exécution de 92,9 % des prévisions initiales.

En 2018, dernière année de mise en œuvre du 10^e programme, ces engagements atteignaient 2 518,3 M€. Cependant, cette comparaison est délicate compte tenu du fait que les modalités d'intervention ont évolué et que la première année de mise en œuvre d'un programme est globalement moins dynamique que la dernière.

Aussi, les interventions réalisées qui sont inférieures aux prévisions initiales concernent notamment les agences de l'eau Adour-Garonne (-32 M€), Loire-Bretagne (-34 M€), Rhin-Meuse (-7 M€) et Rhône Méditerranée Corse (-76 M€). Les agences Artois-Picardie et Seine-Normandie ont atteint leurs prévisions. Rappelons que le changement de méthode de comptabilisation du reversement au budget de l'Etat du dépassement du plafond de redevances entre le budget initial et le compte financier, explique certains écarts entre les prévisions et les réalisations des interventions pour Loire-Bretagne (13,8 M€ M€) et Rhin-Meuse (0,6 M€), qui avaient inscrit ce montant en AE et en CP dans leur BI alors qu'il apparaît en dépenses extra budgétaires dans leur comptes financiers (comme également les agences Artois-Picardie, 11 M€, et Seine-Normandie, 0,1 M€).

Les interventions d'un montant global d'AE de 1 965,5 M€, se répartissent donc de la manière suivante :

- 148,8 M€ (162,6 M€ prévus) dans le domaine 1 « actions de connaissance, de planification et de gouvernance », soit 14,8% des dotations totales prévues sur 6 ans ;
- 607,2 M€ (contre 644,1 M€ prévus) dans le domaine 2 « mesures générales de gestion de l'eau », soit 15% des prévisions 2019-2024 ;
- 734,9 M€ (contre 776,8 M€ prévus) dans le domaine 3 « mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité », soit 14,5 % du 11^{ème} programme, et dont 254,7 M€ (contre 251,9 M€ prévus) pour la restauration et gestion des milieux,
- 193,5 M€ (contre 207,8 M€ prévus) pour les primes à la performance épuration, soit 21,4% des prévisions sur six ans ;
- 281,1 M€ (contre 299,8 M€ prévus) pour la contribution aux opérateurs de l'eau et de la biodiversité (AFB, ONCFS et EPMP) répartie entre celle des agences de l'eau à l'AFB et l'ONCFS de 280,274 M€ (contre 298,972 M€ prévus) en application de l'arrêté du 11 février 2019, et celle de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne à l'Etablissement public du Marais poitevin (EPMP) de 0,823 M€ en 2019 (contre 0,8 M € prévus).

Globalement, l'année 2019 se caractérise par un taux d'exécution des prévisions 2019-2024 à hauteur d'environ 15,5 % du plafond sur 6 ans, soit une première année de mise en œuvre des 11^{es} programmes relativement satisfaisante.

Les écarts entre les prévisions et les réalisations s'expliquent, suivant les bassins, principalement par :

- l'inscription de l'écêtement des redevances en interventions lors de l'élaboration des BI comme expliqué ci-dessus (AEAP, AELB, AERM et AESN), alors que celui-ci apparaît dans les versements non budgétaires dans les CF ;
- la construction initiale peut-être trop ambitieuse du budget de certaines agences avec une dotation la première année supérieure à la moyenne annuelle du 11^e programme pour répondre progressivement aux demandes d'aides qui n'avaient pas pu être satisfaites en 2018 et tenir compte des besoins restant très importants en début de programme (AEAG notamment) ;
- le démarrage progressif du 11^e programme en raison de la transition entre les deux programmes, sachant que la fin du 10^e programme fut très dynamique et que des projets ont été reportés pour être engagés en début du 11^e (AELB) ;
- le déploiement des nouvelles modalités d'aides portées par le 11^e programme nécessitant au démarrage une forte mobilisation de l'agence et de ses interlocuteurs, notamment pour développer de nouveaux modes de partenariat et de modalités contractuelles ;
- le ralentissement des engagements « eau potable » et « restauration des milieux » dû au transfert de compétence eau potable et assainissement vers les EPCI, pouvant retarder certains investissements, ainsi qu'à des modalités d'intervention de l'agence plus restrictives sur certains bassins (AERM) et enfin au décalage d'opérations lié à la mise en œuvre de certaines gouvernances GEMAPI ;
- le faible nombre de dossiers présentés (AERMC en particulier) dans le domaine de l'assainissement en conséquence de trois facteurs majeurs : règles d'éligibilité des nouveaux programmes plus restrictives (hors ZRR) conformes aux instructions du gouvernement, place plus importante donnée à la contractualisation (négociation et signature préalables au dépôt de dossiers), et effet de fin de mandat des maires réduisant fortement les nouveaux investissements, notamment ceux pouvant conduire à l'augmentation du prix de l'eau ;
- la baisse des demandes d'aides des collectivités en matière d'eau potable et de protection de la ressource, notamment pour les mesures nécessaires à la protection réglementaire des captages ;
- l'augmentation du nombre de non conformités réglementaires relevées par les services de police de l'eau sur les performances des systèmes d'épuration et du nombre d'invalidations de l'auto-surveillance ayant réduit l'octroi de primes.

A ces interventions sous forme de subventions ou sous maîtrise d'ouvrage des agences, consommant des autorisations d'engagements, s'ajoutent les aides octroyées sous forme d'avances remboursables d'un total de 113,7 M€ en 2019, tous domaines confondus.

1-2/ Paiements relatifs aux interventions

Les paiements des interventions, quant à eux, sont constitués à la fois des versements relatifs au 11^e programme et de ceux relatifs aux programmes antérieurs. En 2019, ils atteignent 1 932,1 M€ (contre 2 129,1 M€ prévus), soit un taux d'exécution de 90,7 %.

Agences de l'eau

Les crédits de paiements spécifiques aux interventions, également inférieurs à la prévision, sont répartis suivant les domaines comme suit :

- 130,7 M€ (contre 153,6 M€ prévus) dans le domaine 1,
- 673,1 M€ (contre 733,4 M€ prévus) dans le domaine 2,
- 650,6 M€ (contre 709,1 M€ prévus) dans le domaine 3, dont 228,9 M€ (contre 228,4 M€ prévus) pour la restauration et gestion des milieux,
- 196,6 M€ pour les primes à la performance épuratoire (contre 207,8 M€ prévus),
- 281,1 M€ pour la contribution à l'AFB et l'ONCFS (contre 299,8 M€ prévus), sont comptabilisées dans les interventions.

Ainsi, les taux d'exécution des CP relatifs aux interventions, calculés sur la base des budgets initiaux, comme annoncé *supra*, varient suivant l'agence concernée :

- Adour-Garonne : 103,7 %
- Artois-Picardie : 86,1 %
- Loire-Bretagne : 96,1 %
- Rhin-Meuse : 88,7 %
- Rhône Méditerranée Corse : 85,2 %
- Seine-Normandie : 88,4 %

Ces écarts traduisent d'une part, le niveau des engagements 2019 inférieur à la prévision, pour les raisons exposées *supra* et, d'autre part les phénomènes ci-après :

- l'écart provenant du changement de méthode de comptabilisation de l'écrêtement de redevances entre BI et CF, déjà expliqué ;
- les modalités de gestion particulières des conventions de mandat : la mobilisation des CP dans le cadre des opérations sous conventions de mandat n'a pas pu être réalisée à hauteur des prévisions, du fait à la fois du dénouement des opérations inscrites au plan triennal d'assainissement en décalage suite au retard dans la réalisation des travaux et la transmission des justificatifs (AERM), et les redditions des comptes liées aux conventions de mandat auprès de l'Agence de services et de paiement (ASP) qui n'ont pas été transmises, et n'ont donc pas pu donner lieu à des consommations de CP (AERM et AERMC principalement) ;
- les versements de primes à la performance pour les mêmes motifs que ceux exposés pour les AE ;
- les subventions (principalement en matière de lutte contre les pollutions et de gestion des milieux) non versées comme prévu, malgré les démarches de relances conduites par certaines agences auprès des collectivités pour récupérer les justificatifs de réalisation des opérations et les pièces correspondantes nécessaires au paiement ;
- les projets non réalisés selon le calendrier prévisionnel, du fait notamment de dossiers engagés à la fin des 10^{es} programme sans avoir le degré de maturité nécessaire pour donner lieu à paiements dès l'année suivante, et s'écartant ainsi des clefs de paiement utilisées pour établir les prévisions de décaissements.

A ces paiements relatifs aux subventions accordées et aux opérations sous maîtrise d'ouvrage agence, s'ajoutent les décaissements des aides octroyées sous la forme d'avances remboursables, à la fois au cours du 11^e programme et des programmes antérieurs, à hauteur de 175,1 M€, tous domaines confondus.

Les tableaux 1, 2, 3 et 4 (ci-après) présentent la synthèse des engagements du 11^e programme et des paiements relatifs au 11^e programme et aux programmes antérieurs, ainsi que l'état des restes à payer et à décaisser sur le programme en cours et les programmes antérieurs.

TABLEAU 1 – Suivi du plafond pluriannuel des dépenses (autorisations d'engagement) au titre des 11^e programmes d'intervention – Réalisations 2019_Prévisions 2020-2024 (en euros)
(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

DESTINATION	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
	(exécution)	(prévision)	(projection)	(projection)	(projection)	(projection)	
	AE	AE	AE	AE	AE	AE	AE
41 Fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	23 009 681,15 €	28 299 191,53 €	26 469 469,40 €	26 880 000,00 €	26 850 000,00 €	27 675 272,69 €	159 183 614,77 €
42 Immobilisations	13 471 851,73 €	19 163 520,45 €	17 127 000,00 €	15 777 000,00 €	16 397 000,00 €	16 854 096,99 €	98 790 471,17 €
43 Personnel	121 313 616,65 €	124 660 973,03 €	123 929 942,54 €	123 140 000,00 €	122 760 000,00 €	124 132 753,95 €	739 937 286,17 €
D0 Total Domaine 0 - Dépenses propres des agences de l'eau	157 795 149,53 €	172 123 685,01 €	167 526 411,94 €	166 797 000,00 €	166 007 000,00 €	168 662 126,63 €	997 911 372,11 €
29 Planification et gestion à l'échelle du Bassin et des sous Bassins	25 047 639,86 €	29 139 000,00 €	30 336 135,14 €	30 091 430,11 €	30 441 430,11 €	30 922 287,11 €	175 977 922,32 €
31 Études générales	16 227 681,37 €	18 236 590,00 €	19 607 175,83 €	18 898 021,51 €	18 942 021,51 €	20 316 798,31 €	112 228 288,52 €
32 Connaissance et surveillance environnementales	58 169 146,46 €	57 910 000,00 €	66 489 883,01 €	64 705 127,96 €	65 299 665,59 €	73 562 389,52 €	386 136 212,54 €
33 Action internationale	16 653 544,98 €	17 774 900,00 €	16 780 695,09 €	17 553 838,71 €	17 511 838,71 €	17 576 131,25 €	103 850 948,74 €
34 Information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement	13 769 519,76 €	13 509 690,00 €	14 620 217,48 €	16 473 548,39 €	13 806 881,72 €	14 604 932,05 €	86 784 989,40 €
48 Dépenses courantes liées aux redevances	17 976 450,20 €	21 582 170,00 €	22 254 639,94 €	21 153 978,50 €	21 193 978,50 €	21 996 566,04 €	126 157 783,18 €
49 Dépenses courantes liées aux interventions	975 266,56 €	2 205 450,00 €	3 932 705,82 €	3 720 430,11 €	3 820 430,11 €	4 783 373,70 €	19 437 658,29 €
D1 Total Domaine 1 - Actions de connaissance, de planification et de gouvernance	148 819 251,19 €	160 358 000,00 €	174 021 452,32 €	172 596 375,27 €	171 016 246,24 €	183 762 477,97 €	1 010 573 803,00 €
11 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement	237 969 077,45 €	201 490 400,00 €	230 811 036,61 €	216 834 979,03 €	218 043 998,35 €	234 392 895,38 €	1 339 542 386,81 €
12 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux	222 841 334,44 €	267 760 200,00 €	276 540 372,53 €	287 403 576,59 €	295 919 551,39 €	301 342 293,61 €	1 651 807 328,57 €
15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	17 119 751,37 €	14 465 200,00 €	15 927 484,21 €	16 510 663,08 €	16 746 039,42 €	16 451 155,42 €	97 220 293,51 €
25 Amélioration de la qualité du service d'eau potable	129 291 820,99 €	155 320 900,00 €	162 749 195,32 €	166 973 744,27 €	168 293 444,27 €	170 050 932,17 €	952 680 037,02 €
D2 Total Domaine 2 - Mesures générales de gestion de l'eau (eau potable et assainissement)	607 221 984,25 €	639 036 700,00 €	686 028 088,67 €	687 722 962,97 €	699 003 033,43 €	722 237 276,58 €	4 041 250 045,90 €
13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	65 298 187,59 €	95 991 600,00 €	107 439 362,57 €	110 651 953,41 €	112 901 953,41 €	122 381 209,41 €	614 664 266,39 €
16 Gestion des eaux pluviales	94 298 208,66 €	116 195 000,00 €	141 512 427,77 €	137 176 450,45 €	136 148 768,95 €	159 305 204,34 €	784 636 060,16 €
18 Lutte contre les pollutions d'origine agricole	220 143 040,54 €	196 290 000,00 €	194 850 436,56 €	194 022 580,64 €	195 745 161,29 €	206 936 311,26 €	1 207 987 530,29 €
21 Gestion quantitative de la ressource en eau	63 014 019,43 €	120 312 200,00 €	122 266 994,20 €	110 010 649,65 €	111 185 597,45 €	131 386 619,39 €	658 176 080,12 €
23 Protection de la ressource en eau	37 451 806,26 €	33 758 900,00 €	35 131 383,95 €	34 067 220,73 €	35 059 724,09 €	35 950 122,25 €	211 419 157,28 €
24 Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	254 691 622,17 €	267 269 400,00 €	261 794 939,30 €	275 974 734,84 €	276 561 718,34 €	275 055 733,46 €	1 611 348 148,12 €
D3 Total Domaine 3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité	734 896 884,65 €	829 817 100,00 €	862 995 544,35 €	861 903 589,72 €	867 602 923,52 €	931 015 200,11 €	5 088 231 242,36 €
17 Primes de performance épuratoire	193 495 226,65 €	183 370 000,00 €	156 440 000,00 €	140 440 000,00 €	126 440 000,00 €	105 797 605,00 €	905 982 831,65 €
Primes mentionnées à l'article L.213-9-2 du code de l'environnement	193 495 226,65 €	183 370 000,00 €	156 440 000,00 €	140 440 000,00 €	126 440 000,00 €	105 797 605,00 €	905 982 831,65 €
TOTAL DES DEPENSES BUDGETAIRES SOUS PLAFOND	1 842 228 496,27 €	1 984 705 485,01 €	2 047 011 497,28 €	2 028 459 927,96 €	2 030 069 203,20 €	2 111 474 686,29 €	12 043 949 296,02 €
44 Charges de régularisation : remboursement de redevances	20 074 809,31 €	26 300 020,00 €	16 450 000,00 €	16 410 000,00 €	16 410 000,00 €	16 642 651,00 €	112 287 480,31 €
50 Contribution aux opérateurs (AFB, ONCFS, OFB, EPMP, autres établissements publics, ...)	281 097 348,00 €	315 767 073,00 €	302 444 000,00 €	312 444 000,00 €	302 700 000,00 €	302 381 808,00 €	1 816 834 229,00 €
dont contribution à l'AFB et l'ONCFS, puis à l'OFB	280 274 272,00 €	314 967 073,00 €	301 644 000,00 €	311 644 000,00 €	301 900 000,00 €	301 581 808,00 €	1 812 011 153,00 €
dont contribution à l'EPMP	823 076,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	4 823 076,00 €
60 Écêtement des redevances reversé au budget général de l'Etat							
TOTAL DES DEPENSES BUDGETAIRES HORS PLAFOND ET HORS DOMAINE	301 172 167,31 €	342 067 093,00 €	318 894 000,00 €	328 854 000,00 €	319 110 000,00 €	319 024 459,00 €	1 929 121 709,31 €
TOTAL DES DEPENSES BUDGETAIRES	2 143 400 663,58 €	2 326 772 578,01 €	2 365 905 497,28 €	2 357 313 927,96 €	2 349 179 203,20 €	2 430 499 144,29 €	13 973 071 004,33 €
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
	(exécution)	(prévision)	(projection)	(projection)	(projection)	(projection)	
	Avances Rémoussables	Avances Rémoussables	Avances Rémoussables	Avances Rémoussables	Avances Rémoussables	Avances Rémoussables	Avances Rémoussables
AVANCES REMBOURSABLES ENGAGEES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERVENTION	113 691 096,00 €	149 862 020,00 €	167 977 042,61 €	164 979 996,40 €	169 248 248,00 €	168 755 059,01 €	934 513 462,02 €

TABLEAU 2 – Equilibre financier pluriannuel (crédits de paiements) – Réalisations 2019_Prévisions 2020-2024 (en euros)

(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

DEPENSES	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
	(exécution)	(prévision)	(projection)	(projection)	(projection)	(projection)	
	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP
41 Fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	23 117 894,61 €	28 170 728,68 €	27 072 368,00 €	26 930 000,00 €	26 710 000,00 €	26 675 272,69 €	158 676 263,96 €
42 Immobilisations	12 997 223,60 €	18 448 276,00 €	17 617 000,00 €	15 897 000,00 €	16 517 000,00 €	16 978 382,99 €	98 454 882,59 €
43 Personnel	121 326 551,87 €	124 460 694,88 €	123 959 942,54 €	123 130 000,00 €	122 810 000,00 €	124 132 753,95 €	739 819 943,24 €
D0 Total Domaine 0 - Dépenses propres des agences de l'eau	157 441 670,08 €	171 079 699,56 €	168 649 310,54 €	165 957 000,00 €	166 037 000,00 €	167 786 409,63 €	996 951 089,81 €
29 Planification et gestion à l'échelle du Bassin et des sous Bassins	22 692 504,79 €	21 776 300,00 €	25 475 514,34 €	25 188 342,28 €	25 886 575,00 €	25 777 937,50 €	146 777 173,91 €
31 Etudes générales	13 894 616,74 €	18 718 290,00 €	17 058 953,00 €	17 477 428,00 €	17 628 626,00 €	17 825 705,00 €	102 603 618,74 €
32 Connaissance et surveillance environnementales	49 688 814,78 €	56 349 250,00 €	53 941 028,00 €	54 982 128,00 €	55 970 776,00 €	57 821 580,00 €	328 753 576,78 €
33 Action internationale	13 931 095,33 €	18 652 300,00 €	17 412 078,77 €	16 809 746,00 €	16 310 507,00 €	16 950 247,50 €	100 065 974,60 €
34 Information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement	10 807 638,54 €	13 999 500,00 €	14 072 691,67 €	14 196 566,67 €	13 964 716,67 €	10 170 958,33 €	77 212 071,87 €
48 Dépenses courantes liées aux redevances	18 369 570,98 €	21 581 170,00 €	21 082 129,03 €	21 122 129,03 €	21 162 129,03 €	21 964 716,57 €	125 281 844,65 €
49 Dépenses courantes liées aux interventions	1 354 717,70 €	2 066 750,00 €	3 613 322,58 €	3 635 690,97 €	3 657 690,97 €	4 028 437,80 €	18 356 610,02 €
D1 Total Domaine 1 - Actions de connaissance, de planification et de gouvernance	130 738 958,86 €	153 143 560,00 €	152 655 717,38 €	153 412 030,95 €	154 561 020,67 €	154 539 682,71 €	899 050 870,57 €
11 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement	241 249 904,25 €	274 692 639,00 €	234 863 151,79 €	233 603 127,84 €	221 820 259,85 €	211 752 741,75 €	1 417 981 824,49 €
12 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux	285 190 189,02 €	308 823 906,00 €	295 149 610,46 €	288 283 350,54 €	286 509 996,08 €	288 819 302,44 €	1 750 776 554,53 €
15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	11 936 328,13 €	13 425 090,00 €	15 195 422,50 €	15 144 310,00 €	15 498 245,00 €	15 927 362,50 €	87 126 758,13 €
25 Amélioration de la qualité du service d'eau potable	133 136 712,50 €	136 004 159,00 €	116 860 995,90 €	121 120 559,56 €	125 710 250,67 €	127 631 753,33 €	760 464 430,96 €
D2 Total Domaine 2 - Mesures générales de gestion de l'eau (eau potable et assainissement)	673 082 587,90 €	734 055 794,00 €	662 073 380,65 €	658 151 347,94 €	649 538 751,60 €	642 131 160,02 €	4 019 033 021,91 €
13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	69 383 273,52 €	60 855 114,00 €	97 664 055,34 €	99 315 950,00 €	102 334 025,00 €	103 610 962,50 €	533 163 380,36 €
16 Gestion des eaux pluviales	15 857 835,80 €	72 466 200,00 €	92 405 795,25 €	104 594 290,08 €	111 196 937,60 €	118 661 261,36 €	515 182 320,10 €
18 Lutte contre les pollutions d'origine agricole	187 707 464,27 €	206 950 379,00 €	177 397 179,09 €	180 466 692,31 €	182 441 354,57 €	178 783 938,08 €	1 113 747 007,32 €
21 Gestion quantitative de la ressource en eau	107 285 695,70 €	98 366 100,00 €	124 904 833,29 €	124 113 080,17 €	120 292 114,92 €	122 470 708,96 €	697 432 533,03 €
23 Protection de la ressource en eau	40 711 925,25 €	37 979 500,00 €	34 993 140,55 €	34 583 962,81 €	34 274 121,72 €	32 625 532,42 €	215 168 182,75 €
24 Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	228 939 226,66 €	229 729 400,00 €	252 430 617,73 €	251 718 139,42 €	257 148 411,09 €	255 486 498,28 €	1 475 452 293,18 €
D3 Total Domaine 3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité	650 629 731,36 €	706 346 693,00 €	779 795 621,24 €	794 792 114,79 €	807 686 964,90 €	811 638 901,60 €	4 550 890 026,90 €
17 Primes de performance épuratoire	196 568 736,53 €	183 370 000,00 €	156 440 000,00 €	142 440 000,00 €	126 440 000,00 €	103 797 605,00 €	909 056 341,53 €
Primes mentionnées à l'article L.213-9-2 du code de l'environnement	196 568 736,53 €	183 370 000,00 €	156 440 000,00 €	142 440 000,00 €	126 440 000,00 €	103 797 605,00 €	909 056 341,53 €
44 Charges de régularisation : remboursement de redevances	20 065 167,37 €	26 210 020,00 €	16 450 000,00 €	16 410 000,00 €	16 410 000,00 €	16 642 651,00 €	112 187 638,37 €
50 Contribution aux opérateurs (AFB, ONCFS, OFB, EPMP, autres établissements publics, ...)	281 097 348,00 €	315 767 073,00 €	306 609 180,00 €	306 609 180,00 €	306 865 180,00 €	306 889 180,00 €	1 823 837 141,00 €
<i>dont contribution à l'AFB et l'ONCFS, puis à l'OFB</i>	280 274 272,00 €	314 967 073,00 €	305 809 180,00 €	305 809 180,00 €	306 065 180,00 €	306 089 180,00 €	1 819 014 065,00 €
<i>dont contribution à l'EPMP</i>	823 076,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	4 823 076,00 €
60 Ecrêtement des redevances reversé au budget général de l'Etat	- €	700 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
Hors domaine Hors plafond	301 162 515,37 €	341 977 093,00 €	323 059 180,00 €	323 019 180,00 €	323 275 180,00 €	323 531 831,00 €	1 936 024 979,37 €
TOTAL DES CREDITS DE PAIEMENT	2 109 624 200,10 €	2 289 972 839,56 €	2 242 673 209,82 €	2 237 771 673,68 €	2 227 538 917,17 €	2 203 426 489,96 €	13 311 006 330,09 €

TABLEAU 3 – Suivi des engagements et des paiements relatifs au 11^e programme en cours au 31 décembre 2019 (en euros)

(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

DESTINATION	Autorisations d'Engagement (AE)					Crédits de paiement (CP) du 11 ^{ème} Programme			Restes à payer
	Total des dotations d'AE initiales du 11 ^{ème} Programme	Engagements des exercices antérieurs à l'exercice N soit au 31/12/2018	Engagements de l'exercice 2019	Cumul des AE au 31/12/2019	Taux d'exécution des AE	Cumul des CP des années antérieures à l'exercice N soit au 31/12/2018	CP de l'exercice 2019	Cumul des CP au 31/12/2019	Situation au 31/12/2019
	A = E + m	C = Jule années passées du programme en cours	D (*)	E = C + D	F = E / A si A > 0 ou F = E / B si A différent de 0	J	K	L = J + K	M = E - L
41 Fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	159 861 384,00 €	- €	23 009 681,15 €	23 009 681,15 €	14,39%	- €	18 224 687,67 €	18 224 687,67 €	4 784 993,48 €
42 Immobilisations	100 393 616,00 €	- €	13 471 851,73 €	13 471 851,73 €	13,42%	- €	7 445 178,22 €	7 445 178,22 €	6 028 673,51 €
43 Personnel	741 195 000,00 €	- €	121 313 616,65 €	121 313 616,65 €	16,37%	- €	121 203 803,54 €	121 203 803,54 €	109 813,11 €
D0 Total Domaine 0 - Dépenses propres des agences de l'eau	1 001 450 000,00 €	- €	157 795 149,53 €	157 795 149,53 €	15,76%	- €	146 873 669,43 €	146 873 669,43 €	10 921 480,10 €
29 Planification et gestion à l'échelle du Bassin et des sous Bassins	171 012 258,06 €	- €	25 047 639,86 €	25 047 639,86 €	14,65%	- €	8 446 571,83 €	8 446 571,83 €	16 512 403,03 €
31 Études générales	110 664 516,13 €	- €	16 227 681,37 €	16 227 681,37 €	14,66%	- €	6 514 639,97 €	6 514 639,97 €	9 669 416,17 €
32 Connaissance et surveillance environnementales	385 925 808,45 €	- €	58 169 146,46 €	58 169 146,46 €	15,07%	- €	29 539 479,89 €	29 539 479,89 €	28 629 686,57 €
33 Action internationale	102 700 967,74 €	- €	16 653 544,98 €	16 653 544,98 €	16,20%	- €	3 478 505,34 €	3 478 505,34 €	13 175 039,64 €
34 Information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement	85 909 677,42 €	- €	13 769 519,76 €	13 769 519,76 €	16,03%	- €	5 149 941,58 €	5 149 941,58 €	8 590 300,18 €
48 Dépenses courantes liées aux redevances	124 954 838,73 €	- €	17 978 450,20 €	17 978 450,20 €	14,39%	- €	16 367 522,43 €	16 367 522,43 €	1 608 927,77 €
49 Dépenses courantes liées aux interventions	20 241 935,48 €	- €	975 268,56 €	975 268,56 €	4,82%	- €	766 524,17 €	766 524,17 €	208 744,39 €
D1 Total Domaine 1 - Actions de connaissance, de planification et de gouvernance	1 001 500 000,01 €	- €	148 819 251,19 €	148 819 251,19 €	14,86%	- €	70 263 185,21 €	70 263 185,21 €	78 394 497,76 €
11 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement	1 297 391 602,24 €	- €	237 969 077,45 €	237 969 077,45 €	18,34%	- €	28 939 722,55 €	28 939 722,55 €	208 606 980,38 €
12 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux	1 685 349 123,61 €	- €	222 841 334,44 €	222 841 334,44 €	13,22%	- €	29 577 878,06 €	29 577 878,06 €	192 905 225,91 €
15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	88 558 064,51 €	- €	17 119 751,37 €	17 119 751,37 €	19,33%	- €	3 176 585,30 €	3 176 585,30 €	13 789 766,32 €
25 Amélioration de la qualité du service d'eau potable	953 438 709,68 €	- €	129 291 820,99 €	129 291 820,99 €	13,56%	- €	16 485 288,43 €	16 485 288,43 €	112 629 820,12 €
D2 Total Domaine 2 - Mesures générales de gestion de l'eau (eau potable et assainissement)	4 024 737 500,04 €	- €	607 221 984,25 €	607 221 984,25 €	15,09%	- €	78 179 472,34 €	78 179 472,34 €	527 931 592,73 €
13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	836 521 505,39 €	- €	65 298 187,59 €	65 298 187,59 €	10,26%	- €	10 789 328,84 €	10 789 328,84 €	54 339 053,92 €
16 Gestion des eaux pluviales	774 692 818,12 €	- €	94 298 208,66 €	94 298 208,66 €	12,17%	- €	5 515 365,40 €	5 515 365,40 €	88 742 005,85 €
18 Lutte contre les pollutions d'origine agricole	1 120 126 881,71 €	- €	220 143 040,54 €	220 143 040,54 €	19,65%	- €	29 874 938,79 €	29 874 938,79 €	190 017 375,65 €
21 Gestion quantitative de la ressource en eau	688 632 125,81 €	- €	63 014 019,43 €	63 014 019,43 €	9,42%	- €	4 807 558,15 €	4 807 558,15 €	58 197 192,66 €
23 Protection de la ressource en eau	204 491 693,53 €	- €	37 451 806,26 €	37 451 806,26 €	18,31%	- €	6 689 834,06 €	6 689 834,06 €	30 761 972,20 €
24 Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	1 600 940 032,63 €	- €	254 691 622,17 €	254 691 622,17 €	15,91%	- €	45 809 073,84 €	45 809 073,84 €	208 302 651,10 €
D3 Total Domaine 3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité	5 005 405 054,99 €	- €	734 896 884,66 €	734 896 884,66 €	14,68%	- €	103 486 097,08 €	103 486 097,08 €	630 360 251,44 €
17 Primes de performance épuratoire	875 500 000,00 €	- €	193 495 226,65 €	193 495 226,65 €	22,10%	- €	188 709 925,65 €	188 709 925,65 €	4 785 301,00 €
Primes mentionnées à l'article L.213-9-2 du code de l'environnement	875 500 000,00 €	- €	193 495 226,65 €	193 495 226,65 €	22,10%	- €	188 709 925,65 €	188 709 925,65 €	4 785 301,00 €
44 Charges de régularisation : remboursement de redevances	103 573 741,84 €	- €	20 074 809,31 €	20 074 809,31 €	19,38%	- €	20 043 217,10 €	20 043 217,10 €	31 592,21 €
50 Contribution aux opérateurs (AFB, ONCFS, OFB, EPMP, autres établissements publics, ...)	1 820 069 200,00 €	- €	281 097 348,00 €	281 097 348,00 €	15,44%	- €	281 097 348,00 €	281 097 348,00 €	- €
Hors domaine Hors plafond	1 923 842 941,54 €	- €	301 172 157,31 €	301 172 157,31 €	15,66%	- €	301 140 565,10 €	301 140 565,10 €	31 592,21 €
Total	13 832 235 496,68 €	- €	2 143 400 653,58 €	2 143 400 653,58 €	15,50%	- €	888 652 914,81 €	888 652 914,81 €	1 252 424 715,23 €

AVANCES REMBOURSABLES ENGAGÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERVENTION	Avances Remboursables					Paiements du 11 ^{ème} Programme			Restes à décaisser
	Total des dotations d'Avances initiales du 11 ^{ème} Programme	Engagements des exercices antérieurs au 31/12/2018	Engagements de l'exercice 2019	Cumul des Avances au 31/12/2019	Taux d'exécution des AE	Cumul des Avances des années antérieures à l'exercice N soit au 31/12/2018	Avances versées de l'exercice 2019	Cumul des Avances versées au 31/12/2019	Situation au 31/12/2019
	A	C	D (*)	E = C + D	F = E / A si A > 0 ou F = E / B si A différent de 0	J	K	L = J + K	M = E - L
Total	905 657 444,97 €	- €	113 691 096,00 €	113 691 096,00 €	12,66%	- €	61 547 885,93 €	61 547 885,93 €	52 143 210,07 €

(*) Colonne D : Les AE et avances engagées l'année N qui font l'objet de décaissements ou d'annulations l'année N étant restituées, elles viennent automatiquement en déduction.
 (**) Colonne H : Les restes d'AE et d'avances non restituées (annulations, réductions pour soldes, ...) permettent d'obtenir le niveau des restes à payer et à décaisser.

TABLEAU 4 – Synthèse des paiements des programmes antérieurs au 11^e programme au 31 décembre 2019 (en euros)

(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

5-2. SYNTHÈSE DES PAIEMENTS DES PROGRAMMES ANTERIEURS AU 11^e PROGRAMME en euros						
<i>en Euros</i>	Décisions nettes d'engagements actualisées au 31/12/2019	Paiements				Restes à décaisser au 31/12/2019
		Cumul des paiements des années antérieures au 31/12/2018	Somme des paiements prévus au cours de l'année 2019	Somme des paiements réalisés au cours de l'année 2019	Total des paiements au 31/12/2019	
	1	2	3	4	5=2+4	6=1-5
8ème PROGRAMME	4 894 264 307,60 €	4 894 142 898,60 €	- €	- €	4 894 142 898,60 €	121 409,00 €
- Subventions	3 946 973 756,17 €	3 946 858 832,17 €	- €	- €	3 946 858 832,17 €	114 924,00 €
- Avances	947 290 551,43 €	947 284 066,43 €	- €	- €	947 284 066,43 €	6 485,00 €
9ème PROGRAMME	9 275 261 343,06 €	9 193 435 458,62 €	7 499 000,00 €	26 569 060,32 €	9 220 004 518,94 €	55 256 824,12 €
- Subventions	7 369 213 363,90 €	7 299 694 844,45 €	7 499 000,00 €	21 927 233,86 €	7 321 622 078,31 €	47 591 285,59 €
- Avances	1 906 047 979,16 €	1 893 740 614,17 €	- €	4 641 826,46 €	1 898 382 440,63 €	7 665 538,53 €
10ème PROGRAMME	14 427 854 576,29 €	10 501 348 224,72 €	322 123 374,00 €	1 307 239 991,70 €	11 808 588 216,42 €	2 619 266 359,87 €
- Subventions	13 072 425 798,49 €	9 438 051 274,86 €	320 023 374,00 €	1 195 292 559,88 €	10 633 343 834,74 €	2 439 081 963,75 €
- Avances	1 355 428 777,80 €	1 063 296 949,86 €	2 100 000,00 €	111 947 431,82 €	1 175 244 381,68 €	180 184 396,12 €
TOTAL Programmes antérieurs	28 597 380 226,95 €	24 588 926 581,94 €	329 622 374,00 €	1 333 809 052,02 €	25 922 735 633,96 €	2 674 644 592,99 €
- Subventions	24 388 612 918,56 €	20 684 604 951,48 €	327 522 374,00 €	1 217 219 793,74 €	21 901 824 745,22 €	2 486 788 173,34 €
- Avances	4 208 767 308,39 €	3 904 321 630,46 €	2 100 000,00 €	116 589 258,28 €	4 020 910 888,74 €	187 856 419,65 €

1-4/ Recettes de redevances encaissées

Le montant total des redevances encaissées par les agences de l'eau en 2019 s'élève à 2,207 Md€ (dont écrêtement reversé au budget de l'Etat de 45,1 M€ et hors majorations pour retard/défaut de paiement ou de déclaration de 2,7 M€ - voir paragraphe 2-1 Recettes). Il se répartit entre six types de redevances :

- Les redevances pour pollution et collecte fondées sur les usages domestiques de l'eau,
- Les redevances pour pollution et collecte fondées sur les usages industriels de l'eau,
- Les redevances pour pollution liées aux activités d'élevage,
- Les redevances pour pollutions diffuses,
- Les redevances pour prélèvement sur la ressource en eau,
- Les redevances pour autres usages de la ressource en eau.

En premier lieu, les redevances pour pollution et collecte issues des usages domestiques de l'eau représentent la grande majorité des recettes perçues par les agences de l'eau. Elles s'élèvent à 1,583 Md€ en 2019 et constituent ainsi 71,7 % du total des redevances collectées.

La deuxième source de recettes pour les agences de l'eau provient, quant à elle, des redevances perçues pour prélèvement sur la ressource en eau. Fondées sur six usages différents de la ressource en eau (alimentation en eau potable, irrigation, alimentation d'un canal, refroidissement industriel, hydroélectricité et autres usages économiques), les redevances « Prélèvement » encaissées au titre de l'année 2019 sont estimées à 395,88 M€ et représentent ainsi 17,93 % de la totalité des ressources perçues par les agences de l'eau.

Les redevances pour pollutions diffuses, perçues par les agences de l'eau auprès des acheteurs de produits phytopharmaceutiques ou de semences traités au moyen de ces produits, atteignent, quant à elles, 139,22 M€ en 2019. Elles se caractérisent par un doublement de leur rendement par rapport à 2018.

S'agissant des redevances pour pollution et collectées basées sur des usages industriels de l'eau, elles s'élèvent à 73,12 M€ de redevances encaissées en 2019 et représentent 3,31 % de l'ensemble des recettes perçues par les agences de l'eau.

Le montant global des redevances pour autres usages de la ressource en eau, lesquelles regroupent des redevances pour protection du milieu aquatique, stockage en période d'étiage ou encore obstacle sur cours d'eau, est, quant à lui, de 12,85 M€ pour l'année 2019. 97 % de ces recettes proviennent de la redevance pour protection du milieu aquatique.

Par ailleurs, l'année 2019 a également été marquée par un reversement d'une fraction des redevances perçues par les agences de l'eau au budget général de l'Etat. Cet écrêtement résulte de l'abaissement, instauré par la loi de finances pour 2018 du plafond de redevances affectées aux agences de l'eau à 2,105 Md€ (hors chasse). Il est calculé sur la base du total des redevances encaissées par les agences de l'eau au 23 décembre 2019 hors charges de régularisation et majorations, à savoir 2,150 Md€ et s'élève ainsi à 45,15 M€ pour l'année 2019.

Enfin, les majorations de redevances pour retard de déclaration et/ou de paiement sont estimées à 2,76 M€ pour l'année 2019. Elles se décomposent, entre les agences de l'eau, de la manière suivante : 0,363 M€ pour l'agence de l'eau Adour-Garonne, 0,062 M€ pour Artois-Picardie, 0,290 M€ pour Loire-Bretagne, 0,240 M€ pour Rhin-Meuse, 0,528 M€ pour Rhône-Méditerranée-Corse et 1,272 M€ pour Seine-Normandie.

Note bene : Ces montants ne peuvent pas être comparés à ceux de 2018 (jaune 2020), les données fournies étaient en effet en émissions et non en encaissement.

TABLEAU 5 – Suivi des redevances encaissées – Réalisations 2019_Prévisions 2020-2024 (en euros)

(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

en Euros	2019 (exécution)	2020 (prévision)	2021 (projection)	2022 (projection)	2023 (projection)	2024 (projection)	TOTAL
Redevances pour pollution de l'eau d'origine non domestique							
Industries	57 225 666,65 €	56 381 780,00 €	56 643 973,29 €	55 196 864,92 €	53 843 952,76 €	52 624 986,66 €	331 917 224,27 €
Elevage	3 584 946,26 €	3 814 220,00 €	3 886 600,00 €	3 999 000,00 €	4 009 000,00 €	4 119 000,00 €	23 412 766,26 €
Total Redevances Pollution non domestique	60 810 612,91 €	60 196 000,00 €	60 530 573,29 €	59 195 864,92 €	57 852 952,76 €	56 743 986,66 €	355 329 990,53 €
Redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique	1 053 778 385,07 €	1 019 217 571,00 €	1 049 464 266,14 €	1 051 614 266,14 €	1 051 434 266,14 €	1 051 394 266,14 €	6 276 903 020,63 €
Total Redevances Pollution domestique	1 053 778 385,07 €	1 019 217 571,00 €	1 049 464 266,14 €	1 051 614 266,14 €	1 051 434 266,14 €	1 051 394 266,14 €	6 276 903 020,63 €
Redevances pour modernisation des réseaux de collecte							
Assujettis à la redevance pollution non domestique	15 860 560,92 €	19 234 080,00 €	19 349 920,00 €	19 033 969,60 €	18 708 512,73 €	18 415 793,48 €	110 602 836,73 €
Assujettis à la redevance pollution domestique	529 050 398,05 €	499 642 781,00 €	491 531 250,00 €	491 471 250,00 €	491 461 250,00 €	491 481 250,00 €	2 994 638 179,05 €
Total Redevances Modernisation réseaux	544 910 958,97 €	518 876 861,00 €	510 881 170,00 €	510 505 219,60 €	510 169 762,73 €	509 897 043,48 €	3 105 241 015,78 €
Redevances pour pollutions diffuses sur le bassin	139 217 075,48 €	147 876 000,00 €	137 010 000,00 €	133 510 000,00 €	130 182 400,00 €	126 944 704,00 €	814 740 179,48 €
Total Redevances Pollutions diffuses	139 217 075,48 €	147 876 000,00 €	137 010 000,00 €	133 510 000,00 €	130 182 400,00 €	126 944 704,00 €	814 740 179,48 €
Redevances pour prélèvement sur la ressource en eau							
Imigation	24 047 707,23 €	23 694 400,00 €	22 348 081,70 €	22 318 081,70 €	22 298 081,70 €	22 268 081,70 €	136 974 434,03 €
Alimentation en eau potable	275 636 119,06 €	236 487 420,00 €	233 408 523,15 €	233 091 523,15 €	247 837 853,94 €	247 530 853,94 €	1 473 992 293,23 €
Alimentation d'un canal	556 956,96 €	705 100,00 €	656 043,42 €	646 043,42 €	646 043,42 €	636 043,42 €	3 846 230,65 €
Installations hydroélectriques	26 659 675,05 €	21 337 500,00 €	26 200 000,00 €	26 200 000,00 €	26 224 750,00 €	26 233 000,00 €	152 854 925,05 €
Refroidissement industriel	15 874 135,00 €	12 138 500,00 €	11 862 541,80 €	11 862 541,80 €	11 862 541,80 €	11 862 541,80 €	75 462 802,20 €
Autres usages économiques	52 892 640,94 €	57 183 460,00 €	56 840 102,53 €	56 629 463,93 €	56 441 461,68 €	56 156 196,51 €	336 143 325,59 €
Total Redevances Prélèvement	395 667 234,24 €	351 546 380,00 €	351 315 292,60 €	350 747 654,00 €	365 310 732,54 €	364 686 717,37 €	2 179 274 010,75 €
Redevance pour stockage en période d'étiage	162 644,00 €	893 240,00 €	752 200,00 €	752 200,00 €	752 200,00 €	752 200,00 €	4 064 684,00 €
Total Redevance Stockage	162 644,00 €	893 240,00 €	752 200,00 €	752 200,00 €	752 200,00 €	752 200,00 €	4 064 684,00 €
Redevance pour obstacles sur les cours d'eau	194 611,00 €	215 220,00 €	214 150,00 €	215 400,00 €	214 400,00 €	214 400,00 €	1 268 181,00 €
Total Redevance Obstacles	194 611,00 €	215 220,00 €	214 150,00 €	215 400,00 €	214 400,00 €	214 400,00 €	1 268 181,00 €
Redevance pour protection du milieu aquatique	12 493 002,35 €	7 311 680,00 €	8 133 500,00 €	8 126 000,00 €	8 126 000,00 €	8 116 000,00 €	52 306 182,35 €
Total Redevance Protection milieu	12 493 002,35 €	7 311 680,00 €	8 133 500,00 €	8 126 000,00 €	8 126 000,00 €	8 116 000,00 €	52 306 182,35 €
Redevance cynégétique + Droit de timbre	- €	51 620 000,00 €	49 731 213,00 €	49 731 213,00 €	49 731 213,00 €	49 731 213,00 €	250 544 852,00 €
Total Redevance Cynégétique	- €	51 620 000,00 €	49 731 213,00 €	49 731 213,00 €	49 731 213,00 €	49 731 213,00 €	250 544 852,00 €
Sous-Total des redevances encaissées (1)	2 207 234 524,02 €	2 157 752 952,00 €	2 168 032 365,03 €	2 164 397 817,66 €	2 173 773 927,16 €	2 168 480 530,65 €	13 039 672 116,52 €
Majorations de redevances pour retard / défaut de paiement	2 338 344,00 €	4 000 000,00 €	- €	- €	- €	- €	6 338 344,00 €
Majorations de redevances pour retard / défaut de déclaration	357 158,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	357 158,00 €
Sous-Total des Majorations de redevances (2)	2 695 502,00 €	4 000 000,00 €	- €	- €	- €	- €	6 695 502,00 €
Ecrêtement des redevances reversé au budget général de l'État	45 145 820,48 €	19 962 052,00 €	14 730 016,59 €	14 969 286,84 €	13 257 658,36 €	11 557 846,84 €	119 622 681,11 €
Sous-Total Ecrêtement des redevances (3)	45 145 820,48 €	19 962 052,00 €	14 730 016,59 €	14 969 286,84 €	13 257 658,36 €	11 557 846,84 €	119 622 681,11 €
TOTAL FISCALITE AFFECTEE = (1) + (2) - (3)	2 165 096 698,54 €	2 141 900 900,00 €	2 153 302 348,44 €	2 149 428 530,82 €	2 160 516 268,80 €	2 156 922 683,81 €	12 927 167 430,41 €

2. LA SITUATION FINANCIERE DES AGENCES DE L'EAU

2-1/ Recettes

Les recettes globales s'élèvent à 2 179 M€ pour l'année 2019, soit un taux d'exécution de 100,6 %. L'essentiel est constitué des encaissements de redevances à hauteur de 2 165 M€, soit 100,4 % des prévisions initiales. En réalité, ce dernier taux peut être porté à 102,5 % dans la mesure où le reversement du dépassement du plafond de redevances au budget de l'Etat, arrêté au vu des recettes encaissées au 23 décembre 2019, s'est élevé à 45,1 M€. Or, cet écrêtement comptabilisé en recettes budgétaires lors de l'élaboration des budgets initiaux apparaît en opérations pour le compte de tiers non budgétaires dans les comptes financiers.

En effet, conformément à l'arrêté conjoint des ministres chargés de l'écologie et du budget du 13 mars 2019 « relatif à la détermination du plafond annuel de taxes et redevances perçues par chaque agence de l'eau pour l'année 2019 », et aux modalités de calcul définies dans les dispositions du III bis de l'article 46 de la loi de finances pour 2012, et l'instruction de programme co-signée des directions des finances publiques, du budget et de l'eau et de la biodiversité le 18 décembre 2019, ce reversement au profit du budget de l'Etat de 45,1 M€ a été mis en œuvre pour la première année en 2019.

Le système de plafonnement des agences de l'eau comprend un mécanisme de « péréquation » faisant coexister des plafonds individuels avec un plafond global de manière à garantir le niveau global même si une des agences n'a pas atteint son plafond individuel.

Afin de mettre en place ce système de péréquation, les calculs sont réalisés sur les redevances plafonnées encaissées entre le 24/12 n-1 et le 23/12 n. Pour l'année 2019, la période considérée a débuté au 1^{er} janvier 2019 s'agissant de la 1^{ère} année de mise en œuvre du dispositif

Au 23 décembre 2019, 2 175,2 M€ avaient été encaissés par les 6 agences (hors programme national Ecophyto de 41 M€). Après retraitement des majorations et des remboursements, le montant de redevances sous plafond a été ramené à 2 150,1 M€ conduisant à un reversement global de 45,1 M€.

Les agences de l'eau Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée-Corse et Seine-Normandie, n'ayant pas atteint leur plafond pour un montant global de 7,9 M€, les écrêtements des agences Adour-Garonne, Artois-Picardie et Loire-Bretagne, ont été minoré d'autant, proportionnellement à leurs dépassements respectifs conduisant à des reversements, respectivement de 8,7 M€ (AEAG), 19,5 M€ (AEAP) et 16,9 M€ (AELB) fin 2019.

Les encaissements de redevances 2019 proviennent majoritairement de redevances 2018 et d'acomptes 2019, le reste concerne des redevances 2017 ou de périodes antérieures.

Cette légère sur-exécution d'encaissements de redevances s'explique en partie par un recouvrement optimal des redevances pour certaines agences, par des assiettes de redevances parfois supérieures à celles initialement prévues, des volumes prélevés plus importants et également par des majorations de retard de déclaration ou de paiement.

Plus particulièrement, les facteurs ci-après, variables en fonction des agences, ont pu être relevés :

- la hausse générale et notable de la redevance pour pollutions diffuses, nettement supérieure à la prévision, malgré la stabilité des taux du fait d'une hausse importante des achats de produits phytosanitaires entre 2017 et 2018. Cela traduit davantage des achats anticipés de produits phytosanitaires en fin d'année 2018, liés à un phénomène de stockage massif en prévision des hausses de taux sur cette redevance en 2019 (modification de la redevance pollution diffuse avec de nouvelles catégories et des taux de redevance plus élevés), qu'une utilisation plus importante de produits phytosanitaire en 2018 ;
- les volumes turbinés en 2018 bien plus importants que ceux de 2017, avec une augmentation de plus de 30 % sur le bassin Rhône-Méditerranée-Corse, générant des encaissements pour l'hydroélectricité plus importants ;
- les encaissements des redevances pollution et collecte domestiques, principales recettes des agences, globalement supérieurs aux prévisions.

Par ailleurs, mises à part ces recettes budgétaires, certaines opérations non budgétaires font l'objet d'encaissements, détaillés ci-après :

- le remboursement des avances par les bénéficiaires d'aides des agences de l'eau, d'un montant de 260,4 M€ (contre 255,2 M€ prévus initialement) ;
- l'encaissement de l'avance sur trésorerie de 10 M€ accordée par l'agence de l'eau Artois-Picardie à l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ;
- le recouvrement des redevances mutualisées (protection du milieu, pollutions diffuses et élevage), perçues pour le compte des autres agences respectivement par les agences de l'eau Adour-Garonne, Artois-Picardie et Loire-Bretagne, faisant également l'objet d'un reversement comptabilisé en décaissements ;
- le dépassement du plafond de redevances à hauteur de 45,1 M€ en 2019 reversé au budget général de l'Etat, évoqué supra, également comptabilisé en décaissements.

2-2/ Dépenses

Les dépenses budgétaires totales (CP) de l'année 2019 s'élèvent à 2 109,6 M€. Elles ont globalement été réalisées à 90,6 % des prévisions initiales.

L'enveloppe « intervention » à hauteur de 1 932,1 M€ en crédits de paiement a fait l'objet d'un exposé détaillé dans la partie précédente (Cf. 1-2/).

S'agissant de **l'enveloppe « personnel »**, exécutée à hauteur de 97,2 % en AE et en CP, elle atteint 121,1 M€ en CP en 2019, contre 124,5 M€ prévus et 122,6 M€ en 2018.

Par ailleurs, l'exécution des CP inférieure aux prévisions traduit les phénomènes suivants observés dans certaines agences :

- une partie des charges dues au prélèvement à la source de décembre n'ont pas été décaissées au cours de l'exercice, comme également la taxe sur les salaires de décembre payée sur janvier,
- des variations de cotisations suite au changement de statut de contractuels à titulaires pour certains agents en cours d'année (comme suite à leur réussite aux concours réservés, mis en œuvre dans le cadre du processus de déprécarisation dit « Sauvadet »), du fait que ces agents titularisés ne perçoivent pas la totalité des primes liées à leur fonction la première année en raison de leur statut de stagiaire,
- des départs volontaires de certains agents ayant réussi le concours de déprécarisation (évoqué *supra*) ont engendré des vacances sur certains postes sur une longue durée au cours de l'année 2019.

Enfin, la baisse des dépenses de personnel de 2018 à 2019 n'est pas proportionnelle à celle des effectifs, étant donné les mesures d'accompagnement à la mobilité du personnel mises en œuvre, l'augmentation du nombre de jours de congés indemnisés, la hausse des indemnités de transport et de la cotisation Pôle emploi, le versement d'indemnités de licenciement et d'indemnités compensatrices de hausse de la CSG, une progression significative des pensions civiles liée au nombre croissant de fonctionnaires, ainsi que le vieillissement régulier de la population qui accentue l'effet du glissement vieillesse technicité (GVT).

Evolution des effectifs des agences de l'eau

S'agissant des effectifs, les agences de l'eau participent à l'objectif global de réduction des effectifs des emplois publics.

Les données présentées ci-après correspondent à l'exécution sur la période 2013-2019. Elles tiennent compte d'un correctif technique lié à la mise à disposition de quelques agents des agences de l'eau auprès de l'ONEMA intégrée en 2017 à l'AFB (devenant OFB en 2020).

Le plafond d'autorisations d'emplois au titre de l'année 2019 a été établi en loi de finances pour 2019 à 1 576 ETPT auxquels se sont ajoutés 5 ETPT (correctif pour agents mis à disposition de l'AFB), et le schéma d'emplois a été fixé à -40 ETP.

Six agences de l'eau	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'équivalents temps-plein - ETP	1 782,4	1 745,3	1 707,9	1 670,4	1 632,9	1 584,0	1541,1
Nombre d'équivalents temps-plein travaillé - ETPT (*)	1 772,58	1 741,76	1 740,6	1 706,11	1 669,74	1 619,6	1 565,6

(*) Pour rappel, l'unité ETPT est le produit de la mesure de la quotité de temps de travail par leur période d'activité sur l'année.

Le plafond d'emploi exprimé en ETPT depuis 2015 tient compte, dans sa notification aux agences de l'eau, des agents qu'elles mettent à disposition de l'OFB et des structures qui l'ont précédé.

Concernant l'**enveloppe « fonctionnement »**, consommée à hauteur de 78,2 % en AE et 78,1 % en CP des budgets initiaux, sachant que des modifications sont intervenues en cours d'année lors des budgets rectificatifs, elle s'élève à 43,4 M€ en CP en 2019, contre 55,6 M€ prévus initialement et 51,3 M€ en 2018.

La sous-exécution de ces dépenses s'explique principalement par les éléments suivants :

- le changement de méthode de comptabilisation du reversement au budget de l'Etat du dépassement du plafond des redevances en AE et CP, définie officiellement en cours d'année 2019. En effet, lors de l'élaboration des BI, certaines agences ont comptabilisé le montant prévisionnel de ce dépassement soit en fonctionnement soit en interventions : pour l'Agence de l'eau Adour-Garonne notamment, un montant de près de 8 M€ a été inscrit en dépenses de fonctionnement, et pour les agences de l'eau Artois-Picardie, Loire-Bretagne, Rhin-Meuse et Seine-Normandie, en dépenses d'intervention. Dans les comptes financiers, ce reversement apparaît désormais en dépenses extra budgétaires, considérées comme des opérations pour le compte de tiers et n'a donc qu'une incidence sur le niveau de la variation de trésorerie, et non sur le solde budgétaire.
- le déploiement tardif des fonctionnalités du logiciel comptable compatible avec la GBCP, en particulier pour l'Agence de l'eau Artois-Picardie, a occasionné un décalage dans le calendrier des opérations de réductions de redevances et autres (dépenses relatives aux réductions de redevances d'exercices antérieurs réalisées suite à des contrôles a posteriori sur trois années de déclarations de redevances, à des déclarations rectificatives suite à des contestations de redevables, et à des doubles assujettissements d'établissements industriels) qui n'ont pu démarrer qu'en fin d'année 2019 et n'ont pas donné lieu à décaissements au cours de l'exercice.
- les charges de régularisation, principalement constituées de remboursements de redevances suite à des réductions ou des annulations de redevances sur exercices antérieurs, difficilement estimables et maîtrisables, se sont avérées inférieures aux prévisions, notamment pour l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (-4,3 M€).

En effet, l'impact de ces reversements, aléatoires de par leur nature, peut être considérable sur l'enveloppe fonctionnement, notamment avec la loi NOTRe, certains redevables ont changé, ce qui induit des remboursements de redevances.

De plus, certaines agences ont réalisé des dépenses moins importantes que prévues (informatiques et de maintenance par exemple) et d'autres ont dû différer des décaissements sur 2020 du fait de factures parvenues trop tardivement n'ayant pas pu être payées avant la clôture de l'exercice. A l'inverse, le report de factures reçues fin 2018 et décaissées début 2019 (formation et électricité pour l'AERM) a pu augmenter d'autant les dépenses de fonctionnement de l'année.

A noter que les agences font des efforts constants en matière de réduction des dépenses de fonctionnement, via la mise en ligne des dossiers des instances et la multiplication des réunions en visioconférences par exemple.

Par ailleurs, les travaux de mutualisations inter agences ont accru le nombre de déplacements des agents, principalement des services informatiques et ressources humaines, d'une part, et, d'autre part, le déploiement de RIVAGE (plateforme de dépôts de demandes d'aides) a généré de nouvelles dépenses, notamment pour une prestation de centre d'appels. Aussi, si certains chantiers de mutualisations inter agences mis en œuvre génèrent d'ores et déjà des économies, d'autres

engendrent des dépenses importantes à court terme notamment pour les prestations et développements informatiques, les déplacements, etc. (dans un objectif de gain à moyen terme).

Enfin, le taux de réalisation de l'**enveloppe « investissement »** de 65,0 % en AE et 63,4 % en CP, traduit un niveau de CP en 2019 de 13 M€ en 2019, contre 20,5 M€ prévus et 15,4 M€ en 2018.

Cette sous-exécution concerne principalement les investissements informatiques et immobiliers. Elle est due aux événements intervenus en cours d'année suivants :

- la révision du projet lié à la refonte et à la modernisation de l'applicatif de gestion des aides (SIGA pour AEAG), les agences Adour-Garonne, Artois-Picardie et Seine-Normandie devant se raccrocher au progiciel de Rhin-Meuse (RIVAGE). Cette décision répond à la mutualisation d'une application de gestion prévue en inter agences ;
- la suspension des achats de logiciels (Loire-Bretagne) dans le cadre de la création d'une direction des systèmes d'information unique commune aux six agences qui devrait être expérimentée en 2020 ;
- le non renouvellement des parcs informatique et automobile (Rhin-Meuse) ;
- le retard des travaux lancés en 2019 dans les locaux de la délégation de Marseille (acquis en 2018 et payés en 2019), pour diverses raisons (Rhône Méditerranée Corse) ;
- le renoncement aux travaux de remplacement de la menuiserie extérieure des locaux de Nanterre (AESN), ainsi que la révision de la nature et de l'envergure des travaux à mener en matière de thermie et de lutte contre les infiltrations issues de la verrière du site de Rouen, suite à la réception des offres allant très au-delà de l'enveloppe prévisionnelle.

En complément des dépenses budgétaires présentées ci-dessus, les opérations non budgétaires suivantes font l'objet de décaissements :

- les avances remboursables versées au titre des aides octroyées sous cette forme, d'un montant de 178,1 M€ (contre 214,8 M€ prévus initialement) ;
- le versement de l'avance sur trésorerie effectuée par l'agence Artois-Picardie à Rhône Méditerranée Corse pour un montant de 10 M€ ;
- le reversement des redevances mutualisées (protection du milieu, pollutions diffuses et élevage), perçues pour le compte des autres agences respectivement par les agences de l'eau Adour-Garonne, Artois-Picardie et Loire-Bretagne ;
- le dépassement du plafond de redevances à hauteur de 45,1 M€ reversé au budget général de l'Etat ;
- les versements d'acomptes à l'agence de services et de paiement (ASP) dans le cadre de conventions de mandat, notamment dans le domaine des aides agricoles, qui ne font l'objet de consommations de CP que lorsque les justificatifs sont fournis par l'ASP aux agences.

2-3/ Soutenabilité budgétaire

La situation patrimoniale traduit l'exécution du budget 2019 en comptabilité générale, soit en droits constatés, à la fois en charges et produits et en emplois et ressources ainsi que les incidences sur le fonds de roulement des établissements.

Aussi, les dépenses prévisionnelles des six agences de l'eau (y compris les dotations aux amortissements de 23 M€ et les investissements, dont les avances) étaient de 2,591 Md€. Elles ont été exécutées à hauteur de 2,327 Md€ (dont 15,4 M€ de dotations aux amortissements), soit 89,8 % des budgets initiaux répartis en 4 masses.

L'analyse des écarts entre les prévisions et les réalisations des charges de personnel et des dépenses de fonctionnement a d'ores et déjà été abordée précédemment dans le cadre des crédits de paiement. Par ailleurs, compte tenu des différences entre le périmètre des enveloppes budgétaires de « personnel », « fonctionnement » et « intervention » et celui des masses « personnel », « fonctionnement » et « intervention » en comptabilité générale, la comparaison s'avère délicate. Notamment, les taxes sur les salaires sont incluses dans l'enveloppe budgétaire de personnel alors qu'elles sont intégrées dans la masse fonctionnement en droits constatés. De même, la contribution à l'AFB et l'ONCFS comptabilisée dans les interventions en dépenses budgétaires apparaît en fonctionnement en comptabilité générale. Toutefois, les justificatifs des sous-exécutions des dépenses sont équivalents à ceux détaillés *supra*.

Les recettes totales (dont les reprises sur amortissements de 8,1 M€, contre 1,1 M€ prévus) sont, quant à elles, supérieures aux prévisions initiales, soit de 2,502 Md€ (contre 2,450 Md€ prévus). Cet écart s'explique principalement par des redevances perçues (2,200 Md€) supérieures aux prévisions (2,174 Md€) et des remboursements d'avances de 263,64 M€, contre 255,17 M€ prévus initialement.

Ainsi, le résultat global de l'exercice 2019 (+100,39 M€) est excédentaire pour la neuvième année consécutive (contre -161,27 M€ prévus). Les résultats respectifs de chacune des agences de l'eau s'établissent comme suit :

- Adour-Garonne : -6,32 M€ (-17,7 M€ prévus) ;
- Artois-Picardie : +5,88 M€ (+0,4 M€ prévus) ;
- Loire-Bretagne : -15,53 M€ (-29,04 M€ prévus) ;
- Rhin-Meuse : +6,23 M€ (-4,02 M€ prévus) ;
- Rhône-Méditerranée et Corse : +46,08 M€ (-59,42 M€ prévus) ;
- Seine-Normandie : +64,06 M€ (-51,48 M€ prévus).

L'apport au fonds de roulement, après prise en compte des emplois et des ressources, s'établit par conséquent à 181,7 M€ (contre un prélèvement prévu à hauteur de 119,4 M€). Cet écart à la prévision traduit des recettes supérieures à ce qui était attendu et des dépenses inférieures, comme cela a été largement expliqué précédemment.

Au vu des éléments énoncés *supra*, le niveau du fonds de roulement au 31 décembre 2019 atteint ainsi 934,62 M€, répartis entre les agences comme suit :

- Adour-Garonne : 144,92 M€
- Artois-Picardie : 127,70 M€
- Loire-Bretagne : 82,86 M€
- Rhin-Meuse : 49,69 M€
- Rhône-Méditerranée-Corse : 266,72 M€
- Seine-Normandie : 262,73 M€

Enfin, la variation de trésorerie de 2018 à 2019 se traduit par un abondement à hauteur de 150,38 M€ (contre un prélèvement de 97,28 M€ prévu initialement), et découle de :

- un solde budgétaire excédentaire de 69,62 M€ en 2019 (contre un déficit de 163,78 M€ prévu) suite à des recettes de redevances encaissées supérieures aux prévisions, comme exposé *supra*, et à des dépenses sous-exécutées par ailleurs ;
- des versements d'avances de 178,14 M€ inférieures aux prévisions (214,77 M€) et aux remboursements d'avances de 260,4 M€.

Cet abondement de trésorerie se répartit de la manière suivante entre les six agences :

- prélèvement de 0,695 M€ (contre 19,37 M€ prévus) pour Adour-Garonne ;
- prélèvement de 8,65 M€ (contre 15,15 M€ prévus) pour Artois-Picardie ;
- abondement de 7,33 M€ (contre 1,49 M€ prévus) pour Loire-Bretagne ;
- abondement de 17,72 M€ (contre 5,65 M€ prévus) pour Rhin-Meuse ;
- abondement de 50,59 M€ (contre un prélèvement de 37,57 M€ prévus) pour Rhône-Méditerranée Corse ;
- abondement de 84,09 M€ (contre un prélèvement de 32,33 M€ prévu) pour Seine-Normandie.

Ainsi, du fait des éléments présentés précédemment, le niveau global de trésorerie à fin 2019 atteint 518,49 M€, répartis entre les agences comme suit :

- Adour-Garonne : 55,84 M€
- Artois-Picardie : 111,55 M€
- Loire-Bretagne : 16,42 M€
- Rhin-Meuse : 28,38 M€
- Rhône-Méditerranée-Corse : 147,36 M€
- Seine-Normandie : 158,94 M€

Compte tenu des engagements réalisés au cours de cette première année de mise en œuvre du 11^e programme et de ceux du 10^e programme, particulièrement élevés des dernières années, le niveau de trésorerie supérieur à celui initialement prévu fin 2019 permettra de faire face aux crédits de paiement à venir et aux versements d'avances remboursables.

En effet, les restes à payer fin 2019, à la fois issus des engagements du 11^e programme (1 252,4 M€) et de ceux des programmes antérieurs (2 486,8 M€) s'élèvent à un total de l'ordre de 3 739,2 M€, indépendamment des restes à décaisser sur les avances remboursables de 240 M€ (52,1 M€ issus du 11^e programme et 187,9 M€ des programmes antérieurs). Ainsi, ces restes à payer sur les engagements pluriannuels de l'ordre de 3,7 Md€ sont couverts à environ 25 % par le fonds de roulement.

Les 3 tableaux (6,7 et 8) ci-après illustrent les données 2019 relatives aux recettes et dépenses budgétaires, aux décaissements et encaissements non budgétaires, et à la situation patrimoniale des 6 agences.

- TABLEAU 6 : Autorisations budgétaires annuelles

(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

Les 6 agences de l'eau	BI 2019		BR 2019		CF 2019	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses						
Personnel (AE=CP)	124 599 699	124 599 699	124 525 014	124 525 014	121 104 332	121 150 775
<i>dont charges de pensions civiles (AE=CP)</i>	3 469 686	3 469 686	3 469 686	3 469 686	3 610 125	3 610 125
Fonctionnement	55 359 280	55 555 389	63 359 280	63 555 389	43 293 775	43 363 561
Intervention	2 116 625 660	2 129 101 601	2 099 599 454	2 162 454 001	1 965 530 693	1 932 112 641
Investissement	20 720 655	20 485 863	19 990 655	22 404 358	13 471 852	12 997 223
Total des dépenses AE et CP	2 317 305 294	2 329 742 552	2 307 474 403	2 372 938 763	2 143 400 652	2 109 624 200
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)					69 621 918	
Recettes						
Recettes globalisées	2 165 967 270		2 167 967 270		2 179 246 119	
Subventions pour charges de service public	0		0		0	
Autres financements de l'Etat	0		0		0	
Fiscalité affectée	2 155 620 356		2 155 620 356		2 165 096 698	
Autres financements publics	600 000		600 000		253 820	
Recettes propres	9 746 914		11 746 914		13 895 601	
Recettes fléchées*	0		0		0	
Financements de l'Etat fléchés	0		0		0	
Autres financements publics fléchés	0		0		0	
Recettes propres fléchées	0		0		0	
Total des recettes	2 165 967 270		2 167 967 270		2 179 246 119	
SOLDE BUDGETAIRE (déficit)	163 775 282		204 971 493			

- TABLEAU 7 : Equilibre financier annuel

(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

Les 6 agences de l'eau	BI 2019	BR 2019	CF 2019
Besoins			
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	163 775 282	204 971 493	0
Remboursements d'emprunts (capital) ;	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Nouveaux prêts (capital) ;	214 768 800	194 588 800	178 137 295
Dépôts et cautionnements (b1)	-45 000 000	-55 956 800	-32 203 740
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	146 613 200	146 613 200	189 582 768
Autres décaissements sur comptes de tiers (e1)	61 940 000	97 532 350	137 111 290
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1) = D2+(b1)+(c1)+(e1)	552 097 282	597 749 043	482 627 613
ABONDEMENT de la trésorerie (I) = (2) - (1)	0	0	150 379 002
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>150 379 002</i>
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	552 097 282	597 749 043	633 006 616
Financements			
Solde budgétaire (excédent) (D1)*	0	0	69 621 918
Nouveaux emprunts (capital) ;	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Remboursements de prêts (capital) ;	255 170 341	255 280 341	260 414 380
Dépôts et cautionnements (b2)	50 000	50 000	46 704
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**	161 800 000	156 300 000	198 877 837
Autres encaissements sur comptes de tiers (e2)	27 800 000	94 473 142	94 045 776
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2) = D1+(b2)+(c2)+(e2)	454 820 341	516 103 483	633 006 616
PRELEVEMENT de la trésorerie (II) = (1) - (2)	97 276 941	81 645 560	0

- TABLEAU 8 : Agrégats financiers issus de la situation patrimoniale

(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

Agrégat en K €	Mode de calcul	CF 2012	CF 2013	CF 2014	CF 2015	CF 2016	CF 2017	CF 2018	CF 2019	
Charges	1- Interventions	2 029 699	1 941 025	1 909 631	1 899 408	1 731 604	1 702 302	1 710 400	1 622 538	
	dont contribution à l'ONEMA - AFB - ONCFS	108 000	145 001	130 500	137 000	139 000	145 000	280 274		
	dont reversement Ecophyto à l'ONEMA - AFB	36 685	40 879	40 880	40 875	-	-	-		
	dont provisions pour charges (68158)	102 783	44 621	21 572	28 483	-	-	-		
	2- Personnel	127 506	125 394	123 120	124 015	115 167	112 526	111 900	110 155	
	3- Fonctionnement courant	95 878	82 201	299 213	251 850	179 884	269 896	398 017	394 605	
dont amortissements et provisions (68)	22 930	20 409	22 224	22 981	24 115	21 979	25 675	15 435		
	TOTAL CHARGES	2 253 083	2 148 620	2 331 964	2 275 273	2 026 655	2 084 724	2 220 317	2 127 298	
Produits	1- Redevances	2 243 367	2 197 023	2 322 616	2 291 304	2 317 513	2 326 429	2 305 051	2 200 241	
	Redevances pour prélèvement	355 728	340 785	379 723	360 911	385 867	378 705	396 730		
	dont prélèvement collectivités – AEP	273 639	251 399	265 133	252 822	264 892	255 311	280 044		
	dont prélèvement agriculture – irrigation	18 890	18 645	18 022	14 291	25 006	25 393	24 289		
	dont prélèvement industries	63 199	70 666	96 568	93 798	95 969	98 000	92 397		
	Industries - Alimentation d'un canal	2 479	1 250	1 637	1 419	1 927	1 410	798		
	Industries - Refroidissement industriel	5 652	10 105	7 665	9 371	12 607	19 649	18 288		
	Industries - Hydroélectricité	7 526	15 879	35 071	31 272	27 330	28 465	21 636		
	Industries - Autres usages économiques	47 538	43 432	52 195	51 737	54 105	38 049	51 674		
	Redevances pour autres usages	10 100	9 070	8 933	9 058	8 712	8 441	8 035		
	dont obstacle sur cours d'eau	282	216	254	246	229	233	213		
	dont protection milieu aquatique	8 560	8 421	8 099	8 230	8 268	8 039	7 636		
	dont stockage en période d'étiage	1 258	433	580	582	215	169	187		
	dont contributions volontaires	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Redevances pour pollution et collecte	1 873 704	1 842 612	1 930 217	1 917 550	1 920 303	1 937 804	1 900 069		
	dont collectivités	1 642 745	1 644 280	1 704 510	1 684 149	1 722 214	1 732 841	1 714 541		
	Collectivités - Pollution	1 012 316	1 040 399	1 078 254	1 065 010	1 095 624	1 107 420	1 115 259		
	Collectivités - Collecte	616 846	598 354	623 732	618 870	626 505	625 401	599 266		
	Collectivités - Contrevaieur	13 583	5 527	2 525	268	85	20	16		
	dont agriculture – élevage + pollution diffuse	99 374	106 324	113 724	133 122	106 743	111 057	96 162		
	Agriculture - Elevage	3 459	3 245	3 363	3 540	3 532	3 893	3 783		
	Agriculture - Pollutions diffuses	95 915	103 079	110 361	129 581	103 211	107 164	92 379		
	dont industries	131 585	92 008	111 983	100 279	91 347	93 906	89 366		
	Industries - Pollution	107 311	77 079	94 712	81 420	73 315	72 087	68 535		
	Industries - Collecte	24 170	14 929	17 271	18 859	18 032	21 819	20 831		
	2- Gestion courante	113 707	337 463	153 593	85 254	19 993	32 119	40 074	27 450	
	Autres produits	113 707	337 463	153 593	85 254	19 993	32 119	40 074	27 450	
	dont reprises sur provisions (78)	6 539	5 987	7 298	7 068	7 047	15 571	25 832	8 069	
	dont reprises sur provisions pr charges (78158)	82 274	298 420	125 935	59 569	-	-	-	-	
		TOTAL PRODUITS	2 357 074	2 534 486	2 476 209	2 376 558	2 337 506	2 358 548	2 345 125	2 227 690
	Résultat	= Produits - charges	103 991	385 866	144 245	101 285	310 851	273 824	124 808	100 392
	CAF (>0)	Capacité d'autofinancement	213 418	172 793	61 723	87 303	327 105	280 062	125 800	124 030
ou IAF (<0)	Insuffisance d'autofinancement	72 760	25 099	7 112	1 239	-	-	1 283	17 372	
Emplois (hors IAF)	Interventions (avances remboursables)	416 620	334 472	312 408	252 709	273 336	286 340	204 730	179 218	
	Autres dépenses d'investissement	13 655	8 907	9 191	11 264	11 471	14 966	17 690	10 507	
	Remboursement Capital	48 164	11 691	22 003	19 519	20 035	20 552	21 154	10 001	
	TOTAL EMPLOIS (y compris IAF)	551 199	380 169	350 715	284 731	304 842	321 858	244 858	217 098	
Ressources (hors CAF)	Remboursement d'avances	279 188	273 289	268 011	270 051	281 598	270 581	249 544	263 639	
	Cessions d'immobilisations 775	1 411	143	553	89	934	194	133	1 125	
	Autres ressources en capital	116 173	9 688	785	937	7 906	180	-	200 025	
	TOTAL RESSOURCES (y compris CAF)	610 190	455 913	331 072	358 381	617 543	551 017	175 452	398 797	
Equilibre = Variation FDR	= Ressources - emplois	58 991	75 744	- 19 642	73 650	312 701	229 159	- 69 405	181 700	
Pour mémoire	FDR au 31/12	501 588	577 332	557 691	631 342	769 040	823 199	752 916	934 615	
	Besoin en FDR au 31/12	257 488	227 446	226 214	219 141	222 952	291 517	384 804	416 125	
	Trésorerie au 31/12	244 100	349 886	331 477	412 200	546 088	531 682	368 111	518 490	

3. LE BILAN D'ACTIVITE ET LES RESULTATS ATTEINTS EN 2019

3-1/ Contrats d'objectifs et de performance 2019-2024

3-1-1/ Présentation des COP 2019-2024

Les contrats d'objectifs et de performance des six agences de l'eau ont été signés début mars 2020 et couvrent la période 2019-2024, de manière synchrone avec les onzièmes programmes d'intervention de celles-ci.

Les axes stratégiques auxquels doivent répondre les six agences de l'eau sur cette période sont les suivants :

- Renforcer les partenariats avec les acteurs locaux et les collectivités territoriales dans une logique de contractualisation et poursuivre les synergies existantes avec les services de l'État et les autres opérateurs de l'eau et de la biodiversité, notamment l'Office français de la biodiversité, afin d'accroître l'efficacité de l'action collective au service d'une meilleure qualité de l'eau et de la protection des écosystèmes.
- Agir pour améliorer l'état des eaux et le fonctionnement des écosystèmes aquatiques, humides et marins côtiers dans le cadre des 11^e programmes d'intervention en priorisant et en ciblant les actions les plus efficaces, pour atteindre les objectifs des directives cadre sur l'eau et la stratégie marine et contribuer à l'adaptation des territoires au changement climatique, à la reconquête de la biodiversité et à la prévention des impacts de l'environnement sur la santé.
- Faire vivre les solidarités : solidarité territoriale entre zones urbaines et zones rurales, solidarité au sein des EPCI, solidarité amont-aval à l'échelle du bassin versant et avec les façades littorales, en accompagnant les collectivités dans la structuration des compétences eaux potable et assainissement et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, solidarité internationale en aidant des projets en faveur de pays moins favorisés en matière d'accès à la ressource en eau et d'assainissement.
- Optimiser l'organisation et le fonctionnement des agences de l'eau notamment via le déploiement des chantiers de mutualisations inter-agences, et la simplification et la dématérialisation des procédures tant pour les usagers que pour les équipes.

3-1-2/ Objectifs opérationnels et indicateurs

Ces axes ont été développés et déclinés sous forme d'objectifs opérationnels dans les cinq activités qui constituent le cœur de métier des établissements. Des indicateurs de suivi ou de résultats ont été définis pour chaque objectif.

- Gouvernance, planification, international : 3 objectifs, 2 indicateurs :

En réponse aux orientations nationales, la stratégie de mise en œuvre de la politique de l'eau en France s'élabore de manière participative à l'échelle des grands bassins hydrographiques, à travers les comités de bassin qui rassemblent toutes les parties prenantes, et les différentes instances, spécialisées par sous-bassin ou par thématique, qui leurs sont associées. Le bon fonctionnement de l'ensemble de ces instances est une nécessité pour la dynamique de la gestion locale de l'eau qui doit permettre une prise de décision adaptée au regard des enjeux du bassin. Les agences de l'eau assurent le secrétariat de ces instances et leur animation.

- Connaissance (milieux, pressions) : 4 objectifs, 3 indicateurs (dont 2 de suivi) :

Le suivi de l'état des milieux aquatiques est mis en œuvre à travers les programmes de surveillance issus de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE) de chaque bassin hydrographique et de la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM). Ce sont des programmes collectifs de production de données émanant des services déconcentrés de l'État et des établissements publics. Les agences de l'eau sont producteurs de données sur l'eau et sur les milieux marins et gestionnaires de réseaux de surveillance de la qualité des eaux naturelles aux côtés de l'AFB (OFB à compter du 1^{er} janvier 2020), établissement public chargé du pilotage et de la mise en œuvre des systèmes nationaux d'information sur l'eau, la biodiversité et les milieux marins, et des DREAL.

Les redevances et les mesures de rejets de pollution, à travers notamment la mise en place de l'auto surveillance sur les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, constituent une source d'informations à disposition de l'agence de l'eau. Ces données permettent d'évaluer les pressions sur les milieux aquatiques dues aux pollutions et aux prélèvements d'eau.

- Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention : 6 objectifs, 16 indicateurs (dont 5 de suivi) :

Les 11^{es} programmes d'intervention des agences de l'eau, validés fin octobre 2018, répondent à deux priorités du Gouvernement :

- un recentrage des interventions sur les actions de connaissance, de planification, de gouvernance et de solidarité territoriale vis-à-vis principalement des territoires ruraux, dans le cadre du « petit cycle de l'eau » (usages domestiques),
- la poursuite et le renforcement des interventions en faveur de la préservation des milieux aquatiques, de la biodiversité et des milieux marins, autrement dit le « grand cycle de l'eau ». Celles-ci poursuivent l'objectif de reconquête du bon état des eaux, fondement des textes européens relatifs à la politique de l'eau. Seront par conséquent prioritaires les projets contribuant à l'adaptation au changement climatique, à la lutte contre l'érosion de la biodiversité et à la prévention des impacts de l'environnement sur la santé.

Par ailleurs, ces programmes intègrent la contribution des agences de l'eau aux mesures issues des Assises de l'eau (première et deuxième séquences) et du Plan Biodiversité.

- Redevances : 2 objectifs, 1 indicateur :

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales perçues auprès des usagers (industriels, agriculteurs et usagers domestiques). Il existe plusieurs types de redevances : pollution de l'eau, pollution diffuse, modernisation des réseaux de collecte, prélèvement sur la ressource en eau, ...

L'article 46 de la loi de finances pour 2012 plafonne le montant total des redevances encaissées dans l'année. Au 1^{er} janvier 2019, ce montant était fixé à 2 105 M€.

- Pilotage de l'établissement et fonctions support : 5 objectifs, 6 indicateurs (dont 1 de suivi) :

La maîtrise des coûts continue à être un objectif des agences de l'eau. Elles poursuivent leurs efforts de recherche d'efficacité, de sélectivité, de simplicité et de lisibilité des différents dispositifs d'aides mis en place. Par ailleurs, les objectifs d'optimisation de leurs moyens, en termes de dépenses propres de fonctionnement et de personnel, mais également de modernisation de leur fonctionnement, déjà largement engagés sur les six années passées, sont poursuivis sur la période 2019-2024.

Ainsi, afin de réussir la mise en œuvre de leurs objectifs avec les moyens dont elles sont pourvues, les agences doivent poursuivre et amplifier les démarches de mutualisation inter-agences et de dématérialisation, faire évoluer leur organisation et développer des collaborations avec d'autres institutions locales. Le plan d'actions de mutualisation inter-agences validé à l'été 2018 est une réponse structurante et ambitieuse des agences à cet objectif. Il mobilise l'ensemble des personnels y travaillant. Il est prévu la création en 2020 d'une direction commune des systèmes d'information des agences. Enfin, les agences veillent à améliorer leur communication et la valorisation des missions qu'elles exercent et actions qu'elles mènent.

3-2/ Résultats atteints – Bilan de l'année 2019

De manière synthétique, le bilan 2019 de leurs contrats d'objectifs et de performance ainsi que leurs rapports d'activité mettent plus particulièrement en avant les résultats suivants :

- le démarrage dynamique des 11^{es} programmes d'intervention 2019-2024 qui a très fortement mobilisé les équipes, notamment au travers du travail de pédagogie mis en œuvre auprès des partenaires pour expliciter les nouvelles priorités des modalités d'intervention ;

- le lancement des travaux préparatoires à la révision des schémas directeurs d'aménagement des eaux (SDAGE) et des programmes de mesures (PDM), et particulièrement la formalisation des états des lieux, dans un contexte de tension croissante autour des enjeux relatifs à l'eau ;
- la participation active à l'élaboration des mesures de la deuxième séquence des assises de l'eau et leur déclinaison dans les bassins (appels à projets, séminaires, ...) ;
- le travail technique engagé sur la refonte des redevances pour pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte ;
- la mise en œuvre du suivi du plafond annuel de redevances et du reversement du dépassement au budget général de l'Etat. En effet, l'abaissement du plafond de redevances affectées aux agences de l'eau, introduit par la loi de finances pour 2018 et effectif à compter de l'année d'activité 2019, a affecté la gestion des redevances par les services des agences. Il a notamment conduit à une diminution des taux appliqués à certaines redevances et ce afin d'éviter un dépassement trop important du plafond de recettes imposé aux agences de l'eau et par voie de conséquence, un reversement trop conséquent au budget général de l'Etat. Les agences de l'eau ont ainsi, au travers de la baisse des taux votée par leurs instances de bassin, contribué à l'objectif ;
- l'aboutissement du déploiement de l'outil informatique nécessaire à la mise en œuvre réussie du suivi comptable conforme aux dispositions du décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- la mobilisation forte dans la mise en œuvre du plan de mutualisations inter agences.

Ainsi, en 2019, les chantiers de mutualisation ont pleinement débuté avec l'élaboration de mandats sur chaque thématique permettant de définir plus spécifiquement leur feuille de route.

Le chantier le plus emblématique, car structurant pour l'ensemble des métiers des agences de l'eau, est celui de direction des systèmes d'information et des usages numériques commune aux six agences de l'eau. Ce chantier a fait l'objet d'une phase de préfiguration qui s'est achevée au printemps avec l'établissement d'un rapport de préfiguration. Ce rapport pose les jalons de la future structure et le détail du fonctionnement de la direction commune et les relations avec les différentes agences de l'eau ont progressivement été définis dans le courant de l'année 2019. 2019 a par ailleurs été une période d'intense communication en direction des agents pour préparer cette évolution organisationnelle.

Par ailleurs, la rationalisation des achats des agences s'est accentuée en 2019, avec l'élaboration d'un état des lieux préalable à l'élaboration d'une politique achat commune et la professionnalisation des acheteurs publics. En ce qui concerne la surveillance, les agences ont préparé entre autres des marchés visant à mutualiser sur quatre bassins les pratiques et les marchés de surveillance de paramètres physico-chimiques, sur le biote poisson ; sur tous les bassins les activités d'audits de prestataires en charge des prélèvements et des analyses ; et sur trois bassins les pratiques et les marchés d'inventaire des poissons dans les estuaires de la façade atlantique, de la Manche et de la mer du Nord. Ces quelques exemples n'épuisent pas la liste des avancées des agences en terme de mutualisation mais en donnent quelques illustrations.

Concernant plus spécifiquement la mise en œuvre des politiques d'intervention, on peut noter les résultats suivants en 2019 selon les grandes priorités fixées dans les 11èmes programmes d'intervention (en s'attachant à retenir que certains indicateurs représentatifs des thématiques prioritaires) :

- L'adaptation au changement climatique

À la suite de l'adoption en 2011 par la France de son premier plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), les sept bassins métropolitains se sont dotés de plans de bassin d'adaptation au changement climatique. Ces derniers mettent l'accent sur les enjeux liés à la baisse prévisible des débits des cours d'eau et de la recharge des nappes. Ils encouragent ainsi la sobriété des usages et le recours aux solutions fondées sur la nature, telles que l'aménagement des bassins

versants et la restauration des zones humides - pour favoriser l'infiltration de l'eau et le ralentissement dynamique lors de crues - et la désimperméabilisation des territoires urbains denses - pour gérer la pluie à la source et lutter contre les îlots de chaleur urbains.

La bonne prise en compte de l'adaptation au changement climatique est un enjeu majeur sur l'ensemble des bassins. Ainsi, c'est près de 53 % des subventions accordées dans le cadre des programmes d'interventions des agences de l'eau qui sont y consacrées.

- Qualité et richesse des milieux aquatiques

Les agences de l'eau accompagnent techniquement et financièrement des porteurs de projets qui souhaitent restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques. Le bon fonctionnement physique des cours d'eau permet de lutter contre les pollutions en augmentant leur capacité d'autoépuration – leur capacité à améliorer la qualité chimique et hydrobiologique de l'eau – et permet aussi de favoriser le bon développement de la faune et de la flore aquatiques ou riveraines. En ce sens, en 2019, les agences de l'eau ont participé à la restauration de 4113 km de cours d'eau, ce qui représente environ 5 fois la longueur du Rhône ou encore 6 fois celle de la Garonne.

La restauration de milieux aquatiques passe également par la restauration de la continuité écologique des cours d'eau. De nombreux barrages ou seuils ont été construits par le passé et entraînent des effets néfastes sur la qualité de l'eau (ils conduisent à un ralentissement important des écoulements souvent synonyme de réchauffement de l'eau et de diminution de son oxygénation, de développement d'algues, diminuant également les capacités d'autoépuration des cours d'eau) mais aussi sur la biodiversité en empêchant la libre circulation des poissons notamment et donc en limitant l'accès aux habitats dont ils ont besoin pour accomplir leur cycle de vie. Ainsi, les agences de l'eau luttent pour la restauration de la continuité écologique en rendant franchissables certains ouvrages. En 2019, elles ont pu aider au franchissement de 353 ouvrages sur le territoire métropolitain.

Les agences de l'eau portent également une attention particulière aux zones humides qui ont des fonctions essentielles pour le vivant dans sa globalité (hydrologiques pour recevoir, stocker et restituer l'eau, physiques et biogéochimiques, car ces milieux sont des filtres naturels et écologiques favorisant le développement d'un écosystème riche, tant pour la faune que pour la flore). En 2019, elles ont contribué à préserver 45 887 ha de zones humides (33 609 ha d'entretien, 10 730 ha de restauration et 1548 ha d'acquisition), ce qui correspond à l'équivalent de 65 553 terrains de football.

- Réduction des pollutions domestiques

La protection de l'environnement passe aussi par la prévention des pollutions. Pour reconquérir le bon état des masses d'eau, les agences de l'eau concentrent leurs efforts, dans les 11^{es} programmes d'interventions, sur une réduction significative des pressions domestiques et le traitement des eaux usées et pluviales.

En ce sens, les collectivités sont incitées, par les aides que les agences leur octroient, à favoriser les actions de lutte contre les pollutions domestiques et pluviales par la construction, réhabilitation et aménagement de stations de traitement des eaux usées, par la création de réseau de transfert pour transférer une pollution collectée vers un ouvrage de traitement ou encore par la réhabilitation des réseaux de collecte des eaux usées et mise en séparatif des réseaux eaux pluviales/eaux usées. A titre d'exemple, les agences ont aidé 259 stations de traitement des eaux usées sur l'année 2019.

Par ailleurs, pour préserver les usages, les agences financent aussi des projets permettant de limiter les rejets dans la nature. Ces travaux sont particulièrement nécessaires par temps de pluie, quand les eaux usées et pluviales chargées de polluants entrent dans les réseaux de collectes. Elles privilégient les techniques alternatives, dites vertes, et les travaux de désimperméabilisation ou renaturation des sols. En 2019, elles ont contribué à désimperméabiliser ou déraccorder du réseau public d'assainissement 185 ha, soit l'équivalent de 264 terrains de football.

- Soutien aux territoires les plus fragiles

Les agences de l'eau assurent une mission de solidarité avec les territoires ruraux dans le cadre de la solidarité urbain-rural. Les territoires ruraux sont confrontés à des difficultés spécifiques vis-à-vis de la gestion de l'eau. Les coûts d'infrastructure notamment en matière d'assainissement et d'eau potable sont plus élevés du fait de l'étalement de l'habitat, et inversement, leurs ressources financières sont généralement plus faibles. Dans ce cadre, les agences de l'eau octroient des aides spécifiques pour notamment la production de l'eau potable et la sécurisation de sa distribution ou encore pour le remplacement des canalisations en PVC relarguant du chlorure de vinyle monomère (qui est un agent cancérigène). En 2019, elles ont engagé près de 254 M€ sur le renouvellement des installations d'eau potable et d'assainissement auprès des collectivités situées en zones de revitalisation rurale.

Cette solidarité entre les territoires urbains et ruraux s'illustre également par les contrats de progrès que les agences encouragent. Le contrat de progrès, mis en place à la suite des Assises de l'eau, est un outil de gestion et de protection des milieux aquatiques contractualisé entre l'agence et « des collectivités de taille moyenne qui disposent d'une capacité d'autofinancement réelle, mais qui font face à un retard d'investissement trop lourd », qui vise à améliorer et maintenir l'état écologique des cours d'eau, par la mise en œuvre d'actions ciblées. En 2019, 1 717 contrats de progrès ont été signés par les agences de l'eau.

- Réduction des pollutions industrielles

Les 11èmes programmes confirment l'engagement des agences de l'eau en matière de lutte contre les pollutions industrielles et artisanales. Elles concentrent leurs actions sur la réduction des effluents riches en macropolluants et micropolluants émis par les industriels et les artisans, y compris les activités portuaires et nautiques.

Pour diminuer ces pressions industrielles, les agences orientent principalement leurs actions sur la fiabilisation d'ouvrages existants, la promotion d'aménagements internes, l'amélioration du traitement des effluents ou encore la prévention des risques de pollutions accidentelles.

Elles sensibilisent l'ensemble des opérateurs économiques à ces types de pollutions et privilégient la mise en œuvre d'actions collectives, qui associent plusieurs entreprises d'un territoire ou d'un secteur d'activités.

Par ailleurs, elles favorisent aussi les mesures d'aides qui concernent les travaux liés au changement climatique et ainsi, accompagnent la réduction des pollutions à la source, les technologies propres ou encore la gestion des eaux pluviales. En 2019, les agences de l'eau ont engagé près de 70 M€ pour réduire ces pollutions.

- Réduction des pollutions agricoles :

Les agences de l'eau interviennent sur la réduction des pollutions diffuses agricoles en finançant des projets portés par des collectivités ou des usagers du monde agricole. Elles financent d'une part, des mesures individuelles aux exploitants agricoles (mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), aides à l'agriculture biologique, aides aux investissements, aides au conseil stratégique) – pour certaines qui rentrent dans le cadre du programme Ecophyto régional de 30 M€ qu'elles financent et d'autre part des mesures collectives (aides à l'animation, aides aux filières). Certaines agences financent également des mesures de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols. Ces aides ont vocation à convertir les agriculteurs vers des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement, réduire l'utilisation d'intrants et se diriger vers une agriculture plus pérenne. En 2019, les agences ont engagé 142 M€ en faveur des aides individuelles octroyées aux agriculteurs (dont 125 M€ réalisé en 2019 pour l'agriculture biologique) ce qui dépasse l'objectif initial de 128,5 M€. L'effort consenti par les agences pour accompagner la transition écologique du monde agricole est très conséquent et s'accroît avec les 11èmes programmes.

Les agences concentrent leurs actions sur les zones à enjeux prioritaires telles que les aires d'alimentation de captage d'eau potable, les zones nouvellement classées vulnérables ou encore les masses d'eau superficielles dégradées par l'impact des pratiques agricoles.

En 2019, 926 captages dits « prioritaires » identifiés dans le SDAGE ont reçu un financement des agences de l'eau pour la mise en œuvre d'un plan d'action, soit 30 de plus que prévus par la cible.

- Gestion quantitative

La sécheresse de 2019 a eu des impacts sévères sur les milieux aquatiques mais a également entraîné des défaillances d'approvisionnement en eau potable. Au niveau national, 25 départements ont manqué d'eau pour l'approvisionnement en eau potable, dont 13 ont connu des ruptures de ressource en eau (tarissement, baisse importante des niveaux de nappes), 12 départements des tensions sur certaines ressources, et 13 départements des difficultés à la fois sur la qualité et la quantité. Certains de ces départements ont même connu des ruptures de longue durée sur les ressources d'alimentation en eau potable allant de 28 à plus de 100 jours. Ces tensions ou ruptures ont également des incidences sur la dégradation de la qualité de l'eau distribuée et se répètent, voire s'accroissent, au fil des années. Pour remédier à ces difficultés, les agences de l'eau accompagnent les collectivités, les opérateurs économiques pour assurer des économies d'eau (conseils, diagnostic, investissement, changements de pratiques), une optimisation de la gestion et de l'efficacité (réutilisation d'eau, recyclage, utilisation de réserves ou ouvrages existants, accords de déstockages,) ou encore la création de retenues collectives multi-usages.

Au-delà des actions qu'elles engagent avec les acteurs du territoire, les agences poursuivent également les chantiers d'interconnexions de réseau d'eau potable ou d'autre nature (lutte contre les fuites dans les réseaux AEP notamment) afin de garantir et sécuriser l'approvisionnement en eau potable. A titre d'exemple, en 2019, les agences de l'eau ont permis d'économiser près de 42 millions de m³ d'eau au travers des projets qu'elles ont aidés.

Pour atteindre un équilibre entre les besoins et les ressources disponibles, l'ensemble des usagers (eau potable, agriculture, industrie, navigation, énergie, pêches, usages récréatifs) sont invités à se concerter, au sein de projets de territoires pour la gestion de l'eau (PTGE). En 2019, les agences de l'eau ont d'ores et déjà initié l'accompagnement de 84 projets de territoires sur les 105 envisagés sur les 11èmes programmes d'intervention.

- Protection des eaux littorales

Le littoral français est sujet à de nombreuses menaces telles que la pollution, l'artificialisation du littoral, les arrivées d'espèces exotiques envahissantes ou encore les effets du changement climatique.

Les agences de l'eau accompagnent des porteurs de projets afin de réduire ces pressions, notamment en limitant le rejet de polluants à la source (par le changement des pratiques agricoles ou la mise en place d'une gestion intégrée des eaux pluviales par exemple) pour éviter qu'ils se déversent dans les eaux littorales. Les agences de l'eau financent également des actions de surveillance des eaux littorales – au titre de la DCSMM, contribuant à accroître la connaissance et favoriser les actions pertinentes de préservation à opérer.

TABLEAU 6 : Bilan des contrats d'objectifs 2019 des agences de l'eau (extraction de certains indicateurs)

Bilan des contrats d'objectifs 2019 des agences de l'eau (extraction de certains indicateurs)

Activités	Libellé de l'indicateur	Unité de mesure	Précision	Prévisions 2019	Réalisation 2019		
Gouvernance, planification, international	G-1.1 Respect des échéances d'élaboration du SDAGE 2022-2027 (état des lieux, consultation du public, ...)	Adoption de l'état des lieux et des questions importantes fin 2019	O / N	oui / non	Oui	Oui en CB décembre	
	G-1.2: Nombre de SAGE identifiés comme nécessaires dans les SDAGE soumis pour avis aux comités de bassin *		Nbre/an		8	8	
Connaissance (milieux, pressions)	C-3.1: Volumes annuels prélevés par usage (collectivités, industries hors EDF, EDF, agriculture) *	Total	Mm3	indicateur de suivi		47 804,875	
Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention	P-0a: Pourcentage du programme consacré au changement climatique		Taux en %	valeur de la cible		52,51%	
	P-0b: Montant engagé sur des solutions fondées sur la nature *		M€		238,50	355,05	
	P-1.1: Nombre de captages dits « prioritaires » identifiés dans le SDAGE sur lesquels un financement est apporté par l'agence de l'eau pour la mise en œuvre d'un plan d'actions *		Nbre en Cumul pluriannuel			896	926
	P-1.2a: Montant engagé pour des aides individuelles octroyées aux agriculteurs pour la mise en place d'agriculture biologique, de paiements pour services environnementaux et de mesures agro-environnementales et climatiques *		M€			128,50	141,87
	P-1.2b: Nombre de groupes « 30 000 » reconnus prévus par le plan Ecophyto aidés par l'agence de l'eau		Nbre/an			111	110
	P-2a: Montant engagé sur le renouvellement des installations d'eau potable et d'assainissement auprès de collectivités situées au sein de zones de revitalisation rurale ou d'un zonage équivalent * (solidarité urbain/rural)		M€		indicateur de suivi		235,961
	P-2b: Nombre de contrats de progrès aidés par l'agence *		Nbre/an		indicateur de suivi		1 717
	P-3.1a: Kilomètres de linéaire de cours d'eau avec restauration des fonctionnalités hydro-morphologiques, aidés par l'agence		Km/an			3 210	4 113
	P-3.1b: Nombre d'ouvrages en liste 2 aidés pour être rendus franchissables		Nbre/an			385	353
	P-3.1c: Superficie de zones humides ayant bénéficié d'une aide de l'agence au titre de leur entretien, restauration et acquisition	Total	Ha/an			39 483	45 887
	P-3.3: Nombre d'expérimentations de dispositifs de récupération des macro-déchets dans les systèmes de traitement d'eaux usées et d'eaux pluviales financés par les agences		Nbre/an		indicateur de suivi		1
	P-4.1: Surfaces désimperméabilisées ou déracordées du réseau public d'assainissement *		m ² /an		indicateur de suivi		1 851 768
	P-4.2: Nombre de stations de traitement des eaux usées aidées pour répondre aux objectifs environnementaux des SDAGE ou à des objectifs liés à des usages sensibles (baignade, conchyliculture, production d'eau potable)		Nbre/an			202	259
	P-4.3: Quantité de substances prioritaires et dangereuses issues des activités économiques, industrielles et artisanales, éliminées		Kg/an			3 000	2 897
	P-5a: Volumes d'eau économisés et substitués (tous usages) au travers des projets aidés par l'agence		Hm3/an		indicateur de suivi		41,57
	P-5b: Nombre de projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) accompagnés par l'agence *		Nbre en Cumul pluriannuel			85	84
	Redevances	R-2a: Taux de redevances contrôlées (en montants)		Taux en %	valeur de la cible		34,03%
R-2b: Taux de redevables contrôlés (en nombres)			Taux en %	valeur de la cible		4,48%	
Pilotage de l'établissement et fonctions support	F-1: Nombre de jours de formation moyen par agent (formation continue des personnels de l'établissement)		Nbre de Jours			3,59	
	F-2.1: Pourcentage d'avancement des chantiers de mutualisations inter-agences dont l'agence a le pilotage		Taux en % par chantier	1 - Redevances	50%	50%	
				2. Ressources humaines	30%	30%	
				5 - Surveillance	20%	40%	
				8.Communication nationale	60%	100%	
				13. Systèmes d'informations	60%	60%	
F-2.2: Taux d'utilisation de la procédure dématérialisée de déclaration des redevances (hors redevance pour pollutions diffuses)		Taux en %		valeur de la cible		91,68%	
F-3: Pourcentage d'évolution du montant des dépenses de fonctionnement courant et de personnel		Taux en % avec trajectoire pluriannuelle		valeur de la cible		0,03%	
F-4: Taux d'évolution des restes à payer		Taux en %		Indicateur de suivi		-7,49%	

Bilan des contrats d'objectifs 2019 des agences de l'eau (extraction de certains indicateurs)

Activités	Libellé de l'indicateur	Unité de mesure	Précision	Prévisions 2019	Réalisation 2019		
Gouvernance, planification, international	G-1.1 Respect des échéances d'élaboration du SDAGE 2022-2027 (état des lieux, consultation du public, ...)	Adoption de l'état des lieux et des questions importantes fin 2019	O / N	oui / non	Oui	Oui en CB décembre	
	G.1-2: Nombre de SAGE identifiés comme nécessaires dans les SDAGE soumis pour avis aux comités de bassin *		Nbre/an		8	8	
Connaissance (milieux, pressions)	C-3.1: Volumes annuels prélevés par usage (collectivités, industries hors EDF, EDF, agriculture) *	Total	Mm3	indicateur de suivi		47 804,875	
Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention	P-0a: Pourcentage du programme consacré au changement climatique		Taux en %	valeur de la cible		52,51%	
	P-0b: Montant engagé sur des solutions fondées sur la nature *		M€		238,50	355,05	
	P.1-1: Nombre de captages dits « prioritaires » identifiés dans le SDAGE sur lesquels un financement est apporté par l'agence de l'eau pour la mise en œuvre d'un plan d'actions *		Nbre en Cumul pluriannuel			896	926
	P-1.2a: Montant engagé pour des aides individuelles octroyées aux agriculteurs pour la mise en place d'agriculture biologique, de paiements pour services environnementaux et de mesures agro-environnementales et climatiques *		M€			128,50	141,87
	P-1.2b: Nombre de groupes « 30 000 » reconnus prévus par le plan Ecophyto aidés par l'agence de l'eau		Nbre/an			111	110
	P-2a: Montant engagé sur le renouvellement des installations d'eau potable et d'assainissement auprès de collectivités situées au sein de zones de revitalisation rurale ou d'un zonage équivalent * (solidarité urbain/rural)		M€		indicateur de suivi		235,961
	P-2b: Nombre de contrats de progrès aidés par l'agence *		Nbre/an		indicateur de suivi		1 717
	P-3.1a: Kilomètres de linéaire de cours d'eau avec restauration des fonctionnalités hydro-morphologiques, aidés par l'agence		Km/an			3 210	4 113
	P-3.1b: Nombre d'ouvrages en liste 2 aidés pour être rendus franchissables		Nbre/an			385	353
	P-3.1c: Superficie de zones humides ayant bénéficié d'une aide de l'agence au titre de leur entretien, restauration et acquisition	Total	Ha/an			39 483	45 887
	P-3.3: Nombre d'expérimentations de dispositifs de récupération des macro déchets dans les systèmes de traitement d'eaux usées et d'eaux pluviales financés par les agences		Nbre/an		indicateur de suivi		1
	P-4.1: Surfaces désimperméabilisées ou déracordées du réseau public d'assainissement *		m²/an		indicateur de suivi		1 851 768
	P-4.2: Nombre de stations de traitement des eaux usées aidées pour répondre aux objectifs environnementaux des SDAGE ou à des objectifs liés à des usages sensibles (baignade, conchyliculture, production d'eau potable)		Nbre/an			202	259
	P-4.3: Quantité de substances prioritaires et dangereuses issues des activités économiques, industrielles et artisanales, éliminées		Kg/an			3 000	2 897
	P-5a: Volumes d'eau économisés et substitués (tous usages) au travers des projets aidés par l'agence		Hm3/an		indicateur de suivi		41,57
	P-5b: Nombre de projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) accompagnés par l'agence *		Nbre en Cumul pluriannuel			85	84
Redevances	R-2a: Taux de redevances contrôlées (en montants)		Taux en %	valeur de la cible		34,03%	
	R-2b: Taux de redevables contrôlés (en nombres)		Taux en %	valeur de la cible		4,48%	
Pilotage de l'établissement et fonctions support	F-1: Nombre de jours de formation moyen par agent (formation continue des personnels de l'établissement)		Nbre de Jours			3,59	
	F-2.1: Pourcentage d'avancement des chantiers de mutualisations inter-agences dont l'agence a le pilotage		Taux en % par chantier	1 - Redevances	50%	50%	
				2. Ressources humaines	30%	30%	
				5 - Surveillance	20%	40%	
				8.Communication nationale	60%	100%	
				13. Systèmes d'informations	60%	60%	
F-2.2: Taux d'utilisation de la procédure dématérialisée de déclaration des redevances (hors redevance pour pollutions diffuses)		Taux en %		valeur de la cible		91,68%	
F-3: Pourcentage d'évolution du montant des dépenses de fonctionnement courant et de personnel		Taux en % avec trajectoire pluriannuelle		valeur de la cible		0,03%	
F-4: Taux d'évolution des restes à payer		Taux en %		Indicateur de suivi		-7,49%	

Source : MTEs/DGALN/DEB/ATAP2

Données propres à chaque agence

1. Agence de l'eau Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre en grande partie deux régions, la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie, et plus marginalement l'Auvergne-Rhône-Alpes, soit 26 départements en tout ou partie et 6 760 communes, comptabilisant environ 7,7 millions d'habitants. Il forme un territoire d'une superficie de 117 650 km².

Ce bassin hydrographique est alimenté par deux châteaux d'eau naturels (Pyrénées et Massif central). Il compte 120 000 km de cours d'eau dont un grand fleuve, la Garonne, et des rivières importantes : l'Adour, la Dordogne, le Lot, l'Aveyron, le Tarn et des ressources souterraines (nappe de l'éocène...), une frange littorale de près de 420 km, des lacs, étangs, mares. Il est le troisième bassin par le nombre d'exploitations agricoles (100 000 environ).

Les prélèvements d'eau annuels s'élèvent à 6,9 milliards de m³.

Le bassin Adour-Garonne est cultivé sur 50 % de sa surface. L'agriculture y est donc une activité économique majeure avec 3 millions d'hectares en culture, dont 530 000 irrigués (soit un tiers des surfaces irriguées françaises), et 250 000 ha en agriculture biologique qui ne cesse de progresser.

Le comité de bassin comporte quinze commissions qui sont destinées à l'éclairer sur certaines questions, soit territoriales (commissions locales), soit techniques (commissions techniques), soit thématiques (commissions thématiques).

L'agence de l'eau dispose d'outils de planification pour son bassin : un schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), qui fixe pour six ans les orientations générales, les objectifs et les dispositions à mettre en œuvre et un programme de mesures (PDM) associé à ce schéma directeur. Le bassin dispose également de schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) qui, à des unités hydrographiques plus restreintes, fixent des objectifs spécifiques de qualité, d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative des ressources en eau.

Selon l'état des lieux des masses d'eau de 2013, 62 % des masses d'eau des rivières du bassin ont été identifiées comme en risque de non atteinte du bon état écologique en 2021, bien que 94 % d'entre elles devraient atteindre le bon état chimique. Actuellement, 43 % des masses d'eau de rivière sont en bon état écologique, 94 % sont en bon état chimique, et 61 % des nappes souterraines en bon état chimique (89 % en bon état quantitatif, en amélioration). Un nouvel état des lieux du bassin, intégrant la connaissance actualisée de l'état des eaux, est en cours de réalisation, en vue de la préparation du SDAGE 2022-2027. Il sera validé fin 2019, et basé sur les données de surveillance les plus récentes.

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 a identifié quatre orientations prioritaires : créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE, réduire les pollutions, améliorer la gestion quantitative, préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques. L'objectif est d'atteindre, en 2021 : 69 % des cours d'eau en bon état écologique et 97 % en bon état chimique (sans les molécules ubiquistes), 62 % des masses d'eau côtières et de transition en bon état écologique et 90 % en bon état chimique (sans les molécules ubiquistes) et 68 % des masses d'eau souterraines en bon état chimique en 2021 (94 % en bon état quantitatif).

Les impacts attendus du changement climatique dans le grand sud-ouest de la France sur la quantité et la qualité de la ressource en eau, sur la biodiversité et les milieux aquatiques, sur les usages multiples sont inquiétants. En 2050, sur le bassin Adour-Garonne il est attendu une augmentation de la température de l'air de 2°C, une baisse des débits des rivières de -20 % à -40 % ou encore un déficit entre besoins et ressource en eau de surface de 1,2 milliard de m³. Face à l'urgence climatique, le comité de bassin a voté son plan d'adaptation au changement climatique le 2 juillet 2018.

Le siège de l'Agence de l'eau Adour-Garonne est à Toulouse. L'agence compte quatre autres implantations dans le bassin : Bordeaux, Brive, Rodez et Pau. Le comité de bassin a créé 7 commissions territoriales (Adour, Charente, Côtier-littoral, Dordogne, Garonne, Lot, Tarn-Aveyron).

MISE EN ŒUVRE DES DÉPENSES D'INTERVENTION A FIN 2019

1-1/ Engagements relatifs aux interventions

Les engagements relatifs aux interventions s'élèvent en 2019 à 247,1 M€ (contre 279,1 M€ prévus), soit un taux d'exécution de 88,5 %. Ils atteignaient 363,5 M€ en 2018, comparaison toutefois délicate entre l'optimisation de la consommation des dotations du 10^e programme la dernière année et la mise en œuvre du nouveau programme

Les interventions, d'un montant global d'AE de 223,5 M€ (hors contributions aux opérateurs de l'eau et de la biodiversité à hauteur de 23,5 M€), se répartissent de la manière suivante :

- 22,9 M€ (29,8 M€ prévus) dans le domaine 1 « actions de connaissance, de planification et de gouvernance », soit 11,6% des dotations totales prévues sur 6 ans ;
- 72,5 M€ (contre 71,3 M€ prévus) dans le domaine 2 « mesures générales de gestion de l'eau », soit 18,3 % des prévisions 2019-2024 ;
- 109,5 M€ (contre 137 M€ prévus) dans le domaine 3 « mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité », soit 12,5 % du 11^e programme, et dont 38,7 M€ (contre 33 M€ prévus) pour la restauration et gestion des milieux,
- 18,6 M€ (contre 16 M€ prévus) pour les primes à la performance épuratoire, soit 28,2 % des prévisions sur six ans ;

Globalement, l'année 2019 se caractérise par un taux d'exécution à hauteur d'environ 14,6 %, du montant total des interventions programmées sur les 6 années du 11^e programme 2019-2024 sachant que les écarts aux prévisions proviennent principalement de la construction initiale du budget avec une dotation supérieure à la moyenne annuelle du 11^e programme la première année pour répondre progressivement aux demandes d'aides qui n'avaient pas pu être satisfaites en 2018 et tenir compte des besoins restant très importants en début de programme.

En matière de lutte contre la pollution, les engagements ont été réalisés à hauteur de 87 % des prévisions rectifiées, en baisse par rapport à 2018. A souligner cependant que les engagements consacrés à l'assainissement domestique (Lignes Programme 11, 12 et 15) ont été exécutés à 99 % et répondent à la priorité 2019-2024 donnée à l'amélioration des performances des systèmes de traitement sur les secteurs prioritaires identifiés par les SDAGE et leurs programmes de mesures au regard des enjeux d'atteinte du bon état des masses d'eau pour la période 2019-2024. Toutefois, les aides relatives à la gestion des eaux pluviales (4,96 M€ contre 16 M€ prévus), aux activités économiques (11,8 M€ contre 14 M€ prévus) et à la lutte contre les pollutions d'origine agricole (31,9 M€ contre 39 M€ prévus) ont été sous-exécutées.

Les interventions en faveur de la ressource en eau et de la restauration des milieux ont été réalisées à 94 % des prévisions rectifiées. A noter que désormais, les aides attribuées pour la gestion quantitative de 11,65 M€, prennent en compte la nouvelle instruction gouvernementale du 7 mai 2019 sur les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) et atteignent 38 % des prévisions rectifiées. Cependant, les aides destinées à la protection de la ressource en eau (10,4 M€ contre 4 M€ prévus), réalisées à hauteur de 259 % des prévisions rectifiées du fait d'importants projets structurants, ont nécessité un abondement depuis la LP 21 à hauteur de 6,3 M€. En matière d'eau potable (17,9 M€ contre 16 M€ prévus), le taux d'exécution de 112 % répond activement à l'objectif des Assises de l'eau prévoyant que les captages prioritaires disposent d'un plan d'actions d'ici fin 2021. Les engagements relatifs à la restauration et la gestion des milieux, à hauteur de 38,7 M€ contre 33 M€ prévus, ont été réalisés à 117 % des prévisions rectifiées et poursuivent leur dynamique.

A ces interventions sous forme de subventions ou sous maîtrise d'ouvrage agence, consommant des AE, s'ajoutent les aides octroyées sous forme d'avances remboursables d'un montant négligeable en 2019 (324 767 € tous domaines d'intervention confondus).

1-2/ Paiements relatifs aux interventions

Les paiements des interventions, quant à eux, constitués des versements relatifs aux engagements du 11^e programme et de ceux des programmes antérieurs, atteignent 288,2 M€ (contre 297,9 M€ prévus au budget rectificatif), soit un taux d'exécution de 97 %, ramené à 103,7 % par rapport au budget initial. La réalisation des crédits de paiement est donc très satisfaisante en cette première année de mise en œuvre du 11^e programme.

Les crédits de paiements spécifiques aux interventions de 264,7 M€, hors contribution à l'AFB et l'ONCFS de 23,5 M€, sont répartis suivant les domaines comme suit :

- 23,3 M€ (contre 25,4 M€ prévus) dans le domaine 1,
- 77,7 M€ (contre 111,5 M€ prévus) dans le domaine 2,
- 142,1 M€ (contre 100 M€ prévus) dans le domaine 3, dont 37,7 M€ (contre 36 M€ prévus) pour la restauration et gestion des milieux,
- 21,6 M€ pour les primes à la performance épuratoire (contre 16 M€ prévus),

Le niveau de consommation des crédits de paiement est essentiellement dû à :

- une hausse de 28 % des moyens dédiés à la lutte contre la pollution par rapport à 2018 (soit +31,13 M€), principalement liée à la lutte contre la pollution agricole (+594 %) et la lutte contre la pollution des activités économiques (+20 %) ; l'exécution particulièrement élevée des CP dédiés à « lutte contre la pollution agricole » est la conséquence du mécanisme des conventions de mandat vis-à-vis de l'ASP. En effet, la consommation de CP effectuée en 2019 provient du rattrapage des exercices précédents, suite au traitement des restitutions décalées du fait de l'instruction tardive en 2017 et 2018 des dossiers d'aides (CAB et MAEC) par les DDT (absence d'outil) ;
- un niveau global de dépenses dans le domaine de la ressource en eau et des milieux, exécutées à 98%, également en hausse (+2 %), liée notamment à une croissance significative des CP liés à la protection de la ressource (+20 %) et à la gestion quantitative (+16 %), suite aux appels à projets, avec une consommation de la LP 21 à hauteur de 71 %.

Les tableaux 1, 2, 3 et 4 (ci-après) présentent la synthèse des engagements du 11^e programme et des paiements relatifs au 11^e programme et aux programmes antérieurs, ainsi que l'état des restes à payer et à décaisser sur le programme en cours et les programmes antérieurs.

Tableau 2 : Equilibre financier pluriannuel (crédits de paiements) de l'agence de l'eau Adour-Garonne – Réalisations 2019_Prévisions 2020-2024
(en euros) (source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

DEPENSES	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
	(exécution)	(prévision)	(projection)	(projection)	(projection)	(projection)	
	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP
41 Fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	2 389 673,92 €	3 162 120,00 €	3 602 368,00 €	3 580 000,00 €	3 420 000,00 €	3 585 272,89 €	19 699 434,61 €
42 Immobilisations	2 208 334,71 €	2 760 932,00 €	3 450 000,00 €	3 300 000,00 €	3 300 000,00 €	4 028 382,99 €	19 047 649,70 €
43 Personnel	18 415 951,27 €	19 174 100,00 €	20 200 000,00 €	20 300 000,00 €	20 400 000,00 €	22 282 753,95 €	120 772 805,22 €
D0 Total Domaine 0 - Dépenses propres des agences de l'eau	22 993 959,90 €	25 097 152,00 €	27 252 368,00 €	27 160 000,00 €	27 120 000,00 €	29 896 409,63 €	159 519 889,53 €
29 Planification et gestion à l'échelle du Bassin et des sous Bassins	3 100 357,58 €	2 900 000,00 €	3 100 000,00 €	2 900 000,00 €	2 900 000,00 €	2 900 000,00 €	17 800 357,58 €
31 Études générales	3 264 598,52 €	2 600 000,00 €	2 900 000,00 €	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €	17 764 598,52 €
32 Connaissance et surveillance environnementales	12 340 752,58 €	13 112 650,00 €	14 500 000,00 €	15 000 000,00 €	16 000 000,00 €	17 000 000,00 €	87 953 402,58 €
33 Action internationale	1 729 289,63 €	1 937 500,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	11 666 789,63 €
34 Information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement	1 016 833,83 €	1 802 970,00 €	2 000 000,00 €	2 200 000,00 €	2 200 000,00 €	2 200 000,00 €	11 419 803,83 €
48 Dépenses courantes liées aux redevances	1 837 934,56 €	2 487 500,00 €	3 116 129,03 €	3 156 129,03 €	3 196 129,03 €	4 298 716,57 €	18 092 536,23 €
49 Dépenses courantes liées aux interventions	10 803,32 €	177 000,00 €	883 322,58 €	905 690,97 €	927 690,97 €	1 298 437,80 €	4 202 945,64 €
D1 Total Domaine 1 - Actions de connaissance, de planification et de gouvernance	23 300 570,02 €	25 017 620,00 €	28 499 451,61 €	29 161 820,00 €	30 223 820,00 €	32 697 154,37 €	168 900 436,01 €
11 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement	34 672 154,12 €	45 000 000,00 €	39 000 000,00 €	37 000 000,00 €	35 000 000,00 €	33 000 000,00 €	223 672 154,12 €
12 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux	25 777 241,63 €	30 500 000,00 €	24 000 000,00 €	22 000 000,00 €	19 000 000,00 €	16 000 000,00 €	137 277 241,63 €
15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	2 253 687,15 €	3 300 000,00 €	3 300 000,00 €	3 300 000,00 €	3 300 000,00 €	3 300 000,00 €	18 753 687,15 €
25 Amélioration de la qualité du service d'eau potable	14 976 906,95 €	22 000 000,00 €	22 000 000,00 €	23 000 000,00 €	24 500 000,00 €	25 000 000,00 €	131 476 906,95 €
D2 Total Domaine 2 - Mesures générales de gestion de l'eau (eau potable et assainissement)	77 679 989,85 €	100 800 000,00 €	88 300 000,00 €	85 300 000,00 €	81 800 000,00 €	77 300 000,00 €	511 179 989,85 €
13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	10 341 508,03 €	12 200 000,00 €	13 000 000,00 €	15 000 000,00 €	15 500 000,00 €	14 000 000,00 €	80 041 508,03 €
16 Gestion des eaux pluviales	8 150 199,41 €	4 050 000,00 €	11 000 000,00 €	16 000 000,00 €	18 000 000,00 €	20 000 000,00 €	77 200 199,41 €
18 Lutte contre les pollutions d'origine agricole	50 946 844,43 €	27 000 000,00 €	26 000 000,00 €	29 000 000,00 €	27 500 000,00 €	25 000 000,00 €	187 446 844,43 €
21 Gestion quantitative de la ressource en eau	25 652 506,20 €	17 000 000,00 €	17 500 000,00 €	17 500 000,00 €	17 500 000,00 €	17 500 000,00 €	112 652 506,20 €
23 Protection de la ressource en eau	6 601 367,73 €	5 000 000,00 €	5 500 000,00 €	5 000 000,00 €	4 500 000,00 €	3 300 000,00 €	31 901 367,73 €
24 Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	37 738 932,98 €	40 000 000,00 €	41 000 000,00 €	42 000 000,00 €	43 000 000,00 €	37 000 000,00 €	240 738 932,98 €
D3 Total Domaine 3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité	142 135 614,94 €	105 250 000,00 €	116 000 000,00 €	124 500 000,00 €	126 000 000,00 €	116 800 000,00 €	730 685 614,94 €
17 Primes de performance épuratoire	21 593 948,00 €	16 000 000,00 €	12 000 000,00 €	10 000 000,00 €	8 000 000,00 €	1 357 605,00 €	68 951 553,00 €
Primes mentionnées à l'article L.213-9-2 du code de l'environnement	21 593 948,00 €	16 000 000,00 €	12 000 000,00 €	10 000 000,00 €	8 000 000,00 €	1 357 605,00 €	68 951 553,00 €
44 Charges de régularisation - remboursement de redevances	657 380,00 €	600 000,00 €	800 000,00 €	760 000,00 €	760 000,00 €	992 651,00 €	4 570 031,00 €
50 Contribution aux opérateurs (AFB, ONCFS, OFB, EPMP, autres établissements publics, ...)	23 515 012,00 €	27 327 180,00 €	27 327 180,00 €	27 327 180,00 €	27 327 180,00 €	27 327 180,00 €	160 150 912,00 €
<i>dont contribution à l'AFB et l'ONCFS, puis à l'OFB</i>	23 515 012,00 €	27 327 180,00 €	27 327 180,00 €	27 327 180,00 €	27 327 180,00 €	27 327 180,00 €	160 150 912,00 €
<i>dont contribution à l'EPMP</i>							- €
60 Écêtement des redevances reversé au budget général de l'Etat							
Hors domaine Hors plafond	24 172 392,00 €	27 927 180,00 €	28 127 180,00 €	28 087 180,00 €	28 087 180,00 €	28 319 831,00 €	164 720 943,00 €
TOTAL DES CREDITS DE PAIEMENT	311 876 474,71 €	300 091 952,00 €	300 178 999,61 €	304 209 000,00 €	301 231 000,00 €	286 371 000,00 €	1 803 958 426,33 €

Tableau 3 : Suivi des engagements et des paiements relatifs au 11^o programme en cours de l'agence de l'eau Adour-Garonne au 31 décembre 2019 (en euros)
(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

DESTINATION	Affectations d'Engagement (AE)					Crédits de paiement (CP) du 11 ^o Programme			Restes à payer
	Total des dotations d'AE initiales du 11 ^o Programme	Engagements des exercices antérieurs à l'exercice N soit au 31/12/2018	Engagements de l'exercice 2019	Cancel des AE au 31/12/2019	Taux d'exécution des AE	Cancel des CP des exercices antérieurs à l'exercice N soit au 31/12/2018	CP de l'exercice 2019	Cancel des CP au 31/12/2019	Situation au 31/12/2019
	A - G ans	C = Juste années passées du programme en cours	D (*)	E = C-D	F = E / A si A=0 ou F = E / B si A différent de 0	J	K	L = J-K	M = E-L
41 Fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	19 701 384,00 €		2 355 509,31 €	2 355 509,31 €	11,90%		1 933 238,41 €	1 933 238,41 €	422 270,90 €
42 Immobilisations	19 403 616,00 €		1 584 080,01 €	1 584 080,01 €	8,16%		695 136,57 €	695 136,57 €	888 943,44 €
43 Personnel	120 895 000,00 €		18 538 146,05 €	18 538 146,05 €	15,33%		18 406 411,27 €	18 406 411,27 €	131 734,78 €
D0 Total Domaine 0 - Dépenses propres des agences de l'eau	160 000 000,00 €	- €	22 477 735,37 €	22 477 735,37 €	14,05%	- €	21 034 786,25 €	21 034 786,25 €	1 442 948,12 €
29 Planification et gestion à l'échelle du Bassin et des sous Bassins	23 160 645,16 €		3 360 143,00 €	3 360 143,00 €	14,51%		851 268,02 €	851 268,02 €	2 508 874,98 €
31 Etudes générales	12 903 225,81 €		635 223,20 €	635 223,20 €	4,92%		47 871,00 €	47 871,00 €	587 352,20 €
32 Connaissance et surveillance environnementales	116 129 032,26 €		14 271 978,22 €	14 271 978,22 €	12,29%		5 190 586,43 €	5 190 586,43 €	9 081 391,79 €
33 Action internationale	9 678 064,52 €		1 581 352,02 €	1 581 352,02 €	16,34%		343 693,52 €	343 693,52 €	1 237 659,10 €
34 Information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement	12 903 225,81 €		1 285 283,00 €	1 285 283,00 €	9,90%		529 155,54 €	529 155,54 €	756 127,40 €
48 Dépenses courantes liées aux redevances	18 064 516,13 €		1 809 912,40 €	1 809 912,40 €	10,02%		1 724 250,95 €	1 724 250,95 €	85 001,51 €
49 Dépenses courantes liées aux interventions	5 161 290,32 €		10 056,41 €	10 056,41 €	0,19%		9 487,25 €	9 487,25 €	509,16 €
D1 Total Domaine 1 - Actions de connaissance, de planification et de gouvernance	198 000 000,00 €	- €	22 953 948,91 €	22 953 948,91 €	11,59%	- €	8 096 312,71 €	8 096 312,71 €	14 257 636,20 €
11 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec - Traitement	213 423 225,81 €		31 296 006,11 €	31 296 006,11 €	14,66%		3 140 565,25 €	3 140 565,25 €	28 155 440,80 €
12 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec - Réseaux	60 000 000,00 €		19 704 857,60 €	19 704 857,60 €	32,84%		2 553 121,82 €	2 553 121,82 €	17 151 735,84 €
15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	19 354 838,71 €		3 569 884,00 €	3 569 884,00 €	18,44%		444 238,10 €	444 238,10 €	3 125 645,90 €
25 Amélioration de la qualité du service d'eau potable	103 221 935,49 €		17 948 375,00 €	17 948 375,00 €	17,39%		1 338 699,56 €	1 338 699,56 €	16 609 675,44 €
D2 Total Domaine 2 - Mesures générales de gestion de l'eau (eau potable et assainissement)	395 000 000,00 €	- €	72 519 122,77 €	72 519 122,77 €	18,31%	- €	7 476 624,73 €	7 476 624,73 €	65 042 498,04 €
13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	90 322 580,65 €		11 795 744,00 €	11 795 744,00 €	13,06%		217 748,78 €	217 748,78 €	11 577 995,22 €
16 Gestion des eaux pluviales	136 003 870,97 €		4 959 006,00 €	4 959 006,00 €	3,65%		320 227,11 €	320 227,11 €	4 638 778,89 €
18 Lutte contre les pollutions d'origine agricole	184 258 064,52 €		31 948 903,79 €	31 948 903,79 €	17,34%		4 317 899,49 €	4 317 899,49 €	27 631 004,30 €
21 Gestion quantitative de la ressource en eau	200 000 000,00 €		11 647 637,91 €	11 647 637,91 €	5,82%		831 221,58 €	831 221,58 €	10 816 416,33 €
23 Protection de la ressource en eau	25 802 580,64 €		10 359 049,80 €	10 359 049,80 €	40,15%		117 699,60 €	117 699,60 €	10 241 950,20 €
24 Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	239 612 903,23 €		38 734 655,01 €	38 734 655,01 €	16,17%		5 316 193,53 €	5 316 193,53 €	33 418 461,48 €
D3 Total Domaine 3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité	875 999 999,99 €	- €	109 445 596,51 €	109 445 596,51 €	12,49%	- €	11 120 990,09 €	11 120 990,09 €	98 324 606,42 €
17 Primes de performance épuratoire	65 000 000,00 €		18 642 395,00 €	18 642 395,00 €	28,25%		13 868 294,00 €	13 868 294,00 €	4 774 101,00 €
Primes mentionnées à l'article L.213-9-2 du code de l'environnement	65 000 000,00 €	- €	18 642 395,00 €	18 642 395,00 €	28,25%	- €	13 868 294,00 €	13 868 294,00 €	4 774 101,00 €
44 Charges de régularisation - remboursement de redevances	4 000 000,00 €		687 349,00 €	687 349,00 €	14,94%		657 380,00 €	657 380,00 €	29 969,00 €
50 Contribution aux opérateurs (AFB, ONCFS, OFB, EPMP, autres établissements publics...)	152 500 000,00 €		23 515 012,00 €	23 515 012,00 €	15,42%		23 515 012,00 €	23 515 012,00 €	- €
Hors domaine Hors plafond	157 100 000,00 €	- €	24 202 381,00 €	24 202 381,00 €	15,41%	- €	24 172 392,00 €	24 172 392,00 €	29 969,00 €
Total	1 883 100 000,00 €	- €	270 241 169,58 €	270 241 169,58 €	14,38%	- €	86 369 399,78 €	86 369 399,78 €	183 871 759,78 €

AVANCES REMBOURSABLES ENGAGÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERVENTION	Avances Remboursables					Paiements du 11 ^o Programme			Restes à débiter
	Total des dotations d'Avances initiales du 11 ^o Programme	Engagements des exercices antérieurs au 31/12/2018	Engagements de l'exercice 2019	Cancel des Avances au 31/12/2019	Taux d'exécution des AE	Cancel des Avances des années antérieures à l'exercice N soit au 31/12/2018	Avances versées de l'exercice 2019	Cancel des Avances versées au 31/12/2019	Situation au 31/12/2019
	A	C	D (*)	E = C-D	F = E / A si A=0 ou F = E / B si A différent de 0	J	K	L = J-K	M = E-L
Total	97 000 000,00 €	- €	324 767,00 €	324 767,00 €	0,33%	- €	- €	- €	324 767,00 €

[*] Colonne D : Les AE et avances engagées l'année N ont été l'objet de décaissements au 31/12/2019 l'année N étant restitues, elles viennent automatiquement en déduction.
 (**) Colonne H : Les retraits d'AE et d'avances non restitués (annulations, réductions pour soldes...) permettent d'obtenir le niveau des restes à payer et à débiter.

Tableau 4 : Synthèse des paiements des programmes antérieurs au 11^e programme de l'agence de l'eau Adour-Garonne au 31 décembre 2019 (en euros)
(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

5-2. SYNTHÈSE DES PAIEMENTS DES PROGRAMMES ANTERIEURS AU 11 ^e PROGRAMME en euros						
en Euros	Décisions nettes d'engagements actualisées au 31/12/2019	Paiements				Restes à décaisser au 31/12/2019
		Cumul des paiements des années antérieures au 31/12/2018	Somme des paiements prévus au cours de l'année 2019	Somme des paiements réalisés au cours de l'année 2019	Total des paiements au 31/12/2019	
		1	2	3	4	
8^{ème} PROGRAMME	- €	- €	- €	- €	- €	- €
- Subventions					- €	- €
- Avances					- €	- €
9^{ème} PROGRAMME	1 197 809 574,99 €	1 191 442 220,65 €	- €	592 321,05 €	1 192 034 541,70 €	5 775 033,29 €
- Subventions	1 065 730 333,15 €	1 060 390 956,91 €		583 994,15 €	1 060 974 951,06 €	4 755 382,09 €
- Avances	132 079 241,84 €	131 051 263,74 €		8 326,90 €	131 059 590,64 €	1 019 651,20 €
10^{ème} PROGRAMME	2 042 037 501,53 €	1 428 764 786,02 €	- €	241 478 027,82 €	1 670 242 813,84 €	371 794 687,69 €
- Subventions	1 958 383 220,52 €	1 390 375 097,26 €		224 923 080,79 €	1 615 298 178,05 €	343 085 042,47 €
- Avances	83 654 281,01 €	38 389 688,76 €		16 554 947,03 €	54 944 635,79 €	28 709 645,22 €
TOTAL Programmes antérieurs	3 239 847 076,52 €	2 620 207 006,67 €	- €	242 070 348,87 €	2 862 277 355,54 €	377 569 720,98 €
- Subventions	3 024 113 553,67 €	2 450 766 054,17 €	- €	225 507 074,94 €	2 676 273 129,11 €	347 840 424,56 €
- Avances	215 733 522,85 €	169 440 952,50 €	- €	16 563 273,93 €	186 004 226,43 €	29 729 296,42 €

SITUATION FINANCIERE

2-1/ Recettes

Les recettes globales s'élèvent à 287,4 M€ pour l'année 2019, soit un taux d'exécution de 100 %. L'essentiel provient des encaissements de redevances à hauteur de 286,8 M€, soit 100 % des prévisions initiales. En réalité, ce dernier taux peut être porté à 102,9 % dans la mesure où le reversement du dépassement du plafond de redevances au budget de l'Etat en 2019, arrêté au vu des recettes encaissées au 23 décembre 2019 à un total de 45,1 M€, s'est élevé à 8,8 M€ pour l'agence (écrêtement comptabilisé en recettes budgétaires lors de l'élaboration des BI et en opérations pour le compte de tiers non budgétaires dans les CF).

Ce niveau de redevances encaissées s'explique essentiellement par le changement du système d'information financière de l'agence en 2018 qui avait imposé des périodes de gel d'opérations, notamment des émissions de redevances tardives qui n'avaient donc pas pu donner lieu à encaissements en 2018.

Par ailleurs, mises à part ces recettes budgétaires, les opérations non budgétaires suivantes font l'objet d'encaissements :

- le remboursement des avances par les bénéficiaires d'aides, d'un montant de 18,5 M€ (contre 13,7 M€ prévus initialement) ;
- le recouvrement de la redevance mutualisée « protection du milieu aquatique » pour le compte des autres agences, comptabilisé en décaissements lors de son reversement ;
- le dépassement du plafond de redevances de 8,8 M€ en 2019, évoqué supra, reversé au budget général de l'Etat, également inscrit en décaissements.

2-2/ Dépenses

Les dépenses budgétaires totales (CP) de l'année 2019 s'élèvent à 311,8 M€. Elles ont globalement été réalisées à 97 % des prévisions initiales, compte tenu du changement de méthode de comptabilisation de l'écrêtement figurant en CP dans le BI et en opérations non budgétaires dans le compte financier.

L'enveloppe « intervention » à hauteur de 288,2 M€ en crédits de paiement a fait l'objet d'un exposé détaillé dans la partie précédente (Cf. 1-2/).

S'agissant de l'enveloppe « personnel », exécutée à hauteur de 96,5 % en AE et 96 % en CP, elle atteint 18,24 M€ en CP en 2019, contre 19 M€ prévus et 17,9 M€ en 2018. A noter que les mesures d'accompagnement à la mobilité ont été exécutées à 48 %.

Concernant l'enveloppe « fonctionnement », consommée à hauteur de 86,4 % en AE et 88,7 % en CP des budgets initiaux, après correction de la comptabilisation de l'écrêtement de 8,7 M€ dans cette enveloppe en BI, elle s'élève à 3,2 M€ en CP en 2019, contre 3,6 M€ prévus recalculé hors écrêtement. Malgré des dépenses inéluctables liées aux remboursements de déplacements des membres des instances plus importants les années d'élaboration de programme ou de SDAGE (+61 % en 2019), des frais de déplacement liés au personnel en hausse de 20% suite aux chantiers de mutualisation, on observe une diminution des postes formation, fournitures et maintenance du matériel informatique, renouvellement de licences.

Enfin, le taux de réalisation de l'enveloppe « investissement » de 53,5 % en AE et 76,7 % en CP, traduit un niveau de CP en 2019 de 2,2 M€ en 2019, contre 2,8 M€ prévus. Cette sous-exécution est due en grande partie à la décision de revoir le projet dédié à la refonte et la modernisation de l'application de gestion des aides (SIGA), initialement prévu au BI 2019. En effet, dans le cadre d'une démarche mutualisée, les agences Adour Garonne, Artois Picardie et Seine Normandie, ont décidé de réorienter leur propre projet sur la base du progiciel retenu par l'agence Rhin Meuse. Rappelons ici que l'agence Adour Garonne est pilote du volet harmonisation des pratiques sur la gestion des aides.

En complément des dépenses budgétaires présentées ci-dessus, les opérations non budgétaires suivantes font l'objet de décaissements :

- les avances remboursables versées au titre des aides octroyées sous cette forme, d'un montant de 16,6 M€ (contre 16,2 M€ prévus initialement) ;
- le reversement de la redevance pour protection du milieu aquatique mutualisée ;
- le dépassement du plafond de redevances de 8,8 M€ reversé au budget général de l'Etat ;
- les versements d'acomptes à l'agence de services et de paiement (ASP) dans le cadre de conventions de mandat, dans le domaine des aides agricoles.

2-3/ Soutenabilité budgétaire

Le résultat comptable de l'exercice 2019 est déficitaire à hauteur de de 6,3 M€ (contre -17,7 M€ prévus).

La présentation des principales masses du budget exécuté au regard du dernier budget rectificatif indique que le solde budgétaire prévu à -43,8 M€ s'élève finalement à -24,47 M€ compte tenu des recettes et dépenses budgétaires réelles, exposées précédemment.

Ainsi, la variation de trésorerie fait l'objet d'un prélèvement de 0,7 M€ qui s'avère inférieur de 22,6 M€ aux prévisions du budget rectificatif. Le niveau de trésorerie à la fin de l'exercice 2019 atteint alors 55,8 M€, contre 33,2 M€ prévus.

Le prélèvement sur le fonds de roulement, quant à lui, s'établit à 6,3 M€ (contre 17,7 M€ prévus). Cet écart à la prévision traduit des recettes supérieures à ce qui était attendu et des dépenses moindres, comme cela a été exposé précédemment. Au 31 décembre 2019, le fonds de roulement s'élève à 145 M€, soit 5,4 mois de dépenses.

Ce niveau de fonds de roulement encore conséquent (146,5 M€ fin 2018) doit être rapproché du niveau des restes à payer sur les engagements pris par l'agence en fin de 10^e programme et de ceux de la première partie du 11^e qui seront progressifs.

Les restes à payer à la fin de l'exercice 2019 sont issus de l'exécution des autorisations d'engagement des années antérieures et de de celles de l'année en cours, déduction faite des crédits de paiement (CP) 2019. Ils sont de l'ordre de 530 M€ fin 2019.

Aussi, il convient de rappeler qu'au cours des derniers exercices de fin de 10^e programme, des engagements importants avaient été initiés, du fait de nombreux appels à projets lancés depuis 2016 et des moyens importants déployés en 2018, tels que la reprogrammation d'AE dans un contexte bien spécifique de dernière année du 10^e programme. Le début du 11^e programme s'inscrit dans la stratégie financière prévue avec des engagements moins importants en début de programme permettant la baisse du niveau global des restes à payer. En effet, en 2019, les restes à payer en avances et subventions diminuent de l'ordre de 12 % par rapport à ceux de 2018. Ainsi, le fonds de roulement restant stable permet de continuer d'assurer une couverture des restes à payer à un niveau atteignant 27 %, soit en hausse comparativement aux 24 % de 2018. En effet, il permettra de faire face non seulement à la montée en puissance des engagements présagés à compter du milieu de programme ainsi qu'à sa révision prévue à l'horizon 2021.

Les 3 tableaux ci-après illustrent les données 2019 relatives aux recettes et dépenses budgétaires, aux décaissements et encaissements non budgétaires, et à la situation patrimoniale de l'agence.

- Autorisations budgétaires annuelles

(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

Adour-Garonne	BI 2019		BR1 2019		CF 2019	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses						
Personnel (AE=CP)	19 000 000	19 000 000	19 000 000	19 000 000	18 328 861	18 240 174
<i>dont charges de pensions civiles (AE=CP)</i>						
Fonctionnement	11 647 384	11 497 384	11 647 384	11 497 384	3 252 143	3 207 553
Intervention	279 120 000	277 906 249	279 120 000	297 906 249	247 076 075	288 220 413
Investissement	2 959 900	2 879 900	2 959 900	2 879 900	1 584 080	2 208 335
Total des dépenses AE et CP	312 727 284	311 283 533	312 727 284	331 283 533	270 241 160	311 876 475
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)						
Recettes						
Recettes globalisées	287 430 289		287 430 289		287 403 731	
Subventions pour charges de service public						
Autres financements de l'Etat						
Fiscalité affectée	287 080 575		287 080 575		286 802 873	
Autres financements publics						
Recettes propres	349 714		349 714		600 858	
Recettes fléchées*	0		0		0	
Financements de l'Etat fléchés						
Autres financements publics fléchés						
Recettes propres fléchées						
Total des recettes	287 430 289		287 430 289		287 403 731	
SOLDE BUDGETAIRE (déficit)	23 853 244		43 853 244		24 472 743	

- Equilibre financier annuel

(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

Adour-Garonne	BI 2019	BR1 2019	CF 2019
Besoins			
Solde budgétaire (déficit) (D2)	23 853 244	43 853 244	24 472 743
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	16 233 000		16 563 274
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)	6 393 600	6 393 600	6 224 344
Autres décaissements sur comptes de tiers (e1)	12 000 000	16 000 000	30 819 194
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme	58 479 844	82 479 844	78 079 555
(1) = D2+(b1)+(c1)+(e1)			
ABONDEMENT de la trésorerie (I) = (2) - (1)	-	-	-
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)</i>			
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	-	-	-
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	58 479 844	82 479 844	78 079 555
Financements			
Solde budgétaire (excédent) (D1)			
Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)	13 709 126		18 457 226
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)	6 400 000	6 400 000	6 112 563
Autres encaissements sur comptes de tiers (e2)	19 000 000	39 000 000	52 814 625
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme	39 109 126	59 109 126	77 384 414
(2) = D1+(b2)+(c2)+(e2)			
PRELEVEMENT de la trésorerie (II) = (1) - (2)	19 370 718	23 370 718	695 142
<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)</i>			
<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>	19 370 718	23 370 718	695 142
TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)	58 479 844	82 479 844	78 079 555

- Agrégats financiers issus de la situation patrimoniale (source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

Agrégat en K €	Mode de calcul	CF 2012	CF 2013	CF 2014	CF 2015	CF 2016	CF 2017	CF 2018	CF 2019
Charges	1- Interventions	227 886	225 933	212 403	223 965	191 113	262 119	274 002	283 806
	dont contribution à l'ONEMA - AFB - ONCFS	9 080	12 195	10 975	11 755	11 926	12 441	36 334	-
	dont reversement Ecophyto à l'ONEMA - AFB	7 060	7 888	7 339	7 290	-	-	-	-
	dont provisions pour charges (68/55)	44 412	29 751	-	-	-	-	-	-
	2- Personnel	17 865	17 329	17 247	17 230	15 970	16 645	16 611	16 728
	3- Fonctionnement courant	6 296	6 036	35 490	25 894	31 080	6 425	5 649	6 465
dont amortissements et provisions (66)	1 402	1 554	1 604	1 473	1 572	1 401	1 067	1 254	
	TOTAL CHARGES	252 047	249 298	265 140	267 089	238 064	285 180	296 262	306 999
Produits	1- Redevances	259 713	265 963	277 577	264 182	279 819	303 930	293 185	297 549
	Redevances pour prélèvement	51 961	48 408	57 100	40 230	58 102	61 230	58 565	63 193
	dont prélèvement collectivités - AEP	35 047	31 938	35 275	21 737	37 964	39 153	40 172	41 062
	dont prélèvement agriculture - irrigation	6 622	6 061	6 879	4 538	7 308	8 650	6 126	6 749
	dont prélèvement industries	9 992	7 409	15 014	13 660	12 740	14 027	12 267	15 382
	Industries - Alimentation d'un canal	27	20	23	26	41	38	23	32
	Industries - Abattement industriel	-	-	-	-	-	-	-	-
	Industries - Hydroélectrique	3 401	3 353	7 895	7 428	6 038	7 073	5 442	6 333
	Industries - Autres usages économiques	6 564	3 624	7 095	6 467	6 653	6 948	6 771	6 797
	Redevances pour autres usages	2 588	2 218	2 317	2 094	1 947	1 858	1 808	1 805
	dont obstacle sur cours d'eau	19	19	24	22	22	22	23	23
	dont protection milieu aquatique	1 621	1 792	1 746	1 719	1 723	1 721	1 708	1 631
	dont stockage en période d'étiage	758	407	547	353	202	113	157	151
	dont contributions volontaires	-	-	-	-	-	-	-	-
	Redevances pour pollution et collecte	205 154	215 337	218 152	221 853	219 769	240 853	232 732	241 319
	dont collectivités	178 464	189 745	188 996	188 964	184 260	214 895	207 051	207 396
	Collectivités - Pollution	118 188	127 000	125 829	120 661	129 532	140 864	136 733	133 533
	Collectivités - Collecte	60 276	62 745	63 127	64 293	65 735	74 011	70 298	71 863
	Collectivités - Curage	-	-	-	-	-	-	-	-
	dont agriculture - élevage + pollution diffuse	19 012	19 839	20 110	22 484	17 078	15 058	16 067	26 128
	Agriculture - Élevage	266	161	173	154	158	208	135	-
	Agriculture - Polluants diffusés	18 726	19 678	19 937	22 311	16 920	17 850	17 892	26 128
	dont industries	7 678	5 700	9 046	8 374	8 431	7 930	7 594	7 790
	Industries - Pollution	6 974	4 805	8 209	7 643	7 634	7 123	6 642	7 138
	Industries - Collecte	704	795	837	731	797	777	732	652
	2- Gestion courante	1 999	1 108	20 992	21 733	466	1 343	753	3 125
	Autres produits	1 999	1 108	20 992	21 733	466	1 343	753	3 125
dont reprise sur provisions (78)	411	87	3 348	471	30	56	22	61	
dont reprises sur provisions pr charges (79/52)	-	-	16 612	20 158	-	-	-	-	
	TOTAL PRODUITS	261 712	267 071	298 569	285 915	280 285	305 281	293 638	300 675
Résultat	= Produits - charges	9 665	17 773	33 421	18 826	41 321	20 093	- 2 324	- 6 324
CAF (+0)	Capacité d'autofinancement	55 129	49 135	15 042	-	42 863	21 405	-	-
ou IAF (+0)	Insuffisance d'autofinancement	-	-	-	298	-	-	1 283	5 213
Emplois (hors IAF)	Interventions (avances remboursables)	24 306	23 125	16 856	17 648	8 090	9 243	4 681	16 563
	Autres dépenses d'investissement	2 431	1 168	808	1 329	2 376	- 4 028	2 621	1 544
	Remboursement Capital	23 164	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL EMPLOIS (y compris IAF)	49 901	24 293	17 754	19 275	10 474	13 272	8 986	23 320
Ressources (hors CAF)	Remboursement d'avances	22 030	21 756	18 281	18 333	16 481	16 722	9 921	21 621
	Cessions d'immobilisations 775	28	41	23	4	-	32	4	94
	Autres ressources en capital	86	102	50	63	9	69	- 25 927	-
	TOTAL RESSOURCES (y compris CAF)	77 264	71 034	33 405	18 399	59 355	38 229	- 16 003	21 715
Equilibre = Variation FDR	= Ressources - emplois	27 363	46 741	15 651	- 676	48 878	24 957	- 24 869	- 1 605

BILAN D'ACTIVITE ET RÉSULTATS ATTEINTS PAR L'AGENCE

Les résultats inscrits ci-dessous le sont à titre d'illustration et ne reflètent pas l'exhaustivité des résultats atteints par l'agence de l'eau en 2019.

Gouvernance, planification, international, connaissance (milieux, pressions)

En matière de planification, l'année 2019 a été marquée par l'adoption par le comité de bassin du SAGE vallée de la Garonne (identifié comme nécessaire dans le SDAGE). Par ailleurs, deux autres SAGE identifiés comme nécessaires dans le SDAE ont reçu un avis favorable de la commission planification en 2019 : Charente et Neste Rivières de Gascogne.

Au global, le bassin Adour-Garonne est couvert par vingt-sept SAGE et dix-huit d'entre eux sont déclinés en programmes d'actions opérationnels.

Une progression du bon état écologique des masses d'eau du bassin a été rendu possible grâce à une surveillance accrue des cours d'eau. En 2019 et à titre d'illustration, l'Agence a soutenu le projet REGARD porté par Bordeaux Métropole qui propose une vision globale et intégrée de l'impact des micropolluants à l'échelle du territoire. Ce projet permet de hiérarchiser les risques d'impact sur les milieux aquatiques, de tester et d'évaluer les mesures de changements (comportementales, organisationnelles ou de traitement). Parmi les solutions innovantes testées : la substitution mécanique aux produits chimiques de lutte contre les rats en ville, ou encore le changement de pratiques alimentaires et d'hygiène au sein de 43 familles volontaires. Autant de polluants qui ne se retrouveront pas dans la Garonne.

Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention

Les aides de l'agence de l'eau Adour-Garonne ont contribué au taux de 50 % des masses d'eau en bon état écologique sur le bassin Adour-Garonne, constaté dans l'état des lieux en 2019.

- L'adaptation au changement climatique

L'agence s'est doté d'un plan d'adaptation au changement climatique (PACC) qui a permis de cibler les enjeux du changement climatique sur l'eau et les milieux aquatiques en Adour-Garonne et de préciser les mesures à mettre en œuvre pour y remédier. Pour répondre aux objectifs ambitieux qui sont fixés, l'agence de l'eau a consacré en 2019, 57 % de sa capacité d'intervention sur ce volet.

Les actions qu'elles accompagnent couvrent plusieurs domaines tels que la protection des zones humides, le développement des économies d'eau, la désimperméabilisation des sols ou la réutilisation des eaux usées traitées.

- Qualité et richesse des milieux aquatiques

L'agence a participé à la restauration morphologique de 600 km de cours d'eau en 2019 sur les 120 000 km de cours d'eau qui constituent le bassin Adour-Garonne, néanmoins proche de son objectif de 1 000 km de cours d'eau restaurés. Elle a également contribué à l'entretien de 31 838 ha de zones humides, en a restauré 602 ha et acquis 268 ha. On peut noter que 66 ouvrages en liste 2 ont été rendus franchissable cette même année.

A titre d'exemple, un espace de mobilité du cours d'eau a été restauré sur le bassin versant du Tarn amont sur un linéaire de près de 45 km. Les interventions ont débuté sur le méandre de Saint-Hilarin afin qu'il serve à la fois de référence et de vitrine d'espace fonctionnel de la rivière. La trajectoire actuelle allait vers l'uni-chenalisation du lit mineur, le boisement des berges et la perte de biodiversité. Les actions modificatives majeures sont une reprise du lit (rétrécissement, recharge alluviale...) et la favorisation du processus d'érosion localisée des berges. Le site sera géré pendant 5 ans afin de guider le développement végétal. Le projet améliore le fonctionnement hydromorphologique de ce tronçon de cours d'eau en respectant l'espace de divagation du Tarn et modernise les équipements de loisir et de tourisme.

- Réduction des pollutions domestiques

L'agence de l'eau accompagne les collectivités en consacrant 35 % de ses aides en 2019 sur des investissements de dépollution des eaux usées domestiques. Sur cette même année, 16 stations de traitement des eaux usées ont été aidées.

Par ailleurs, l'agence soutient les travaux qui visent à préserver les usages spécifiques de l'eau- eau potable, baignade, conchyliculture, pêche à pied.- qui ont un effet direct sur les pollutions en traitant et en limitant les rejets dans l'environnement. Dans ce cadre-là, l'Agence privilégie les techniques alternatives (telles que les noues par exemples) et les travaux de désimperméabilisation ou renaturation des sols. En 2019, 3,9 ha de surfaces ont été désimperméabilisées ou déracordées du réseau public d'assainissement (proche de 5 ha prévu initialement). Cela correspond à la restauration de près de 7 terrains de football au total.

- Soutien aux territoires les plus fragiles

L'agence de l'eau Adour-Garonne a accordé 57,3 M€ sur le renouvellement des installations d'eau potable et d'assainissement de ces collectivités et 105 contrats de progrès ont été signés en 2019.

- Réduction des pollutions industrielles

Près de 12 M€ ont été attribués en 2019 à la lutte contre les pollutions issues des activités économiques et artisanales, avec près de 200 opérations de réduction des pollutions industrielles. L'agence oriente prioritairement ces actions sur la fiabilisation d'ouvrages existants, la promotion d'aménagements internes, l'amélioration du traitement des effluents ou encore la prévention des risques de pollutions accidentelles. Parmi ces actions financées par l'agence on peut citer l'aide à l'entreprise Brown Europe. Celle-ci, qui a son atelier de traitement de surface à Laval-de-Cère (Lot) a mis en place un traitement des rejets par évapoconcentration. Les effluents générés (eaux de rinçage, vidanges des bains de traitement de surface) rejoignaient jusqu'alors une station de traitement physico-chimique avant rejet dans le Cère. L'entreprise a souhaité mettre fin à ces rejets en milieu naturel et traiter ses effluents de manière à se mettre en « zéro rejet » et a donc sollicité l'aide de l'agence pour une partie du financement.

- Réduction des pollutions agricoles

L'agence Adour-Garonne, qui souhaite adapter au mieux les pratiques agricoles pour préserver les ressources, a engagé en 2019 près de 22 M€ pour des aides individuelles octroyées aux agriculteurs pour la mise en place d'agriculture biologique et de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). Ce montant dépasse sensiblement les 17 M€ prévu initialement. Ses aides portent également sur le développement de filières bas intrants ou encore sur des investissements en matériels. Par ailleurs, l'Agence a apporté un financement pour la mise en œuvre d'un plan d'action pour 60 captages dits « prioritaires » identifiés dans le SDAGE (cible initiale de 54 captages).

- Gestion quantitative

L'agence accompagne tout type d'activités –agricoles, industriels – pour assurer des économies d'eau conséquentes (1.43 millions de m³ d'eau économisés en 2019 par le biais de projets aidés par l'Agence). Outre une diminution de l'usage de l'eau, elle encourage la réutilisation de la ressource et la sécurisation de son approvisionnement. Elle a donc aidé 9 projets de territoires pour la gestion de l'eau (PTGE) à se construire en 2019.

Redevances

Le montant total des redevances encaissées par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'élève en 2019 à 286,80 M€, en repli de -6,4 M€ par rapport aux redevances émises en 2018. Cette baisse résulte principalement d'une diminution des recettes issues des redevances pollution et collecte domestique (-15,6 M€). Elle est, néanmoins, compensée par une augmentation du rendement des redevances pour prélèvement sur la ressource en eau (+12,2 M€ par rapport à 2018) et pour pollutions diffuses (+7,9 M€) Les autres redevances apparaissent, quant à elles, stables ou en léger recul. Il convient également de souligner qu'une petite partie des redevances collectées par l'agence de l'eau Adour-Garonne a été reversée au budget général de l'Etat à hauteur de 8,8 M€ au titre du plafonnement des taxes affectées des agences de l'eau.

Par ailleurs, le taux de redevables ayant recours à la télédéclaration s'élève à 89 % en 2019 ; un ratio conforme à la cible figurant dans le contrat d'objectif et de performance (COP) de l'agence de l'eau Adour-Garonne. Cette dernière continue également de conduire une politique ambitieuse en matière

de contrôle fiscal. A titre d'exemple, 7,2 % du montant total des redevances encaissées ainsi que 15 % des dossiers instruits ont fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2019. Ces deux chiffres sont supérieurs aux objectifs énoncés dans le COP de l'agence de l'eau.

Pilotage de l'établissement et fonctions support

L'agence de l'eau s'adapte au contexte d'évolution de ses missions et de son environnement selon les orientations définies dans son projet d'établissement élaboré en 2019 avec l'ensemble des équipes.

Le plafond d'emploi de l'agence pour 2019, 241,1 ETPT a été respecté étant donné que l'agence en a utilisé 240,3.

L'agence de l'eau et ses agents s'adaptent également à ces évolutions et préparent les missions de demain par un investissement dans la formation. En la matière, ce sont en moyenne 2,5 journées par agent qui ont été consacrées en 2019 à la formation principalement sur les métiers techniques, cœur de l'activité de l'agence, mais également sur les fonctions support. Il convient de noter l'accompagnement apporté aux agents dans le cadre du processus de « déprécarisation ».

L'agence participe à l'ensemble de chantiers de mutualisation initiés en 2018 et joue un rôle plus particulier de pilotage des thématiques « aides » et « actions à l'international », ainsi que, en partenariat avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, sur la thématique « données ».

En matière d'aides, l'objectif est d'harmoniser et de simplifier les pratiques et les organisations de la chaîne d'instruction technique, administrative et financière des aides des agences (y compris le contrôle). Ce travail est un préalable indispensable à la mise en place d'une application commune de gestion des aides, objectif visé à long terme. L'état des lieux des processus en place dans chacune des agences, réalisé au premier semestre 2019 a permis d'établir des premières pistes de simplifications/harmonisation et les fonctionnalités attendues dans un futur outil commun de gestion des aides.

En matière d'action à l'international, l'objectif est d'optimiser les moyens consacrés à la coopération internationale et d'améliorer la coordination des activités y compris en lien avec les autres acteurs de la solidarité internationale, notamment via :

- des évaluations externalisées : par exemple, pour 11 projets financés au Togo par les agences Artois-Picardie, Rhin-Meuse et Seine-Normandie, les agences citées ont rédigé un cahier des charges commun pour le suivi des chantiers ;
- le suivi-contrôle sur place ;
- la participation optimisée des agences aux événements internationaux ;
- des outils de communication communs (rapport d'activité commun, etc.) ;
- le développement des accords de partenariat (ex. avec l'Agence française de développement).

En matière de données, l'objectif est d'harmoniser les pratiques d'administration, de gestion des données et des référentiels au sein des agences de l'eau dans le contexte de définition à moyen terme (fin 2024) d'un système d'information mutualisé. Ce projet sur les données et les référentiels s'engage en étroite relation avec le projet de DSI unique, en donnant aux représentants des métiers la responsabilité de la réflexion sur la gestion future de leurs données et des référentiels dans le SI unique. En 2019, un état des lieux partagé sur les pratiques de surveillance, va permettre d'identifier par la suite des scénarios de convergence entre les bassins.

2. Agence de l'eau Artois-Picardie

Le bassin Artois-Picardie est le plus petit par la superficie, 20 000 km², soit 3,6 % du territoire national et également par le linéaire de cours d'eau (8 000 km dont 1 000 km de voies navigables). Il comporte 2 474 communes en 2018 (2 466 en 2019). Le bassin couvre l'ensemble des départements du Nord, du Pas-de-Calais, et partiellement les départements de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise. Il s'étend sur deux districts hydrographiques, qui, de plus, sont internationaux, l'Escaut et la Meuse. Le bassin Artois-Picardie, avec une population de 4,8 millions d'habitants dont 75 % en zone urbaine, a une densité de population deux fois plus importante, 238 hab/km², que la moyenne nationale, 118 hab/km², ce qui entraîne une forte pression sur la ressource en eau. Fortement marqué par les activités humaines, il porte encore la mémoire de son passé industriel (sites et sols pollués, sédiments pollués dans les cours d'eau...).

Les prélèvements d'eau annuels s'élèvent à 534 millions de m³.

C'est un bassin particulier, avec des reliefs d'amplitude modérée et des cours d'eau à faibles débits. Il comporte de nombreux canaux et cours d'eau canalisés. Le territoire offre aussi une grande diversité de paysages naturels qui renferment de précieuses richesses biologiques. Ainsi les dunes du littoral, les coteaux calcaires, et les marais hébergent de nombreuses espèces animales et végétales qu'il faut protéger.

Le bassin est ainsi intégralement classé comme zone sensible à l'eutrophisation au titre de la directive eaux résiduaires urbaines (ERU) et quasi intégralement classé en zone vulnérable aux nitrates d'origine agricole au titre de la directive nitrates.

Selon l'état des lieux des masses d'eau actualisé en 2013, 21 % des masses d'eau des rivières et 33 % des masses d'eaux côtières du bassin ont été identifiées comme en risque de non atteinte du bon état en 2021 (sans les molécules ubiquistes). Selon l'état des lieux des masses d'eau 2019, 27 % des masses d'eau superficielles sont en bon état ou potentiel écologique, 88 % sont en bon état chimique (sans molécules ubiquistes), et 33 % des nappes souterraines en bon état chimique (94 % en bon état quantitatif).

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 a identifié 5 grandes orientations : maintenir et améliorer la biodiversité des milieux aquatiques, garantir une eau potable en qualité et quantité suffisante, s'appuyer sur le fonctionnement naturel des milieux pour prévenir et limiter les effets négatifs des inondations, protéger le milieu marin, mettre en œuvre des politiques publiques cohérentes avec le domaine de l'eau.

L'objectif est d'atteindre, en 2021 : 33 % des masses d'eau superficielles (littorales incluses) en bon état écologique et 81 % en bon état chimique (sans les molécules ubiquistes), et 34 % des masses d'eau souterraines en bon état chimique en 2021 (94 % en bon état quantitatif). Le SDAGE vise également, d'ici 2027, un objectif de 100 % des masses d'eau souterraines en bon état, 82 % des masses d'eau superficielles en bon état ou potentiel écologique et 100 % en bon état chimique (sans les molécules ubiquistes).

L'étude nationale Explore 2070 a apporté des indications sur les évolutions du climat et de l'hydrologie du bassin Artois-Picardie d'ici 2070. Il est notamment attendu un réchauffement de la température de l'air d'environ +2°C, réchauffement de la température de l'eau d'environ +1,6°C et une réduction des débits moyens annuels des rivières de l'ordre de 25 à 45%. Ces changements auront des impacts conséquents sur la quantité et la qualité de la ressource en eau, sur la biodiversité et les milieux aquatiques, et sur les usages multiples.

Le comité de bassin Artois-Picardie s'appuie sur 3 commissions permanentes et le conseil d'administration s'appuie sur 2 commissions permanentes.

Le siège de l'agence de l'eau est à Douai. L'agence comporte deux autres implantations à Boulogne et à Amiens.

MISE EN ŒUVRE DES DÉPENSES D'INTERVENTION A FIN 2019

1-1/ Engagements relatifs aux interventions

Les engagements relatifs aux interventions s'élèvent en 2019 à 121,0 M€ (contre 121,2 M€ prévus), soit une consommation de 100 %. Ils atteignaient 200,24 M€ en 2018, comparaison toutefois délicate du fait du niveau historique 2018 notamment dû à l'optimisation de la consommation des dotations du 10^e programme la dernière année.

Les interventions d'un montant global d'AE de 101,4 M€ (hors contributions aux opérateurs de l'eau et de la biodiversité à hauteur de 19,6 M€), se répartissent de la manière suivante :

- 7,9 M€ (8,3 M€ prévus) dans le domaine 1 « actions de connaissance, de planification et de gouvernance », soit 13,5 % des dotations totales prévues sur 6 ans ;
- 31,1 M€ (contre 28,6 M€ prévus) dans le domaine 2 « mesures générales de gestion de l'eau », soit 11,8% des prévisions 2019-2024 ;
- 43,8 M€ (contre 33,8 M€ prévus) dans le domaine 3 « mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité », soit 15,3 % du 11^e programme, et dont 21,2 M€ (contre 14,5 M€ prévus) pour la restauration et gestion des milieux,
- 18,5 M€ (contre 18,5 M€ prévus) pour les primes à la performance épuratoire, soit 18,6 % des prévisions sur six ans.

A noter que le reversement du dépassement du plafond de redevances, expliqué par ailleurs, comptabilisé en AE à hauteur de 10,9 M€ dans le BI a fait l'objet d'un simple décaissement en opérations au nom et pour le compte de tiers dans le compte financier. Ainsi les AE prévues à cet effet initialement ont été redéployées en cours d'année sur le domaine 3.

Globalement, l'année 2019 se caractérise par un taux d'exécution à hauteur d'environ 14,6 % du montant total des interventions programmées sur les 6 années du 11^e programme 2019-2024. Les montants d'engagement les plus significatifs portent sur les destinations suivantes :

- LP24 – Restauration et gestion des milieux aquatiques : 21,17 M€, dont 6,86 M€ dédiés à l'entretien et à la restauration des zones humides avec 2 participations significatives pour l'entretien courant de mosaïques de milieux terrestre et humides. A noter qu'un financement de 1,21 M€ a été apporté pour l'acquisition foncière et des travaux d'aménagement des champs d'inondation contrôlés sur le bassin versant de l'Aa dans le cadre du Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Audomarois ;
- LP12 – Installations de traitement des eaux usées domestiques & assimilées : 13,86 M€, dont 11,05 M€ pour la création et la réhabilitation de réseaux d'assainissement et 2,81 M€ pour le raccordement aux réseaux publics de collecte dans le cadre de la politique partenariale de l'agence ;
- LP25 – Amélioration de la qualité du service d'eau potable : 12,15 M€, dont 8,47 M€ pour des travaux d'économies d'eau et de recherche de fuites (100 dossiers financés) et 3,12 M€ investis pour la sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable (1 M€ pour la réhabilitation de réservoirs de stockage et 1 M€ pour des travaux d'interconnexion).

1-2/ Paiements relatifs aux interventions

Les paiements des interventions, quant à eux, constitués des versements relatifs au 11^e programme et aux programmes antérieurs, atteignent 115,2 M€ en 2019 (contre 133,7 M€ prévus), soit un taux d'exécution de 86,1%. Cependant, ce taux s'établit en réalité à 93,83 % après correction des CP prévus (122,7 M€) du montant de l'écrêtement de redevances comptabilisé en CP en prévision et en décaissement non budgétaire en exécution.

Les crédits de paiements spécifiques aux interventions sont les suivants selon les domaines :

- 7,5 M€ (contre 9 M€ prévus) dans le domaine 1,
- 37,7 M€ (contre 42,7 M€ prévus) dans le domaine 2,
- 31,8 M€ (contre 31,6 M€ prévus) dans le domaine 3, dont 19,7 M€ (contre 13,9 M€ prévus) pour la restauration et gestion des milieux,
- 18,5 M€ pour les primes à la performance épuratoire (contre 18,5 M€ prévus),

- 19,6 M€ pour la contribution à l'AFB et l'ONCFS (contre 20,9 M€ prévus), sont comptabilisées dans les interventions.

Par ailleurs, ils se répartissent entre subventions (85,9 M€), interventions directes de l'agence (7,04 M€) et dépenses spécifiques liées aux redevances et aux interventions (2,59 M€).

Les niveaux les plus élevés de paiements portent sur les destinations « Installations de traitement des eaux usées domestiques & assimilées - traitements » (12,30 M€), « Installations de traitement des eaux usées domestiques & assimilées – réseaux » (16,39 M€), ainsi que :

- « Lutte contre la pollution d'origine agricole » avec 2,88 M€ de dépenses budgétaires auxquelles s'ajoutent 8,67 M€ liés à des appels de fonds relatifs à la convention cadre réalisée avec l'Agence de Service et de Paiements (ASP) pour le financement des mesures Agroenvironnementales et climatiques (MAEC), des aides en faveur de l'agriculture biologique et de l'agroforesterie :

- « Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes » pour 15,14 M€ répartis entre l'entretien et la restauration de zones humides (4,61 M€) et de cours d'eau (3,58 M€), la prévention des inondations (2,31 M€), le rétablissement de la continuité écologique (2,02 M€) et l'acquisition de zones humides pour le maintien de la biodiversité (1,75 M€) ;

- « Amélioration de la qualité du service d'eau potable » avec 8,32 M€ principalement dédiés à l'amélioration et la sécurisation de l'eau potable distribuée (6,65 M€) et les économies d'eau et la recherche de fuites (1,62 M€).

A ces paiements relatifs aux subventions accordées et aux opérations sous maîtrise d'ouvrage agence, s'ajoutent les décaissements des aides octroyées sous la forme d'avances remboursables, à la fois au cours du 11^e programme et des programmes antérieurs, à hauteur de 35,8 M€, tous domaines d'interventions confondus.

Les tableaux 1, 2, 3 et 4 (ci-après) présentent la synthèse des engagements du 11^e programme et des paiements relatifs au 11^e programme et aux programmes antérieurs, ainsi que l'état des restes à payer et à décaisser sur le programme en cours et les programmes antérieurs.

Tableau 1 : Suivi du plafond pluriannuel des dépenses (autorisations d'engagement) de l'agence de l'eau Artois-Picardie au titre des 11^e programmes d'intervention – Réalisations 2019_Prévisions 2020-2024 (en euros)
 (source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

DESTINATION	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
	(exécution)	(prévision)	(projection)	(projection)	(projection)	(projection)	
	AE	AE	AE	AE	AE	AE	AE
41 Fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	2 342 430,60 €	2 688 100,00 €	1 869 469,40 €	2 300 000,00 €	2 300 000,00 €	2 300 000,00 €	13 800 000,00 €
42 Immobilisations	1 312 356,19 €	1 472 500,00 €	440 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €	652 000,00 €	5 196 856,19 €
43 Personnel	11 306 701,27 €	11 796 500,00 €	11 659 942,54 €	11 530 000,00 €	11 410 000,00 €	11 300 000,00 €	69 003 143,81 €
D0 Total Domaine 0 - Dépenses propres des agences de l'eau	14 961 488,06 €	16 957 100,00 €	13 969 411,94 €	14 490 000,00 €	14 370 000,00 €	14 252 000,00 €	88 000 000,00 €
29 Planification et gestion à l'échelle du Bassin et des sous Bassins	571 832,60 €	1 084 000,00 €	1 569 973,85 €	1 075 268,82 €	1 075 268,82 €	1 075 268,82 €	6 451 612,90 €
31 Études générales	1 119 046,01 €	856 590,00 €	605 009,15 €	800 215,05 €	800 215,05 €	800 215,05 €	5 161 290,32 €
32 Connaissance et surveillance environnementales	2 419 217,50 €	2 900 000,00 €	3 229 169,60 €	2 750 869,89 €	2 901 407,53 €	2 896 109,67 €	17 096 774,19 €
33 Action internationale	1 489 345,15 €	1 999 900,00 €	617 206,46 €	1 435 483,87 €	1 435 483,87 €	1 435 483,87 €	8 612 903,23 €
34 Information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement	596 767,21 €	963 190,00 €	643 268,60 €	801 075,27 €	801 075,27 €	801 075,27 €	4 806 451,61 €
48 Dépenses courantes liées aux redevances	1 554 875,16 €	2 365 670,00 €	3 176 229,03 €	2 397 849,47 €	2 397 849,47 €	2 397 849,47 €	14 290 322,60 €
49 Dépenses courantes liées aux interventions	210 624,18 €	466 450,00 €	613 248,40 €	430 107,53 €	430 107,53 €	430 107,53 €	2 580 645,16 €
D1 Total Domaine 1 - Actions de connaissance, de planification et de gouvernance	7 961 707,81 €	10 636 800,00 €	10 854 105,09 €	9 750 869,90 €	9 901 407,63 €	9 896 109,68 €	59 000 000,01 €
11 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec - Traitement	4 288 582,00 €	4 460 000,00 €	16 358 944,88 €	7 749 010,75 €	8 369 440,86 €	8 988 870,97 €	50 214 849,46 €
12 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec - Réseaux	13 858 260,33 €	28 233 000,00 €	26 622 449,35 €	22 950 641,94 €	23 209 781,72 €	22 511 017,21 €	137 385 150,55 €
15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	840 022,16 €	890 200,00 €	221 390,74 €	848 953,40 €	852 329,75 €	852 329,75 €	3 903 225,80 €
25 Amélioration de la qualité du service d'eau potable	12 147 867,00 €	14 060 000,00 €	12 041 795,37 €	10 837 275,99 €	11 103 942,66 €	11 306 093,18 €	71 498 774,19 €
D2 Total Domaine 2 - Mesures générales de gestion de l'eau (eau potable et assainissement)	31 134 631,49 €	47 643 200,00 €	56 244 580,34 €	42 183 882,08 €	43 336 494,98 €	43 458 311,11 €	263 000 000,00 €
13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	7 337 820,00 €	6 000 000,00 €	62 180,00 €	4 466 308,25 €	4 466 308,25 €	4 466 308,25 €	26 798 924,74 €
16 Gestion des eaux pluviales	4 582 690,00 €	7 800 000,00 €	24 948 869,14 €	14 819 086,02 €	10 824 462,36 €	11 668 548,38 €	74 623 655,90 €
18 Lutte contre les pollutions d'origine agricole	9 138 303,39 €	9 890 000,00 €	18 606 105,21 €	12 258 064,51 €	12 580 645,16 €	12 795 698,92 €	75 268 817,19 €
21 Gestion quantitative de la ressource en eau	201 852,00 €	750 000,00 €	779 330,80 €	2 223 655,91 €	2 223 655,91 €	2 284 946,23 €	8 463 440,85 €
23 Protection de la ressource en eau	1 418 347,00 €	1 000 000,00 €	807 459,45 €	1 010 394,27 €	1 073 835,13 €	1 141 577,04 €	6 451 612,89 €
24 Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	21 165 592,81 €	18 670 000,00 €	7 675 159,88 €	18 064 874,57 €	14 908 960,59 €	14 908 960,59 €	95 393 548,43 €
D3 Total Domaine 3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité	43 824 605,20 €	44 110 000,00 €	52 879 104,48 €	52 842 383,52 €	46 077 867,39 €	47 256 039,41 €	287 000 000,00 €
17 Primes de performance épuratoire	18 499 225,00 €	17 000 000,00 €	17 000 000,00 €	17 000 000,00 €	15 000 000,00 €	15 000 000,00 €	99 499 225,00 €
Primes mentionnées à l'article L.213-9-2 du code de l'environnement	18 499 225,00 €	17 000 000,00 €	17 000 000,00 €	17 000 000,00 €	15 000 000,00 €	15 000 000,00 €	99 499 225,00 €
TOTAL DES DEPENSES BUDGETAIRES SOUS PLAFOND	116 381 567,56 €	135 346 100,00 €	149 947 201,85 €	136 267 135,50 €	128 684 769,90 €	129 872 460,20 €	795 499 225,01 €
44 Charges de régularisation, remboursement de redevances	473 741,64 €	650 000,00 €	650 000,00 €	650 000,00 €	650 000,00 €	650 000,00 €	3 723 741,64 €
50 Contribution aux opérateurs (AFB, ONCFS, OFB, EPMP, autres établissements publics...)	19 619 200,00 €	24 230 000,00 €	24 230 000,00 €	24 230 000,00 €	24 230 000,00 €	24 230 000,00 €	140 769 200,00 €
<i>dont contributeur à l'AFB et l'ONCFS, puis à l'OFB</i>	<i>19 619 200,00 €</i>	<i>24 230 000,00 €</i>	<i>24 230 000,00 €</i>	<i>24 230 000,00 €</i>	<i>24 230 000,00 €</i>	<i>24 230 000,00 €</i>	<i>140 769 200,00 €</i>
<i>dont contribution à l'EPMP</i>							
60 Ecrêtement des redevances reversé au budget général de l'Etat							
TOTAL DES DEPENSES BUDGETAIRES HORS PLAFOND ET HORS DOMAINE	20 092 941,64 €	24 880 000,00 €	24 880 000,00 €	24 880 000,00 €	24 880 000,00 €	24 880 000,00 €	144 492 941,64 €
TOTAL DES DEPENSES BUDGETAIRES	136 474 499,20 €	160 226 100,00 €	174 827 201,85 €	161 147 135,50 €	153 564 769,90 €	154 752 460,20 €	940 992 166,65 €
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
	(exécution)	(prévision)	(projection)	(projection)	(projection)	(projection)	
	Avances Remboursables	Avances Remboursables	Avances Remboursables	Avances Remboursables	Avances Remboursables	Avances Remboursables	Avances Remboursables
AVANCES REMBOURSABLES ENGAGEES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERVENTION	23 106 397,00 €	34 821 000,00 €	43 587 863,70 €	33 995 988,27 €	33 251 962,25 €	34 236 848,78 €	203 000 000,00 €

Tableau 2 : Equilibre financier pluriannuel (crédits de paiements) de l'agence de l'eau Artois-Picardie – Réalisations 2019_Prévisions 2020-2024 (en euros)
(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

DEPENSES	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
	(exécution)	(prévision)	(projection)	(projection)	(projection)	(projection)	
	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP
41 Fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	2 154 571,10 €	2 762 600,00 €	2 100 000,00 €	2 100 000,00 €	2 100 000,00 €	2 100 000,00 €	13 317 171,10 €
42 Immobilisations	1 174 267,28 €	1 872 500,00 €	780 000,00 €	780 000,00 €	780 000,00 €	780 000,00 €	5 966 767,28 €
43 Personnel	11 306 701,27 €	11 796 500,00 €	11 659 942,54 €	11 530 000,00 €	11 410 000,00 €	11 300 000,00 €	69 003 143,81 €
D0 Total Domaine 0 - Dépenses propres des agences de l'eau	14 635 539,65 €	16 231 600,00 €	14 539 942,54 €	14 410 000,00 €	14 290 000,00 €	14 180 000,00 €	88 287 082,17 €
29 Planification et gestion à l'échelle du Bassin et des sous Bassins	555 540,82 €	733 000,00 €	667 000,00 €	664 000,00 €	962 000,00 €	975 000,00 €	4 756 540,82 €
31 Études générales	513 642,24 €	1 132 590,00 €	863 000,00 €	863 000,00 €	863 000,00 €	864 000,00 €	5 099 232,24 €
32 Connaissance et surveillance environnementales	2 042 586,91 €	2 854 000,00 €	1 817 000,00 €	2 784 000,00 €	2 921 000,00 €	2 935 000,00 €	15 353 586,91 €
33 Action internationale	1 343 966,13 €	1 358 900,00 €	1 515 000,00 €	1 358 000,00 €	1 279 000,00 €	1 306 000,00 €	8 160 866,13 €
34 Information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement	455 747,57 €	1 133 190,00 €	770 000,00 €	802 000,00 €	795 000,00 €	776 000,00 €	4 731 937,57 €
48 Dépenses courantes liées aux redevances	2 304 057,77 €	2 365 670,00 €	2 366 000,00 €	2 366 000,00 €	2 366 000,00 €	2 366 000,00 €	14 133 727,77 €
49 Dépenses courantes liées aux interventions	287 322,97 €	436 450,00 €	430 000,00 €	430 000,00 €	430 000,00 €	430 000,00 €	2 443 772,97 €
D1 Total Domaine 1 - Actions de connaissance, de planification et de gouvernance	7 502 864,41 €	10 013 800,00 €	8 428 000,00 €	9 467 000,00 €	9 616 000,00 €	9 652 000,00 €	54 679 664,41 €
11 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec - Traitement	12 298 977,70 €	11 905 000,00 €	8 840 000,00 €	8 219 000,00 €	8 549 000,00 €	8 336 000,00 €	58 147 977,70 €
12 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec - Réseaux	16 394 414,00 €	16 760 000,00 €	19 916 000,00 €	19 928 000,00 €	20 493 000,00 €	20 823 000,00 €	114 314 414,00 €
15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	694 653,35 €	957 200,00 €	712 000,00 €	612 000,00 €	591 000,00 €	598 000,00 €	4 164 853,35 €
25 Amélioration de la qualité du service d'eau potable	8 316 944,71 €	8 706 000,00 €	9 184 000,00 €	10 382 000,00 €	10 944 000,00 €	11 251 000,00 €	58 783 944,71 €
D2 Total Domaine 2 - Mesures générales de gestion de l'eau (eau potable et assainissement)	37 704 989,76 €	38 328 200,00 €	38 652 000,00 €	39 141 000,00 €	40 577 000,00 €	41 008 000,00 €	235 411 189,76 €
13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	6 003 210,41 €	5 544 000,00 €	5 498 000,00 €	4 825 000,00 €	4 551 000,00 €	4 422 000,00 €	30 843 210,41 €
16 Gestion des eaux pluviales	209 031,86 €	2 184 000,00 €	3 703 000,00 €	6 244 000,00 €	9 544 000,00 €	10 911 000,00 €	32 795 031,86 €
18 Lutte contre les pollutions d'origine agricole	2 880 806,96 €	11 468 000,00 €	11 859 000,00 €	11 679 000,00 €	10 561 000,00 €	10 021 000,00 €	58 288 806,96 €
21 Gestion quantitative de la ressource en eau	2 067 399,47 €	2 005 000,00 €	1 743 000,00 €	1 276 000,00 €	837 000,00 €	694 000,00 €	8 622 399,47 €
23 Protection de la ressource en eau	949 196,07 €	1 339 000,00 €	688 000,00 €	624 000,00 €	791 000,00 €	953 000,00 €	5 344 196,07 €
24 Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	19 720 037,39 €	16 515 000,00 €	15 334 000,00 €	14 296 000,00 €	15 612 000,00 €	15 106 000,00 €	96 583 037,39 €
D3 Total Domaine 3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité	31 829 682,16 €	39 055 000,00 €	38 625 000,00 €	38 944 000,00 €	41 896 000,00 €	42 107 000,00 €	232 456 682,16 €
17 Primes de performance épuratoire	18 499 225,00 €	17 000 000,00 €	17 000 000,00 €	17 000 000,00 €	15 000 000,00 €	15 000 000,00 €	99 499 225,00 €
Primes mentionnées à l'article L.213-9-2 du code de l'environnement	18 499 225,00 €	17 000 000,00 €	17 000 000,00 €	17 000 000,00 €	15 000 000,00 €	15 000 000,00 €	99 499 225,00 €
44 Charges de régularisation : remboursement de redevances	473 741,64 €	650 000,00 €	650 000,00 €	650 000,00 €	650 000,00 €	650 000,00 €	3 723 741,64 €
50 Contribution aux opérateurs (AFB, ONCFS, OFB, EPMP, autres établissements publics, ...)	19 619 200,00 €	24 230 000,00 €	26 548 000,00 €	26 548 000,00 €	26 548 000,00 €	26 548 000,00 €	150 041 200,00 €
<i>dont contribution à l'AFB et l'ONCFS, puis à l'OFB</i>	19 619 200,00 €	24 230 000,00 €	26 548 000,00 €	26 548 000,00 €	26 548 000,00 €	26 548 000,00 €	150 041 200,00 €
<i>dont contribution à l'EPMP</i>							- €
60 Ecrêtement des redevances reversé au budget général de l'Etat							
Hors domaine Hors plafond	20 092 941,64 €	24 880 000,00 €	27 198 000,00 €	27 198 000,00 €	27 198 000,00 €	27 198 000,00 €	153 764 941,64 €
TOTAL DES CREDITS DE PAIEMENT	130 265 242,60 €	145 508 600,00 €	144 442 942,54 €	146 160 000,00 €	148 577 000,00 €	149 145 000,00 €	864 098 785,14 €

Tableau 3 : Suivi des engagements et des paiements relatifs au 11^e programme en cours de l'agence de l'eau Artois-Picardie au 31 décembre 2019 (en euros) (source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

DESTINATION	Autorisations d'Engagement (AE)					Crédits de paiement (CP) du 11 ^{ème} Programme			Restes à payer
	Total des dotations d'AE initiales du 11 ^{ème} Programme	Engagements des exercices antérieurs à l'année N soit au 31/12/2018	Engagements de l'année 2019	Cumul des AE au 31/12/2019	Taux d'exécution des AE	Cumul des CP des années antérieures à l'année N soit au 31/12/2018	CP de l'année 2019	Cumul des CP au 31/12/2019	Situation au 31/12/2019
	A = 6 ans	C = June années passées du programme en cours	D (F)	E = C+D	F = E / A si A-B ou F = E / B si A différent de B	J	K	L = J+K	M = E-I-L
41 Fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	13 800 000,00 €		2 342 430,60 €	2 342 430,60 €	16,97%		1 702 206,79 €	1 702 206,79 €	640 223,81 €
42 Immobilisations	4 800 000,00 €		1 312 356,19 €	1 312 356,19 €	27,34%		933 610,74 €	933 610,74 €	378 745,45 €
43 Personnel	69 400 000,00 €		11 306 701,27 €	11 306 701,27 €	16,29%		11 305 769,70 €	11 305 769,70 €	931 57 €
D0 Total Domaine 0 - Dépenses propres des agences de l'eau	88 000 000,00 €	- €	14 961 488,06 €	14 961 488,06 €	17,00%	- €	13 941 587,23 €	13 941 587,23 €	1 019 900,83 €
29 Planification et gestion à l'échelle du Bassin et des sous-Bassins	6 451 612,90 €		571 832,60 €	571 832,60 €	8,86%		65 311,60 €	65 311,60 €	506 521,00 €
31 Études générales	5 161 296,32 €		1 119 046,01 €	1 119 046,01 €	21,68%		219 606,81 €	219 606,81 €	899 437,20 €
32 Connaissance et surveillance environnementales	17 096 774,19 €		2 419 217,50 €	2 419 217,50 €	14,15%		925 733,26 €	925 733,26 €	1 493 484,24 €
33 Action internationale	8 612 903,23 €		1 480 345,15 €	1 480 345,15 €	17,29%		441 398,85 €	441 398,85 €	1 047 946,50 €
34 Information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement	4 806 451,61 €		596 767,21 €	596 767,21 €	12,42%		137 040,20 €	137 040,20 €	459 727,01 €
48 Dépenses courantes liées aux redevances	14 290 322,60 €		1 554 875,16 €	1 554 875,16 €	10,88%		1 265 352,67 €	1 265 352,67 €	280 522,49 €
49 Dépenses courantes liées aux interventions	2 580 645,16 €		210 624,18 €	210 624,18 €	8,16%		135 612,97 €	135 612,97 €	75 011,21 €
D1 Total Domaine 1 - Actions de connaissance, de planification et de gouvernance	59 000 000,01 €	- €	7 961 707,81 €	7 961 707,81 €	13,49%	- €	3 190 058,16 €	3 190 058,16 €	4 771 649,65 €
11 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement	50 214 849,46 €		4 288 582,00 €	4 288 582,00 €	8,54%		2 341 546,05 €	2 341 546,05 €	1 947 035,35 €
12 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux	137 385 150,55 €		13 856 200,33 €	13 856 200,33 €	10,09%		3 460 682,18 €	3 460 682,18 €	10 397 578,15 €
15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	3 903 225,80 €		840 022,16 €	840 022,16 €	21,52%		- €	- €	840 022,16 €
25 Amélioration de la qualité du service d'eau potable	71 496 774,19 €		12 147 667,00 €	12 147 667,00 €	16,99%		516 511,32 €	516 511,32 €	11 631 155,68 €
D2 Total Domaine 2 - Mesures générales de gestion de l'eau (eau potable et assainissement)	263 000 000,00 €	- €	31 134 531,49 €	31 134 531,49 €	11,84%	- €	6 318 740,15 €	6 318 740,15 €	24 815 791,34 €
13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	26 798 924,74 €		7 337 820,00 €	7 337 820,00 €	27,38%		2 117 376,49 €	2 117 376,49 €	5 220 443,51 €
16 Gestion des eaux pluviales	74 623 655,90 €		4 562 690,00 €	4 562 690,00 €	6,11%		209 031,86 €	209 031,86 €	4 353 658,14 €
18 Lutte contre les pollutions d'origine agricole	75 268 817,19 €		9 138 303,39 €	9 138 303,39 €	12,14%		381 169,21 €	381 169,21 €	8 757 134,18 €
21 Gestion quantitative de la ressource en eau	8 463 440,85 €		201 852,00 €	201 852,00 €	2,38%		30 924,50 €	30 924,50 €	170 927,50 €
23 Protection de la ressource en eau	6 451 612,89 €		1 418 347,00 €	1 418 347,00 €	21,98%		8 648,00 €	8 648,00 €	1 409 699,00 €
24 Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	95 393 546,43 €		21 165 592,81 €	21 165 592,81 €	22,19%		3 772 496,71 €	3 772 496,71 €	17 393 096,10 €
D3 Total Domaine 3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité	287 000 000,00 €	- €	43 824 605,20 €	43 824 605,20 €	15,27%	- €	6 519 646,77 €	6 519 646,77 €	37 304 956,43 €
17 Primes de performance épuratoire	99 500 000,00 €		18 499 225,00 €	18 499 225,00 €	18,59%		18 499 225,00 €	18 499 225,00 €	- €
Primes mentionnées à l'article L.213-9-2 du code de l'environnement	99 500 000,00 €	- €	18 499 225,00 €	18 499 225,00 €	18,59%	- €	18 499 225,00 €	18 499 225,00 €	- €
44 Charges de régularisation : remboursement de redevances	3 723 741,64 €		473 741,64 €	473 741,64 €	12,72%		473 741,64 €	473 741,64 €	- €
50 Contribution aux opérateurs (AFB, ONCFS, OFB, EPMP, autres établissements publics, ...)	140 769 200,00 €		19 619 200,00 €	19 619 200,00 €	13,94%		19 619 200,00 €	19 619 200,00 €	- €
Hors domaine Hors plafond	144 492 941,64 €	- €	20 092 941,64 €	20 092 941,64 €	13,91%	- €	20 092 941,64 €	20 092 941,64 €	- €
Total	840 992 941,65 €	- €	136 474 489,20 €	136 474 489,20 €	14,50%	- €	88 562 198,95 €	88 562 198,95 €	67 912 300,25 €

AVANCES REMBOURSABLES ENGAGÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERVENTION	Avances Remboursables					Paiements du 11 ^{ème} Programme			Restes à décaisser
	Total des dotations d'Avances initiales de 11 ^{ème} Programme	Engagements des exercices antérieurs au 31/12/2018	Engagements de l'année 2019	Cumul des Avances au 31/12/2019	Taux d'exécution des AE	Cumul des Avances des années antérieures à l'année N soit au 31/12/2018	Avances versées de l'année 2019	Cumul des Avances versées au 31/12/2019	Situation au 31/12/2019
	A	C	D (F)	E = C+D	F = E / A si A-B ou F = E / B si A différent de B	J	K	L = J+K	M = E-I-L
Total	203 000 000,00 €	- €	23 106 397,00 €	23 106 397,00 €	11,38%	- €	4 112 803,93 €	4 112 803,93 €	18 993 593,07 €

[*] Colonne D : Les AE et avances engagées l'année N qui font l'objet de décaissements ou d'amortissements l'année N étant restitues, elles viennent automatiquement en déduction.
 [**] Colonne M : Les restes d'AE et d'avances non restituées (amortissements, réductions pour soldes, ...) permettant d'établir le niveau des restes à payer et à décaisser.

Tableau 4 : Synthèse des paiements des programmes antérieurs au 11^e programme de l'agence de l'eau Artois-Picardie au 31 décembre 2019 (en euros)
(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

5-2. SYNTHÈSE DES PAIEMENTS DES PROGRAMMES ANTERIEURS AU 11 ^e PROGRAMME en euros						
en Euros	Décisions nettes d'engagements actualisées au 31/12/2019	Paiements			Total des paiements au 31/12/2019	Restes à décaisser au 31/12/2019
		Cumul des paiements des années antérieures au 31/12/2018	Somme des paiements prévus au cours de l'année 2019	Somme des paiements réalisés au cours de l'année 2019		
	1	2	3	4	5=2+4	6=1-5
8ème PROGRAMME	446 734 651,60 €	446 719 036,60 €	- €	- €	446 719 036,60 €	15 615,00 €
- Subventions	290 377 523,50 €	290 361 908,50 €		- €	290 361 908,50 €	15 615,00 €
- Avances	156 357 128,10 €	156 357 128,10 €		- €	156 357 128,10 €	- €
9ème PROGRAMME	923 487 511,70 €	917 786 505,77 €	- €	817 505,74 €	918 604 011,51 €	4 883 500,19 €
- Subventions	637 519 141,18 €	633 302 453,14 €		592 836,18 €	633 895 289,32 €	3 623 851,86 €
- Avances	285 968 370,52 €	284 484 052,63 €		224 669,56 €	284 708 722,19 €	1 259 648,33 €
10ème PROGRAMME	1 127 970 674,53 €	786 364 660,00 €	- €	92 601 506,08 €	878 966 166,08 €	249 004 508,45 €
- Subventions	856 508 774,42 €	623 780 146,64 €		61 110 207,47 €	684 890 354,11 €	171 618 420,31 €
- Avances	271 461 900,11 €	162 584 513,36 €		31 491 298,61 €	194 075 811,97 €	77 386 088,14 €
TOTAL Programmes antérieurs	2 498 192 837,83 €	2 150 870 202,37 €	- €	93 419 011,82 €	2 244 289 214,19 €	253 903 623,64 €
- Subventions	1 784 405 439,10 €	1 547 444 508,28 €	- €	61 703 043,65 €	1 609 147 551,93 €	175 257 887,17 €
- Avances	713 787 398,73 €	603 425 694,09 €	- €	31 715 968,17 €	635 141 662,26 €	78 645 736,47 €

SITUATION FINANCIERE

2-1/ Recettes

Les recettes globales s'élèvent à 145,13 M€ pour l'année 2019 (contre 150 M€ prévus), soit un taux d'exécution de 96,11 %. L'essentiel est constitué des encaissements de redevances à hauteur de 142,95 M€ (hors écrêtement de redevances de 19,5 M€), soit en réalité 162,44 M€ représentant 110 % des prévisions initiales. Pour mémoire, le reversement du dépassement du plafond de redevances avait été inscrit en recettes budgétaires au BI, mais en encaissement non budgétaire au CF. En effet, les redevances encaissées constatées sont nettement plus importantes qu'attendues, notamment du fait de la redevance pour pollutions diffuses (+14,4 M€ par rapport aux 11 M€ prévus) dont les assiettes ont fortement augmenté de 2017 à 2018, les agriculteurs ayant augmenté les achats de produits phytopharmaceutiques en 2018 en anticipation de la hausse des taux de redevance prévue en 2019.

A ces recettes budgétaires s'ajoutent les encaissements non budgétaires, à savoir :

- les remboursements d'avances consenties sur les programmes d'Intervention (30,98 M€),
- la perception de la redevance pour pollutions diffuses pour le compte des autres agences (157,10 M€),
- les taxes affectées perçues et reversées à l'Etat à la suite du dépassement du plafond (19,49 M€).

2-2/ Dépenses

Les dépenses budgétaires totales (CP) de l'année 2019 s'élèvent à 130,27 M€. Elles ont globalement été réalisées à 93,4 % des prévisions initiales, après correction du montant de l'écrêtement prévu en dépenses budgétaires au BI.

L'enveloppe « intervention » à hauteur de 115,1 M€ en crédits de paiement a fait l'objet d'un exposé détaillé dans la partie précédente (Cf. 1-2/).

S'agissant de l'enveloppe « personnel » de 11,31 M€, elle a été exécutée à hauteur de 94,2 % en AE et en CP. Cette sous-exécution traduit notamment des cotisations inférieures suite au changement de statut de contractuels à titulaires pour certains agents en cours d'année (suite à leur réussite aux concours réservés, dits de déprécarisation « Sauvadet »), les agents titularisés ne percevant pas la totalité des primes liées à leur fonction la première année en raison de leur statut de stagiaire.

Concernant l'enveloppe « fonctionnement », consommée à hauteur de 92,65 % en AE et de 83,44 % en CP, les dépenses courantes atteignent 2,63 M€. L'écart à la prévision (3,15 M€) s'explique par le déploiement tardif des fonctionnalités du nouveau logiciel comptable ayant occasionné un décalage dans le calendrier des opérations de réductions de redevances et autres, ces dernières n'ont pu donc démarrer qu'en fin d'année 2019 et n'ont pas pu donner lieu à décaissements au cours de l'exercice.

Enfin, le taux de réalisation de l'enveloppe « investissement » de 81,4 % en AE et 70,5 % en CP, traduit un niveau de CP de 1,17 M€ en 2019, en-deçà des prévisions, les travaux prévus dans le bâtiment du siège de l'agence (remplacement du système de sonorisation, remise à niveau électrique, remplacement de luminaires, pose de stores, ...) n'ayant pas pu être réalisés en 2019.

En complément des dépenses budgétaires supra, les opérations non budgétaires suivantes font l'objet de décaissements :

- les aides sous forme d'avances versées (35,83 M€),
- l'avance de trésorerie destinée à l'agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse (10 M€),
- le reversement de la redevance pour pollutions diffuses perçue pour le compte des autres agences (157,43 M€),
- l'écrêtement des redevances (19,49 M€),
- les opérations liées aux conventions de mandats pour la lutte contre la pollution d'origine agricole (8,67 M€).

2-3/ Soutenabilité budgétaire

Au vu des recettes et dépenses budgétaires présentées ci-dessus, l'exercice 2019 dégage un solde budgétaire excédentaire de 14,87 M€, contre 0,49 M€ prévus. L'écart à la prévision porte principalement sur la comptabilisation de l'écrêtement de redevances l'enveloppe intervention. La mise en œuvre de cet écrêtement en fin d'exercice s'est traduite par un décaissement non budgétaire compte tenu des règles de gestion décrites dans les instructions du 11^e programme d'intervention.

L'activité de l'exercice dégage un bénéfice de 5,88 M€, contre 0,4 M€ prévus et une capacité d'autofinancement (CAF) de 6,40 M€.

Le niveau de fonds de roulement diminue de 9,71 M€ (contre 16,10 M€ prévus) et s'établit à 127,70 M€, équivalent à 8,70 mois de dépenses décaissées de l'année 2019 (budgétaires et décaissements sur avances). Il permet de couvrir en grande partie les restes à payer sur les engagements. Par ailleurs, une partie de ce montant financier est affecté au financement des opérations courantes pour couvrir le décalage dans le temps entre les encaissements et les décaissements. Le niveau de besoin en fonds de roulement (16,15 M€) permet de couvrir le besoin en trésorerie compte tenu des paiements importants de participations financières à effectuer et les appels de fonds demandés par l'ASP pour les mesures agro-écologiques et les aides en faveur de l'agriculture biologique et de l'agroforesterie.

Le niveau de trésorerie diminue de 8,65 M€ par rapport à 2018 et s'élève à 111,55 M€ à la fin de l'exercice, soit 7,60 mois de dépenses 2019. Aussi, la trésorerie disponible fin 2019 est également impactée par le stock important des opérations que constituent les restes à payer et à décaisser. Elle doit donc être rapprochée du montant des restes à payer relatifs au programme en cours et aux précédents qui atteignent 243,2 M€ fin 2019. Par ailleurs, les restes à décaisser sur les aides octroyées sous forme d'avances au cours du 11^e programme et des précédents s'élèvent à 97,6 M€. Ainsi, le niveau des restes à payer sur subventions et à décaisser sur avances s'établit à un total de 340,8 M€ fin 2019, contre 362,46 M€ en 2018.

Les 3 tableaux ci-après illustrent les données 2019 relatives aux recettes et dépenses budgétaires, aux décaissements et encaissements non budgétaires, et à la situation patrimoniale de l'agence.

- Autorisations budgétaires annuelles

(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

Artois-Picardie	BI 2019		CF 2019	
	AE	CP	AE	CP
Dépenses				
Personnel (AE=CP)	12 000 800	12 000 800	11 306 701	11 306 701
<i>dont charges de pensions civiles (AE=CP)</i>			350 476	350 476
Fonctionnement	3 039 481	3 150 000	2 816 172	2 628 313
Intervention	121 212 000	133 702 610	121 039 269	115 155 961
Investissement	1 611 700	1 665 300	1 312 356	1 174 267
Total des dépenses AE et CP	137 863 981	150 518 710	136 474 499	130 265 243
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)	487 290		14 869 059	
Recettes				
Recettes globalisées	151 006 000		145 134 302	
Subventions pour charges de service public				
Autres financements de l'Etat				
Fiscalité affectée	148 281 500		142 947 482	
Autres financements publics	300 000		0	
Recettes propres	2 424 500		2 186 819	
Recettes fléchées*	0		0	
Financements de l'Etat fléchés				
Autres financements publics fléchés				
Recettes propres fléchées				
Total des recettes	151 006 000		145 134 302	
SOLDE BUDGETAIRE (déficit)				

- Equilibre financier annuel

(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

Artois-Picardie	BI 2019	CF 2019
Besoins		
Solde budgétaire (déficit) (D2)		
Remboursements d'emprunts (capital) ;	10 000 000	10 000 000
Nouveaux prêts (capital) ;	38 007 800	35 828 772
Dépôts et cautionnements (b1)		
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)	131 000 000	176 916 893
Autres décaissements sur comptes de tiers (e1)	0	6 378 366
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1) = D2+(b1)+(c1)+(e1)	179 007 800	229 124 031
ABONDEMENT de la trésorerie (I) = (2) - (1)	0	0
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)</i>		
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	0	0
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	179 007 800	229 124 031
Financements		
Solde budgétaire (excédent) (D1)*	487 290	14 869 059
Nouveaux emprunts (capital) ;		
Remboursements de prêts (capital) ;	32 373 000	30 978 055
Dépôts et cautionnements (b2)		
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)	131 000 000	176 577 457
Autres encaissements sur comptes de tiers (e2)	0	-1 951 962
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2) = D1+(b2)+(c2)+(e2)	163 860 290	220 472 609
PRELEVEMENT de la trésorerie (II) = (1) - (2)	15 147 510	8 651 422
<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)</i>		
<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>	15147510	8651422,12
TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)	179 007 800	229 124 031

- Agrégats financiers issus de la situation patrimoniale (source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

Agrégat en K €	Mode de calcul	CF 2012	CF 2013	CF 2014	CF 2015	CF 2016	CF 2017	CF 2018	CF 2019	
Charges	1- Interventions	146 973	109 626	111 609	120 391	94 729	82 451	83 285	90 088	
	dont contribution à l'ONEMA - APB - ONCFS	7 600	10 208	9 197	10 124	10 272	10 716	18 615		
	dont reversement Ecophyto à l'ONEMA - APE	3 503	3 100	4 038	5 025	-	-	-		
	dont provisions pour charges (5R15B)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	2- Personnel	11 561	11 749	11 556	11 746	10 552	10 482	10 389	10 291	
Charges	3- Fonctionnement courant	5 738	5 448	17 595	15 350	5 989	21 614	29 906	35 493	
	dont amortissements et provisions (6B)	1 253	1 316	1 563	1 485	1 074	1 008	1 259	1 001	
	TOTAL CHARGES	164 272	126 822	140 760	147 487	111 250	114 547	123 550	136 862	
Produits	1- Redevances	137 822	141 210	152 316	150 252	144 974	172 452	163 545	139 304	
	Redevances pour prélèvement	19 136	20 050	20 676	21 146	21 245	16 250	24 473		
	dont prélèvement collectivité - AEP	16 513	16 601	17 321	17 586	17 542	12 800	19 624		
	dont prélèvement agriculture - irrigation	301	314	323	339	373	1 131	1 344		
	dont prélèvement industries	2 322	3 744	3 032	3 242	3 300	2 229	3 505		
	Industrie - Alimentation d'un canal	17	17	20	20	23	23	-		
	Industrie - Reboisement industriel	5	11	7	3	4	10	-		
	Industrie - Hydroélectrique	-	-	-	-	-	-	-		
	Industrie - Autres usages économiques	2 300	3 718	3 005	3 218	3 303	2 195	3 500		
	Redevances pour autres usages	460	434	406	420	407	400	1		
	dont obstacle sur cours d'eau	2	1	1	1	1	1	1		
	dont protection milieu aquatique	458	433	405	418	405	398	-		
	dont stockage en période d'étiage	-	-	-	-	-	-	-		
	dont contributions volontaires	-	-	-	-	-	-	-		
	Redevances pour pollution et collecte	118 225	119 937	130 968	128 541	123 206	155 681	138 247		
	dont collectivités	96 969	99 732	109 302	103 371	107 392	132 691	119 620		
	Collectivités - Pollution	60 653	62 633	70 073	64 121	66 461	83 629	74 937		
	Collectivités - Collecte	36 254	37 078	39 228	39 250	38 931	49 052	44 686		
	Collectivités - Chasseleur	60	-	-	-	-	-	-		
	dont agriculture - élevage + pollution diffuse	9 224	8 109	10 957	16 077	8 167	13 154	10 525		
	Agriculture - Elevage	178	101	170	197	181	201	213		
	Agriculture - Pollutions diffuses	9 146	7 954	10 787	15 880	7 986	12 953	10 312		
	dont industries	11 832	12 100	10 810	9 882	7 647	9 947	7 797		
	Industrie - Pollution	10 087	10 439	9 100	7 029	5 868	6 676	5 000		
	Industrie - Collecte	1 745	1 661	1 710	1 064	1 051	1 170	2 292		
		2- Gestion courante	44 056	18 448	17 263	2 465	3 196	2 478	3 319	2 440
	Autres produits	44 056	18 448	17 263	2 465	3 196	2 478	3 319	2 440	
	dont reprises sur provisions (7B)	501	695	423	135	805	459	118	490	
	dont reprises sur provisions pr charges (7B15B)	40 487	15 577	14 790	130	-	-	-	-	
		TOTAL PRODUITS	181 878	159 658	169 579	152 717	148 170	174 931	166 863	141 744
	Résultat	= Produits - charges	17 606	32 836	28 819	5 230	36 920	60 384	43 313	5 883
	CAF (-0)	Capacité d'autofinancement		17 887	14 763	6 446	37 182	60 912	44 405	6 402
	ou IAF (-0)	Insuffisance d'autofinancement	22 454							
Emplois (hors IAF)	Interventions (avances remboursables)	64 858	50 366	38 072	35 789	38 338	34 853	30 808	35 828	
	Autres dépenses d'investissement	714	508	447	821	542	899	1 065	1 207	
	Remboursement Capital	-	-	10 000	7 185	7 362	7 606	7 817	10 000	
	TOTAL EMPLOIS (y compris IAF)	65 572	50 874	48 519	43 795	46 242	43 358	38 710	47 035	
Ressources (hors CAF)	Remboursement d'avances	29 868	32 050	37 211	43 068	44 636	39 972	33 921	30 918	
	Cessions d'immobilisations 775	400	4	4	3	27	42	30	3	
	Autres ressources en capital	40 050	33	22	48	-	-	13 293		
	TOTAL RESSOURCES (y compris CAF)	70 318	50 014	52 000	49 566	81 745	100 926	65 133	37 323	
Equilibre = Variation FDR	= Ressources - emplois	17 708	000	3 481	5 760	35 484	57 768	25 423	9 712	

BILAN D'ACTIVITE ET RÉSULTATS ATTEINTS PAR L'AGENCE

Les résultats inscrits ci-dessous le sont à titre d'illustration et ne reflètent pas l'exhaustivité des résultats atteints par l'agence de l'eau en 2019.

Gouvernance, planification, international, connaissance (milieux, pressions)

Le bassin Artois-Picardie est le seul bassin (sur les 6) entièrement couvert par une démarche de SAGE. Il en compte désormais 15. Le dernier SAGE : celui de l'Escaut a été soumis pour avis au comité de bassin en 2019.

Concernant la connaissance sur la qualité des eaux de surface, la surveillance des cours d'eau, canaux et plans d'eau a été menée conformément aux arrêtés surveillance et évaluation de 2015. Plus de 700 000 résultats d'analyses, chimiques, physico-chimiques et biologiques, ont été bancarisés en 2019. Ce dispositif permet de mieux sélectionner les actions à mettre en œuvre dans le cadre du Programme De Mesures et donc d'améliorer l'efficacité de nos aides. Le traitement des résultats permet de constater le maintien de la qualité physico-chimique des masses d'eau de surface : sur le bassin environ 40 % de bon état physico-chimique. Sur la thématique des substances prioritaires, l'Agence a réalisé 3 campagnes de bioaccumulation des substances dans les gammars (crevettes d'eau douce) sur la période 2018-2019. L'ensemble de ces résultats répond aux objectifs européens de la directive 2013/39/UE et permettra de compléter l'évaluation de l'état chimique pour le prochain SDAGE. L'agence a également lancé un marché recherche et développement avec l'Université de Reims pour mieux comprendre l'effet des substances sur les organismes vivants et ainsi améliorer son expertise sur le sujet.

En 2019, l'agence a mené sa première campagne de mesures en continu via un marché public suite à l'arrêt des stations automatiques en 2017. Cette dernière s'est déroulée sur le bassin versant de l'Yser et permettra de mieux identifier les pressions qui s'exercent et d'améliorer les diagnostics sur cette masse d'eau.

Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention

Les aides de l'agence de l'eau Artois-Picardie ont contribué à l'atteinte des 24 % des masses d'eau en bon état écologique identifiées sur le bassin lors de l'état des lieux 2019.

- L'adaptation au changement climatique

L'agence a consacré 35,6% de ses aides en 2019 pour lutter contre les conséquences du changement climatique, dépassant l'objectif initial de 28 %. Par ailleurs, elle s'investit tant au niveau local par sa participation à des manifestations dans l'objectif de sensibiliser le public à l'impact du changement climatique, qu'au niveau national en participant aux travaux du groupe technique piloté par le Ministère de la transition écologique et solidaire. Elle suit également le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique ainsi que le projet Reexplore 2070 qui ont pour objectifs de mettre à jour les prévisions climatiques à la lumière des derniers retours du GIECC et de mieux répondre aux attentes des utilisateurs via de nouveaux indicateurs.

- Qualité et richesse des milieux aquatiques

En 2019, l'agence a restauré plus de 53 km de cours d'eau, sur les 8 000 km de cours d'eau du bassin, en agissant sur la mise en défense des berges, en réalisant des aménagements favorables aux habitats piscicoles ou encore en luttant contre les espèces invasives. Elle a largement dépassé sa prévision initiale de 10 km de cours d'eau restaurés. Par ailleurs, elle a également agi sur la restauration de la continuité écologique en rendant franchissable 16 ouvrages placés en liste 2.

L'agence intervient aussi dans le domaine des zones humides avec pour objectif de préserver la biodiversité et de maintenir sur ces territoires, des activités d'agriculture et d'élevage respectueuses de l'environnement. Ainsi, elle a participé à l'entretien et à la restauration de 5 294,9 ha de zones humides et a fait l'acquisition de 258,7 ha. Au total, 5 553 ha de zones humides ont été préservés pour un objectif initial de 4 550 ha.

- Réduction des pollutions domestiques

L'agence contribue aux actions des collectivités territoriales et des industriels, notamment en les soutenant techniquement et financièrement dans la création et l'amélioration de branchements sur le réseau d'assainissement ou encore dans le déraccordement de surfaces imperméabilisées. En 2019, près de 68 ha ont été désimperméabilisés ou déraccordés du réseau public d'assainissement, dont 28,3 ha au titre des collectivités et 39,6 ha au titre des industriels.

- Soutien aux territoires les plus fragiles

L'agence accompagne les territoires les plus fragiles en octroyant des aides complémentaires dans le domaine de l'eau et de l'assainissement aux communes situées en zones de revitalisation rurale. Sur le bassin Artois-Picardie, 1 146 communes sont éligibles à ces aides. L'agence a engagé plus de 15 M€ pour le renouvellement des installations d'eau potable et d'assainissement auprès de ces collectivités et signé 100 contrats de progrès, à destination des collectivités de taille moyenne en 2019.

La commune de Brutelles dans la Somme par exemple a notamment reçu l'aide de l'agence de l'eau Artois-Picardie pour le renouvellement de conduite sur son réseau d'eau potable. Une fois les travaux réalisés, l'économie d'eau liée à la réduction des fuites est estimée à plus de 11 000 m³ par an.

- Réduction des pollutions industrielles

L'agence accompagne techniquement et financièrement les acteurs économiques qui souhaitent réduire leurs rejets de substances dangereuses au-delà des exigences réglementaires. Ainsi, en 2019, elle a engagé plus de 12 M€ essentiellement sur des opérations de mise en place de prétraitement des effluents, de traitements biologiques ou encore de traitements physico-chimiques.

Par ailleurs, pour dynamiser sa politique incitative de gestion de l'eau au sein des petites entreprises et contribuer avec les acteurs concernés à une action efficace, l'agence a lancé un appel à projets ayant pour objectif la maîtrise des micropolluants ou d'autres polluants pouvant perturber le fonctionnement du système d'assainissement, les économies d'eau, ou encore la gestion des eaux pluviales. Des conventions ont été signées avec 6 organismes afin d'organiser auprès de différents secteurs d'activités, des opérations d'information, de sensibilisation, ou encore la réalisation de diagnostics.

- Réduction des pollutions agricoles :

L'agence a engagé 3,2 M€ en faveur de pratiques agricoles plus favorables à l'environnement (agriculture biologique, mesures agro-environnementales et climatiques), pour un objectif 2019 de 3 M€.

Par ailleurs, elle veille également à la protection des captages d'eau potable en sécurisant les périmètres de protection rapprochée ou en boisant des parcelles sur lesquels la vulnérabilité de la ressource en eau est la plus forte. L'agence a apporté un financement à 60 captages en 2019, identifiés comme prioritaires dans le SDAGE.

- Gestion quantitative

L'agence promeut une gestion quantitative durable et économe en finançant l'installation de bassin de réemploi d'eaux pluviales ou de remplacement de canalisation vétustes. En 2019, 0,85 millions de m³ d'eau ont été économisés ou substitués au travers de projets qu'elle a aidés.

Elle agit également pour garantir une alimentation continue et sécurisée en eau potable de qualité pour l'ensemble des habitants du bassin et souhaite donc accompagner des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE). Une étude bassin est en cours et les premiers PTGE seront engagés en 2020 dès le retour des résultats de l'étude.

Redevances

Le montant total des redevances encaissées par l'agence de l'eau Artois-Picardie est de 142,9 M€ en 2019, en baisse de 12,6 % (-20,6 M€) par rapport au total des redevances émises lors de l'année 2018. Cette diminution traduit notamment la baisse de la pression fiscale décidée par l'agence suite à

la baisse du plafond des taxes affectées aux agences de l'eau. Un reversement d'environ 19,4 M€ au budget général de l'Etat a été fait en 2019 du fait du dépassement du plafond des taxes affectées. Plus en détail, le rendement des redevances pour pollution et collecte domestique ainsi que des redevances pour prélèvement sur la ressource en eau sont en recul, respectivement de -14,9 M€ et de -0,6 M€. Cette diminution est compensée par la forte augmentation, sur le bassin Artois-Picardie, du produit de la redevance pour pollutions diffuses qui a été multiplié par 2,5, passant de 10,8 M€ en 2018 à 25,5 M€ en 2019 du fait de l'anticipation, par les redevables, de la hausse à venir de la taxe. Le produit des redevances fondées sur des usages divers de la ressource (redevance pour obstacle sur cours d'eau, protection du milieu aquatique et stockage en période d'étiage) s'élève en 2019 sur le bassin Artois-Picardie à 0,79 M€.

Par ailleurs, le recours à la télédéclaration continue d'augmenter au sein du bassin Artois-Picardie. Elle concerne en 2019 93,42 % des redevables. Ce ratio est supérieur aux préconisations figurant dans le COP de l'agence de l'eau Artois-Picardie.

S'agissant des contrôles fiscaux, ils ont porté en 2019 sur 17,69 % du montant total des redevances perçues et 15,10 % du total des redevables et ont ainsi rempli les exigences mentionnées dans le contrat d'objectif et de performance de l'agence de l'eau.

Pilotage de l'établissement et fonctions support

L'agence de l'eau s'adapte au contexte d'évolution de ses missions et de son environnement selon les orientations définies dans son schéma de réorganisation de l'agence, qui a été initié 2019 dans la perspective d'atteindre une organisation cible en 2022. Après une phase de réflexion et de consultation des représentants du personnel en 2019, il est prévu de mettre en place ce schéma en deux phases, l'une en 2020 et l'autre en 2021. Ce schéma, outre les simplifications et rationalisation des processus de travail, comprend une importante démarche d'accompagnement au changement.

L'agence de l'eau a atteint à 100 % le plafond d'emploi qui lui a été attribué pour 2019 avec une exécution à 148,1 emplois temps-plein travaillés (ETPT).

En 2019, dans le cadre de l'adaptation des agents à leurs missions, ces-derniers ont bénéficié en moyenne de l'ordre de 3,9 journées de formation par an principalement sur les métiers techniques, cœur de l'activité de l'agence, mais également sur les fonctions support. Il convient de noter l'accompagnement apporté aux agents dans le cadre du processus de « déprécarisation ».

L'agence participe à l'ensemble de chantiers de mutualisation initiés en 2018 et joue un rôle plus particulier de pilotage des thématiques « redevances » et « fonctions juridiques ».

Concernant le volet redevances, l'année 2019 a été marquée par les travaux relatifs à la mutualisation des marchés de contrôle fiscal et les travaux relatifs à la mutualisation notamment de la redevance pour production hydroélectrique (trois autres redevances étant déjà mutualisées).

En matière de fonctions juridiques, l'objectif est d'harmoniser les pratiques entre les agences et de renforcer la sécurité juridique des décisions des agences. Une phase de préfiguration, menée en 2019, a permis de dresser un état des lieux des ressources juridiques, des besoins et potentialités de collaboration accrue, de constituer un réseau des experts juridiques, de créer un espace collaboratif dédié. Il est envisagé à terme de :

- mettre en place un marché mutualisé de conseil juridique ;
- mener une veille des évolutions jurisprudentielles et/ou réglementaire ;
- élaborer des outils juridiques communs aux 6 agences.

3. Agence de l'eau Loire-Bretagne

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne est le plus étendu (155 000 km²) et également celui dont le linéaire de cours d'eau (135 000 km) et le linéaire côtier (2 600 km) sont les plus importants. Il compte près de la moitié des exploitations agricoles du pays. C'est en effet un territoire à l'empreinte rurale marquée avec une activité agricole et agro-alimentaire prépondérante. En revanche, sa densité de population est faible (13 millions d'habitants, soit moins de 83 hab/km²).

Les prélèvements d'eau annuels s'élèvent à 3 458 millions de m³.

Selon l'état des lieux des masses d'eau actualisé en 2013, 73 % des masses d'eau de rivières et 31 % des nappes du bassin ont été identifiées comme en risque de non atteinte du bon état en 2021. Actuellement, 30 % des masses d'eau superficielles du bassin sont en bon état ou potentiel écologique, et 68 % des nappes souterraines en bon état chimique (98 sur 143) et 87 % en bon état quantitatif (125 sur 143).

L'objectif est d'atteindre, en 2021 : 61 % des cours d'eau en bon état écologique, et 75 % des masses d'eau souterraines en bon état chimique (100 % en bon état quantitatif). A côté de la lutte contre les macro-polluants, l'amélioration de la morphologie des cours d'eau et la lutte contre les pollutions diffuses agricoles sont identifiées par le SDAGE 2016-2021 comme les principaux leviers pour atteindre les objectifs.

Le coût de mise en œuvre du programme de mesures 2016-2021 (PDM, qui traduit les dispositions du SDAGE sur le plan opérationnel) est évalué à 2,78 Md€, dont 22 % pour la réduction des pollutions agricoles, et 34 % pour la restauration de la morphologie des cours d'eau, 32 % pour l'assainissement, 7 % pour l'amélioration de la gestion quantitative, 3 % pour la réduction des pollutions industrielles, 2 % pour la connaissance.

Le comité de bassin s'appuie sur 5 commissions permanentes, 6 commissions territoriales (Allier-Loire amont, Loire moyenne, Mayenne-Sarthe-Loir, Loire-aval et côtiers vendéens, Vilaine et côtiers bretons, Vienne et Creuse) et 1 commission milieux naturels. Quant au conseil d'administration il s'appuie sur 4 commissions.

Le 26 avril 2018, le comité de bassin a adopté le plan d'adaptation au changement climatique. L'objectif de ce plan est d'inviter à l'action, sans être un document réglementaire qui s'imposerait aux acteurs du bassin. Il recense les « leviers d'adaptation », qui sont autant d'actions qu'il est possible de mettre en place dès maintenant. Certaines actions sont d'ailleurs déjà déployées dans le bassin, car elles ont des bénéfices multiples dont l'adaptation au changement climatique.

Le siège de l'agence de l'eau est à Orléans. L'agence a cinq délégations régionales : Centre-Loire située à Orléans sur le même site que le siège, Allier-Loire amont à Clermont-Ferrand, Maine Loire Océan à Nantes et au Mans, Poitou-Limousin à Saint-Benoît (Poitiers) et Armorique à Ploufragan (Saint-Brieuc).

MISE EN ŒUVRE DU 11^E PROGRAMME D'INTERVENTION

1-1/ Engagements relatifs aux interventions

Le niveau total des engagements 2019 de l'agence s'élève à 350,9 M€, contre 488,7 M€ en 2018, en baisse de 28 %. Soulignons ici qu'après des années 2016 à 2018 marquées par une nette reprise des aides suite à la révision à mi-parcours du 10^e programme destinée à dynamiser les engagements par des taux de subvention plus élevés, l'année 2019 retrouve un rythme d'engagement en correspondance avec le niveau de recettes, la trésorerie disponible et la nécessaire maîtrise des restes à payer. Le taux global d'engagement des interventions de cette première année du 11^e programme fin 2019 atteint 94,5 % par rapport au budget rectificatif effectué en cours d'année. S'agissant d'une première année de programmation, ce résultat est satisfaisant du fait d'un démarrage timide en début d'année en raison de la transition entre les deux programmes, accompagnée d'une période de communication des nouvelles modalités auprès des maîtres d'ouvrage, matérialisée par les « Rencontres de l'eau » réalisées dans les six régions en mars 2019, et d'une accélération sensible dès la deuxième moitié de l'année.

Globalement les taux de réalisation de cette première année de 11^e programme se répartissent de la manière suivante en fonction des domaines d'intervention :

- 91 % pour la « Connaissance, planification, gouvernance », soit à hauteur de 35,4 M€ représentant 15,7 % du programme sur 6 ans ;
- 98 % pour les « Mesures générales de gestion de l'eau », soit un montant de 110,9 M€ et 18,1 % des prévisions 2019-2024 ;
- 93 % pour les « Mesures territoriales de gestion de l'eau », soit un niveau de 133,6 M€ et 13,8 % des prévisions sur 6 ans.

Les adaptations de programme en cours d'année ont permis d'optimiser la gestion du programme en augmentant le domaine 2 à partir de sous-consommations du domaine 3, notamment des lignes relatives aux activités économiques et à la gestion quantitative (cf. ci-dessous).

Les aides attribuées en faveur de l'amélioration des performances des stations d'épuration (STEP) s'élèvent à 66,4 M€ tandis que celles en faveur des réseaux d'assainissement des collectivités s'établissent à 31,3 M€. Par ailleurs, les aides à la gestion des eaux pluviales (désimperméabilisation, déconnexion et lutte contre les déversements par temps de pluie) promues par le 11^e programme ont atteint 27,8 M€. Notons que les engagements sont restés relativement soutenus, en particulier sur les systèmes d'assainissement identifiés prioritaires vis-à-vis du respect des objectifs environnementaux du SDAGE, lesquels bénéficient de taux plus incitatifs. Cette activité a conduit à augmenter en cours d'année la dotation afin de pouvoir accompagner tous les projets présentés, du fait de l'engagement de dossiers importants financièrement (STEP de Bourges dans le Cher pour 12 M€ ou mise aux normes de la STEP de Saint-Gilles Croix de Vie en Vendée, dernière station d'épuration du bassin Loire-Bretagne à mettre en conformité de la directive eaux résiduaires urbaines). En matière de gestion des eaux pluviales et en accord avec les priorités affichées par les Assises de l'eau, le niveau des aides engagées a été très élevé. Ces aides ont là aussi concerné le financement de systèmes d'assainissement prioritaires comme la construction de bassins de stockage-restitution à Clermont-Ferrand (Puy-de Dôme) pour réduire les déversements d'eaux usées par temps de pluie de ces systèmes d'assainissement.

Les aides relatives à la lutte contre la pollution industrielle apparaissent très en retrait en 2019 avec seulement 7,4 M€. Cela s'explique notamment par le contexte économique, l'encadrement européen des aides publiques ou l'efficacité environnementale attendue des projets vis à vis du milieu récepteur renforcée au 11^e programme. Par contre, les activités économiques ont fortement sollicité l'agence de l'eau pour mettre en place des solutions d'économie d'eau par réutilisation ou recours à des technologies propres permettant de sécuriser leurs productions et de s'adapter au changement climatique, ayant généralement un intérêt vis-à-vis de la dépollution car elles s'accompagnent souvent d'une réduction du rejet.

Concernant les aides attribuées en matière de lutte contre la pollution agricole, elles représentent 37,3 M€, dont la plus grande part concerne des aides directes agricoles mobilisées dans le cadre des PDRR et du plan Ecophyto : « Mesures Agro Environnementales et Climatiques », la Conversion à l'agriculture biologique, les agro-investissements. L'instruction des dossiers portant sur la coordination agricole et l'accompagnement des agriculteurs dans les contrats territoriaux pour lutter contre les pollutions diffuses agricoles, notamment sur les captages stratégiques, s'est également poursuivie sur toute l'année. L'accent est mis sur l'accompagnement des changements de pratiques et de systèmes dans une logique de transition agro écologique.

La montée en puissance des aides octroyées pour la restauration et la gestion des milieux aquatiques, prévue sur la durée du 10^e programme, s'est stabilisée en ce début de 11^e programme à un niveau de 45,4 M€ d'engagements, traduisant la volonté des maîtres d'ouvrage de s'engager durablement dans ces actions qui constituent une des priorités pour atteindre le bon état des eaux. Ces aides concernent principalement le rétablissement de la continuité écologique présentant une bonne dynamique, la restauration des milieux aquatiques et humides en mobilisant des travaux structurants corrigeant les altérations et, l'accompagnement de l'animation dans le cadre des démarches territoriales.

Par ailleurs, 23 dossiers pour environ 0,4 M€ d'aides ont été retenus dans le cadre de l'appel à projets pour l'accompagnement des « Plans Nationaux d'Actions sur les espèces menacées (PNA) » dans le cadre des aides en faveur de la biodiversité. De plus, les aides relatives à la gestion quantitative de la ressource demeurent en 2019 à un niveau stable de 12,9 M€ engagés. Toutefois, l'engagement de tranches de travaux de réserves de substitution prévus dans le contrat territorial de gestion quantitative (CTGQ) de la Sèvre-Niortaise ne s'est pas concrétisé compte tenu des difficultés à faire

aboutir les dossiers soumis à de multiples contentieux. Cette situation explique le faible montant engagé sur cette thématique.

Enfin, les engagements dans le domaine de l'eau potable à hauteur de 10,23 M€, sont au niveau de l'enveloppe dédiée à cette ligne qui ne constitue pas un axe prioritaire des interventions des agences de l'eau pour les 11^{es} programmes. Les opérations accompagnées concernent majoritairement la sécurisation de l'alimentation en eau et le remplacement de conduite en PVC relarguant du chlorure de vinyle monomère.

1-2/ Paiements relatifs aux interventions

Le niveau global des paiements des interventions, constitués à la fois des versements relatifs au 11^e programme et de ceux relatifs aux programmes antérieurs, s'élève à 296 M€ en 2019 (hors contribution aux opérateurs de l'eau et de la biodiversité, AFB, ONCFS et EPMP à hauteur de 42,4 M€), soit un des trois plus hauts niveaux atteints depuis six ans, à hauteur de 92 % des prévisions rectifiées.

Ils se répartissent par domaine comme suit :

- 33,2 M€ (contre 34,8 M€ prévus) dans le domaine 1,
- 136,1 M€ (contre 114,7 M€ prévus) dans le domaine 2, dont 1,6 M€ pour solde de la LP « *divers pollution* »,
- 126,2 M€ (contre 143,3 M€ prévus) dans le domaine 3, dont 42,2 M€ (contre 35,8 M€ prévus) pour la restauration et gestion des milieux,
- 42,5 M€ pour la contribution à l'AFB, l'ONCFS et l'EPMP, comptabilisées dans les interventions.

Dans les grandes masses, l'analyse de leur évolution fait apparaître que ce montant varie principalement en raison des 21 M€ de mesures agroenvironnementales et climatiques justifiées par l'ASP en 2019.

Dans le détail, le niveau des crédits de paiement réalisés en 2019 s'explique comme suit :

- Les paiements relatifs aux études et travaux d'assainissement par temps sec et de gestion des eaux pluviales (LP 11, 12, 15 et 16) représentent 122 M€, à hauteur de 87 % des prévisions, soit 41 % des versements d'aides en 2019. Le taux d'exécution des paiements des LP 11 et 12 est supérieur de 3 points au taux moyen des versements d'aides. Cependant, celui relatif à la gestion des eaux pluviales n'est que de 53 %. Le niveau global de ces paiements est en léger retrait par rapport à celui de 2018, mais traduit toutefois le dynamisme des engagements sur ces lignes depuis la deuxième moitié du 10^e programme.
- S'agissant de la lutte contre les pollutions industrielles, le niveau de CP de 14,6 M€, soit 67 % des prévisions, en net retrait par rapport à la dernière année du 10^e programme.
- Le niveau des paiements en faveur de la lutte contre la pollution agricole, d'un montant de 26,6 M€, ne représente pas la totalité des sommes dédiées à cette ligne. En effet, les aides attribuées via le système de gestion et de contrôle des paiements directs de l'agence de services et de paiements (ASP) dites aides « SIGC » (MAEC-mesures agroenvironnementales et Bio) sont encore versées sous forme d'avance de trésorerie à l'ASP en 2019 à hauteur de 55,6 M€, alors que l'ASP n'a produit que des justificatifs de versements effectués pour un montant de 21,4 M€ ne permettant pas la consommation de CP. Ainsi, demeurent 34,2 M€ versés sans consommation de CP.
- Les paiements relatifs à la gestion des milieux restent très dynamiques du fait d'un niveau des engagements élevé depuis la deuxième moitié du 10^e programme.
- Concernant l'alimentation en eau potable, les aides versées à hauteur de 23,4 M€ (dont 9 M€ au titre d'avances octroyée au cours du 10^e programme) sont en augmentation par rapport à celles de 2018. Le niveau d'exécution est ainsi supérieur aux prévisions établies lors de l'élaboration du budget initial. Il concerne des travaux ayant fait l'objet d'échelonnement au regard de leur ampleur au cours des années précédentes.
- Enfin, les dépenses liées aux missions sont en baisse de l'ordre de 2 M€ de 2018 à 2019 du fait de l'optimisation des dépenses sur les marchés de surveillance sous maîtrise d'ouvrage agence et des économies réalisées suite aux orientations du 11^e programme (notamment la division par deux du coût du soutien aux réseaux départementaux de surveillance des masses d'eau). Les actions de mutualisations inter agences devraient permettre de poursuivre dans cette voie de maîtrise des dépenses liées aux missions.

Agences de l'eau

A noter que l'agence de l'eau Loire-Bretagne ne verse pas de primes à la performance épuratoire. Il convient également de préciser que la maquette financière du 11^e programme de l'agence ne prévoit pas de dotation sous forme d'avance remboursables à l'exception d'1 M€ par année à titre conservatoire en vue d'éventuelles attributions d'aides d'urgence (remboursable en un an). Seules des avances octroyées au cours du 10^e programme ont fait l'objet de décaissements non budgétaires en 2019 à hauteur de 12,3 M€.

Tableau 1 : Suivi du plafond pluriannuel des dépenses (autorisations d'engagement) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne au titre des 11e programmes d'intervention – Réalisations 2019_Prévisions 2020-2024 (en euros) (source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

DESTINATION	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
	(exécution)	(prévision)	(projection)	(projection)	(projection)	(projection)	
	AE	AE	AE	AE	AE	AE	AE
41 Fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	2 907 822,35 €	4 492 177,65 €	3 700 000,00 €	3 700 000,00 €	3 700 000,00 €	3 700 000,00 €	22 200 000,00 €
42 Immobilisations	1 870 700,55 €	3 929 299,45 €	2 900 000,00 €	2 900 000,00 €	2 900 000,00 €	2 900 000,00 €	17 400 000,00 €
43 Personnel	22 774 721,85 €	23 325 278,15 €	22 700 000,00 €	22 500 000,00 €	22 500 000,00 €	22 500 000,00 €	136 300 000,00 €
D0 Total Domaine 0 - Dépenses propres des agences de l'eau	27 553 244,75 €	31 746 755,25 €	29 300 000,00 €	29 100 000,00 €	29 100 000,00 €	29 100 000,00 €	176 900 000,00 €
29 Planification et gestion à l'échelle du Bassin et des sous Bassins	14 083 741,26 €	14 200 000,00 €	14 200 000,00 €	14 200 000,00 €	14 200 000,00 €	14 200 000,00 €	85 083 741,26 €
31 Études générales	1 657 898,51 €	3 000 000,00 €	4 308 380,23 €	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €	17 966 258,74 €
32 Connaissance et surveillance environnementales	10 099 544,05 €	11 900 000,00 €	13 850 455,35 €	11 900 000,00 €	11 900 000,00 €	11 900 000,00 €	71 550 000,00 €
33 Action internationale	3 096 866,21 €	3 100 000,00 €	3 103 133,79 €	3 100 000,00 €	3 100 000,00 €	3 100 000,00 €	18 600 000,00 €
34 Information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement	1 762 190,90 €	2 800 000,00 €	3 837 809,10 €	2 800 000,00 €	2 800 000,00 €	2 800 000,00 €	16 800 000,00 €
48 Dépenses courantes liées aux redevances	4 537 718,13 €	4 900 000,00 €	5 262 281,87 €	4 900 000,00 €	4 900 000,00 €	4 900 000,00 €	29 400 000,00 €
49 Dépenses courantes liées aux interventions	120 865,16 €	300 000,00 €	479 134,84 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	1 800 000,00 €
D1 Total Domaine 1 - Actions de connaissance, de planification et de gouvernance	35 368 824,82 €	40 200 000,00 €	45 041 175,18 €	40 200 000,00 €	40 200 000,00 €	40 200 000,00 €	241 200 000,00 €
11 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement	66 345 287,34 €	51 200 000,00 €	50 054 712,66 €	46 000 000,00 €	45 000 000,00 €	44 000 000,00 €	302 600 000,00 €
12 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux	31 245 940,45 €	33 300 000,00 €	35 554 059,55 €	42 300 000,00 €	43 300 000,00 €	44 300 000,00 €	230 000 000,00 €
15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	3 127 616,21 €	3 300 000,00 €	3 472 383,79 €	3 300 000,00 €	3 300 000,00 €	3 300 000,00 €	19 800 000,00 €
25 Amélioration de la qualité du service d'eau potable	10 226 034,99 €	6 100 000,00 €	9 373 965,01 €	10 600 000,00 €	10 600 000,00 €	10 600 000,00 €	59 500 000,00 €
D2 Total Domaine 2 - Mesures générales de gestion de l'eau (eau potable et assainissement)	110 944 878,99 €	95 900 000,00 €	98 455 121,01 €	102 200 000,00 €	102 200 000,00 €	102 200 000,00 €	611 900 000,00 €
13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	7 358 462,59 €	21 400 000,00 €	23 941 537,41 €	21 400 000,00 €	21 400 000,00 €	21 400 000,00 €	118 900 000,00 €
16 Gestion des eaux pluviales	27 836 863,66 €	11 350 000,00 €	11 463 136,34 €	18 100 000,00 €	18 100 000,00 €	18 100 000,00 €	104 950 000,00 €
18 Lutte contre les pollutions d'origine agricole	37 320 184,78 €	39 300 000,00 €	48 929 815,22 €	52 500 000,00 €	52 500 000,00 €	52 500 000,00 €	283 050 000,00 €
21 Gestion quantitative de la ressource en eau	12 924 382,52 €	38 250 000,00 €	34 975 617,48 €	21 000 000,00 €	21 000 000,00 €	21 000 000,00 €	149 150 000,00 €
23 Protection de la ressource en eau	2 803 836,48 €	4 000 000,00 €	5 196 160,54 €	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €	21 000 000,00 €
24 Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	45 378 134,35 €	48 000 000,00 €	48 771 865,65 €	50 400 000,00 €	50 400 000,00 €	50 400 000,00 €	293 350 000,00 €
D3 Total Domaine 3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité	133 821 867,36 €	162 300 000,00 €	173 278 132,64 €	166 400 000,00 €	166 400 000,00 €	166 400 000,00 €	968 400 000,00 €
17 Primes de performance épuratoire	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Primes mentionnées à l'article L.213-9-2 du code de l'environnement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES BUDGETAIRES SOUS PLAFOND	307 478 815,92 €	330 146 755,25 €	346 074 428,83 €	337 900 000,00 €	337 900 000,00 €	337 900 000,00 €	1 997 400 000,00 €
44 Charges de régularisation - remboursement de redevances	948 890,88 €	2 100 000,00 €	2 100 000,00 €	2 100 000,00 €	2 100 000,00 €	2 100 000,00 €	11 448 890,88 €
50 Contribution aux opérateurs (AFB, ONCFS, OFB, EPMP, autres établissements publics, ...)	42 471 832,00 €	42 448 760,00 €	43 400 000,00 €	43 400 000,00 €	43 400 000,00 €	43 400 000,00 €	258 520 592,00 €
dont contribution à l'AFB et l'ONCFS, puis à l'OFB	41 648 756,00 €	41 648 760,00 €	42 600 000,00 €	42 600 000,00 €	42 600 000,00 €	42 600 000,00 €	253 697 516,00 €
dont contribution à l'EPMP	823 076,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	4 823 076,00 €
00 Ecrêtement des redevances reversé au budget général de l'Etat	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES BUDGETAIRES HORS PLAFOND ET HORS DOMAINE	43 420 722,88 €	44 548 760,00 €	45 500 000,00 €	45 500 000,00 €	45 500 000,00 €	45 500 000,00 €	269 989 482,88 €
TOTAL DES DEPENSES BUDGETAIRES	350 899 538,80 €	374 695 515,25 €	391 574 428,83 €	383 400 000,00 €	383 400 000,00 €	383 400 000,00 €	2 267 389 482,88 €
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
	(exécution)	(prévision)	(projection)	(projection)	(projection)	(projection)	
	Avances Rimboursables	Avances Rimboursables	Avances Rimboursables	Avances Rimboursables	Avances Rimboursables	Avances Rimboursables	Avances Rimboursables
AVANCES REMBOURSABLES ENGAGEES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERVENTION	- €	2 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	6 000 000,00 €

Tableau 2 : Equilibre financier pluriannuel (crédits de paiements) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne – Réalisations 2019_Prévisions 2020-2024 (en euros)
(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

DEPENSES	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
	(exécution)	(prévision)	(projection)	(projection)	(projection)	(projection)	
	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP
41 Fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	3 066 317,74 €	3 669 020,00 €	3 700 000,00 €	3 700 000,00 €	3 700 000,00 €	3 700 000,00 €	21 535 337,74 €
42 Immobilisations	1 801 461,45 €	2 262 500,00 €	2 900 000,00 €	2 900 000,00 €	2 900 000,00 €	2 900 000,00 €	15 663 961,45 €
43 Personnel	22 774 721,85 €	23 125 000,00 €	22 700 000,00 €	22 500 000,00 €	22 500 000,00 €	22 500 000,00 €	136 099 721,85 €
D0 Total Domaine 0 - Dépenses propres des agences de l'eau	27 642 501,04 €	29 056 520,00 €	29 300 000,00 €	29 100 000,00 €	29 100 000,00 €	29 100 000,00 €	173 299 021,04 €
29 Planification et gestion à l'échelle du Bassin et des sous Bassins	12 494 405,32 €	8 390 000,00 €	11 940 000,00 €	11 560 000,00 €	12 075 000,00 €	11 501 000,00 €	67 960 405,32 €
31 Etudes générales	970 451,35 €	2 105 000,00 €	2 200 000,00 €	2 020 000,00 €	1 940 000,00 €	1 914 000,00 €	11 149 451,35 €
32 Connaissance et surveillance environnementales	11 200 157,07 €	9 842 000,00 €	13 210 000,00 €	12 780 000,00 €	12 675 000,00 €	12 985 000,00 €	72 692 157,07 €
33 Action internationale	2 196 367,07 €	4 345 000,00 €	3 310 000,00 €	3 050 000,00 €	2 980 000,00 €	3 090 000,00 €	18 971 367,07 €
34 Information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement	1 954 077,85 €	2 271 200,00 €	2 820 000,00 €	2 680 000,00 €	2 660 000,00 €	2 787 000,00 €	15 172 277,85 €
48 Dépenses courantes liées aux redevances	4 183 677,34 €	4 899 000,00 €	4 900 000,00 €	4 900 000,00 €	4 900 000,00 €	4 900 000,00 €	28 682 677,34 €
49 Dépenses courantes liées aux interventions	178 277,17 €	227 200,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	1 605 477,17 €
D1 Total Domaine 1 - Actions de connaissance, de planification et de gouvernance	33 177 413,17 €	32 079 400,00 €	38 680 000,00 €	37 290 000,00 €	37 530 000,00 €	37 477 000,00 €	216 233 813,17 €
11 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement	58 742 679,91 €	67 670 000,00 €	54 887 320,00 €	54 854 260,00 €	53 630 000,00 €	49 800 000,00 €	339 584 259,91 €
12 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux	57 873 257,19 €	49 140 000,00 €	39 539 780,00 €	40 314 790,00 €	42 000 000,00 €	43 400 000,00 €	272 267 827,19 €
15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	3 509 978,04 €	1 930 000,00 €	3 506 000,00 €	3 240 000,00 €	3 167 300,00 €	3 288 000,00 €	18 641 278,04 €
25 Amélioration de la qualité du service d'eau potable	14 425 521,48 €	17 250 000,00 €	8 757 900,00 €	9 703 950,00 €	10 245 000,00 €	9 707 000,00 €	70 089 371,48 €
D2 Total Domaine 2 - Mesures générales de gestion de l'eau (eau potable et assainissement)	136 120 890,82 €	137 100 000,00 €	106 695 000,00 €	108 113 000,00 €	109 042 300,00 €	106 195 000,00 €	703 266 190,41 €
13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	14 603 022,97 €	11 510 000,00 €	18 500 000,00 €	18 900 000,00 €	19 050 000,00 €	19 310 000,00 €	101 873 022,97 €
16 Gestion des eaux pluviales	1 880 927,43 €	9 560 000,00 €	19 500 000,00 €	19 100 000,00 €	19 750 000,00 €	19 600 000,00 €	89 390 927,43 €
18 Lutte contre les pollutions d'origine agricole	36 612 174,43 €	51 860 770,00 €	44 881 200,00 €	47 190 000,00 €	49 376 000,00 €	49 270 000,00 €	279 190 144,43 €
21 Gestion quantitative de la ressource en eau	26 519 314,26 €	22 170 000,00 €	30 500 000,00 €	30 300 000,00 €	26 800 000,00 €	26 400 000,00 €	162 689 314,26 €
23 Protection de la ressource en eau	4 384 714,79 €	4 760 000,00 €	4 704 000,00 €	4 290 000,00 €	3 949 000,00 €	3 487 000,00 €	25 574 714,79 €
24 Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	42 224 580,48 €	30 470 000,00 €	46 700 000,00 €	43 800 000,00 €	43 400 000,00 €	44 300 000,00 €	250 694 580,48 €
D3 Total Domaine 3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité	126 224 734,36 €	130 330 770,00 €	164 785 200,00 €	163 380 000,00 €	162 325 000,00 €	162 367 000,00 €	909 412 704,36 €
17 Primes de performance épuratoire							- €
Primes mentionnées à l'article L.213-9-2 du code de l'environnement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
44 Charges de régularisation : remboursement de redevances	573 106,00 €	2 010 000,00 €	2 100 000,00 €	2 100 000,00 €	2 100 000,00 €	2 100 000,00 €	10 983 106,00 €
50 Contribution aux opérateurs (AFB, ONCFS, OFB, EPMP, autres établissements publics, ...)	42 471 832,00 €	42 448 780,00 €	43 400 000,00 €	43 400 000,00 €	43 400 000,00 €	43 400 000,00 €	258 520 592,00 €
<i>dont contribution à l'AFB et l'ONCFS, puis à l'OFB</i>	41 648 756,00 €	41 648 780,00 €	42 600 000,00 €	42 600 000,00 €	42 600 000,00 €	42 600 000,00 €	253 697 516,00 €
<i>dont contribution à l'EPMP</i>	823 076,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	4 823 076,00 €
60 Ecrêtement des redevances reversé au budget général de l'Etat							
Hors domaine Hors plafond	43 044 938,00 €	44 458 780,00 €	45 500 000,00 €	45 500 000,00 €	45 500 000,00 €	45 500 000,00 €	269 503 698,00 €
TOTAL DES CREDITS DE PAIEMENT	366 210 477,19 €	373 025 450,00 €	384 960 200,00 €	383 383 000,00 €	383 497 300,00 €	380 639 000,00 €	2 271 715 426,98 €

Tableau 3 : Suivi des engagements et des paiements relatifs au 11^e programme en cours de l'agence de l'eau Loire-Bretagne au 31 décembre 2019 (en euros) (source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

DESTINATION	Autorisations d'Engagement (AE)					Crédits de paiement (CP) du 11ème Programme			Restes à payer
	Total des dotations d'AE initiales du 11ème Programme	Engagements des exercices antérieurs à l'exercice N soit au 31/12/2018	Engagements de l'exercice 2019	Cumul des AE au 31/12/2019	Taux d'exécution des AE	Cumul des CP des années antérieures à l'exercice N soit au 31/12/2018	CP de l'année 2019	Cumul des CP au 31/12/2019	Situation au 31/12/2019
	A = 6 ans	C = juste années passées du programme en cours	D (*)	E = C+D	F = E / A si A=0 ou F = E / D si A différent de 0	J	K	L = J+K	M = E-L
41 Fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	22 200 000,00 €		2 907 822,35 €	2 907 822,35 €	13,10%		2 294 384,90 €	2 294 384,90 €	613 437,45 €
42 Immobilisations	17 400 000,00 €		1 870 700,55 €	1 870 700,55 €	10,75%		1 288 598,21 €	1 288 598,21 €	582 102,34 €
43 Personnel	136 300 000,00 €		22 774 721,85 €	22 774 721,85 €	16,71%		22 774 721,85 €	22 774 721,85 €	- €
D0 Total Domaine 0 - Dépenses propres des agences de l'eau	175 900 000,00 €	- €	27 553 244,75 €	27 553 244,75 €	15,66%	- €	26 367 704,96 €	26 367 704,96 €	1 195 539,79 €
29 Planification et gestion à l'échelle du Bassin et des sous Bassins	78 800 000,00 €		14 083 741,26 €	14 083 741,26 €	17,92%		5 842 275,81 €	5 842 275,81 €	8 152 800,45 €
31 Etudes générales	18 000 000,00 €		1 857 898,51 €	1 857 898,51 €	9,21%		190 247,01 €	190 247,01 €	1 424 026,27 €
32 Connaissance et surveillance environnementales	78 000 000,00 €		10 099 544,65 €	10 099 544,65 €	12,95%		5 334 902,10 €	5 334 902,10 €	4 784 642,55 €
33 Action internationale	18 000 000,00 €		3 096 866,21 €	3 096 866,21 €	16,65%		965 367,27 €	965 367,27 €	2 131 498,94 €
34 Information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement	16 800 000,00 €		1 762 190,90 €	1 762 190,90 €	10,49%		992 731,43 €	992 731,43 €	740 181,47 €
48 Dépenses courantes liées aux redevances	29 400 000,00 €		4 537 718,13 €	4 537 718,13 €	15,43%		4 107 913,48 €	4 107 913,48 €	429 804,65 €
49 Dépenses courantes liées aux interventions	1 800 000,00 €		120 865,16 €	120 865,16 €	6,71%		91 678,28 €	91 678,28 €	29 186,88 €
D1 Total Domaine 1 - Actions de connaissance, de planification et de gouvernance	241 200 000,00 €	- €	36 368 824,82 €	36 368 824,82 €	14,66%	- €	17 525 115,38 €	17 525 115,38 €	17 672 141,21 €
11 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement	302 600 000,00 €		86 345 287,34 €	86 345 287,34 €	21,93%		7 090 186,20 €	7 090 186,20 €	58 832 726,62 €
12 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux	230 000 000,00 €		31 245 940,45 €	31 245 940,45 €	13,59%		2 780 289,07 €	2 780 289,07 €	28 107 420,91 €
15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	19 800 000,00 €		3 127 616,21 €	3 127 616,21 €	15,80%		1 428 608,20 €	1 428 608,20 €	1 545 806,26 €
25 Amélioration de la qualité du service d'eau potable	59 500 000,00 €		10 226 034,99 €	10 226 034,99 €	17,19%		823 043,50 €	823 043,50 €	9 226 077,05 €
D2 Total Domaine 2 - Mesures générales de gestion de l'eau (eau potable et assainissement)	611 900 000,00 €	- €	110 944 878,99 €	110 944 878,99 €	18,13%	- €	12 122 126,97 €	12 122 126,97 €	97 711 832,84 €
13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	116 900 000,00 €		7 358 462,59 €	7 358 462,59 €	6,29%		2 166 436,37 €	2 166 436,37 €	5 022 221,39 €
16 Gestion des eaux pluviales	100 000 000,00 €		27 836 863,66 €	27 836 863,66 €	27,84%		1 880 927,43 €	1 880 927,43 €	25 915 096,82 €
18 Lutte contre les pollutions d'origine agricole	281 200 000,00 €		37 320 184,78 €	37 320 184,78 €	13,27%		3 802 096,63 €	3 802 096,63 €	33 267 362,05 €
21 Gestion quantitative de la ressource en eau	154 100 000,00 €		12 924 382,52 €	12 924 382,52 €	8,39%		1 197 958,07 €	1 197 958,07 €	11 717 153,83 €
23 Protection de la ressource en eau	21 000 000,00 €		2 803 839,46 €	2 803 839,46 €	13,35%		382 076,26 €	382 076,26 €	2 421 763,20 €
24 Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	295 200 000,00 €		45 378 134,35 €	45 378 134,35 €	15,37%		11 372 050,70 €	11 372 050,70 €	33 426 186,48 €
D3 Total Domaine 3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité	968 400 000,00 €	- €	133 621 867,36 €	133 621 867,36 €	13,80%	- €	20 801 545,46 €	20 801 545,46 €	111 769 785,77 €
17 Primes de performance épuratoire									
Primes mentionnées à l'article L.213-9-2 du code de l'environnement	- €	- €	- €	- €	#DIV/0!	- €	- €	- €	- €
44 Charges de régularisation : remboursement de redevances	12 600 000,00 €		948 890,08 €	948 890,08 €	7,53%		948 890,88 €	948 890,88 €	- €
50 Contribution aux opérateurs (AFB, ONCFS, OFB, EPMP, autres établissements publics, ...)	260 400 000,00 €		42 471 832,00 €	42 471 832,00 €	16,31%		42 471 832,00 €	42 471 832,00 €	- €
Hors domaine Hors plafond	273 000 000,00 €	- €	43 420 722,88 €	43 420 722,88 €	15,91%	- €	43 420 722,88 €	43 420 722,88 €	- €
Total	2 279 400 000,00 €	- €	350 899 538,80 €	350 899 538,80 €	15,46%	- €	120 227 215,65 €	120 227 215,65 €	228 349 299,61 €

AVANCES REMBOURSABLES ENGAGÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERVENTION	Avances Remboursables					Paiements du 11ème Programme			Restes à débiter
	Total des dotations d'Avances initiales du 11ème Programme	Engagements des exercices antérieurs au 31/12/2018	Engagements de l'exercice 2019	Cumul des Avances au 31/12/2019	Taux d'exécution des AE	Cumul des Avances des années antérieures à l'exercice N soit au 31/12/2018	Avances versées de l'exercice 2019	Cumul des Avances versées au 31/12/2019	Situation au 31/12/2019
	A	C	D (*)	E = C+D	F = E / A si A=0 ou F = E / D si A différent de 0	J	K	L = J+K	M = E-L
Total	6 000 000,00 €	- €	- €	- €	0,00%	- €	- €	- €	- €

(*) Colonne D : Les AE et avances engagées l'exercice N qui font l'objet de déagements ou d'annulations l'exercice N sont restituées, elles servent automatiquement en déduction.
 (**) Colonne H : Les restes d'AE et d'avances non restitués (annulations, réduction pour solde, ...) permettent d'obtenir le niveau des restes à payer et à débiter.

Tableau 4 : Synthèse des paiements des programmes antérieurs au 11^e programme de l'agence de l'eau Loire-Bretagne au 31 décembre 2019 (en euros)
(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

5-2. SYNTHÈSE DES PAIEMENTS DES PROGRAMMES ANTERIEURS AU 11^e PROGRAMME en euros						
<i>en Euros</i>	Décisions nettes d'engagements actualisées au 31/12/2019	Cumul des paiements des années antérieures au 31/12/2018	Paiements			Restes à décaisser au 31/12/2019
			Somme des paiements prévus au cours de l'année 2019	Somme des paiements réalisés au cours de l'année 2019	Total des paiements au 31/12/2019	
	1	2	3	4	5=2+4	6=1-5
8ème PROGRAMME	1 211 956 910,00 €	1 211 956 910,00 €	- €	- €	1 211 956 910,00 €	- €
- Subventions	1 143 837 622,67 €	1 143 837 622,67 €			1 143 837 622,67 €	- €
- Avances	68 119 287,33 €	68 119 287,33 €			68 119 287,33 €	- €
9ème PROGRAMME	1 625 466 446,57 €	1 618 802 904,00 €	- €	1 358 742,57 €	1 620 161 646,57 €	5 304 800,00 €
- Subventions	1 335 070 053,83 €	1 328 406 511,26 €		1 358 742,57 €	1 329 765 253,83 €	5 304 800,00 €
- Avances	290 396 392,74 €	290 396 392,74 €			290 396 392,74 €	- €
10ème PROGRAMME	2 571 357 232,07 €	1 858 860 849,00 €	- €	256 946 623,07 €	2 115 807 472,07 €	455 549 760,00 €
- Subventions	2 389 180 282,69 €	1 698 483 697,00 €		244 624 318,78 €	1 943 108 015,78 €	446 072 266,91 €
- Avances	182 176 949,38 €	160 377 152,00 €		12 322 304,29 €	172 699 456,29 €	9 477 493,09 €
TOTAL Programmes antérieurs	5 408 780 588,64 €	4 689 620 663,00 €	- €	258 305 365,64 €	4 947 926 028,64 €	460 854 560,00 €
- Subventions	4 868 087 959,19 €	4 170 727 830,93 €		245 983 061,35 €	4 416 710 892,28 €	451 377 066,91 €
- Avances	540 692 629,45 €	518 892 832,07 €		12 322 304,29 €	531 215 136,36 €	9 477 493,09 €

SITUATION FINANCIERE

2-1/ Recettes

Pour cette première année du 11^e programme, le montant des recettes s'élève à 351 M€, majoritairement issues des redevances encaissées à hauteur de 350 M€ y compris les majorations pour retard de paiement (0,3 M€) et les taxes affectées reversées à l'Etat à la suite du dépassement du plafond (-16,9 M€) calculé conformément aux dispositions de l'arrêté du 27 février 2019 et de l'instruction de programme du 18 décembre 2019.

Par ailleurs, les retours d'avances passent de 29,9 M€ en 2018 à 33,3 M€ en 2019 et poursuivent leur progression, au regard des aides octroyées sous forme d'avances en fin de 9^e programme. Au 31 décembre 2019, le montant des engagements pris sous forme d'avances restant à verser s'élève à 9 M€ et le montant des remboursements d'avances déjà versées à percevoir s'élève à plus de 328 M€ et s'échelonne jusqu'en 2035.

2-2/ Dépenses

Le budget initial 2019, première année du 11^e programme, a été exécuté à 90 % en AE et à 96 % en crédits de paiement (CP). Cette comparaison est toutefois à nuancer du fait d'un budget rectificatif voté en cours d'année, qui a permis d'ajuster l'enveloppe d'intervention à la baisse au niveau des AE et à la hausse pour les CP. Au final, les dépenses budgétaires totales (CP) de l'année 2019 s'élèvent à 366,2 M€. Elles ont globalement été réalisées à 95,6 % des prévisions initiales et 92 % des prévisions ajustées en cours d'année.

L'enveloppe « intervention », exécutée à hauteur de 338 M€ en crédits de paiement, représente l'essentiel des crédits et a fait l'objet d'un exposé détaillé dans la partie précédente (Cf. 1-2/). La principale raison de sous-exécution provient, comme évoqué précédemment, de l'absence de justification par l'ASP des avances accordées, qui n'ont pas permis de consommer la totalité des CP réservés par l'agence.

S'agissant de l'enveloppe « personnel », exécutée à hauteur de 98,5 % en AE et en CP, elle atteint 22,8 M€ en CP en 2019, contre 23,1 M€ prévus et 23 M€ en 2018. Aussi, l'évolution des CP au regard de la baisse des effectifs traduit les phénomènes suivants :

- l'augmentation du nombre de jours de congés indemnisés, les versements d'indemnités de licenciement et compensatrices de hausse de la CSG ;
- l'augmentation significative des pensions civiles liée à la hausse du nombre de fonctionnaires opérée en 2019, au titre de 2018 et 2019, des agents déprécarisés ;
- la faible baisse des charges de sécurité sociale et de prévoyance.

Concernant l'enveloppe « fonctionnement », consommée à hauteur de 68,2 % en AE et 64,6 % en CP des prévisions, sachant qu'aucune modification n'a été effectuée lors du budget rectificatif, elle s'élève à 3,6 M€ en CP en 2019, contre 5,6 M€ prévus initialement et 6,3 M€ en 2018.

En effet, l'agence s'était fixé un objectif de maintenir dans son budget un niveau de dépenses proche de celui de 2018, mais les services ont reçu l'instruction de rechercher toutes les voies d'économie. Les moyens généraux ont également réalisé des économies significatives notamment en affranchissement (mise en ligne des dossiers), en frais de nettoyage et de dépenses d'entretien courant par l'abandon de la maintenance des équipements de sécurité intrusion.

Enfin, le taux de réalisation de l'enveloppe « investissement » de 64,5 % en AE et 67,1 % en CP, traduit un niveau de CP en 2019 de 1,8 M€ en 2019, contre 2,7 M€ prévus et 2,1 M€ en 2018. A noter que l'agence fait un effort particulier destiné à réduire le niveau général des investissements depuis 4 ans. Le recul observé provient essentiellement de la diminution des achats de logiciels suspendus dans le cadre de la création d'une direction des systèmes d'information unique commune aux six agences qui devrait être expérimentée en 2020.

En complément des dépenses budgétaires présentées ci-dessus, les opérations non budgétaires suivantes font l'objet de décaissements au titre :

- des versements d'avances remboursables au titre des aides octroyées sous cette forme au cours des programmes précédents, à hauteur de 12,3 M€ en 2019 (contre 11,1 M€ prévus initialement) ;
- des avances versées à l'ASP ;

- du reversement de suite au dépassement du plafond des taxes affectées au budget général de l'Etat de 16,9 M€.

2-3/ Soutenabilité budgétaire

Le résultat 2019 s'élevant à -15,5 M€, affecté en report à nouveau dans le bilan, demeure supérieur aux prévisions en raison de la non-comptabilisation en charges des acomptes versés précédemment à l'ASP, comme largement exposé précédemment.

La présentation des principales masses du budget exécuté au regard du dernier budget rectificatif indique que le solde budgétaire prévu à -41 M€ s'élève finalement à -15 M€ en raison principalement du défaut de présentation des justificatifs par l'ASP qui n'a pas permis d'enregistrer tous les acomptes en dépenses budgétaires.

La variation de trésorerie constitue un abondement de 7,33 M€ (contre 1,49 M€ prévus), et s'avère supérieure de 6 M€ aux prévisions du budget initial et du budget rectificatif. Ainsi, le montant de la trésorerie à la fin de l'exercice 2019 est ainsi de 16,42 M€, contre 10 M€ au budget initial et 7 M€ sur la maquette initiale du 11^e programme.

Le tableau de financement fait apparaître que les emplois (investissements mais surtout avances versées) sont financés par les ressources (retour d'avances), dégageant une variation positive de fonds de roulement de 6 M€. Le fonds de roulement fin 2019 s'élève ainsi à 82,86 M€ avant la comptabilisation en charges des 34 M€ de dépenses ASP. Le niveau réel du fonds de roulement peut alors s'établir à 48,86 M€, soit à un niveau très proche des 43 M€ prévus au BI 2019 et des 51 M€ issus de la maquette initiale du 11^e programme.

Enfin, le montant total des restes à payer (RAP) s'élève à 680 M€, dont 675 M€ de RAP sur subventions. Les 5,3 M€ de RAP hors subventions s'analysent en 3,9 M€ de RAP en interventions hors aides, 0,8 M€ de RAP de fonctionnement et 0,6 M€ d'investissement. Ce montant inclut les acomptes versés à l'ASP (mouvement de trésorerie) mais pas encore comptabilisés en CP en dépenses budgétaires. Comme le total des acomptes versés non comptabilisés s'élève encore à 34 M€ fin 2019, le montant net des RAP sur subventions n'est que de 641 M€ fin 2019, contre une prévision à 696 M€ au BI 2019.

Les 3 tableaux ci-après illustrent les données 2019 relatives aux recettes et dépenses budgétaires, aux décaissements et encaissements non budgétaires, et à la situation patrimoniale de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

- Autorisations budgétaires annuelles

(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

Loire-Bretagne	BI 2019		BR1 2019		CF 2019	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses						
Personnel (AE=CP)	23 133 000	23 133 000	23 133 000	23 133 000	22 774 722	22 774 722
<i>dont charges de pensions civiles (AE=CP)</i>	635 000	635 000	635 000	635 000	902 820	902 820
Fonctionnement	5 655 800	5 636 600	5 655 800	5 636 600	3 856 713	3 639 424
Intervention	356 836 200	351 636 600	340 571 832	368 717 392	322 397 403	337 994 870
Investissement	2 900 000	2 683 000	2 900 000	2 683 000	1 870 701	1 801 461
Total des dépenses AE et CP	388 525 000	383 089 200	372 260 632	400 169 992	350 899 539	366 210 477
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)						
Recettes						
Recettes globalisées	359 201 000		359 201 000		351 310 871	
Subventions pour charges de service public						
Autres financements de l'Etat						
Fiscalité affectée	358 581 000		358 581 000		349 996 862	
Autres financements publics						
Recettes propres	620 000		620 000		1 314 009	
Recettes fléchées*	0		0		0	
Financements de l'Etat fléchés						
Autres financements publics fléchés						
Recettes propres fléchées						
Total des recettes	359 201 000		359 201 000		351 310 871	
SOLDE BUDGETAIRE (déficit)	23 888 200		40 968 992		14 899 606	

- Equilibre financier annuel

(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

Loire-Bretagne	BI 2019	BR1 2019	CF 2019
Besoins			
Solde budgétaire (déficit) (D2)	23 888 200	40 968 992	14 899 606
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	11 142 000		12 322 305
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)	900 000	900 000	1 306 743
Autres décaissements sur comptes de tiers (e1)	3 940 000	33 532 350	36 963 134
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1) = D2+(b1)+(c1)+(e1)	39 870 200	86 543 342	65 491 788
ABONDEMENT de la trésorerie (I) = (2) - (1)	1 489 800	1 489 800	7 331 682
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)</i>			
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	1 489 800	1 489 800	7 331 682
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	41 360 000	88 033 142	72 823 470
Financements			
Solde budgétaire (excédent) (D1)			
Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)	31 660 000		33 295 388
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)	900 000	900 000	1 194 089
Autres encaissements sur comptes de tiers (e2)	8 800 000	55 473 142	38 333 993
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2) = D1+(b2)+(c2)+(e2)	41 360 000	88 033 142	72 823 470
PRELEVEMENT de la trésorerie (II) = (1) - (2)	-	-	-
<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)</i>			
dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)	-	-	-
TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)	41 360 000	88 033 142	72 823 470

- Agrégats financiers issus de la situation patrimoniale (source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

Agrégat en K €	Mode de calcul	CF 2012	CF 2013	CF 2014	CF 2015	CF 2016	CF 2017	CF 2018	CF 2019
Charges	1- Interventions	259 052	253 690	254 900	293 542	251 619	283 811	271 708	282 265
	dont contribution à l'ONEMA - AFB - ONCFS	16 339	21 924	19 732	19 632	19 919	20 779	44 629	-
	dont versement Ecophyto à l'ONEMA - AFB	-	11 308	10 677	10 779	-	-	-	-
	dont provision pour charges (55158)	-	14 870	-	15 588	-	-	-	-
	2- Personnel	23 226	22 959	23 046	23 431	23 346	20 982	20 825	20 793
Charges	3- Fonctionnement courant	14 848	13 582	43 785	38 908	9 714	47 394	72 847	66 548
	dont amortissements et provisions (66)	5 078	4 569	4 532	4 422	3 834	4 285	3 667	4 146
	TOTAL CHARGES	297 127	300 231	351 331	356 882	294 579	351 988	365 380	369 705
Produits	1- Redevances	353 248	375 056	367 871	364 257	373 699	359 738	369 645	350 662
	Redevances pour prélèvement	60 629	60 875	61 517	60 272	65 417	64 361	66 939	67 913
	dont prélèvement collectivité - AEP	25 358	26 244	25 925	25 573	25 744	24 870	24 980	23 890
	dont prélèvement agriculture - irrigation	6 536	4 862	5 361	3 723	7 773	6 981	7 245	6 460
	dont prélèvement industries	18 733	19 769	20 231	20 978	21 699	22 301	24 714	20 622
	Industries - Alimentation d'un canal	18	19	16	20	26	27	23	33
	Industries - Refroidissement industriel	2 010	2 232	2 265	1 534	1 273	1 237	2 243	1 650
	Industries - hydroélectrique	228	417	623	862	454	647	471	829
	Industries - Autres usages économiques	16 477	17 082	17 327	16 771	20 141	20 590	21 967	22 820
	Redevances pour autres usages	2 512	2 450	2 375	2 399	2 416	2 357	2 329	2 230
	dont obstacle sur cours d'eau	32	33	30	31	33	29	27	30
	dont protection milieu aquatique	2 480	2 422	2 341	2 368	2 383	2 328	2 302	2 200
	dont stockage en période d'épave	-	4	2	-	-	-	-	-
	dont contributions volontaires	-	-	-	-	-	-	-	-
	Redevances pour pollution et collecte	290 107	311 732	303 042	300 249	304 857	292 020	290 122	296 410
	dont collectivités	253 363	266 855	256 974	250 907	260 443	250 820	251 205	256 366
	Collectivité - Pollution	171 531	179 061	173 170	167 798	174 315	169 270	170 239	177 679
	Collectivité - Collecte	81 423	87 290	83 365	82 662	86 042	81 536	81 026	78 880
	Collectivité - Contrainteur	417	344	239	226	83	25	16	-
	dont agriculture - élevage + pollution diffuse	20 441	20 925	21 555	20 685	21 149	20 480	24 912	20 430
	Agriculture - Eivage	2 391	2 425	2 427	2 553	2 594	2 689	2 647	2 640
	Agriculture - Pollutions diffuse	18 050	18 500	19 128	18 131	18 555	18 800	22 266	17 790
	dont industries	14 273	14 112	14 313	12 677	13 265	11 720	11 325	10 420
	Industries - Pollution	11 889	11 736	11 339	10 242	10 800	8 940	8 177	8 190
	Industries - Collecte	2 384	2 376	2 574	2 420	2 455	2 780	2 748	2 230
	2- Gestion courante	7 687	3 590	26 554	3 697	2 322	2 383	2 291	3 512
	Autres produits	7 687	3 590	26 554	3 697	2 322	2 383	2 291	3 512
dont reprises sur provisions (76)	1 488	2 129	211	104	653	380	342	763	
dont reprises sur provisions et charges (75158)	3 713	-	23 377	-	-	-	-	-	
	TOTAL PRODUITS	360 935	378 656	354 425	367 954	375 921	362 131	362 936	354 174
Résultat	= Produits - charges	63 808	78 425	43 094	11 073	81 342	10 143	- 2 444	- 15 531
CAF (+0)	Capacité d'autofinancement	63 577	96 760	23 946	30 975	84 575	14 037	1 169	-
ou IAF (+0)	Insuffisance d'autofinancement	-	-	-	-	-	-	-	12 158
Emplois (hors IAF)	Interventions (avances remboursables)	72 363	79 284	72 040	49 089	45 155	33 060	16 563	12 601
	Autres dépenses d'investissement	2 819	2 831	2 429	3 240	2 701	2 384	2 402	2 161
	Remboursement Capital	25 000	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL EMPLOIS (y compris IAF)	100 182	82 115	75 069	52 329	47 856	35 444	19 965	26 920
Ressources (hors CAF)	Remboursement d'avances	17 271	15 193	15 967	20 643	24 547	27 394	30 646	32 872
	Cessions d'immobilisations 775	840	12	448	14	49	34	42	14
	Autres ressources en capital	196	154	91	34	-	-	31 847	-
	TOTAL RESSOURCES (y compris CAF)	82 284	112 119	40 453	51 665	109 170	41 465	10	32 886
Equilibre = Variation FDR	= Ressources - emplois	- 17 958	30 094	- 34 616	- 654	61 314	6 021	- 10 945	6 966

BILAN D'ACTIVITE ET RÉSULTATS ATTEINTS PAR L'AGENCE

Les résultats inscrits ci-dessous le sont à titre d'illustration et ne reflètent pas l'exhaustivité des résultats atteints par l'agence de l'eau en 2019.

Gouvernance, planification, international, connaissance (milieux, pressions)

Le bassin Loire-Bretagne comporte 56 SAGE couvrant près de 85 % du territoire. En 2019, 6,29 M€ ont été engagés par l'agence pour accompagner la mise en œuvre des SAGE.

Concernant la connaissance, l'agence de l'eau Loire-Bretagne est pilote, dans le cadre de la mutualisation inter-agences d'un marché sur la surveillance des milieux. Grâce aux avancées sur la connaissance et aux efforts de surveillance, 98 % des masses d'eau ont un bon état écologique contre 70 % en 2010. 35 études sont soutenues par l'agence, elles portent sur des actions de restauration des cours d'eau bretons (BERC'EAU), de restauration des zones humides bretonnes (ETREZH) ou sur un accompagnement scientifique sur le suivi des systèmes à très basses fuites d'azotes, dans le cadre du Plan Algues Vertes.

Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention

Les aides de l'agence de l'eau Loire-Bretagne contribuent à l'atteinte du bon état des masses d'eau sur le bassin et ont participé à l'atteinte des 24 % des masses d'eau déjà en bon ou très bon état écologique.

- L'adaptation au changement climatique

Le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté un plan d'adaptation au changement climatique et l'agence poursuit les objectifs qui y figurent. En 2019, plus de 32 % des aides financières de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, soit un tiers du programme, sont consacrées à l'adaptation au changement climatique. Cela passe par la gestion durable des eaux de pluie, la préservation des milieux aquatiques, l'entretien des cours d'eau, la végétalisation en milieu urbain, le soutien à l'agriculture biologique ou encore la préservation de zones humides. L'objectif est de rendre plus résilient le bassin aux effets du changement climatique, et plus largement l'ensemble du territoire.

- Qualité et richesse des milieux aquatiques

L'agence recentre ses aides sur les masses d'eau dégradées et propose des aides incitatives pour la continuité écologique qui favorisent l'effacement des ouvrages. En 2019, 1 423 km de cours d'eau et 1 812 ha de zones humides ont été restaurés au travers de projets financés par l'agence de l'eau et elle a acquis 242 ha de zones humides. Par ailleurs, pour rétablir la continuité écologique, l'agence a également rendu franchissable 72 ouvrages sur liste 2 sur les 75 prévus initialement.

- Réduction des pollutions domestiques

Pour traiter les pollutions domestiques, l'agence de l'eau axe ses aides financières sur les systèmes d'assainissement prioritaires et sur les pollutions dues aux eaux de pluie. En 2019, elle a ainsi accompagné techniquement et financièrement la désimperméabilisation ou le déraccordement de 41 000 m² de surface des réseaux publics d'assainissement et aidé 112 systèmes d'assainissement, soit 52 stations de plus que son objectif initial. Par ces subventions, elle œuvre à la réduction des rejets polluants des stations ou des réseaux d'assainissement, en particulier par débordement par temps de pluie. A titre d'illustration, la métropole de Brest a engagé un important programme pour déconnecter les eaux pluviales de son réseau d'assainissement unitaire et profite ainsi des aides de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour atteindre son objectif : limiter la construction de bassin d'orage en bord de mer, ouvrages coûteux en investissement et en fonctionnement.

- Soutien aux territoires les plus fragiles

En 2019, 44,1 M€ ont été engagés sur le renouvellement des installations d'eau potable et d'assainissement auprès des collectivités situées en zone de revitalisation rurale (ZRR) (soit 11 M€ de plus que prévu). De plus, 228 contrats de progrès ont été signés auprès de collectivités de taille moyenne faisant l'objet d'un retard d'investissement.

- Réduction des pollutions industrielles

L'agence propose des solutions de financement aux entreprises pour réduire, par un traitement ou par une technologie propre, les pollutions dues aux micropolluants. Par exemple, pour diminuer les pollutions organiques et bactériologiques, le 11^e programme prévoit des aides bonifiées aux 80 établissements industriels identifiés prioritaires. En 2019, 6 M€ d'euros d'aides ont été allouées pour réduire les pollutions, soit 31% des crédits prévus, et 95 opérations ont été menées.

- Réduction des pollutions agricoles

L'agence contribue à la réduction de la pression de l'activité agricole sur le milieu en dynamisant le changement vers des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement tels que la conversion à l'agriculture biologique ou encore les mesures agro-environnementales et climatiques. En 2019, elle a octroyé 18,5 M€ d'aides individuelles aux agriculteurs pour la mise en place de ces pratiques.

Par ailleurs, l'agence a engagé en 2019 des aides sur 156 captages prioritaires du SDAGE dégradés par les pollutions diffuses (notamment nitrates et pesticides) pour la mise en œuvre d'un plan d'action (155 comme objectif initial)

- Gestion quantitative

L'agence centre ses aides aux collectivités sur l'amélioration de la connaissance des réseaux d'eau et la mise en place des équipements permettant de mieux lutter contre les fuites.

Par ailleurs, l'agence de l'eau incite les collectivités et les activités économiques à réduire leur consommation d'eau par une meilleure connaissance (études, diagnostics), un meilleur suivi de la consommation et par la réalisation de certains travaux visant à économiser l'eau consommée. La priorité est donnée aux zones de répartition des eaux et aux travaux les plus efficaces. Grâce à cet accompagnement financier, 703 550 m³ d'eau ont été économisés en 2019 par les entreprises et les collectivités du bassin. A noter que l'objectif du 11^e programme s'élève à 5 millions de m³ économisés/an. Pour atteindre cet objectif les années à venir, l'agence a lancé un appel à projets fin 2019, doté de 5 M€ pour favoriser les économies d'eau consommée. Elle a également accompagné 5 projets de territoires pour la gestion de l'eau et a donc atteint son objectif 2019.

- Protection des eaux littorales

En 2019, 35 M€ d'aides ont été versés pour la préservation du littoral dont 63 % associées à l'enjeu de préservation ou de restauration de la qualité bactériologique des eaux.

Redevances

Pour l'année 2019, le total des redevances encaissées par l'agence de l'eau Loire-Bretagne s'élève à 349,9 M€, en diminution de 10,6 M€ (-3%) par rapport au total des redevances émises lors de l'année 2018.

Cette baisse découle essentiellement de la baisse de la pression fiscale faisant suite à la baisse du plafond des taxes affectées. Plus en détail, les redevances encaissées en 2019 pour pollution et collecte domestiques s'élèvent respectivement à 254,1 M€ et 67,5 M€. Elles apparaissent en très légère augmentation par rapport à 2018 (+0,8 M€ pour les redevances pour pollution et collecte domestique et +0,6 M€ pour les redevances pour prélèvement sur la ressource en eau). Les redevances pour pollutions diffuses (+4,5 M€) et pour autres usages de la ressource en eau (+2,2 M€) connaissent, quant à elles, une hausse plus prononcée, comparativement à l'année 2018.

Par ailleurs, 92 % des redevables de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ont eu recours en 2019 à la télédéclaration ; chiffre supérieur à la valeur cible fixée dans le COP de l'agence de l'eau.

Enfin, 258 redevables ont vu leur déclaration, communiquées au titre des années d'activité 2017 et 2018, faire l'objet d'un contrôle en 2019.

Pilotage de l'établissement et fonctions support

Conformément à son projet d'établissement, l'agence de l'eau s'adapte au contexte d'évolution de ses missions et de son environnement et a, à ce titre, créé un secrétariat général en fin d'année 2019 qui renforce la coordination de ses fonctions supports au service des services métiers dans les directions ainsi que les délégations territoriales.

L'agence a respecté le plafond d'emploi qui lui a été assigné pour 2019 avec 296,9 ETPT pour un plafond de 296,1.

L'agence a consacré près de 130 600 € en 2019 pour former son personnel, dont plus de 80 % pour développer les compétences métiers et 4 % pour les projets professionnels. 20 agents ont pu ainsi préparer des concours dont 11 lauréats qui ont bénéficié de la « déprécarisation ». Au total, 69 % des agents ont pu suivre une formation et, rapporté à l'ensemble des agents, ce sont 2,8 journées de formation par agent qui ont été accordées.

L'agence participe à l'ensemble de chantiers de mutualisation initiés en 2018 et joue un rôle plus particulier de pilotage des thématiques « achats » et « surveillance » et, en partenariat avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne, de la thématique « données » :

- La surveillance de l'eau et des milieux aquatiques : les 6 agences travaillent sur la mutualisation des pratiques pour l'acquisition des données de surveillance. A fin 2019, un état des lieux des pratiques a été réalisé.
- Les achats : les 6 agences travaillent sur la rédaction d'une politique commune des achats, l'identification d'un réseau d'experts acheteurs et le développement des achats mutualisés. A fin 2019, l'état des lieux est en cours d'élaboration.
- Les données : un état des lieux partagé sur les pratiques de surveillance, va permettre d'identifier par la suite des scénarios de convergence entre les bassins.

4. Agence de l'eau Rhin-Meuse

Le bassin Rhin Meuse est le plus petit par la population (4,2 millions d'habitants) mais présente un linéaire de cours d'eau important (20 000 km) pour une superficie de 31 400 km² (6 % du territoire national). Il comprend deux districts hydrographiques internationaux (Meuse et Rhin), il est sans façade littorale. Les prélèvements d'eau annuels s'élèvent à 3 171 millions de m³.

Sa zone de compétence couvre 1 région et 8 départements (Bas-Rhin, Haut-Rhin, Moselle, Meurthe-et-Moselle dans leur totalité ; Ardennes, Haute-Marne, Meuse, Vosges en partie).

Selon l'état des lieux des masses d'eau actualisé en 2013, 89 % des masses d'eau des rivières et 67 % des masses d'eau souterraines du bassin du Rhin ont été identifiées comme en risque de non atteinte du bon état en 2021. Actuellement, 16 % des masses d'eau superficielles sont en bon état écologique, 67 % sont en bon état chimique (sans les HAP), et 56 % des nappes souterraines en bon état chimique (93 % en bon état quantitatif).

S'agissant du district Meuse, cet état des lieux diagnostique que 88 % des masses d'eau des rivières et 82 % des masses d'eau souterraines du bassin du Rhin ont été identifiées comme en risque de non atteinte du bon état en 2021. Actuellement, 33 % des masses d'eau superficielles sont en bon état écologique, 63 % sont en bon état chimique (sans les HAP), et 64 % des nappes souterraines en bon état chimique (100 % en bon état quantitatif).

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 de chacun des districts Rhin et Meuse a identifié 6 thèmes prioritaires autour des questions de lutte contre la pollution, de santé, de biodiversité, de rareté de l'eau, de la prise en compte de l'eau dans l'aménagement du territoire, en termes de gouvernance.

Pour le district Rhin, l'objectif est d'atteindre, en 2021 : 41 % des cours d'eau en bon état écologique et 87 % en bon état chimique (sans les molécules ubiquistes), et 67 % des masses d'eau souterraines en bon état chimique en 2021 (100 % en bon état quantitatif).

Pour le district Meuse, l'objectif est d'atteindre, en 2021 : 54 % des cours d'eau en bon état écologique et 92 % en bon état chimique (sans les molécules ubiquistes), et 73 % des masses d'eau souterraines en bon état chimique en 2021 (100 % en bon état quantitatif).

Sur le bassin Rhin-Meuse il est constaté une augmentation, en fréquence, des situations de sécheresse depuis les années 2000. Le dérèglement climatique s'accroît et engendre notamment une régression de la biodiversité et une dégradation des ressources en eau potable. En réponse aux vulnérabilités des territoires identifiés notamment à partir des résultats d'une étude socio-économique, le plan d'adaptation et d'atténuation au changement climatique a été adopté à l'unanimité par le Comité de bassin le 23 février 2018. Il propose des solutions concrètes et fédératrices pour l'ensemble des acteurs de terrain au titre du volet "eau". L'ambition est de conforter les plans climats air-énergie territoriaux développés par les collectivités et d'éclairer les objectifs du schéma d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) porté par la Région Grand Est.

Le comité de bassin Rhin-Meuse a mis en place, en son sein, des commissions spécialisées et territorialisées pour préparer ses travaux et élargir la concertation au plus près des territoires. Par délégation du conseil d'administration, c'est la commission des aides financières composée des administrateurs qui délibère sur l'attribution des aides financières accordées aux personnes publiques et privées. La commission des programmes, commission mixte du conseil d'administration et du comité de bassin, est chargée, quant à elle, de faire des propositions sur la préparation ou la révision du programme pluriannuel d'activité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

Le siège de l'agence de l'eau Rhin Meuse est près de Metz.

MISE EN ŒUVRE DES DÉPENSES D'INTERVENTION A FIN 2019

1-1/ Engagements relatifs aux interventions

Les engagements relatifs aux interventions s'élèvent en 2019 à 137,7 M€ (contre 144,4 M€ prévus), soit un taux d'exécution de 95 % des prévisions initiales. Ils atteignaient 152,1 M€ en 2018,

comparaison à relativiser néanmoins entre une dernière année de programme et une première année de programme. Soulignons ici que l'année 2019 a été marquée par une forte mobilisation de l'agence et de ses interlocuteurs dans le déploiement des nouvelles politiques d'aides portées par le 11^e programme.

Les interventions d'un montant global d'AE de 121,2 M€ (hors contributions à l'AFB et l'ONCFS de 16,5 M€), se répartissent ainsi de la manière suivante :

- 9,6 M€ (12,1 M€ prévus) dans le domaine 1 « actions de connaissance, de planification et de gouvernance », soit 14,7 % des dotations totales prévues sur 6 ans ;
- 43,5 M€ (contre 54,9 M€ prévus) dans le domaine 2 « mesures générales de gestion de l'eau », soit 13,4 % des prévisions 2019-2024 ;
- 54,1 M€ (contre 46,9 M€ prévus) dans le domaine 3 « mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité », soit 14,1 % du 11^e programme, et dont 14,7 M€ (contre 20 M€ prévus) pour la restauration et gestion des milieux,
- 14 M€ (contre 14 M€ prévus) pour les primes à la performance épuratoire, soit 21,4 % des prévisions sur six ans.

Des transferts entre domaines et entre destinations ont été réalisés pour ajuster les dotations aux développements des politiques d'intervention et ont ainsi permis d'atteindre des taux d'exécution de 87 % pour le domaine 1, 92 % pour le domaine 2 et 100 % pour le domaine 3.

Ainsi, globalement, tous domaines d'intervention confondus, l'année 2019 se caractérise par un taux d'exécution sur 6 ans des prévisions 2019-2024 d'environ 14,8 %.

Les écarts constatés entre les prévisions et les réalisations s'expliquent notamment par les éléments ci-après :

- S'agissant du Domaine 1, des retards dans l'engagement de marchés ou d'études ont impacté les lignes « 49 – dépenses liées aux interventions » et « 31 – études générales ». Pour cette dernière, plusieurs études n'ont donc pas pu être réalisées et l'agence a dû trouver et développer de nouveaux modes de partenariat. Ces nouvelles modalités contractuelles sont en cours de déploiement. Toutefois, l'ensemble des aides initiées dans le cadre d'appels à projet en faveur de programmes éducatifs et de sensibilisation ont été engagées en 2019 sur la ligne « 34 – information, communication ».

- Concernant les domaines 2 et 3, des transferts de dotations des lignes « 13 – lutte contre la pollution des activités économiques », « 24 – restauration et gestion des milieux » et « 25 – eau potable » vers les autres lignes au sein de chaque domaine ont permis de mettre en corrélation les dotations budgétaires avec les opérations à engager. En effet, pour les lignes « 25 – eau potable » ou encore « 24 – restauration et gestion des milieux », les récentes évolutions tant réglementaires que des modalités d'intervention de l'agence se sont traduites par un ralentissement des engagements. En outre, la mise en œuvre de certaines gouvernances GEMAPI tend également à décaler certaines opérations. Certains projets de plus grande envergure (dans le cadre du plan Rhin vivant par exemple) devraient voir le jour à partir de 2020. Toutes ces raisons expliquent la moindre importance des opérations engagées sur ces thématiques en 2019.

A noter que l'agence n'a pas octroyé d'aides sous la forme d'avances remboursables non budgétaires en 2019.

1-2/ Paiements relatifs aux interventions

Les paiements des interventions, quant à eux, constitués des versements relatifs aux aides engagées en 2019 ou lors des programmes antérieurs, s'élèvent en 2019 à 128,5 M€ (contre 144,8 M€ prévus initialement), soit un taux d'exécution de 88,7 %, en cette première année de mise en œuvre du 11^e programme.

Les crédits de paiements spécifiques aux interventions, également inférieurs à la prévision, sont répartis suivant les domaines comme suit :

- 7,8 M€ (contre 11,9 M€ prévus) dans le domaine 1,
- 48,9 M€ (contre 42,9 M€ prévus) dans le domaine 2,
- 41,2 M€ (contre 59 M€ prévus) dans le domaine 3, dont 17,5 M€ (contre 21,5 M€ prévus) pour la restauration et gestion des milieux,
- 14,1 M€ pour les primes à la performance épuratoire (14 M€ prévus),

- 16,5 M€ pour la contribution à l'AFB et l'ONCFS (16,5 M€ prévus), sont comptabilisées dans les interventions.

L'exécution en-deçà des prévisions s'explique principalement par :

- le dénouement des opérations inscrites au plan triennal d'assainissement en décalage par rapport aux prévisions initiales, du fait de la réalisation des travaux et la transmission tardive des justificatifs. En effet, le plan triennal sur l'assainissement approuvé en 2018 prévoyait un montant de 92 M€ d'aides à engager sur trois ans. Fin 2019, 80 M€ d'aides ont d'ores et déjà été engagées dans ce cadre, soit 88 %. Les disponibilités budgétaires observées en cours d'exercice, ont permis d'avancer certaines opérations sur 2019. Cependant, les paiements de ces aides à fin 2019 observent un retard par rapport aux prévisions initiales avec un montant de 21,03 M€, soit seulement 26 % des aides engagées.

- les redditions de comptes spécifiques aux conventions de mandat auprès de l'ASP n'ont pas été transmises, les CP n'ont donc pas pu être consommés. Il convient toutefois de souligner que suite à la transmission de la balance générale des comptes au 15 décembre par l'ASP, des charges à payer ont pu être comptabilisées au titre de l'exercice 2019 pour un montant de 10,7 M€. Les crédits de paiement « budgétaires » seront quant à eux consommés sur l'exercice 2020.

A ces paiements relatifs aux subventions accordées et aux opérations sous maîtrise d'ouvrage agence, s'ajoutent les décaissements des aides octroyées sous la forme d'avances remboursables, à la fois au cours du 11^e programme et des programmes antérieurs, d'un montant négligeable de 241 235 €, tous domaines d'intervention confondus.

Les tableaux 1, 2, 3 et 4 (ci-après) présentent la synthèse des engagements du 11^e programme et des paiements relatifs au 11^e programme et aux programmes antérieurs, ainsi que l'état des restes à payer et à décaisser sur le programme en cours et les programmes antérieurs.

Tableau 1 : Suivi du plafond pluriannuel des dépenses (autorisations d'engagement) de l'agence de l'eau Rhin-Meuse au titre des 11^e programmes d'intervention – Réalisations 2019_Prévisions 2020-2024 (en euros) (source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

DESTINATION	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
	(exécution)	(prévision)	(projection)	(projection)	(projection)	(projection)	
	AE	AE	AE	AE	AE	AE	AE
41 Fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	2 642 714,00 €	3 044 045,00 €	3 070 000,00 €	3 070 000,00 €	3 090 000,00 €	3 180 000,00 €	18 076 759,00 €
42 Immobilisations	777 000,00 €	1 172 000,00 €	2 687 000,00 €	1 117 000,00 €	1 737 000,00 €	1 470 000,00 €	8 960 000,00 €
43 Personnel	13 036 339,00 €	13 523 500,00 €	12 900 000,00 €	12 600 000,00 €	12 500 000,00 €	12 350 000,00 €	76 909 839,00 €
D0 Total Domaine 0 - Dépenses propres des agences de l'eau	16 456 053,00 €	17 739 545,00 €	18 657 000,00 €	16 787 000,00 €	17 327 000,00 €	16 980 000,00 €	103 946 598,00 €
29 Planification et gestion à l'échelle du Bassin et des sous Bassins	339 370,00 €	700 000,00 €	800 000,00 €	900 000,00 €	1 000 000,00 €	1 200 000,00 €	4 939 370,00 €
31 Etudes générales	126 468,00 €	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €	6 126 468,00 €
32 Connaissance et surveillance environnementales	3 349 066,00 €	3 500 000,00 €	3 500 000,00 €	4 000 000,00 €	4 300 000,00 €	4 500 000,00 €	23 149 066,00 €
33 Action internationale	1 013 986,00 €	1 400 000,00 €	1 300 000,00 €	1 300 000,00 €	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €	7 413 986,00 €
34 Information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement	3 497 624,00 €	900 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	3 500 000,00 €	800 000,00 €	10 397 624,00 €
48 Dépenses courantes liées aux redevances	1 201 193,00 €	1 800 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	1 700 000,00 €	10 701 193,00 €
49 Dépenses courantes liées aux interventions	37 714,00 €	300 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	2 337 714,00 €
D1 Total Domaine 1 - Actions de connaissance, de planification et de gouvernance	9 665 401,00 €	9 800 000,00 €	10 100 000,00 €	13 400 000,00 €	11 100 000,00 €	11 100 000,00 €	65 065 401,00 €
11 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec - Traitement	16 072 442,00 €	14 000 000,00 €	15 360 000,00 €	15 360 000,00 €	15 360 000,00 €	15 360 000,00 €	91 512 442,00 €
12 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec - Réseaux	20 985 184,00 €	20 000 000,00 €	21 360 000,00 €	21 360 000,00 €	21 360 000,00 €	21 360 000,00 €	126 425 184,00 €
15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	1 237 384,00 €	1 700 000,00 €	3 060 000,00 €	3 060 000,00 €	2 960 000,00 €	2 960 000,00 €	14 977 384,00 €
25 Amélioration de la qualité du service d'eau potable	5 201 873,00 €	13 650 000,00 €	15 010 000,00 €	18 010 000,00 €	19 160 000,00 €	21 160 000,00 €	92 191 873,00 €
D2 Total Domaine 2 - Mesures générales de gestion de l'eau (eau potable et assainissement)	43 496 883,00 €	49 350 000,00 €	54 790 000,00 €	57 790 000,00 €	58 840 000,00 €	60 840 000,00 €	325 106 883,00 €
13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	5 319 682,00 €	8 000 000,00 €	9 550 000,00 €	10 550 000,00 €	12 050 000,00 €	14 050 000,00 €	59 519 682,00 €
16 Gestion des eaux pluviales	19 480 376,00 €	9 220 000,00 €	10 270 000,00 €	10 760 000,00 €	11 760 000,00 €	13 260 000,00 €	74 750 376,00 €
18 Lutte contre les pollutions d'origine agricole	13 106 075,00 €	14 000 000,00 €	15 050 000,00 €	16 050 000,00 €	16 050 000,00 €	17 050 000,00 €	91 306 075,00 €
21 Gestion quantitative de la ressource en eau	318 637,00 €	1 200 000,00 €	2 250 000,00 €	2 250 000,00 €	2 250 000,00 €	2 250 000,00 €	10 518 637,00 €
23 Protection de la ressource en eau	1 184 848,00 €	3 000 000,00 €	4 050 000,00 €	4 550 000,00 €	5 050 000,00 €	5 050 000,00 €	22 884 848,00 €
24 Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	14 729 138,00 €	20 000 000,00 €	21 050 000,00 €	21 050 000,00 €	23 050 000,00 €	25 050 000,00 €	124 929 138,00 €
D3 Total Domaine 3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité	54 138 956,00 €	55 420 000,00 €	62 220 000,00 €	65 210 000,00 €	70 210 000,00 €	76 710 000,00 €	383 908 956,00 €
17 Primes de performance épuratoire	13 999 798,00 €	12 000 000,00 €	10 000 000,00 €	8 000 000,00 €	8 000 000,00 €	- €	49 999 798,00 €
Primes mentionnées à l'article L.213-9-2 du code de l'environnement	13 999 798,00 €	12 000 000,00 €	10 000 000,00 €	8 000 000,00 €	6 000 000,00 €	- €	49 999 798,00 €
TOTAL DES DEPENSES BUDGETAIRES SOUS PLAFOND	137 657 091,00 €	144 309 545,00 €	155 767 000,00 €	161 187 000,00 €	163 477 000,00 €	165 630 000,00 €	928 027 636,00 €
44 Charges de régularisation : remboursement de redevances	705 925,00 €	900 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	5 605 925,00 €
50 Contribution aux opérateurs (AFB, ONCFS, OFB, EPMP, autres établissements publics, ...)	16 452 099,00 €	19 142 070,00 €	16 744 000,00 €	16 744 000,00 €	17 000 000,00 €	17 024 000,00 €	103 106 169,00 €
dont contribution à l'AFB et l'ONCFS, puis à l'OFB	16 452 099,00 €	19 142 070,00 €	16 744 000,00 €	16 744 000,00 €	17 000 000,00 €	17 024 000,00 €	103 106 169,00 €
dont contribution à l'EPMP	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
60 Ecrêtement des redevances reversé au budget général de l'Etat	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES BUDGETAIRES HORS PLAFOND ET HORS DOMAINE	17 158 024,00 €	20 042 070,00 €	17 744 000,00 €	17 744 000,00 €	18 000 000,00 €	18 024 000,00 €	108 712 084,00 €
TOTAL DES DEPENSES BUDGETAIRES	154 815 115,00 €	164 351 615,00 €	173 511 000,00 €	178 931 000,00 €	181 477 000,00 €	183 654 000,00 €	1 036 739 730,00 €
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
	(exécution)	(prévision)	(projection)	(projection)	(projection)	(projection)	
	Avances Rimboursables	Avances Rimboursables	Avances Rimboursables	Avances Rimboursables	Avances Rimboursables	Avances Rimboursables	Avances Rimboursables
AVANCES REMBOURSABLES ENGAGEES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERVENTION	- €	4 000 000,00 €	4 000 000,00 €	4 000 000,00 €	4 000 000,00 €	4 000 000,00 €	20 000 000,00 €

Tableau 2 : Equilibre financier pluriannuel (crédits de paiements) de l'agence de l'eau Rhin-Meuse – Réalisations 2019_Prévisions 2020-2024 (en euros)
(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

DEPENSES	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
	(exécution)	(prévision)	(projection)	(projection)	(projection)	(projection)	
	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP
41 Fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	2 689 632,66 €	3 082 093,66 €	3 070 000,00 €	3 070 000,00 €	3 090 000,00 €	3 090 000,00 €	18 091 726,34 €
42 Immobilisations	746 899,51 €	1 452 000,00 €	2 687 000,00 €	1 117 000,00 €	1 737 000,00 €	1 470 000,00 €	9 209 899,51 €
43 Personnel	13 141 880,25 €	13 523 500,00 €	12 900 000,00 €	12 600 000,00 €	12 350 000,00 €	12 350 000,00 €	77 015 380,25 €
D0 Total Domaine 0 - Dépenses propres des agences de l'eau	16 578 412,42 €	18 057 593,66 €	18 657 000,00 €	16 787 000,00 €	17 327 000,00 €	16 910 000,00 €	104 317 006,10 €
29 Planification et gestion à l'échelle du Bassin et des sous Bassins	350 124,77 €	517 000,00 €	609 476,84 €	752 492,28 €	855 000,00 €	975 000,00 €	4 059 093,89 €
31 Études générales	229 542,02 €	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €	6 229 542,02 €
32 Connaissance et surveillance environnementales	3 262 890,44 €	3 500 000,00 €	3 500 000,00 €	4 000 000,00 €	4 300 000,00 €	4 500 000,00 €	23 062 890,44 €
33 Action internationale	854 625,80 €	1 460 000,00 €	1 910 595,27 €	1 600 000,00 €	1 245 000,00 €	1 155 000,00 €	8 225 220,87 €
34 Information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement	1 659 631,90 €	2 340 000,00 €	2 110 000,00 €	1 940 000,00 €	1 760 000,00 €	1 190 000,00 €	10 999 631,90 €
48 Dépenses courantes liées aux redevances	1 397 613,13 €	1 800 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	1 700 000,00 €	10 897 613,13 €
49 Dépenses courantes liées aux interventions	26 912,40 €	300 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	2 326 912,40 €
D1 Total Domaine 1 - Actions de connaissance, de planification et de gouvernance	7 781 340,26 €	11 117 000,00 €	11 830 072,11 €	11 992 492,28 €	11 860 000,00 €	11 220 000,00 €	65 800 904,65 €
11 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement	18 746 588,66 €	16 486 000,00 €	15 480 000,00 €	17 838 000,00 €	15 631 200,00 €	14 831 200,00 €	98 792 988,66 €
12 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux	20 575 829,53 €	22 081 406,00 €	22 180 000,00 €	25 088 000,00 €	23 251 200,00 €	20 651 200,00 €	133 827 635,53 €
15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	1 273 632,39 €	1 915 490,00 €	2 362 000,00 €	2 905 200,00 €	2 795 200,00 €	2 745 200,00 €	13 996 722,39 €
25 Amélioration de la qualité du service d'eau potable	8 275 705,23 €	13 738 759,00 €	12 218 977,23 €	15 157 590,89 €	16 939 200,00 €	17 434 200,00 €	83 764 432,36 €
D2 Total Domaine 2 - Mesures générales de gestion de l'eau (eau potable et assainissement)	48 871 755,81 €	54 201 655,00 €	52 240 977,23 €	60 988 790,89 €	58 616 800,00 €	55 461 800,00 €	330 381 778,94 €
13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	4 928 693,60 €	4 820 614,00 €	7 252 792,84 €	7 508 000,00 €	9 611 000,00 €	10 990 400,00 €	45 111 500,44 €
16 Gestion des eaux pluviales	3 551 139,10 €	8 053 000,00 €	10 000 000,00 €	9 330 000,00 €	5 180 000,00 €	4 080 000,00 €	40 194 139,10 €
18 Lutte contre les pollutions d'origine agricole	10 491 069,72 €	18 415 609,00 €	16 454 879,09 €	16 926 379,81 €	17 795 879,57 €	16 271 200,58 €	96 355 017,77 €
21 Gestion quantitative de la ressource en eau	3 088 515,80 €	2 305 000,00 €	1 995 000,00 €	2 330 000,00 €	2 310 000,00 €	2 170 000,00 €	14 196 515,80 €
23 Protection de la ressource en eau	1 666 354,94 €	3 140 000,00 €	3 140 000,00 €	3 940 000,00 €	4 326 000,00 €	4 426 000,00 €	20 638 354,94 €
24 Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	17 524 138,12 €	22 734 000,00 €	19 718 929,26 €	21 976 802,77 €	22 266 000,00 €	22 266 000,00 €	126 485 870,15 €
D3 Total Domaine 3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité	41 247 911,28 €	59 468 223,00 €	58 561 601,19 €	62 011 182,58 €	61 488 879,57 €	60 203 600,58 €	342 981 398,20 €
17 Primes de performance épuratoire	14 098 933,00 €	12 000 000,00 €	10 000 000,00 €	8 000 000,00 €	6 000 000,00 €	- €	50 098 933,00 €
Primes mentionnées à l'article L.213-9-2 du code de l'environnement	14 098 933,00 €	12 000 000,00 €	10 000 000,00 €	8 000 000,00 €	6 000 000,00 €	- €	50 098 933,00 €
44 Charges de régularisation : remboursement de redevances	705 924,79 €	900 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	5 605 924,79 €
50 Contribution aux opérateurs (AFB, ONCFS, OFB, EPMP, autres établissements publics, ...)	16 452 099,00 €	19 142 070,00 €	16 744 000,00 €	16 744 000,00 €	17 000 000,00 €	17 024 000,00 €	103 106 169,00 €
<i>dont contribution à l'AFB et l'ONCFS, puis à l'OFB</i>	16 452 099,00 €	19 142 070,00 €	16 744 000,00 €	16 744 000,00 €	17 000 000,00 €	17 024 000,00 €	103 106 169,00 €
<i>dont contribution à l'EPMP</i>							- €
60 Écêtement des redevances reversé au budget général de l'Etat		700 000,00 €					
Hors domaine Hors plafond	17 158 023,79 €	20 042 070,00 €	17 744 000,00 €	17 744 000,00 €	18 000 000,00 €	18 024 000,00 €	108 712 093,79 €
TOTAL DES CREDITS DE PAIEMENT	145 736 376,56 €	174 886 541,68 €	169 033 650,53 €	177 523 465,76 €	173 292 679,57 €	161 819 400,58 €	1 002 292 114,67 €

Tableau 3 : Suivi des engagements et des paiements relatifs au 11^e programme en cours de l'agence de l'eau Rhin-Meuse au 31 décembre 2019 (en euros)
(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

DESTINATION	Autorisations d'Engagement (AE)					Crédits de paiement (CP) du 11 ^e Programme			Restes à payer
	Total des dotations d'AE initiales du 11 ^e Programme	Engagements des exercices antérieurs à l'exercice N soit au 31/12/2018	Engagements de l'exercice 2019	Cumul des AE au 31/12/2019	Taux d'exécution des AE	Cumul des CP des années antérieures à l'exercice N soit au 31/12/2018	CP de l'exercice 2019	Cumul des CP au 31/12/2019	Situation au 31/12/2019
	A = B ans	C = (sans années passées du programme en cours)	D (*)	E = C+D	F = E / A si A=B ou F = E / B si A différent de B	J	K	L = J+K	M = E-L
41 Fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	18 260 000,00 €		2 642 714,00 €	2 642 714,00 €	14,47%		1 602 989,79 €	1 602 989,79 €	949 724,21 €
42 Immobilisations	9 690 000,00 €		777 000,00 €	777 000,00 €	8,02%		269 521,38 €	269 521,38 €	507 478,62 €
43 Personnel	76 600 000,00 €		13 036 339,00 €	13 036 339,00 €	17,02%		13 036 339,01 €	13 036 339,01 €	0,01 €
D0 Total Domaine 0 - Dépenses propres des agences de l'eau	104 550 000,00 €	- €	16 456 053,00 €	16 456 053,00 €	15,74%	- €	14 998 850,18 €	14 998 850,18 €	1 457 202,82 €
29 Planification et gestion à l'échelle du Bassin et des sous Bassins	5 200 000,00 €		339 370,00 €	339 370,00 €	6,53%		68 939,40 €	68 939,40 €	270 430,60 €
31 Etudes générales	7 000 000,00 €		126 468,00 €	126 468,00 €	1,81%		50 798,03 €	50 798,03 €	75 609,97 €
32 Connaissance et surveillance environnementales	23 300 000,00 €		3 349 066,00 €	3 349 066,00 €	14,37%		2 052 822,56 €	2 052 822,56 €	1 296 243,44 €
33 Action internationale	7 800 000,00 €		1 013 966,00 €	1 013 966,00 €	13,00%		143 330,90 €	143 330,90 €	870 635,10 €
34 Information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement	10 400 000,00 €		3 497 624,00 €	3 497 624,00 €	33,63%		324 866,70 €	324 866,70 €	3 172 757,30 €
48 Dépenses courantes liées aux redevances	10 800 000,00 €		1 201 193,00 €	1 201 193,00 €	11,12%		1 090 426,22 €	1 090 426,22 €	110 768,78 €
49 Dépenses courantes liées aux interventions	1 800 000,00 €		37 714,00 €	37 714,00 €	2,10%		17 223,84 €	17 223,84 €	20 490,16 €
D1 Total Domaine 1 - Actions de connaissance, de planification et de gouvernance	66 300 000,00 €	- €	9 565 401,00 €	9 565 401,00 €	14,43%	- €	3 748 407,65 €	3 748 407,65 €	5 816 993,35 €
11 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement	84 000 000,00 €		16 072 442,00 €	16 072 442,00 €	19,13%		1 996 612,45 €	1 996 612,45 €	14 075 829,55 €
12 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux	120 000 000,00 €		20 985 184,00 €	20 985 184,00 €	17,49%		2 231 367,99 €	2 231 367,99 €	16 753 816,01 €
15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	10 000 000,00 €		1 237 384,00 €	1 237 384,00 €	12,37%		199 098,00 €	199 098,00 €	1 038 286,00 €
25 Amélioration de la qualité du service d'eau potable	93 800 000,00 €		5 201 873,00 €	5 201 873,00 €	5,55%		155 282,05 €	155 282,05 €	5 046 590,95 €
D2 Total Domaine 2 - Mesures générales de gestion de l'eau (eau potable et assainissement)	307 800 000,00 €	- €	43 496 883,00 €	43 496 883,00 €	14,13%	- €	4 582 360,49 €	4 582 360,49 €	38 914 522,51 €
13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	60 300 000,00 €		5 319 682,00 €	5 319 682,00 €	8,82%		257 039,20 €	257 039,20 €	5 062 642,80 €
16 Gestion des eaux pluviales	57 000 000,00 €		19 480 376,00 €	19 480 376,00 €	34,18%		1 038 641,00 €	1 038 641,00 €	18 441 735,00 €
18 Lutte contre les pollutions d'origine agricole	88 000 000,00 €		13 106 075,00 €	13 106 075,00 €	14,89%		346 070,20 €	346 070,20 €	12 760 004,80 €
21 Gestion quantitative de la ressource en eau	7 200 000,00 €		318 837,00 €	318 837,00 €	4,43%		8 100,00 €	8 100,00 €	310 737,00 €
23 Protection de la ressource en eau	20 000 000,00 €		1 184 846,00 €	1 184 846,00 €	5,92%		192 225,20 €	192 225,20 €	992 622,80 €
24 Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	126 000 000,00 €		14 729 138,00 €	14 729 138,00 €	11,69%		2 547 743,90 €	2 547 743,90 €	12 181 394,10 €
D3 Total Domaine 3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité	358 500 000,00 €	- €	54 138 956,00 €	54 138 956,00 €	15,10%	- €	4 389 819,50 €	4 389 819,50 €	49 749 136,50 €
17 Primes de performance épuration	50 000 000,00 €		13 999 798,00 €	13 999 798,00 €	28,00%		13 988 598,00 €	13 988 598,00 €	11 200,00 €
Primes mentionnées à l'article L.213-9-2 du code de l'environnement	50 000 000,00 €	- €	13 999 798,00 €	13 999 798,00 €	28,00%	- €	13 988 598,00 €	13 988 598,00 €	11 200,00 €
44 Charges de régularisation - remboursement de redevances	5 850 000,00 €		705 925,00 €	705 925,00 €	12,07%		704 301,79 €	704 301,79 €	1 623,21 €
50 Contribution aux opérateurs (AFB, ONCFS, OFB, EPMP, autres établissements publics, ...)	101 000 000,00 €		16 452 099,00 €	16 452 099,00 €	16,29%		16 452 099,00 €	16 452 099,00 €	- €
Hors domaine Hors plafond	106 850 000,00 €	- €	17 158 024,00 €	17 158 024,00 €	16,06%	- €	17 156 400,79 €	17 156 400,79 €	1 623,21 €
Total	994 000 000,00 €	- €	154 816 116,00 €	154 816 116,00 €	15,57%	- €	58 864 436,61 €	58 864 436,61 €	96 950 678,39 €

AVANCES REMBOURSABLES ENGAGÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERVENTION	Avances remboursables					Paiements de 11 ^e Programme			Restes à débiter
	Total des dotations d'avances initiales du 11 ^e Programme	Engagements des exercices antérieurs au 31/12/2018	Engagements de l'exercice 2019	Cumul des avances au 31/12/2019	Taux d'exécution des AE	Cumul des avances des années antérieures à l'exercice N soit au 31/12/2018	Avances versées de l'exercice 2019	Cumul des avances versées au 31/12/2019	Situation au 31/12/2019
	A	C	D (*)	E = C+D	F = E / A si A=B ou F = E / B si A différent de B	J	K	L = J+K	M = E-L
Total	20 000 000,00 €	- €	- €	- €	0,00%	- €	- €	- €	- €

(*) Colonne D : Les AE et avances engagées l'exercice N qui font l'objet de déagements ou d'annulations l'exercice N sont restées, elles restent automatiquement en déduction.
(**) Colonne H : Les restes d'AE et avances non restituées (amortissements, réductions pour solde, ...) permettent d'établir le niveau des restes à payer et à débiter.

Tableau 4 : Synthèse des paiements des programmes antérieurs au 11^e programme de l'agence de l'eau Rhin-Meuse au 31 décembre 2019 (en euros)
(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

5-2. SYNTHÈSE DES PAIEMENTS DES PROGRAMMES ANTERIEURS AU 11^e PROGRAMME en euros						
<i>en Euros</i>	Décisions nettes d'engagements actualisées au 31/12/2019	Paielements				Restes à décaisser au 31/12/2019
		Cumul des paiements des années antérieures au 31/12/2018	Somme des paiements prévus au cours de l'année 2019	Somme des paiements réalisés au cours de l'année 2019	Total des paiements au 31/12/2019	
		1	2	3	4	
8ème PROGRAMME	- €	- €	- €	- €	- €	- €
- Subventions					- €	- €
- Avances					- €	- €
9ème PROGRAMME	936 901 864,52 €	934 122 347,44 €	- €	677 005,06 €	934 799 352,50 €	2 102 512,02 €
- Subventions	870 353 285,96 €	867 573 768,88 €		677 005,06 €	868 250 773,94 €	2 102 512,02 €
- Avances	66 548 578,56 €	66 548 578,56 €			66 548 578,56 €	- €
10ème PROGRAMME	1 191 098 352,51 €	907 940 114,00 €	- €	82 684 878,41 €	990 624 992,41 €	200 473 360,10 €
- Subventions	1 141 193 139,51 €	858 977 072,82 €		82 443 643,52 €	941 420 716,34 €	199 772 423,17 €
- Avances	49 905 213,00 €	48 963 041,18 €		241 234,89 €	49 204 276,07 €	700 936,93 €
TOTAL Programmes antérieurs	2 128 000 217,03 €	1 842 062 461,44 €	- €	83 361 883,47 €	1 925 424 344,91 €	202 575 872,12 €
- Subventions	2 011 546 425,47 €	1 726 550 841,70 €		83 120 648,58 €	1 809 671 490,28 €	201 874 935,19 €
- Avances	116 453 791,56 €	115 511 619,74 €		241 234,89 €	115 752 854,63 €	700 936,93 €

SITUATION FINANCIERE

2-1/ Recettes

Les recettes globales s'élèvent à 156,6 M€ pour l'année 2019, soit un taux d'exécution de 99,5 %. L'essentiel est constitué des encaissements de redevances à hauteur de 154,12 M€, soit 99 % des prévisions initiales (écart négligeable de -1,69 M€). Les encaissements de redevances se sont donc globalement exécutés conformément aux prévisions initiales.

Mises à part ces recettes budgétaires, certaines opérations non budgétaires font l'objet d'encaissements, comme :

- le remboursement des avances par les bénéficiaires d'aides des agences de l'eau, d'un montant de 10,8 M€ (contre 10,5 M€ prévus initialement) ;
- les consolidations d'avances versées à l'ASP lors de la reddition des comptes à neutraliser dans la variation de la trésorerie à hauteur de 8,9 M€.

2-2/ Dépenses

Les dépenses budgétaires totales (CP) de l'année 2019 s'élèvent à 145,7 M€. Elles ont globalement été réalisées à 89 % des prévisions initiales.

L'enveloppe « intervention » à hauteur de 128,4 M€ en crédits de paiement a fait l'objet d'un exposé détaillé dans la partie précédente (Cf. 1-2/).

S'agissant de l'enveloppe « personnel », exécutée à hauteur de 97,7 % en AE et 98,5 % en CP, elle atteint 13,14 M€ en CP en 2019, contre 13,3 M€ prévus. Les dépenses de personnel sont en baisse par rapport à celles de l'exercice 2018 ; cette diminution est à mettre en lien avec celle des effectifs.

Concernant l'enveloppe « fonctionnement », consommée à hauteur de 90,7 % en AE et 91,5 % en CP des budgets initiaux, elle s'élève à 3,4 M€ en CP en 2019, contre 3,7 M€ prévus.

Certaines augmentations des dépenses liées au fonctionnement courant de 2018 à 2019 ont été constatées pour les raisons suivantes ;

- plusieurs reports de factures reçues fin 2018 et décaissées début 2019 sur les postes de la formation des agents et l'électricité ;
- les travaux de mutualisation inter-agences accroissant le nombre total des déplacements notamment pour les agents des services informatiques et des ressources humaines (agents qui jusqu'alors se déplaçaient peu ou beaucoup moins fréquemment) ;
- le déploiement de Rivage a également généré de nouvelles dépenses notamment pour la mise en place d'une prestation de hot line.

Enfin, le taux de réalisation de l'enveloppe « investissement » ajustée en budget rectificatif de 100 % en AE et 60,8 % en CP, traduit un niveau de CP en 2019 de 0,7 M€ en 2019, contre 1,5 M€ prévus et 15,4 M€ en 2018. Du fait du décalage fin 2019 du dénouement de plusieurs opérations importantes d'investissement, comme le renouvellement du parc informatique et de véhicules, les crédits de paiement n'ont finalement pas été consommés en fin d'exercice.

En complément de ces dépenses budgétaires, les opérations non budgétaires suivantes font l'objet de décaissements :

- les avances remboursables versées au titre des aides octroyées sous cette forme, notifiées au cours du programme précédent, d'un montant de 0,2 M€ (contre 5 M€ prévus) ;
- les versements d'acomptes dans le cadre des conventions de mandat auprès de l'ASP et au profit d'installations d'assainissement non collectif d'un montant 8,9 M€.

2-3/ Soutenabilité budgétaire

Au vu du niveau des recettes et dépenses budgétaires présentées précédemment, le solde budgétaire excédentaire de l'année 2019 se situe à hauteur de 10,8 M€, contre un solde déficitaire prévu initialement de 6 M€.

La situation patrimoniale, tenant compte des charges (y compris les dotations aux amortissements et provisions et les charges à payer pour l'ASP de 10,7 M€), à hauteur de 157,6 M€ et des produits (intégrant les redevances émises pour un montant de 160,3 M€), d'un total de 163,8 M€, présente un bénéfice comptable de 6,2 M€, contre un déficit prévu de 4 M€. La capacité d'autofinancement atteint 7,4 M€ pour investir ou accorder des avances remboursables aux bénéficiaires d'aides. Après prise en considération des ressources (retours d'avances) et des emplois (dépenses d'investissement et versements d'avances remboursables), la variation du fonds de roulement est en augmentation de 17,3 M€. Le niveau du fonds de roulement fin 2019 s'établit ainsi à 49,7 M€, soit 3,8 mois de dépenses.

La variation de trésorerie, quant à elle, après prise en compte de l'excédent budgétaire et des financements et besoins, constitue un abondement de 17,7 M€, contre 5,7 M€ prévus. Ainsi, le niveau de trésorerie atteint 28,37 M€ à la fin de l'année 2019.

Les restes à payer s'élèvent eux à 242 M€ fin 2019, et demeurent relativement stables. Cette stabilisation est le résultat des dialogues devenus réguliers avec les bénéficiaires dont les restes à payer sont supérieurs à 0,8 M€. Ces échanges avec les services techniques et administratifs permettent de balayer l'ensemble des opérations en cours, d'accélérer certains paiements et de clôturer des dossiers. En outre, les plans de suivi de la caducité et de la prescription quadriennale des conventions d'aides permettent également de mieux maîtriser le stock des restes à payer ainsi que leur qualité. Ces RAP sont couverts à hauteur d'environ 20,5 % par le fonds de roulement de l'établissement.

Les 3 tableaux ci-après illustrent les données 2019 relatives aux recettes et dépenses budgétaires, aux décaissements et encaissements non budgétaires, et à la situation patrimoniale de l'agence.

- Autorisations budgétaires annuelles

(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

Rhin-Meuse	BI 2019		BR1 2019		CF 2019	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses						
Personnel (AE=CP)	13 344 000	13 344 000	13 344 000	13 344 000	13 036 339	13 141 880
<i>dont charges de pensions civiles (AE=CP)</i>	116 500	116 500	116 500	116 500	159 504	159 504
Fonctionnement	3 690 274	3 710 518	3 690 274	3 710 518	3 348 639	3 395 557
Intervention	144 949 400	144 819 652	143 943 499	143 813 751	137 653 136	128 452 039
Investissement	1 507 000	1 507 000	777 000	1 227 000	777 000	746 900
Total des dépenses AE et CP	163 490 674	163 381 170	161 754 773	162 095 269	154 815 114	145 736 377
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)					10 820 332	
Recettes						
Recettes globalisées	157 311 400		157 311 400		156 556 709	
Subventions pour charges de service public						
Autres financements de l'Etat						
Fiscalité affectée	155 811 400		155 811 400		154 122 408	
Autres financements publics						
Recettes propres	1 500 000		1 500 000		2 434 301	
Recettes fléchées*	0		0		0	
Financements de l'Etat fléchés						
Autres financements publics fléchés						
Recettes propres fléchées						
Total des recettes	157 311 400		157 311 400		156 556 709	
SOLDE BUDGETAIRE (déficit)	6 069 770		4 783 869			

- Equilibre financier annuel

(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

Rhin-Meuse	BI 2019	BR1 2019	CF 2019
Besoins			
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	6 069 770	4 783 869	
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	5 280 000		241 385
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)	-	-	-
Autres décaissements sur comptes de tiers (e1)	11 000 000	13 000 000	14 481 784
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1) = D2+(b1)+(c1)+(e1)	22 349 770	18 183 869	14 723 169
ABONDEMENT de la trésorerie (I) = (2) - (1)	5 650 230	4 426 131	17 718 426
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)</i>			
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	5 650 230	4 426 131	17 718 426
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	28 000 000	22 610 000	32 441 595
Financements			
Solde budgétaire (excédent) (D1)			10 820 332
Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)	10 500 000		10 814 410
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)	17 500 000	12 000 000	8 993 728
Autres encaissements sur comptes de tiers (e2)	-	-	1 813 126
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2) = D1+(b2)+(c2)+(e2)	28 000 000	22 610 000	32 441 595
PRELEVEMENT de la trésorerie (II) = (1) - (2)	-	-	-
<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)</i>			
<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>	-	-	-
TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)	28 000 000	22 610 000	32 441 595

- Agrégats financiers issus de la situation patrimoniale (source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

Agrégat en K €	Mode de calcul	CF 2012	CF 2013	CF 2014	CF 2015	CF 2016	CF 2017	CF 2018	CF 2019
Charges	1- Interventions	164 887	152 956	147 476	137 152	132 203	123 580	111 134	117 034
	dont contribution à l'ONEMA - AFB - DNDPS	6 420	8 613	7 752	8 163	8 312	8 671	20 490	
	dont reversement Ecophyto à l'ONEMA - AFB	1 578	1 800	1 548	1 538	-	-		
	dont provisions pour charges (58/59)	-	-	-	12 895	-	-		
	2- Personnel	14 446	14 303	13 555	13 493	12 448	12 289	12 046	11 896
	3- Fonctionnement courant	12 496	5 137	22 001	19 926	6 903	23 932	31 799	28 671
	dont amortissements et provisions (66)	1 802	1 886	2 400	1 480	1 431	1 729	1 643	1 490
TOTAL CHARGES	191 829	172 396	183 032	170 571	151 554	159 800	154 979	157 602	
Produits	1- Redevances	176 003	178 991	172 357	177 917	165 759	157 957	160 641	160 354
	Redevances pour prélèvement	25 735	26 863	27 601	27 790	26 027	26 706	29 041	28 828
	dont prélèvement collectivité - AEP	16 631	16 594	16 850	17 050	16 811	15 860	18 090	17 255
	dont prélèvement agriculture - irrigation	148	133	455	312	547	418	448	576
	dont prélèvement industries	8 956	10 146	10 296	10 489	10 670	10 428	10 502	10 997
	Industries - Alimentation d'un canal	86	239	309	329	300			
	Industries - Reboisement industriel	2 851	-	-	-	-			
	Industries - Hydroélectrique	1 025	1 383	1 573	1 010	1 360			
	Industries - autres usages économiques	4 890	8 524	8 415	8 624	9 010		10 502	
	Redevances pour autres usages	752	738	700	733	737	714	731	701
	dont obstacle sur cours d'eau	-	3	1	1	1	1	1	1
	dont protection milieu aquatique	752	736	699	732	737	714	730	700
	dont stockage en période d'étiage	-	-	-	-	-	-	-	-
	dont contributions volontaires	-	-	-	-	-	-	-	-
	Redevances pour pollution et collecte	151 516	150 089	144 057	149 395	137 053	130 061	130 355	130 172
	dont collectivité	133 100	136 636	129 386	133 333	122 440	115 502	118 187	114 801
	Collectivité - Pollution	80 169	84 227	78 214	79 901	73 819	71 133	71 879	70 647
	Collectivité - Collecte	52 100	52 572	50 972	53 432	48 622	44 369	44 306	44 154
	Collectivité - Convoieur	832	137	-	-	-	-	-	-
	dont agriculture - élevage + pollution diffuse	4 202	4 981	4 363	4 821	4 121	4 043	3 253	4 796
	Agriculture - Elevage	48	48	60	60	53	-	-	-
	Agriculture - Polluons diffuses	4 154	4 533	4 303	4 661	4 068	4 043	3 253	4 796
	dont industries	14 205	9 472	10 307	11 149	10 491	10 516	10 915	10 574
	Industries - Pollution	12 031	7 989	8 545	8 033	8 373	8 200	8 105	8 123
	Industries - Collecte	1 659	1 483	1 762	2 607	2 118	2 316	2 809	2 449
	2- Gestion courante	7 507	48 117	33 833	1 861	1 685	1 526	1 271	3 480
Autres produits	7 507	48 117	33 833	1 861	1 685	1 526	1 271	3 480	
dont reprises sur provisions (78)	1 606	706	438	1 063	631	489	453	272	
dont reprises sur provisions et charges (78/58)	4 820	46 450	32 213	-	-	-	-	-	
TOTAL PRODUITS	185 510	226 708	206 190	179 779	167 444	159 484	161 912	163 834	
Résultat	= Produits - charges	- 6 319	54 312	23 159	9 208	15 890	- 317	6 933	6 232
CAF (+0)	Capacité d'autofinancement		9 011		22 514	16 478	886	8 308	7 427
ou IAF (-0)	Insuffisance d'autofinancement	11 048		7 112					
Emplois (hors IAF)	Interventions (avances remboursables)	6 214	14 952	12 459	18 033	10 975	7 926	2 834	241
	Autres dépenses d'investissement	1 075	1 156	839	1 045	970	2 820	3 087	729
	Remboursement Capital	-	-	-	-	-	-	-	1
TOTAL EMPLOIS (y compris IAF)	18 337	16 108	20 410	19 077	11 945	10 746	5 921	871	
Ressources (hors CAF)	Remboursement d'avances	14 235	13 533	11 760	10 501	9 407	9 466	10 852	10 814
	Cessions d'immobilisations 775	105	31	20	6	12	37	16	24
	Autres ressources en capital	339	245	118	122	55	-	14 646	
TOTAL RESSOURCES (y compris CAF)	14 679	22 820	11 899	33 234	26 952	10 390	4 530	18 269	
Equilibre * Variation FDR	= Ressources - emplois	- 3 658	6 712	- 8 510	14 157	14 007	- 366	- 1 391	17 294

BILAN D'ACTIVITE ET RÉSULTATS ATTEINTS PAR L'AGENCE

Les résultats inscrits ci-dessous le sont à titre d'illustration et ne reflètent pas l'exhaustivité des résultats atteints par l'agence de l'eau en 2019.

Gouvernance, planification, international, connaissance (milieux, pressions)

En 2019, les projets de SAGE Doller et Lauch, avant enquête publique, ont reçu un avis favorable du Comité de bassin. Pour la nappe des Grès du Trias inférieur, d'importants débats et controverses ont eu lieu, lui donnant un coup d'accélérateur. Le SAGE Rupt de Mad, Esch, Trey, également en cours d'élaboration, a bénéficié d'une dynamique particulière qui s'est conclue par la démarche Mad'in l'Eau Reine. Au global et sur le bassin, onze SAGE couvre 40 % du bassin Rhin-Meuse.

En 2016, sur le territoire pilote du Pays de Remiremont et de ses vallées (88) a démarré l'action « Écoprescription, se soigner sans polluer », qui vise à diminuer les résidus médicamenteux dans l'environnement. Le bilan de l'action publié fin 2019 montre qu'il est possible de mobiliser les prescripteurs du système de soins ambulatoires, que les pratiques médicales ont évolué avec une prise de conscience des médecins généralistes et que la population a été sensible à ce sujet. Une autre des conclusions et recommandations, est le besoin de la part des acteurs de santé d'une base de données sur l'écotoxicité des médicaments. En 2019, l'Agence a souhaité centrer sa connaissance sur le thème de la disponibilité en eau, thématique qui prend de plus en plus d'importance avec les conséquences attendues du changement climatique.

Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention

Les aides octroyées par l'agence de l'eau Rhin-Meuse aux différents usagers de l'eau ont contribué à atteindre 27,2 % des masses d'eau de rivière et canaux en bon ou très bon état sur le bassin constaté dans l'état des lieux 2019.

- L'adaptation au changement climatique

L'agence a consacré 47 % de ses aides en 2019 à l'atteinte des objectifs ambitieux de son plan d'adaptation au changement climatique.

Cette dynamique est également portée à travers les différents appels à projets lancés (trames vertes et bleues, renouvellement des réseaux d'eau potable, filières agricoles à bas niveau d'impact pour les ressources en eau, ...) mais aussi via les contrats de territoire « Eau et Climat » qui permettent une approche transversale des enjeux symbolisant la nécessité d'un changement de pratiques.

- Qualité et richesse des milieux aquatiques

Le décalage de certains grands programmes d'aménagement, les incertitudes en matière de gouvernance (réforme territoriale) et les échéances électorales ont freiné l'engagement de certains travaux : ainsi 142 km de cours d'eau ont été restaurés en 2019 sur les 400 km envisagés initialement.

Au titre de la restauration de la continuité écologique l'agence a rendu franchissable, en 2019, 18 ouvrages en liste 2, sur les 225 envisagés sur 6 ans.

Par ailleurs, en 2019, 1 434 ha de zones humides ont d'ores et déjà bénéficié d'une aide de l'agence (1 284 ha pour de la restauration et acquisition de 150 ha). A titre d'exemple, la Communauté d'agglomération du Grand Verdun (55) a débuté un programme de restauration et de renaturation de la Meuse et de ses affluents. Ce chantier a concerné, entre autre, diverses portions de cours d'eau dans Verdun intra-muros, avec un caractère démonstratif fort des bonnes pratiques à une échelle globale et cohérente. Les travaux réalisés en 2019 ont consisté en une diversification des écoulements et des habitats pour un montant d'aide de l'agence de l'eau de 90 k€.

- Réduction des pollutions domestiques

Les investissements des collectivités en faveur de la réduction des pollutions domestiques n'ont pas faibli en 2019, et 42 stations de traitement des eaux usées ont été aidées.

De plus, en 2019, près de 27 ha ont été désimperméabilisées ou déracordées du réseau public d'assainissement, alors que l'objectif initial était de 4,5 ha. L'agence contribue ainsi fortement à développer la « ville perméable » qui s'appuie sur une gestion intégrée de l'eau de pluie dans les projets d'aménagement urbain de toute taille.

- Soutien aux territoires les plus fragiles

En 2019, plus de 50 communes situées en zones de revitalisation rurale (ZRR) ont bénéficié de 19 M€ pour le renouvellement des installations d'eau potable et d'assainissement. De plus, 49 contrats de progrès ont été aidés par l'agence de l'eau auprès de collectivités de taille moyenne faisant l'objet d'un retard d'investissement.

- Réduction des pollutions industrielles

En 2019, 126 projets visant la réduction des pollutions industrielles ont bénéficié des aides financières de l'agence et plus de 5 M€ d'aides ont été attribuées. Elle a également lancé 2 appels à projets concernant la réduction/suppression des rejets industriels de substances toxiques. Le premier vise à encourager les initiatives permettant l'étude sous forme de pilote de solutions opérationnelles de réduction ou de suppression des rejets de substances toxiques. Le deuxième vise à soutenir des démarches exemplaires de gestion des pollutions dans les projets de reconversion de friches.

- Réduction des pollutions agricoles

6,5 M€ d'aides individuelles ont été octroyées en 2019 aux agriculteurs pour la mise en place d'agriculture biologique et de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et 123 captages dits « prioritaires » dans le SDAGE ont bénéficié d'un financement de l'agence (pour une cible initiale de 95).

- Gestion quantitative

L'agence, au travers des projets qu'elle aide, a permis d'économiser ou de substituer en 2019 un volume d'eau de 2,4 millions de m³ d'eau. De plus, elle encourage et accompagne des démarches d'économies d'eau telles que les projets de territoires pour la gestion de l'eau. Pour exemple ; la brasserie Pastwa Benjamin (67) a souhaité installer un dispositif de récupération des eaux de refroidissement permettant d'économiser 30 % de sa consommation annuelle (soit environ 300 m³) afin de les réutiliser pour le nettoyage des bassins de brassage.

Redevances

Le montant total des redevances encaissées par l'agence de l'eau Rhin-Meuse s'élève à 154,1 M€ en 2019, en baisse de 6,5 M€ par rapport au total des redevances émises en 2018. Cette diminution peut être expliquée par le moindre rendement des redevances pour prélèvement sur la ressource en eau (-2,3 M€), des redevances pour pollution et collecte domestique (-2,4 M€) ainsi que des redevances pour pollution industrielle (-3,1 M€). Les redevances basées sur d'autres usages de la ressource en eau sont d'un montant bien inférieur à celles évoquées ci-dessus et sont quasi stables à 0,7 M€ euros en 2019.

Par ailleurs, l'utilisation de la télédéclaration a connu une forte augmentation entre 2018 et 2019 (+19 points) passant ainsi de 73 % en 2018 à 92 % en 2019.

L'agence de l'eau Rhin-Meuse poursuit également une politique ambitieuse en matière de contrôle fiscal. 254 redevables ont ainsi fait l'objet d'un contrôle en 2019 au titre des années d'activité 2016, 2017 et 2018.

Pilotage de l'établissement et fonctions support

L'agence de l'eau s'adapte au contexte d'évolution de ses missions et de son environnement selon les orientations définies dans son projet d'établissement « AERM 2022 » visant à définir un nouvel

équilibre des missions/moyens/organisation, notamment dans ses nouvelles directions des achats et du patrimoine, direction de la connaissance, de la planification, du programme et des politiques d'intervention et de la direction des aides et de l'action territoriale

Le plafond d'emploi de l'agence pour 2019, 171,3 ETPT a été respecté avec une exécution à 167,3 ETPT.

En 2019, dans le cadre de l'adaptation des agents à leurs missions, 687 journées stagiaires ont été conduites (4,1 journées par agent). L'adaptation des agents à l'évolution des métiers est notamment passée par des formations à la communication et au management. 11 agents ont par ailleurs bénéficié de formations (préparation au concours de la fonction publique ou territoriale) dans le cadre du congé personnel de formation, en vue notamment d'une évolution professionnelle dans le secteur public.

L'agence participe à l'ensemble de chantiers de mutualisation initiés en 2018 et joue un rôle plus particulier de pilotage du groupe de travail en charge de la communication nationale et de celui portant l'expertise technique.

L'objectif du groupe en charge de la communication est de renforcer la visibilité des agences de l'eau en s'appuyant sur des produits de communication nouveaux et en organisant des événementiels nationaux. Une dizaine de projets a été identifiée et répartie entre les agences. On peut noter le succès de la campagne de communication nationale « En immersion » : plus de 6 millions de consultations ont été enregistrées à l'automne 2019. Le marché visant la réalisation d'une communication institutionnelle commune des agences de l'eau sur les résultats de leurs politiques d'intervention a été notifié fin 2019.

L'expertise technique est une compétence stratégique des agences qui garantit notamment un rôle de conseil auprès de leurs interlocuteurs mais également d'expertise forte dans le cadre de la planification de la gestion de l'eau. La mutualisation permet une veille sur les évolutions, le renforcement d'une expertise les sujets à enjeux, au profit des politiques et des orientations et perspectives nationales nécessaire face aux défis à venir.

5. Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse

L'agence réalise ses missions sur les deux bassins Rhône-Méditerranée et Corse.

Le bassin Rhône-Méditerranée est le deuxième plus important du territoire français, par la superficie (130 000 km²) et par la population (15 millions d'habitants, jusqu'à + 50 % en période touristique) ; il compte 152 000 km de linéaire de cours d'eau et 1 000 km de côtes.

Selon l'état des lieux des masses d'eau actualisé en 2019, 47 % des masses d'eau superficielles sont en bon état écologique dans le bassin Rhône-Méditerranée, 98 % sont en bon état chimique (sans les molécules ubiquistes), et 85 % des nappes souterraines en bon état chimique (88 % des nappes souterraines en bon état quantitatif).

Outre la question de la lutte contre les pollutions (classiques, substances dangereuses, diffuses agricoles), le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 du bassin Rhône-Méditerranée met notamment l'accent sur l'anticipation du changement climatique (assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau) et la restauration des écosystèmes aquatiques. L'objectif est d'atteindre, en 2021 : 66 % des cours d'eau en bon état écologique et 98,5 % en bon état chimique (sans les molécules ubiquistes), et 85 % des masses d'eau souterraines en bon état chimique (98,7 % en bon état quantitatif).

Le bassin de Corse s'étend sur 8 700 km² pour 300 000 habitants (et jusqu'à 2,5 millions en période touristique) ; il compte 3 000 km de linéaire de cours d'eau et 1 000 km de côtes.

Selon l'état des lieux des masses d'eau actualisé en 2019, 91 % des masses d'eau superficielles de Corse sont en bon état écologique, 97 % sont en bon état chimique, et 100 % des nappes souterraines en bon état chimique (93 % des nappes en bon état quantitatif).

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 du bassin de Corse met notamment l'accent sur l'anticipation du changement climatique (assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau) et la restauration des écosystèmes aquatiques. L'objectif est d'atteindre, en 2021 : 97 % des cours d'eau en bon état écologique et 97 % en bon état chimique, et 100 % des masses d'eau souterraines en bon état global.

L'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse a adopté, en 2014 pour le bassin Rhône-Méditerranée et en 2018 pour le bassin Corse, des plans d'adaptation au changement climatique dans lesquels une stratégie et les mesures à prendre pour s'adapter dans le domaine de l'eau sont inscrites.

Le siège de l'agence de l'eau est à Lyon, et l'agence dispose de délégations régionales à Besançon, Lyon, Marseille et Montpellier.

MISE EN ŒUVRE DES DEPENSES D'INTERVENTION A FIN 2019

1-1/ Engagements relatifs aux interventions

Les engagements relatifs aux interventions s'élèvent en 2019 à 442,2 M€ (contre 519 M€ prévus), soit un taux d'exécution de 85,2 % des prévisions initiales.

Cette première année de mise en œuvre du 11^e programme se traduit par des engagements relativement modestes, en matière d'interventions, ce qui est relativement habituel pour une première année de programme. Sur cette année, l'agence a passé beaucoup de temps à présenter et expliquer auprès de ses interlocuteurs les priorités d'intervention beaucoup plus sélectives, et à négocier et finaliser un nombre significatif de contrats qui se concrétiseront par des opérations durant les prochaines années. Aussi, la comparaison à l'année 2018 (589,6 M€), qui montre une forte baisse s'avère délicate. En effet, les prévisions de la première année de 11^e programme (430 M€ pour les subventions et primes) sont en deçà des engagements de 2018 (509,8 M€) et un sous engagement des aides aux interventions (355,1 M€ sur les subventions et primes), principalement sur les domaines de la lutte contre les pollutions et de la gestion des milieux est observé.

Les interventions d'un montant global d'AE de 369,54 M€ (hors contributions à l'AFB et l'ONCFS d'un montant de 72,62 M€), se répartissent donc de la manière suivante :

- 34,5 M€ (35,3 M€ prévus) dans le domaine 1 « actions de connaissance, de planification et de gouvernance », soit 16,2 % des dotations totales prévues sur 6 ans ;
- 78,7 M€ (contre 117,2 M€ prévus) dans le domaine 2 « mesures générales de gestion de l'eau », soit 10,8% des prévisions 2019-2024 ;
- 191,8 M€ (contre 224 M€ prévus) dans le domaine 3 « mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité », soit 14,1% du 11^e programme, et dont 75,3 M€ (contre 84 M€ prévus) pour la restauration et gestion des milieux,
- 64,6 M€ (contre 70 M€ prévus) pour les primes à la performance épuratoire, soit 19,9 % des prévisions sur six ans.

Globalement, tous domaines d'intervention confondus, l'année 2019 se caractérise par un taux d'exécution sur 6 ans des prévisions 2019-2024 d'environ 14,2 %, compte tenu de niveaux variables selon les destinations, détaillés ci-après :

- **Domaine 1** : malgré une baisse observée en matière de planification, continue depuis le début du 10^e programme, les dépenses relatives aux études sont en hausse, celles dédiées aux réseaux de surveillance stables et conformes aux prévisions, et l'activité internationale de l'agence est marquée en 2019 par une forte hausse de son enveloppe de financement due à l'engagement d'un nombre important de projets dans le cadre des partenariats mis en place avec les collectivités du bassin.

- **Domaine 2** : les aides relatives à l'assainissement domestique sont nettement inférieures aux prévisions du fait du faible nombre de dossiers présentés à l'agence. Ceci peut se traduire par le cumul de trois facteurs : des règles d'éligibilité plus restrictives (hors ZRR) conformément aux instructions du gouvernement, la place plus importante donnée à la contractualisation (négociation et signature préalables au dépôt de dossiers), un effet de fin de mandat réduisant fortement les nouveaux investissements, en particulier ceux pouvant conduire à l'augmentation du prix de l'eau. En matière d'alimentation en eau potable (destination 25), les engagements sont également en retrait du fait de la faible demande des collectivités, bien que le niveau des aides en ZRR soit comparable à celui de 2018.

- **Domaine 3** : bien qu'inférieures aux prévisions, les aides destinées pour la réduction des pollutions industrielles demeurent d'un niveau correct grâce l'engagement de 4 dossiers d'ampleur, avec 92 % des opérations et 76 % des aides attribuées contribuant à la priorité du 11^e programme visant à réduire la pollution toxique. En matière de gestion des eaux pluviales, la consommation est soutenue, après un démarrage lent en début d'année, et conforme à la priorité du programme sur la réduction des pollutions par temps de pluie. Les engagements relatifs aux pollutions agricoles sont nettement supérieurs aux prévisions (+7 M€) du fait du financement de la conversion à l'agriculture biologique sur les territoires à enjeux qualité de l'eau et des aides à l'investissement sur les exploitations agricoles en faveur de la restauration de la qualité de l'eau sur les zones à enjeux pesticides du SDAGE. Enfin, sur les thématiques « Gestion quantitative » (31,6 M€ contre 41,3 M€ prévus), « Protection de la ressource » (5,8 M€ contre 8,3 M€ prévus) et « Restauration et gestion des milieux » (75,3 M€ contre 84 M€ prévus), les réalisations sont fortement en-deçà des prévisions, en raison notamment d'une baisse des demandes d'aide pour les mesures nécessaires à la protection réglementaire des captages.

Enfin, concernant les primes, la sous-consommation s'explique en partie par l'augmentation du nombre de non conformités réglementaires relevées par les services de police de l'eau sur les performances des systèmes d'épuration et par l'augmentation du nombre d'invalidations de l'auto-surveillance.

A ces interventions sous forme de subventions ou sous maîtrise d'ouvrage agence, consommant des autorisations d'engagements, s'ajoutent les aides octroyées sous forme d'avances remboursables d'un total de 9 M€ en 2019, tous domaines d'intervention confondus.

1-2/ Paiements relatifs aux interventions

Les paiements des interventions, constitués à la fois des versements relatifs aux aides des programmes en cours et antérieurs, atteignent 460,2 M€ (contre 539,9 M€ prévus), soit un taux d'exécution de 85,2 % en 2019.

Les crédits de paiements spécifiques aux interventions, également inférieurs à la prévision, sont répartis selon les domaines comme suit :

Agences de l'eau

- 30,2 M€ (contre 36,4 M€ prévus) dans le domaine 1,
- 134,4 M€ (contre 164,6 M€ prévus) dans le domaine 2,
- 158,4 M€ (contre 196,4 M€ prévus) dans le domaine 3, dont 52 M€ (contre 70 M€ prévus) pour la restauration et gestion des milieux,
- 64,6 M€ pour les primes à la performance épuratoire (contre 70 M€ prévus),
- 72,6 M€ pour la contribution à l'AFB et l'ONCFS (contre 72,5 M€ prévus), sont comptabilisées dans les interventions.

Cette sous-consommation relativement importante traduit 3 éléments principaux :

- des paiements inférieurs aux prévisions en raison des modalités de gestion particulières des conventions de mandat ;
- des paiements sur les primes inférieurs comme exposé précédemment ;
- une sous consommation des CP sur les subventions (principalement sur les domaines de la lutte contre les pollutions et de la gestion des milieux) de plus de 70 M€, malgré les démarches de relances conduites par les services de l'agence auprès des collectivités pour récupérer les justificatifs de réalisation des opérations et les pièces correspondantes nécessaires au paiement, en complément des rencontres annuelles des services de l'agence de l'eau avec les principaux maîtres d'ouvrage pour faire un bilan d'avancement des opérations en cours.

Certains facteurs complémentaires peuvent justifier cette sous-réalisation des paiements :

- les réorganisations en cours de collectivités (liées à l'application de la loi NOTRe) génèrent des transferts de dossiers et ralentissent la transmission des informations et des pièces de paiement entre anciens et nouveaux bénéficiaires ;
- des engagements 2019 globalement en retrait et très tardifs, alors que 55 M€ de crédits de paiement étaient attendus au titre de ceux-ci, seuls 50 % ont été consommés ;
- des projets engagés au cours du 10^e programme peinent à se réaliser et s'exécutent selon un rythme de paiement relativement lent.
- enfin la particularité de la méthode de gestion des paiements dans le cadre des conventions de mandat. Ainsi, en 2019, les CP prévus pour la reddition des comptes étaient de 53,7 M€. Or, les CP de reddition de comptes comptabilisés en 2019 sont de 32,2 M€. L'écart de 21,5 M€ vient donc peser sur la consommation des CP, qui ne peut avoir lieu qu'une fois que l'ASP a fourni les justificatifs des acomptes versés, destinés en majorité aux aides agricoles dans le cadre des plans de développement rural (PDRR).

A ces paiements liés aux subventions accordées et aux opérations sous maîtrise d'ouvrage agence, s'ajoutent les décaissements relatifs aux aides octroyées sous la forme d'avances remboursables, au cours du 11^e programme et des programmes antérieurs, d'un montant de 3,7 M€, tous domaines d'intervention confondus.

Les tableaux 1, 2, 3 et 4 (ci-après) présentent la synthèse des engagements du 11^e programme et des paiements relatifs au 11^e programme et aux programmes antérieurs, ainsi que l'état des restes à payer et à décaisser sur le programme en cours et les programmes antérieurs.

Tableau 2 : Equilibre financier pluriannuel (crédits de paiements) de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse – Réalisations 2019_Prévisions 2020-2024 (en euros)
 (source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

DEPENSES	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
	(exécution)	(prévision)	(projection)	(projection)	(projection)	(projection)	
	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP
41 Fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	5 908 052,77 €	6 534 686,00 €	6 800 000,00 €	6 500 000,00 €	6 400 000,00 €	6 200 000,00 €	38 142 720,77 €
42 Immobilisations	4 144 860,03 €	3 011 987,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	15 156 847,03 €
43 Personnel	25 943 985,80 €	26 291 067,00 €	25 800 000,00 €	25 500 000,00 €	25 300 000,00 €	25 000 000,00 €	153 835 052,80 €
D0 Total Domaine 0 - Dépenses propres des agences de l'eau	35 996 898,60 €	35 837 722,00 €	34 400 000,00 €	34 000 000,00 €	33 700 000,00 €	33 200 000,00 €	207 134 620,60 €
29 Planification et gestion à l'échelle du Bassin et des sous Bassins	3 876 875,30 €	4 389 000,00 €	4 400 000,00 €	4 300 000,00 €	4 300 000,00 €	4 600 000,00 €	25 865 875,30 €
31 Études générales	3 697 781,94 €	5 674 000,00 €	5 900 000,00 €	6 300 000,00 €	6 500 000,00 €	6 600 000,00 €	34 671 781,94 €
32 Connaissance et surveillance environnementales	9 601 127,09 €	11 080 600,00 €	9 300 000,00 €	7 800 000,00 €	6 800 000,00 €	6 500 000,00 €	51 081 727,09 €
33 Action internationale	4 587 071,90 €	4 664 000,00 €	3 500 000,00 €	3 400 000,00 €	3 300 000,00 €	3 800 000,00 €	23 251 071,90 €
34 Information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement	2 456 181,39 €	3 120 640,00 €	3 200 000,00 €	3 300 000,00 €	3 300 000,00 €	- €	15 376 821,39 €
48 Dépenses courantes liées aux redevances	5 238 802,49 €	5 729 000,00 €	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	30 967 802,49 €
49 Dépenses courantes liées aux interventions	726 278,83 €	706 100,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	4 632 378,83 €
D1 Total Domaine 1 - Actions de connaissance, de planification et de gouvernance	30 184 118,94 €	35 363 340,00 €	32 100 000,00 €	30 900 000,00 €	30 000 000,00 €	27 300 000,00 €	185 847 458,94 €
11 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement	39 602 672,86 €	43 416 239,00 €	40 310 000,00 €	45 110 000,00 €	41 310 000,00 €	39 510 000,00 €	249 258 911,86 €
12 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux	60 217 548,33 €	62 378 000,00 €	55 500 000,00 €	47 000 000,00 €	43 700 000,00 €	43 600 000,00 €	312 395 548,33 €
15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	2 292 650,20 €	3 374 000,00 €	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €	2 800 000,00 €	3 100 000,00 €	16 566 650,20 €
25 Amélioration de la qualité du service d'eau potable	32 276 165,13 €	27 675 000,00 €	41 200 000,00 €	40 400 000,00 €	40 800 000,00 €	42 100 000,00 €	224 451 165,13 €
D2 Total Domaine 2 - Mesures générales de gestion de l'eau (eau potable et assainissement)	134 389 036,52 €	136 843 239,00 €	139 510 000,00 €	135 010 000,00 €	128 610 000,00 €	128 310 000,00 €	802 672 276,52 €
13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	14 481 482,60 €	10 813 000,00 €	19 800 000,00 €	19 500 000,00 €	19 800 000,00 €	21 100 000,00 €	105 494 482,60 €
16 Gestion des eaux pluviales	1 373 921,00 €	14 088 000,00 €	23 900 000,00 €	28 900 000,00 €	33 400 000,00 €	38 300 000,00 €	139 961 921,00 €
18 Lutte contre les pollutions d'origine agricole	33 518 183,15 €	48 775 000,00 €	29 300 000,00 €	28 400 000,00 €	29 300 000,00 €	29 700 000,00 €	198 993 183,15 €
21 Gestion quantitative de la ressource en eau	44 881 799,97 €	47 468 000,00 €	43 300 000,00 €	40 100 000,00 €	38 700 000,00 €	40 100 000,00 €	254 549 799,97 €
23 Protection de la ressource en eau	12 176 347,72 €	10 949 000,00 €	8 600 000,00 €	8 300 000,00 €	8 300 000,00 €	8 000 000,00 €	56 325 347,72 €
24 Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	51 991 470,69 €	70 125 000,00 €	79 300 000,00 €	78 600 000,00 €	81 100 000,00 €	84 500 000,00 €	445 616 470,69 €
D3 Total Domaine 3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité	158 423 205,13 €	202 218 000,00 €	204 200 000,00 €	203 800 000,00 €	210 600 000,00 €	221 700 000,00 €	1 200 941 205,13 €
17 Primes de performance épuratoire	64 556 411,80 €	60 000 000,00 €	50 000 000,00 €	50 000 000,00 €	50 000 000,00 €	50 000 000,00 €	324 556 411,80 €
Primes mentionnées à l'article L.213-9-2 du code de l'environnement	64 556 411,80 €	60 000 000,00 €	50 000 000,00 €	50 000 000,00 €	50 000 000,00 €	50 000 000,00 €	324 556 411,80 €
44 Charges de régularisation : remboursement de redevances	4 840 905,14 €	6 050 020,00 €	3 700 000,00 €	3 700 000,00 €	3 700 000,00 €	3 700 000,00 €	25 690 925,14 €
50 Contribution aux opérateurs (AFB, ONCFS, OFB, EPMP, autres établissements publics, ...)	72 619 063,00 €	72 619 063,00 €	72 590 000,00 €	72 590 000,00 €	72 590 000,00 €	72 590 000,00 €	435 598 126,00 €
<i>dont contribution à l'AFB et l'ONCFS, puis à l'OFB</i>	72 619 063,00 €	72 619 063,00 €	72 590 000,00 €	72 590 000,00 €	72 590 000,00 €	72 590 000,00 €	435 598 126,00 €
<i>dont contribution à l'EPMP</i>							- €
60 Écrêtement des redevances reversé au budget général de l'Etat							
Hors domaine Hors plafond	77 459 968,14 €	78 669 083,00 €	76 290 000,00 €	76 290 000,00 €	76 290 000,00 €	76 290 000,00 €	461 289 051,14 €
TOTAL DES CREDITS DE PAIEMENT	501 009 639,13 €	548 931 384,00 €	536 500 000,00 €	530 000 000,00 €	529 200 000,00 €	536 800 000,00 €	3 182 441 023,13 €

Tableau 3 : Suivi des engagements et des paiements relatifs au 11^e programme en cours de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse au 31 décembre 2019 (en euros)
 (source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

DESTINATION	Autorisations d'engagement (AE)					Crédits de paiement (CP) du Titre Programme			Restes à payer
	Total des dotations d'AE initiales du 11 ^{ème} Programme	Engagements des exercices antérieurs à l'année N soit au 31/12/2018	Engagements de l'année 2019	Cumul des AE au 31/12/2019	Taux d'exécution des AE	Cumul des CP des années antérieures à l'année N soit au 31/12/2018	CP de l'année 2019	Cumul des CP au 31/12/2019	Situation au 31/12/2019
	A = 6 ans	C = (sans années passées du programme en cours)	D (*)	E = C+D	F = E / A si A=B ou F = E / B si A différent de B	J	K	L = J+K	M = E-L
41. Fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	37 900 000,00 €		5 479 522,55 €	5 479 522,55 €	14,46%		5 672 221,36 €	5 672 221,36 €	1 807 301,17 €
42. Immobilisations	14 300 000,00 €		2 874 992,63 €	2 874 992,63 €	20,10%		1 336 910,66 €	1 336 910,66 €	1 538 081,95 €
43. Personnel	153 800 000,00 €		25 937 250,28 €	25 937 250,28 €	16,86%		25 937 250,28 €	25 937 250,28 €	- €
D0 Total Domaine 0 - Dépenses propres des agences de l'eau	206 000 000,00 €	- €	34 291 785,44 €	34 291 785,44 €	16,85%	- €	30 946 382,32 €	30 946 382,32 €	3 345 383,12 €
29. Planification et gestion à l'échelle du Bassin et des sous Bassins	27 600 000,00 €		3 947 244,00 €	3 947 244,00 €	14,30%		758 123,00 €	758 123,00 €	3 189 121,00 €
31. Etudes générales	41 200 000,00 €		5 477 576,04 €	5 477 576,04 €	13,30%		787 514,45 €	787 514,45 €	4 690 061,59 €
32. Connaissance et surveillance environnementales	65 000 000,00 €		9 591 339,48 €	9 591 339,48 €	14,76%		4 794 134,85 €	4 794 134,85 €	4 797 204,63 €
33. Action internationale	23 300 000,00 €		6 147 359,00 €	6 147 359,00 €	26,38%		635 575,00 €	635 575,00 €	5 511 784,00 €
34. Information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement	21 000 000,00 €		3 391 188,65 €	3 391 188,65 €	16,15%		726 319,71 €	726 319,71 €	2 664 868,94 €
48. Dépenses courantes liées aux redevances	30 200 000,00 €		5 470 343,55 €	5 470 343,55 €	18,11%		4 772 093,42 €	4 772 093,42 €	698 250,13 €
49. Dépenses courantes liées aux interventions	4 700 000,00 €		450 998,82 €	450 998,82 €	9,60%		387 398,82 €	387 398,82 €	63 600,00 €
D1 Total Domaine 1 - Actions de connaissance, de planification et de gouvernance	213 900 000,00 €	- €	34 476 049,54 €	34 476 049,54 €	16,19%	- €	12 861 159,25 €	12 861 159,25 €	21 614 890,29 €
11. Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement	234 000 000,00 €		22 072 559,00 €	22 072 559,00 €	9,43%		911 624,00 €	911 624,00 €	21 160 935,00 €
12. Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux	254 900 000,00 €		24 535 549,00 €	24 535 549,00 €	9,63%		1 434 405,00 €	1 434 405,00 €	23 101 144,00 €
15. Assistance technique dans le domaine de l'eau	17 500 000,00 €		2 760 208,00 €	2 760 208,00 €	15,77%		315 382,00 €	315 382,00 €	2 444 826,00 €
25. Amélioration de la qualité du service d'eau potable	263 600 000,00 €		29 365 578,00 €	29 365 578,00 €	11,14%		1 114 364,00 €	1 114 364,00 €	28 251 214,00 €
D2 Total Domaine 2 - Mesures générales de gestion de l'eau (eau potable et assainissement)	770 000 000,00 €	- €	78 733 894,00 €	78 733 894,00 €	10,23%	- €	3 775 775,00 €	3 775 775,00 €	74 958 119,00 €
13. Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	132 200 000,00 €		14 268 488,00 €	14 268 488,00 €	10,79%		1 531 876,00 €	1 531 876,00 €	12 736 612,00 €
16. Gestion des eaux pluviales	246 900 000,00 €		27 783 553,00 €	27 783 553,00 €	11,25%		1 373 921,00 €	1 373 921,00 €	26 409 232,00 €
18. Lutte contre les pollutions d'origine agricole	186 400 000,00 €		37 003 912,00 €	37 003 912,00 €	19,85%		295 888,26 €	295 888,26 €	36 708 023,74 €
21. Gestion quantitative de la ressource en eau	253 900 000,00 €		31 604 599,00 €	31 604 599,00 €	12,45%		999 335,00 €	999 335,00 €	30 605 264,00 €
23. Protection de la ressource en eau	53 800 000,00 €		5 841 800,00 €	5 841 800,00 €	10,86%		1 066 065,00 €	1 066 065,00 €	4 775 735,00 €
24. Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	320 900 000,00 €		75 267 362,00 €	75 267 362,00 €	14,43%		5 826 456,00 €	5 826 456,00 €	69 440 906,00 €
D3 Total Domaine 3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité	1 394 100 000,00 €	- €	191 789 314,00 €	191 789 314,00 €	13,78%	- €	11 093 541,26 €	11 093 541,26 €	180 675 772,74 €
17. Primes de performance épuration	330 000 000,00 €		64 556 411,80 €	64 556 411,80 €	19,56%		64 556 411,80 €	64 556 411,80 €	- €
Primes mentionnées à l'article L.213-9-2 du code de l'environnement	330 000 000,00 €	- €	64 556 411,80 €	64 556 411,80 €	19,56%	- €	64 556 411,80 €	64 556 411,80 €	- €
44. Charges de régularisation : remboursement de redevances	27 600 000,00 €		4 840 905,14 €	4 840 905,14 €	17,54%		4 840 905,14 €	4 840 905,14 €	- €
50. Contribution aux opérateurs (AFB, ONCFS, OFB, EPMP, autres établissements publics, ...)	435 400 000,00 €		72 619 063,00 €	72 619 063,00 €	16,68%		72 619 063,00 €	72 619 063,00 €	- €
Hors domaine Hors plafond	463 000 000,00 €	- €	77 459 968,14 €	77 459 968,14 €	16,73%	- €	77 459 968,14 €	77 459 968,14 €	- €
Total	3 376 100 000,00 €	- €	481 287 402,92 €	481 287 402,92 €	14,28%	- €	200 693 237,77 €	200 693 237,77 €	280 594 165,15 €

AVANCES REMBOURSABLES ENGAGÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERVENTION	Avances remboursables					Paiements du Titre Programme			Restes à débiter
	Total des dotations d'Avances initiales du 11 ^{ème} Programme	Engagements des exercices antérieurs au 31/12/2018	Engagements de l'année 2019	Cumul des Avances au 31/12/2019	Taux d'exécution des AE	Cumul des Avances des années antérieures à l'année N soit au 31/12/2018	Avances versées de l'année 2019	Cumul des Avances versées au 31/12/2019	Situation au 31/12/2019
	A	C	D (*)	E = C+D	F = E / A si A=B ou F = E / B si A différent de B	J	K	L = J+K	M = E-L
Total	62 100 000,00 €	- €	8 982 974,00 €	8 982 974,00 €	14,47%	- €	1 717 080,00 €	1 717 080,00 €	7 265 894,00 €

(*) Colonne D : Les AE et avances engagées l'année N qui font l'objet de engagements ou d'annulations l'année N étant restitues, elles n'entrent automatiquement en déduction.
 (**) Colonne E : Les crédits d'AE et avances non restitués (annulations, réductions pour soldes, ...) permettent d'estimer le niveau des restes à payer et à débiter.

Tableau 4 : Synthèse des paiements des programmes antérieurs au 11^e programme de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse au 31 décembre 2019 (en euros)
 (source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

5-2. SYNTHÈSE DES PAIEMENTS DES PROGRAMMES ANTERIEURS AU 11^e PROGRAMME en euros						
<i>en Euros</i>	Décisions nettes d'engagements actualisées au 31/12/2019	Paielements				Restes à décaisser au 31/12/2019
		Cumul des paiements des années antérieures au 31/12/2018	Somme des paiements prévus au cours de l'année 2019	Somme des paiements réalisés au cours de l'année 2019	Total des paiements au 31/12/2019	
		1	2	3	4	
8ème PROGRAMME	- €	- €	- €	- €	- €	- €
- Subventions					- €	- €
- Avances					- €	- €
9ème PROGRAMME	66 526 688,28 €	50 952 439,76 €	7 499 000,00 €	7 389 499,56 €	58 341 939,32 €	8 184 748,96 €
- Subventions	66 526 688,28 €	50 952 439,76 €	7 499 000,00 €	7 389 499,56 €	58 341 939,32 €	8 184 748,96 €
- Avances	- €	- €	- €	- €	- €	- €
10ème PROGRAMME	2 069 881 796,52 €	1 023 838 772,70 €	322 123 374,00 €	294 940 802,80 €	1 318 779 575,50 €	751 102 221,02 €
- Subventions	2 027 445 949,22 €	983 568 409,40 €	320 023 374,00 €	292 926 901,80 €	1 276 495 311,20 €	750 950 638,02 €
- Avances	42 435 847,30 €	40 270 363,30 €	2 100 000,00 €	2 013 901,00 €	42 284 264,30 €	151 583,00 €
TOTAL Programmes antérieurs	2 136 408 484,80 €	1 074 791 212,46 €	329 622 374,00 €	302 330 302,36 €	1 377 121 514,82 €	759 286 969,98 €
- Subventions	2 093 972 637,50 €	1 034 520 849,16 €	327 522 374,00 €	300 316 401,36 €	1 334 837 250,52 €	759 135 386,98 €
- Avances	42 435 847,30 €	40 270 363,30 €	2 100 000,00 €	2 013 901,00 €	42 284 264,30 €	151 583,00 €

SITUATION FINANCIERE

2-1/ Recettes

Les recettes globales s'élèvent à 537,1 M€ pour l'année 2019, soit un taux d'exécution de 103,1 %, dont l'essentiel est constitué des encaissements de redevances à hauteur de 534,7 M€, soit 103 % des prévisions initiales. Ces encaissements 2019 sont constitués de redevances 2018 et d'acomptes 2019 (470,3 M€), le reste concernant des redevances 2017 ou de périodes antérieures (64,3 M€). Le niveau d'encaissement de redevances de l'agence n'a pas atteint le plafond individuel défini par arrêté et ne donne donc pas lieu à reversement au budget général de l'Etat en 2019.

La baisse observée des redevances pour pollution et collecte domestiques et pour prélèvement pour l'irrigation, n'a pas compensé la hausse notable des recettes de redevances pour pollutions diffuses (+7 M€), nettement supérieures, malgré la stabilité des taux du fait d'une augmentation importante des achats de produits phytosanitaires entre 2017 et 2018, comme cela a été expliqué dans la partie générale aux 6 agences.

Par ailleurs, mises à part ces recettes budgétaires, les opérations non budgétaires détaillées ci-après font l'objet d'encaissements :

- le remboursement des avances d'intervention de 19,5 M€, stable par rapport à 2018 et conforme aux prévisions ;
- l'encaissement de l'avance sur trésorerie de 10 M€ accordée par l'agence de l'eau Artois-Picardie.

2-2/ Dépenses

Les dépenses budgétaires totales (CP) de l'année 2019 s'élèvent à 501 M€. Elles ont globalement été réalisées à 85,5 % des prévisions initiales.

L'enveloppe « intervention » à hauteur de 460,2 M€ en crédits de paiement a fait l'objet d'un exposé détaillé dans la partie précédente (Cf. 1-2/).

S'agissant de l'enveloppe « personnel », exécutée à hauteur de 98,7 % en AE et en CP, elle atteint 25,9 M€ en CP en 2019, contre 124,5 M€ prévus et 122,6 M€ en 2018. A noter que les prévisions initiales de la masse salariale, lors de l'élaboration du budget, ont été établies sans connaissance précise des plafonds d'emploi, donc avec des incertitudes relatives à ces derniers mais aussi au GVT (glissement vieillissement technicité) et à l'impact sur le budget du nombre de fonctionnaires présents dans les effectifs de l'agence.

Par ailleurs, l'année 2019 est caractérisée, en termes de masse salariale, par des mesures contribuant à son accroissement, comme un vieillissement régulier des agents qui accentue l'effet du GVT, la hausse plus importante que prévue de la pension civile (cotisation retraite des personnels fonctionnaires) et de celle des indemnités transport et de la cotisation pôle emploi, alors que d'autres favorisent sa diminution comme la baisse des effectifs pour atteindre le plafond d'emploi fixé par la tutelle, la défection d'un apprenti et les difficultés de recrutement qui n'ont pas permis d'atteindre l'objectif initial de recrutement

Concernant l'enveloppe « fonctionnement », consommée à hauteur de 69,8 % en AE et 68,9 % en CP du budget initial, elle s'élève à 10,7 M€ en CP en 2019, contre 15,6 M€ prévus initialement et 16,9 M€ en 2018. L'écart à la prévision s'explique principalement par les charges de régularisation essentiellement constituées de remboursements de redevances suite à des réductions ou des annulations de redevances sur exercices antérieurs, difficilement estimables et maîtrisables, inférieures aux prévisions de 4,3 M€. En effet, l'impact de ces reversements, aléatoires de par leur nature, peut être considérable sur l'enveloppe fonctionnement, notamment avec la loi NOTRe, qui induit des changements de redevables et donc des remboursements de redevances.

Enfin, le taux de réalisation de l'enveloppe « investissement » de 66,9 % en AE et 63,6 % en CP par rapport au budget rectificatif, traduit un niveau de CP de 4,1 M€ en 2019, contre 6,5 M€ prévus au BR et 2,5 M€ en 2018. Cette sous-exécution concerne principalement les investissements immobiliers. En effet, elle est la conséquence du retard des travaux lancés en 2019 dans les locaux de la délégation de Marseille (acquis en 2018 et payés en 2019), en raison de la découverte, en cours d'exécution de

la prestation, d'une nouvelle zone d'amiante qui a nécessité des travaux supplémentaires, ayant induit le report du lancement des 4 autres lots de travaux De plus, des difficultés administratives, incombant au titulaire du lot désamiantage, ont également retardé le paiement des travaux prévu en 2019.

En complément des dépenses budgétaires présentées ci-dessus, les opérations non budgétaires suivantes font l'objet de décaissements :

- les avances remboursables versée à hauteur de 3,7 M€ en forte baisse par rapport à 2018 (15,2 €) et inférieures aux prévisions de 10 M€. Cette sous consommation est due à des décisions d'attribution d'avances remboursables légèrement plus faibles que prévues mais surtout du fait de leur engagement à près de 80 % lors de la dernière commission des aides de décembre 2019. Ces versements étant effectués en totalité lors du démarrage de l'opération, le délai n'a pas permis de réaliser ces décaissements en fin d'année.
- les versements d'acomptes à l'agence de services et de paiement (ASP) dans le cadre de conventions de mandat.

2-3/ Soutenabilité budgétaire

Au vu des recettes budgétaires supérieures aux prévisions mais également des dépenses budgétaires sous-exécutées, le solde budgétaire est excédentaire à hauteur de 36 M€.

De plus, compte tenu des encaissements non budgétaires supérieurs aux décaissements également en deçà des prévisions, la variation de trésorerie constitue un abondement de 50,6 M€, alors qu'il était prévu un prélèvement de 37,6 M€ initialement.

Aussi, à fin 2019, le niveau de trésorerie s'établit à 147,4 M€, contre 47,2 M€. Cet écart important provient donc :

- d'un montant de recettes de redevances supérieur aux prévisions ;
- d'une très forte sous consommation des CP, principalement sur l'enveloppe intervention.

Le résultat comptable de l'exercice est un bénéfice de 46,1 M€. La capacité d'autofinancement s'élève à 45,8 M€, et s'avère très supérieure aux prévisions (de -78 M€ au BR), du fait notamment des décaissements nettement inférieurs aux prévisions.

L'apport au fonds de roulement atteint ainsi, après prise en compte des ressources et des emplois, 70,7 M€. Le niveau de fonds de roulement fin 2019 est de 266,7 M€ (contre 133,7 M€ prévus), soit environ 6 mois de dépenses, à comparer aux prévisions 2019 de 133,7 M€.

Le niveau final des restes à payer (RAP) au 31 décembre 2019 est de 1 039 M€ (dont 759,1 M€ au titre des programmes antérieurs), en baisse de 82 M€ par rapport aux RAP fin 2018. En effet, au cours de l'année 2019, les crédits de paiement ont été supérieurs aux engagements de l'année, ce qui a diminué le niveau des RAP de 19,7 M€ et des dégagements ont été réalisés à hauteur de 62,3 M€. Ces dégagements correspondent aux soldes d'autorisations d'engagement qui n'ont pas consommé de crédits de paiement, donc non utilisées et ainsi annulées. Il convient donc ici de souligner qu'en complément des aides traditionnellement soldées en retrait du montant initial, l'agence a engagé un travail considérable de solde des opérations engagées, soit soldées en l'état des versements déjà effectués ou en retrait sur le 9^e programme, soit achevées, mais dont la convention avait été soldée techniquement et non comptablement. Les dégagements 2019 sur les aides sont ainsi les plus forts constatés de la dernière décennie. Ce résultat montre une démarche de bonne de gestion des restes à payer de l'établissement.

Les 3 tableaux ci-après illustrent les données 2019 relatives aux recettes et dépenses budgétaires, aux décaissements et encaissements non budgétaires, et à la situation patrimoniale de l'agence.

- Autorisations budgétaires annuelles

(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

Rhône-Méditerranée Corse	BI 2019		BR1 2019		CF 2019	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses						
Personnel (AE=CP)	26 287 000	26 287 000	26 212 315	26 212 315	25 937 250	25 943 986
<i>dont charges de pensions civiles (AE=CP)</i>	552 000	552 000	552 000	552 000	734 963	734 963
Fonctionnement	14 778 663	15 599 308	14 778 663	15 599 308	10 320 428	10 748 958
Intervention	519 020 060	539 928 490	519 264 123	560 785 857	442 154 732	460 171 835
Investissement	4 298 140	4 320 640	4 298 140	6 519 135	2 874 993	4 144 860
Total des dépenses AE et CP	564 383 863	586 135 438	564 553 241	609 116 616	481 287 403	501 009 639
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)					36 066 708	
Recettes						
Recettes globalisées	520 853 300		520 853 300		537 076 348	
Subventions pour charges de service public						
Autres financements de l'Etat						
Fiscalité affectée	519 203 600		519 203 600		534 679 316	
Autres financements publics	300 000		300 000		253 820	
Recettes propres	1 349 700		1 349 700		2 143 212	
Recettes fléchées	0		0		0	
Financements de l'Etat fléchés						
Autres financements publics fléchés						
Recettes propres fléchées						
Total des recettes	520 853 300		520 853 300		537 076 348	
SOLDE BUDGETAIRE (déficit)	65 282 138		88 263 316			

- Equilibre financier annuel

(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

Rhône-Méditerranée Corse	BI 2019	BR1 2019	CF 2019
Besoins			
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	65 282 138	88 263 316	

Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1) / Reddition Comptes des Conv.Mandat	10 000 000 -45 000 000	10 000 000 55 956 800	
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1) = PEI	8 319 600	8 319 600	5 134 788
Autres décaissements sur comptes de tiers (e1)	35 000 000	35 000 000	47 358 133
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1) = D2+(b1)+(c1)+(e1)	73 601 738	85 626 116	24 020 162
ABONDEMENT de la trésorerie (I) = (2) - (1)	0	-	50 586 339
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)</i>			
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	0	-	50 586 339
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	73 601 738	85 626 116	74 606 501
Financements			
Solde budgétaire (excédent) (D1)			36 066 708

Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)	10 000 000 20 028 215	10 000 000 20 028 215	10 000 000
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2) = PEI	6 000 000	6 000 000	6 000 000
Autres encaissements sur comptes de tiers (e2)	0	-	3 035 994
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2) = D1+(b2)+(c2)+(e2)	36 028 215	36 028 215	74 606 501
PRELEVEMENT de la trésorerie (II) = (1) - (2)	37 573 523	49 597 901	-
<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)</i>			
<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>	37573523	49 597 901	-
TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)	73 601 738	85 626 116	74 606 501

- Agrégats financiers issus de la situation patrimoniale (source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

Agrégat en K €	Mode de calcul	CF 2012	CF 2013	CF 2014	CF 2015	CF 2016	CF 2017	CF 2018	CF 2019	
Charges	1- Interventions	471 575	476 548	471 064	455 284	456 021	408 883	421 115	363 819	
	dont contribution à l'ONEMA - AFB - ONCFS	25 510	34 786	31 307	34 743	35 250	36 772	68 155		
	dont reversement Ecophyto à l'ONEMA - AFB	5 794	5 900	6 201	5 039	-	-	-	-	
	dont provisions pour charges (55158)	20 781	-	21 872	-	-	-	-	-	
	2- Personnel	26 701	26 501	25 764	26 060	24 158	23 757	23 924	23 316	
	3- Fonctionnement courant	13 712	14 307	64 892	61 890	32 670	74 253	112 785	104 887	
	dont amortissements et provisions (66)	1 957	3 368	6 522	6 131	5 089	6 901	12 584	3 233	
TOTAL CHARGES	511 988	517 356	561 720	543 234	512 854	506 892	557 823	492 021		
Produits	1- Redevances	438 174	491 274	530 004	528 680	562 381	575 181	544 189	531 165	
	Redevances pour prélevement	86 110	97 624	118 303	119 632	122 449	121 060	115 209		
	dont prélevement collectivités - AEP	74 447	75 021	77 001	81 342	81 041	76 313	78 066		
	dont prélevement agriculture - irrigation	1 678	2 738	2 887	3 428	4 864	5 335	5 363		
	dont prélevement industries	11 787	19 790	36 405	35 064	36 544	39 413	31 841		
	Industries - Alimentation d'un canal	212	218	301	373	333	352	730		
	Industries - Refoulement industriel	688	7 842	3 383	7 644	11 324	18 401	18 045		
	Industries - Hydroélectricité	2 867	10 385	34 828	21 078	19 433	20 858	15 648		
	Industries - Autres usages économiques	8 022	1 242	3 782	3 267	5 452	-	-		
	Redevances pour autres usages	2 732	2 251	2 199	2 455	2 238	2 193	2 151		
	dont obstacle sur cours d'eau	140	138	146	146	134	149	133		
	dont protection milieu aquatique	2 092	2 091	2 023	2 001	2 091	1 980	1 988		
	dont stockage en période d'étiage	500	22	30	229	13	56	29		
	dont contributions volontaires	-	-	-	-	-	-	-		
	Redevances pour pollution et collecte	347 332	391 399	411 501	407 362	437 689	453 030	431 817		
	dont collectivités	312 224	357 151	372 234	368 527	400 521	418 204	409 076		
	Collectivités - Pollution	193 482	338 002	294 205	232 595	271 790	266 272	274 623		
	Collectivités - Collecte	116 341	119 814	117 832	115 906	128 731	121 932	120 434		
	Collectivités - Contrats	391	254	127	26	-	-	-		
	dont agriculture - élevage + pollution diffuse	15 358	14 994	16 767	16 070	15 400	14 059	11 643		
	Agriculture - Etlavage	70	85	85	90	76	81	88		
	Agriculture - Pollutions diffuses	15 288	14 909	16 682	15 981	15 324	13 978	11 555		
	dont industries	19 749	19 254	22 300	21 795	21 767	30 767	20 098		
	Industries - Pollution	17 800	17 510	18 228	18 300	18 178	18 907	18 302		
	Industries - Collecte	1 947	1 744	3 071	3 490	3 589	3 860	3 746		
	2- Gestion courante	11 857	70 152	7 900	10 520	3 436	4 711	15 042	6 932	
	Autres produits	11 857	70 152	7 900	10 520	3 436	4 711	15 042	6 932	
	dont reprises sur provisions (78)	40	707	202	1 865	1 083	848	12 603	3 201	
	dont reprises sur provisions pr charges (78158)	-	57 025	-	2 170	-	-	-	-	
	TOTAL PRODUITS	450 031	561 426	537 904	540 200	565 817	579 892	559 231	538 097	
	Résultat	= Produits - charges	- 61 857	44 070	- 23 816	- 3 034	52 963	73 000	1 408	46 076
	CAF (-0)	Capacité d'autofinancement			4 051		56 923	79 088	2 348	45 867
	ou IAF (-0)	Insuffisance d'autofinancement	39 258	10 722		941				
Emplois (hors IAF)	Interventions (avances remboursables)	299	3 251	8 848	17 579	14 252	25 049	15 222	3 731	
	Autres dépenses d'investissement	1 161	1 076	1 330	2 613	2 102	2 177	4 440	2 000	
	Remboursement Capital	-	-	-	-	-	45	-	-	
TOTAL EMPLOIS (y compris IAF)	40 718	15 049	10 179	21 132	16 354	27 181	19 662	5 731		
Ressources (hors CAF)	Remboursement d'avances	60 345	48 081	43 247	41 237	36 730	33 184	26 889	20 515	
	Cessions d'immobilisations 775	10	29	25	3	46	49	43	40	
	Autres ressources en capital	92	72	60	222	27	78	-	47 214	
TOTAL RESSOURCES (y compris CAF)	60 447	48 182	47 383	41 463	33 726	112 377	-	17 936	76 425	
Equilibre = Variation PDR	= Ressources - emplois	9 729	- 33 133	37 204	20 330	77 372	85 186	- 37 599	70 694	

BILAN D'ACTIVITE ET RÉSULTATS ATTEINTS PAR L'AGENCE

Les résultats inscrits ci-dessous le sont à titre d'illustration et ne reflètent pas l'exhaustivité des résultats atteints par l'agence de l'eau en 2019.

Gouvernance, planification, international, connaissance (milieux, pressions)

2 nouveaux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ont été approuvés en comité de bassin en 2019 : Allan et Bas-Dauphiné Plain de Valence. Par ailleurs, 2 révisions de SAGE ont été approuvées : Camargue gardoise et Drac Romanche. Soit un total de 31 SAGE approuvés au total sur le bassin Rhône-Méditerranée sur les 40 SAGE en cours (incluant les SAGE en cours d'élaboration).

La surveillance des milieux et des pressions est en constante amélioration. Depuis 4 ans, l'agence suit les polluants d'intérêts émergent (substances pharmaceutiques, stéroïdes, hormones, stimulants comme la caféine et la nicotine, cosmétiques, etc..). Elle a ainsi mise en place depuis 2018 des mesures de la bioaccumulation de certaines substances dans les gammars. Les premiers résultats, obtenus en 2019, révèlent la présence de substances toxiques pour l'homme comme des métaux, des PCB, des dioxines ou encore des insecticides chlorés interdits d'utilisation.

Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention

- L'adaptation au changement climatique

49 % du programme de l'agence a été consacré au changement climatique en 2019, pour 1 500 projets financés. L'objectif de 40 % fixé par le 11^e programme est donc dépassé. L'essentiel de ces projets ciblent la restauration ou la préservation des milieux aquatiques et des actions en faveur de la gestion équilibrée de la ressource en eau (économies d'eau et renouvellement des réseaux d'eau en zones de revitalisation rurale). Les acteurs du territoire se mobilisent également en lançant des démarches innovantes, des diagnostics de vulnérabilité, ou encore en participant aux formations de sensibilisation et aux appels à projets organisés par l'agence de l'eau

- Qualité et richesse des milieux aquatiques

Fin 2019, le cumul des linéaires de cours d'eau restaurés sur le bassin Rhône-Méditerranée-Corse représente 95,5 km, soit plus du double du linéaire initialement envisagé. L'agence de l'eau finance notamment des projets de restauration de partie du lit majeur ou des travaux favorisant les débordements entre le lit mineur et le lit moyen/majeur. Parmi ces opérations ambitieuses, on peut citer : la revitalisation du cours d'eau « le Buffallon » à Rodilhan (30) et les travaux de restauration du cours d'eau Salaison (34), la restauration de l'espace de bon fonctionnement du Lez contribuant à protéger les inondations de la ville de Bollène (84), la restauration de la confluence Couzon-Gier et Gier (42), ou encore les travaux de restauration morphologique de la Furieuse à Salins-les-Bains (39). Par ailleurs, 88 ouvrages situés en liste 2 (sur les 100 prévus) ont été rendus franchissable cette même année pour rétablir la continuité écologique et 774,5 ha de zones humides ont bénéficié d'une aide de l'agence au titre de leur entretien, restauration et acquisition.

- Réduction des pollutions domestiques

En 2019, l'agence a dédié à la gestion des eaux pluviales près du tiers de ses aides octroyées aux systèmes d'assainissement. Ainsi, 29,7 ha ont été désimperméabilisées ou déracordées du réseau public d'assainissement, néanmoins en deçà de son objectif 2019 de 60 ha.

Par ailleurs, l'agence de l'eau a recentré ses aides aux stations de traitement des eaux usées qui rejettent dans des milieux sensibles, pour l'atteinte du bon état des eaux. En 2019, 31 stations ont été aidées financièrement par l'agence, dépassant l'objectif initial de 30.

- Soutien aux territoires les plus fragiles

En 2019, le montant engagé par l'agence de l'eau Rhône-méditerranée-Corse pour les collectivités en ZRR s'est élevé à 43,7 M€. Elle a subventionné environ 300 opérations. On peut également noter que l'agence a aidé 140 contrats de progrès au sein de son bassin.

Agences de l'eau

- Réduction des pollutions industrielles

En 2019, l'agence a accordée 14,3 M€ d'aides pour la lutte contre les pollutions industrielles pour 159 opérations. Elle a par ailleurs préparé en 2019 la mise en place d'opérations sectorielles à large échelle sélectionnées grâce à un appel à initiative et a signé pour la poursuite d'opérations multisectorielles à une échelle locale.

- Réduction des pollutions agricoles

En 2019, 27 M€ d'aides individuelles ont été distribuées aux agriculteurs pour la mise en place de ces pratiques. L'objectif initial de 19 M€ a été largement dépassé. Par ailleurs, l'agence a renforcé ses actions pour reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés : fin 2019, 75 % des captages prioritaires ont un plan d'actions engagé, soit 202 captages sur les 269 identifiés au total sur le bassin Rhône-Méditerranée.

- Gestion quantitative

En 2019, l'agence de l'eau a constaté une diminution substantielle des économies d'eau sur le bassin Rhône-Méditerranée-Corse par rapport aux dernières années. Néanmoins, 32,2Mm³ d'eau ont été économisés grâce aux aides de l'agence cette même année, atteignant quand même la cible des 30Mm³. Par ailleurs, l'agence a tenu sa cible de 70 projets de territoires pour la gestion de l'eau (PTGE) aidés en 2019.

- Protection des eaux littorales

Le 11^e programme de l'agence identifie la préservation et la restauration de la qualité de la Méditerranée comme une des priorités, avec notamment des actions de lutte contre les pollutions domestiques et industrielles par temps de pluie, de diminution de la pression de mouillage sur les habitats sensibles dont l'herbier de Posidonie, de restauration de la fonction de nurserie dans les zones portuaires. En 2019, 80,2 M€ d'aides ont été accordés pour 961 opérations visant à protéger les eaux littorales et 2,2 M€ environ ont été octroyés pour protéger la biodiversité marine.

Redevances

Le montant total des redevances encaissées en 2019 sur le bassin Rhône-Méditerranée-Corse est de 534,9 M€, en diminution de 9,5 M€ par rapport au total des redevances émises en 2018. Cette baisse résulte essentiellement du moindre rendement des redevances pour pollution et collecte domestique. Ces dernières s'élèvent ainsi à 377,4 M€ de redevances encaissées en 2019 contre 400,1 M€ de redevances émises en 2018.

Les sommes encaissées au titre des redevances pour prélèvement sur la ressource en eau en 2019 connaissent, quant à elles, une diminution très modérée (-2,9 M€) passant de 115,2 M€ en 2018 à 112,3 M€ en 2019. A l'inverse, le rendement de la redevance pour pollutions diffuses a connu en 2019, comme pour l'ensemble des bassins, une forte augmentation passant de 11,5 M€ de redevances émises en 2018 à 18,6 M€ en 2019 soit une hausse de +60,8 %. S'agissant des redevances fondées sur d'autres usages de la ressource en eau, leur montant 2019 est de 4,1 M€ et a été multiplié par deux par rapport à 2018.

En outre, l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse continue de mener une politique volontariste en faveur de l'essor de la télédéclaration. Celle-ci est utilisée en 2019 par 95% des redevables contre 67 % en 2017 soit une augmentation de près d'un tiers en deux ans.

Par ailleurs, 205 redevables ont fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2019 pour un montant total de redressements fiscaux estimé à 1,434 M€.

Pilotage de l'établissement et fonctions support

Dans une démarche d'amélioration en continu confirmée par le maintien en 2019 des trois certifications, l'agence de l'eau a poursuivi son travail d'adaptation aux évolutions de ses missions, de son environnement et aux impératifs de maîtrise des dépenses publiques.

En 2019, l'agence a saturé son plafond d'emplois avec une exécution de 331,8 ETPT.

En 2019, dans le cadre de l'adaptation des agents à leurs missions, 4,74 journées par agent ont été consacrées à la formation, ce qui illustre particulièrement l'engagement de l'AERMC, la moyenne de l'ensemble des agences étant de 3,6 journées par agent.

En outre, l'agence participe à l'ensemble de chantiers de mutualisation initiés en 2018 et joue un rôle plus particulier de pilotage notamment du chantier d'élargissement des missions du centre de service partagé « gestion administrative et paie » et « fonctions financières », chantiers centraux pour les agences en terme de professionnalisation des fonctions support.

A terme, l'intégralité du processus de paie et de gestion administrative sera prise en charge par l'agence sur site et un correspondant paie et gestion administrative assumera des fonctions de proximité dans chacune des agences. Durant l'année 2019, une étude a dressé un état des lieux des pratiques de saisie de la paie afin d'identifier les convergences et les divergences entre agences. Ce travail doit aboutir à la définition d'une procédure de paie cible a été testée par un site pilote en 2020.

6. Agence de l'eau Seine-Normandie

Le bassin de la Seine et des fleuves côtiers normands (Seine-Normandie) couvre le territoire de l'ensemble des affluents et sous-affluents de la Seine, l'Yonne, la Marne et l'Oise étant les principaux affluents, ainsi que les fleuves qui se jettent en mer sur les côtes de Normandie, soit 55 000 km de rivières au total.

Il s'étend sur 28 départements, de la frontière belge et du Morvan jusqu'à la baie du Mont-Saint-Michel. Sur 18 % du territoire français, le bassin accueille 30 % de la population française (18,3 millions d'habitants), dont une des plus grandes métropoles européennes, 40 % de l'industrie nationale et 25 % de l'agriculture nationale. Il produit 39 % de la richesse nationale, mesurée par le PIB. Il possède l'un des plus importants ports fluviaux : celui de Paris (Port de Gennevilliers). Il abrite les deux premières destinations touristiques du pays : l'Île-de-France et la Baie du Mont-Saint-Michel.

Il est drainé par le plus petit des quatre grands fleuves français, en longueur comme en débit, ce qui rend d'autant plus nécessaire la maîtrise des pollutions issues de toutes ces activités et des prélèvements d'eau qui y sont associés. La Baie de Seine concentre de nombreux usages, dont la plupart sont très sensibles aux apports chimiques et microbiens de tout le bassin, par les fleuves. Ses principaux estuaires ont fait l'objet d'importants aménagements portuaires. C'est enfin un bassin extrêmement plat, aux vitesses d'écoulement très lentes et soumis à une forte évaporation. Le bassin est en outre riche en nappes souterraines. Ces dernières constituent de vastes réservoirs, permettant de satisfaire près de 50 % des besoins en eau potable, et jouent un rôle déterminant dans le fonctionnement des rivières, en contribuant à la régulation des écoulements.

Le comité de bassin s'appuie sur une commission permanente des programmes et de la prospective (CPPP) : commission mixte du comité de bassin et du conseil d'administration et 6 commissions territoriales. Le comité de bassin a créé à ses côtés un conseil scientifique constitué de 24 chercheurs reconnus dans diverses disciplines. Le conseil d'administration qu'il s'appuie sur 2 commissions (finances et aides).

Les cours d'eau et canaux, qui représentent 93 % des masses d'eau du bassin à eux seuls, sont en 2019 à 32 % en bon ou très bon état écologique et à 43 % en état écologique moyen. Un changement dans les critères d'évaluation ne permet pas de comparer directement ces résultats avec ceux de 2013. Depuis 2013, à critères d'évaluation constants, le nombre de masses d'eau en bon ou très bon état progresse de 8 %. 32 % de ces masses d'eau sont en bon état chimique en 2019. Cette part s'élève à 90 % si l'on fait abstraction des polluants dits ubiquistes, que l'on retrouve dans tous les compartiments environnementaux (air, sols, eau), comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). 68 % des masses d'eau côtières sont également en bon ou très bon état écologique en 2019. 18 % des eaux souterraines sont en bon état chimique en 2019 (23 % en 2013 ; 31 % à critères d'évaluation constants). Du point de vue de la disponibilité des ressources, 93 % des nappes sont en bon état, résultat en légère baisse par rapport à 2013 (96 %).

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 a identifié 8 défis : diminuer les pollutions des milieux aquatiques (pollutions ponctuelles par les polluants classiques, pollutions diffuses, micro-polluants), protéger et restaurer la mer et le littoral, les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future, les milieux aquatiques et humides, gérer la rareté de la ressource en eau et limiter et prévenir le risque d'inondation. L'objectif est d'atteindre, en 2021 : 61 % des cours d'eau en bon état ou potentiel écologique et 92 % en bon état chimique (sans les molécules ubiquistes), 59 % des masses d'eau côtières et de transition en bon état écologique et 96 % en bon état chimique (sans les molécules ubiquistes), et 28 % des masses d'eau souterraines en bon état chimique en 2021.

Le changement climatique devrait augmenter de 2°C l'eau de surface, réduire les précipitations d'environ 12% ou encore réduire les débits de 10 à 30% d'ici 2100 sur le bassin Seine-Normandie. La mise en œuvre de la stratégie d'adaptation au changement climatique, adoptée à l'unanimité par le comité de bassin en décembre 2016, se poursuit par la mobilisation des maîtres d'ouvrage et la prise en compte des orientations retenues dans le 11^e programme, dont l'adaptation au changement climatique constitue un des fils conducteurs.

Le siège de l'agence de l'eau est à Nanterre, et l'agence dispose d'implantations également à Sens, Châlons-en-Champagne, Compiègne, Rouen, Hérouville-Saint-Clair (Caen). La mission littorale auparavant située à Honfleur a été transférée depuis 2017 à Hérouville-Saint-Clair.

MISE EN ŒUVRE DES DEPENSES D'INTERVENTION A FIN 2019

1-1/ Engagements relatifs aux interventions

Les engagements relatifs aux interventions s'élèvent en 2019 à 695,2 M€ (contre 695,4 M€ prévus), soit un taux d'exécution de près de 100 % des prévisions initiales. Cette première année de mise en œuvre du 11^e programme est marquée par un dynamisme réel des engagements dans la lancée de la fin du 10^e programme.

Les interventions d'un montant global d'AE de 588,8 M€ (hors contributions à l'AFB et l'ONCFS de 106,4 M€) se répartissent comme suit :

- 38,5 M€ (36,9 M€ prévus) dans le domaine 1 « actions de connaissance, de planification et de gouvernance », soit 16,4 % des dotations totales prévues sur 6 ans ;
- 270,4 M€ (contre 259,6 M€ prévus) dans le domaine 2 « mesures générales de gestion de l'eau », soit 15,8 % des prévisions 2019-2024 ;
- 202,1 M€ (contre 189,6 M€ prévus) dans le domaine 3 « mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité », soit 16,7 % du 11^e programme, et dont 59,4 M€ (contre 52,4 M€ prévus) pour la restauration et gestion des milieux,
- 77,8 M€ (contre 89,3 M€ prévus) pour les primes à la performance épuratoire, soit 21,3 % des prévisions sur six ans.

Globalement, tous domaines d'intervention confondus, l'année 2019 se caractérise par un taux d'exécution sur 6 ans des prévisions 2019-2024 d'environ 16,5 %, soit une première année de mise en œuvre du 11^e programme très satisfaisante.

Les engagements de subventions ont atteint 492 M€ en 2019, conformément aux prévisions de la première année du 11^e programme. En particulier, les aides octroyées en matière de lutte contre les pollutions diffuses agricoles ont été très dynamiques avec près de 92 M€ (soit 166 % des prévisions initiales) engagés, dont 50 M€ pour la conversion ou le maintien de l'agriculture biologique. Un abondement avait été prévu au budget rectificatif pour faire face à cette dynamique. Les priorités définies au titre des enjeux identifiés lors des Assises de l'eau ont été suivies, à la fois pour le patrimoine relatif à l'assainissement (stations et réseaux) avec près de 210 M€ d'aides attribuées, malgré l'exécution légèrement inférieures aux prévisions (94 % pour les LP 11 et 12 confondues), et celui relatif à l'alimentation en eau potable (54 M€).

De plus, les aides dédiées à la restauration des milieux et à la protection des captages sont également particulièrement dynamiques en ce début de programme (à hauteur respectivement de 113 % sur la LP 24 et de 123 % sur la LP 23 des prévisions). A noter cependant un faible taux d'engagement pour les aides à l'industrie (54 %), dans le prolongement des tendances observées en fin de 10^e programme, et un début timide des investissements en matière de gestion des eaux pluviales (un tiers des prévisions).

Enfin, le volume d'autorisations d'engagement au titre des primes atteint respectivement 77,8 M€.

Ces interventions sous forme de subventions ou sous maîtrise d'ouvrage agence, consommant des autorisations d'engagements, sont complétées d'aides octroyées sous forme d'avances remboursables d'un total de 81,3 M€ en 2019, tous domaines d'intervention confondus.

1-2/ Paiements relatifs aux interventions

Les paiements des interventions, quant à eux, constitués des versements relatifs aux 11^e et programmes antérieurs, atteignent 602,1 M€ (contre 681 M€ prévus initialement), soit un taux d'exécution de 88,4 %, en 2019.

Les crédits de paiements spécifiques aux interventions, inférieurs à la prévision, sont répartis suivant les domaines comme suit :

- 28,9 M€ (contre 35,9 M€ prévus) dans le domaine 1,
- 238,3 M€ (contre 256,9 M€ prévus) dans le domaine 2,
- 150,8 M€ (contre 178,8 M€ prévus) dans le domaine 3, dont 59,7 M€ (contre 51,2 M€ prévus) pour la restauration et gestion des milieux,
- 77,8 M€ pour les primes à la performance épuratoire (contre 89,3 M€ prévus),

Agences de l'eau

- 106,4 M€ pour la contribution à l'AFB et l'ONCFS (contre 120,1 M€ prévus), sont comptabilisées dans les interventions.

Les crédits de paiement de subventions ont été consommés à hauteur de 405,13 M€ du fait notamment qu'une partie des projets prévus pour être réalisés fin 2019 ne l'a pas été.

De plus, après analyse des années d'engagement des conventions ayant donné lieu à des paiements en 2019, l'effet de la fin du 10^e programme apparaît. En effet, des dossiers ont été engagés sans avoir le degré de maturité nécessaire pour donner lieu à paiement dès l'année suivante, s'écartant ainsi des clefs de paiement utilisées pour établir les prévisions de décaissements. Ce phénomène explique le faible taux de paiement en 2019 des conventions engagées en 2018 et pour lesquelles seulement 43 % des montants engagés ont été payés au bout de deux ans.

Toutefois, il convient de noter le bon niveau des paiements des aides en matière agricole, au titre desquelles l'agence a versé 30 M€ à l'ASP en 2019, ainsi que dans le domaine de la gestion des milieux (eau potable : 54,8 M€ contre 30,2 M€ prévus, restauration et gestion des milieux : 59,7 M€ contre 51,2 M€).

A ces paiements relatifs aux subventions accordées et aux opérations sous maîtrise d'ouvrage agence, s'ajoutent les décaissements des aides octroyées sous la forme d'avances remboursables, au cours des 11^e et programmes antérieurs, à hauteur de 109,5 M€, tous domaines d'intervention confondus, en diminution de 30 M€ par rapport aux versements 2018. Le volume des avances versées reste inférieur au niveau prévu du fait notamment que le dynamisme des opérations aidées concerne plus particulièrement la lutte contre les pollutions diffuses, la protection des captages et les milieux aquatiques, thématiques qui ne bénéficient pas d'avances. En effet, les aides attribuées, à la fois sous forme de subventions et d'avances, sont destinées aux stations d'épuration, réseaux d'assainissement et à la gestion des eaux pluviales, et sont en retrait.

Les tableaux 1, 2, 3 et 4 (ci-après) présentent la synthèse des engagements du 11^e programme et des paiements relatifs au 11^e programme et aux programmes antérieurs, ainsi que l'état des restes à payer et à décaisser sur le programme en cours et les programmes antérieurs.

Tableau 1 : Suivi du plafond pluriannuel des dépenses (autorisations d'engagement) de l'agence de l'eau Seine-Normandie au titre des 11^e programmes d'intervention – Réalisations 2019_Prévisions 2020-2024 (en euros) (source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

DESTINATION		2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
		(exécution)	(prévision)	(projection)	(projection)	(projection)	(projection)	
		AE	AE	AE	AE	AE	AE	AE
41	Fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	7 281 682,36 €	9 276 968,88 €	8 000 000,00 €	8 000 000,00 €	8 000 000,00 €	8 000 000,00 €	48 558 551,24 €
42	Immobilisations	5 052 722,35 €	7 104 357,00 €	5 800 000,00 €	5 800 000,00 €	5 800 000,00 €	5 800 000,00 €	35 357 079,35 €
43	Personnel	29 720 458,20 €	30 550 527,88 €	30 700 000,00 €	30 700 000,00 €	30 700 000,00 €	30 700 000,00 €	183 070 988,08 €
D0	Total Domaine 0 - Dépenses propres des agences de l'eau	42 054 862,91 €	46 931 753,76 €	44 500 000,00 €	44 500 000,00 €	44 500 000,00 €	44 500 000,00 €	266 986 616,67 €
29	Planification et gestion à l'échelle du Bassin et des sous Bassins	2 745 309,00 €	5 125 000,00 €	5 225 000,00 €	5 275 000,00 €	5 325 000,00 €	5 450 000,00 €	29 145 309,00 €
31	Études générales	7 211 469,61 €	4 510 000,00 €	4 598 000,00 €	4 642 000,00 €	4 686 000,00 €	4 796 000,00 €	30 443 469,61 €
32	Connaissance et surveillance environnementales	18 438 000,61 €	14 760 000,00 €	15 048 000,00 €	15 192 000,00 €	15 336 000,00 €	15 696 000,00 €	94 470 000,61 €
33	Action internationale	3 324 656,00 €	5 945 000,00 €	6 061 000,00 €	6 119 000,00 €	6 177 000,00 €	6 322 000,00 €	33 948 656,00 €
34	Information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement	3 236 466,00 €	3 416 700,00 €	3 483 333,33 €	3 516 000,00 €	3 550 000,00 €	3 633 333,33 €	20 836 499,33 €
46	Dépenses courantes liées aux redevances	3 402 407,90 €	4 300 000,00 €	3 700 000,00 €	3 700 000,00 €	3 700 000,00 €	3 700 000,00 €	22 502 407,90 €
49	Dépenses courantes liées aux interventions	145 009,99 €	220 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	3 165 009,99 €
D1	Total Domaine 1 - Actions de connaissance, de planification et de gouvernance	38 503 319,11 €	38 276 700,00 €	38 816 333,33 €	39 144 666,67 €	39 474 000,00 €	40 297 333,33 €	234 511 362,44 €
11	Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement	97 894 201,00 €	70 580 400,00 €	71 957 572,61 €	72 646 161,83 €	73 334 751,04 €	75 056 224,07 €	461 469 310,54 €
12	Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux	112 511 543,00 €	126 477 200,00 €	144 493 863,64 €	153 184 553,87 €	158 741 388,89 €	162 662 895,62 €	858 071 445,02 €
15	Assistance technique dans le domaine de l'eau	5 584 637,00 €	3 075 000,00 €	3 135 000,00 €	3 165 000,00 €	3 195 000,00 €	3 270 000,00 €	21 424 637,00 €
25	Amélioration de la qualité du service d'eau potable	54 402 293,00 €	61 810 900,00 €	63 016 983,33 €	63 620 016,67 €	64 223 050,00 €	65 730 633,33 €	372 803 876,33 €
D2	Total Domaine 2 - Mesures générales de gestion de l'eau (eau potable et assainissement)	270 392 674,00 €	261 943 500,00 €	282 603 419,68 €	292 615 732,36 €	299 494 189,93 €	306 719 753,02 €	1 713 769 268,90 €
13	Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	19 217 991,00 €	27 361 600,00 €	36 575 000,00 €	36 925 000,00 €	37 275 000,00 €	38 150 000,00 €	195 504 591,00 €
16	Gestion des eaux pluviales	9 676 120,00 €	35 875 000,00 €	27 895 454,55 €	28 162 398,89 €	28 429 338,84 €	29 096 694,21 €	159 135 004,30 €
18	Lutte contre les pollutions d'origine agricole	91 625 661,58 €	76 000 000,00 €	52 350 000,00 €	52 800 000,00 €	53 300 000,00 €	54 625 000,00 €	380 700 661,58 €
21	Gestion quantitative de la ressource en eau	6 316 711,00 €	7 662 200,00 €	7 832 045,93 €	7 906 993,74 €	7 981 941,54 €	8 169 311,06 €	45 889 203,28 €
23	Protection de la ressource en eau	15 843 322,00 €	13 228 900,00 €	13 467 031,25 €	13 616 093,75 €	13 745 156,25 €	14 067 812,50 €	83 988 315,75 €
24	Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	59 416 740,00 €	55 599 400,00 €	56 694 687,96 €	57 256 634,47 €	57 799 531,95 €	59 128 202,08 €	345 895 196,46 €
D3	Total Domaine 3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité	202 096 545,58 €	215 747 100,00 €	194 834 219,69 €	196 667 118,65 €	198 530 968,58 €	203 237 019,86 €	1 211 112 972,37 €
17	Primes de performance épuratoire	77 797 396,85 €	78 370 000,00 €	67 440 000,00 €	57 440 000,00 €	47 440 000,00 €	37 440 000,00 €	365 927 396,85 €
	Primes mentionnées à l'article L.213-9-2 du code de l'environnement	77 797 396,85 €	78 370 000,00 €	67 440 000,00 €	57 440 000,00 €	47 440 000,00 €	37 440 000,00 €	365 927 396,85 €
TOTAL DES DEPENSES BUDGETAIRES SOUS PLAFOND		630 844 798,45 €	641 269 053,76 €	628 192 972,61 €	630 367 517,68 €	629 439 158,51 €	632 194 106,22 €	3 792 307 607,23 €
44	Charges de régularisation : remboursement de redevances	12 417 997,65 €	16 000 000,00 €	8 200 000,00 €	8 200 000,00 €	8 200 000,00 €	8 200 000,00 €	61 217 997,65 €
50	Contribution aux opérateurs (AFB, ONCFS, OFB, EPMP, autres établissements publics, ...)	106 420 142,00 €	130 000 000,00 €	120 000 000,00 €	130 000 000,00 €	120 000 000,00 €	120 000 000,00 €	726 420 142,00 €
	<i>dont contribution à l'AFB et l'ONCFS, puis à l'OFB</i>		130 000 000,00 €	120 000 000,00 €	130 000 000,00 €	120 000 000,00 €	120 000 000,00 €	
	<i>dont contribution à l'EPMP</i>							
60	Ecrêtement des redevances reversé au budget général de l'Etat							
TOTAL DES DEPENSES BUDGETAIRES HORS PLAFOND ET HORS DOMAINE		118 838 139,65 €	146 000 000,00 €	128 200 000,00 €	138 200 000,00 €	128 200 000,00 €	128 200 000,00 €	787 638 139,65 €
TOTAL DES DEPENSES BUDGETAIRES		749 682 938,10 €	787 269 053,76 €	756 392 972,61 €	768 567 517,68 €	757 639 158,51 €	760 394 106,22 €	4 579 945 746,88 €
AVANCES REMBOURSABLES ENGAGEES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERVENTION		81 276 958,00 €	88 991 000,00 €	87 039 178,92 €	93 634 068,12 €	98 646 345,75 €	102 492 977,23 €	552 080 468,02 €

Tableau 2 : Equilibre financier pluriannuel (crédits de paiements) de l'agence de l'eau Seine-Normandie – Réalisations 2019_Prévisions 2020-2024 (en euros)
(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

DEPENSES	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
	(exécution)	(prévision)	(projection)	(projection)	(projection)	(projection)	
	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP
41 Fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	6 929 646,42 €	8 960 227,00 €	8 000 000,00 €	8 000 000,00 €	8 000 000,00 €	8 000 000,00 €	47 889 873,42 €
42 Immobilisations	2 921 400,84 €	7 288 357,00 €	5 800 000,00 €	5 800 000,00 €	5 800 000,00 €	5 800 000,00 €	33 409 757,64 €
43 Personnel	29 743 311,43 €	30 550 527,88 €	30 700 000,00 €	30 700 000,00 €	30 700 000,00 €	30 700 000,00 €	183 093 839,31 €
D0 Total Domaine 0 - Dépenses propres des agences de l'eau	39 594 358,49 €	46 799 111,88 €	44 500 000,00 €	44 500 000,00 €	44 500 000,00 €	44 500 000,00 €	264 393 470,37 €
29 Planification et gestion à l'échelle du Bassin et des sous Bassins	2 315 201,00 €	4 847 300,00 €	4 759 037,50 €	4 811 850,00 €	4 774 575,00 €	4 826 937,50 €	26 334 901,00 €
31 Études générales	5 218 600,87 €	6 006 700,00 €	3 995 953,00 €	4 094 428,00 €	4 125 626,00 €	4 247 705,00 €	27 689 012,67 €
32 Connaissance et surveillance environnementales	11 241 300,69 €	15 960 000,00 €	11 614 028,00 €	12 618 128,00 €	13 274 776,00 €	13 901 580,00 €	78 609 812,69 €
33 Action internationale	3 219 775,00 €	4 886 900,00 €	5 176 483,50 €	5 401 746,00 €	5 506 507,00 €	5 599 247,50 €	29 790 659,00 €
34 Information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement	3 265 166,00 €	3 331 500,00 €	3 172 691,67 €	3 274 566,67 €	3 249 716,67 €	3 217 958,33 €	19 511 599,33 €
48 Dépenses courantes liées aux redevances	3 407 485,69 €	4 300 000,00 €	3 700 000,00 €	3 700 000,00 €	3 700 000,00 €	3 700 000,00 €	22 507 485,69 €
49 Dépenses courantes liées aux interventions	125 123,01 €	220 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	3 145 123,01 €
D1 Total Domaine 1 - Actions de connaissance, de planification et de gouvernance	28 792 652,06 €	39 652 400,00 €	33 118 193,67 €	34 600 718,67 €	35 331 200,67 €	36 193 428,33 €	207 588 693,39 €
11 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement	77 188 831,00 €	90 235 400,00 €	76 345 831,79 €	70 581 867,84 €	67 700 059,85 €	66 475 541,75 €	448 525 532,24 €
12 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux	104 351 896,34 €	127 964 500,00 €	134 014 030,46 €	133 952 580,54 €	136 065 796,08 €	142 345 102,44 €	780 693 887,85 €
15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	1 911 727,00 €	1 948 400,00 €	2 815 422,50 €	2 587 110,00 €	2 844 745,00 €	2 896 162,50 €	15 003 567,00 €
25 Amélioration de la qualité du service d'eau potable	54 865 469,00 €	46 634 400,00 €	23 500 118,67 €	22 477 018,67 €	22 282 050,67 €	22 139 553,33 €	191 898 610,33 €
D2 Total Domaine 2 - Mesures générales de gestion de l'eau (eau potable et assainissement)	238 315 925,34 €	266 782 700,00 €	236 676 403,42 €	229 598 557,05 €	230 892 651,60 €	233 856 360,02 €	1 436 121 597,43 €
13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	19 025 355,91 €	15 967 500,00 €	33 613 262,50 €	33 582 950,00 €	33 822 025,00 €	33 788 562,50 €	169 799 855,91 €
16 Gestion des eaux pluviales	692 617,00 €	34 531 200,00 €	24 302 795,25 €	25 020 290,08 €	25 322 937,60 €	25 770 261,36 €	135 640 101,30 €
18 Lutte contre les pollutions d'origine agricole	53 258 385,58 €	49 431 000,00 €	47 102 100,00 €	47 271 312,50 €	47 908 475,00 €	48 521 737,50 €	293 493 010,58 €
21 Gestion quantitative de la ressource en eau	5 078 160,00 €	7 418 100,00 €	29 866 833,29 €	32 607 080,17 €	34 145 114,92 €	35 606 708,96 €	144 721 997,33 €
23 Protection de la ressource en eau	12 933 944,00 €	12 791 500,00 €	12 361 140,55 €	12 429 962,81 €	12 408 121,72 €	12 459 532,42 €	75 384 201,50 €
24 Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	59 740 067,00 €	49 885 400,00 €	50 377 688,47 €	51 245 336,65 €	51 770 411,09 €	52 314 498,28 €	315 333 401,49 €
D3 Total Domaine 3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité	150 768 583,49 €	170 024 700,00 €	197 623 820,05 €	202 156 932,21 €	205 377 085,33 €	208 461 301,02 €	1 134 412 422,11 €
17 Primes de performance épuration	77 820 218,73 €	78 370 000,00 €	67 440 000,00 €	57 440 000,00 €	47 440 000,00 €	37 440 000,00 €	365 950 218,73 €
Primes mentionnées à l'article L.213-9-2 du code de l'environnement	77 820 218,73 €	78 370 000,00 €	67 440 000,00 €	57 440 000,00 €	47 440 000,00 €	37 440 000,00 €	365 950 218,73 €
44 Charges de régularisation : remboursement de redevances	12 814 109,80 €	16 000 000,00 €	8 200 000,00 €	8 200 000,00 €	8 200 000,00 €	8 200 000,00 €	61 614 109,80 €
50 Contribution aux opérateurs (AFB, ONCFS, OFB, EPMP, autres établissements publics, ...)	106 420 142,00 €	130 000 000,00 €	120 000 000,00 €	120 000 000,00 €	120 000 000,00 €	120 000 000,00 €	716 420 142,00 €
<i>dont contribution à l'AFB et l'ONCFS, puis à l'OFB</i>	106 420 142,00 €	130 000 000,00 €	120 000 000,00 €	120 000 000,00 €	120 000 000,00 €	120 000 000,00 €	716 420 142,00 €
<i>dont contribution à l'EPMP</i>							€
60 Ecrêtement des redevances reversé au budget général de l'Etat							
Hors domaine Hors plafond	119 234 251,80 €	146 000 000,00 €	128 200 000,00 €	128 200 000,00 €	128 200 000,00 €	128 200 000,00 €	778 034 251,80 €
TOTAL DES CREDITS DE PAIEMENT	654 525 989,91 €	747 528 911,88 €	707 557 417,14 €	696 496 207,93 €	691 740 937,60 €	688 651 089,38 €	4 186 500 553,83 €

Tableau 3 : Suivi des engagements et des paiements relatifs au 11^e programme en cours de l'agence de l'eau Seine-Normandie au 31 décembre 2019 (en euros)
(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

DESTINATION	Autorisations d'Engagement (AE)					Crédits de paiement (CP) du 11 ^e Programme			Restes à payer
	Total des dotations d'AE initiales du 11 ^e Programme	Engagements des exercices antérieurs à l'exercice N soit au 31/12/2018	Engagements de l'exercice 2019	Cumul des AE au 31/12/2019	Taux d'exécution des AE	Cumul des CP des années antérieures à l'exercice N soit au 31/12/2018	CP de l'exercice 2019	Cumul des CP au 31/12/2019	
	A = 6 ans	C = jans années passées du programme en cours	D (F)	E = C+D	F = E / A si A=B ou F = E / B si A différent de B	J	K	L = J+K	
41 Fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	48 000 000,00 €		7 281 682,36 €	7 281 682,36 €	15,17%		6 929 046,42 €	6 929 046,42 €	352 035,94 €
42 Immobilisations	34 800 000,00 €		5 052 722,35 €	5 052 722,35 €	14,52%		2 921 400,64 €	2 921 400,64 €	2 131 321,71 €
43 Personnel	184 200 000,00 €		29 720 458,20 €	29 720 458,20 €	16,13%		29 743 311,43 €	29 743 311,43 €	22 853 223 €
D0 Total Domaine 0 - Dépenses propres des agences de l'eau	267 000 000,00 €	- €	42 054 862,91 €	42 054 862,91 €	15,76%	- €	39 594 368,49 €	39 594 368,49 €	2 460 504,42 €
29 Planification et gestion à l'échelle du Bassin et des sous Bassins	30 000 000,00 €		2 745 309,00 €	2 745 309,00 €	9,15%		880 654,00 €	880 654,00 €	1 884 655,00 €
31 Etudes générales	26 400 000,00 €		7 211 469,61 €	7 211 469,61 €	27,32%		5 218 600,67 €	5 218 600,67 €	1 992 868,94 €
32 Connaissance et surveillance environnementales	86 400 000,00 €		16 438 000,61 €	16 438 000,61 €	21,34%		11 241 300,09 €	11 241 300,09 €	7 196 099,92 €
33 Action internationale	34 800 000,00 €		3 324 656,00 €	3 324 656,00 €	9,55%		849 140,00 €	849 140,00 €	2 375 516,00 €
34 Information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement	20 000 000,00 €		3 236 466,00 €	3 236 466,00 €	16,18%		2 439 828,00 €	2 439 828,00 €	790 638,00 €
48 Dépenses courantes liées aux redevances	22 200 000,00 €		3 402 407,90 €	3 402 407,90 €	15,33%		3 407 485,89 €	3 407 485,89 €	5 077,79 €
49 Dépenses courantes liées aux interventions	4 200 000,00 €		145 009,99 €	145 009,99 €	3,45%		125 123,01 €	125 123,01 €	19 886,98 €
D1 Total Domaine 1 - Actions de connaissance, de planification et de gouvernance	224 000 000,00 €	- €	38 603 319,11 €	38 603 319,11 €	17,19%	- €	24 242 132,06 €	24 242 132,06 €	14 261 187,05 €
11 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement	413 153 526,97 €		97 894 201,00 €	97 894 201,00 €	23,69%		13 459 188,00 €	13 459 188,00 €	84 435 013,00 €
12 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux	883 063 973,06 €		112 511 543,00 €	112 511 543,00 €	12,74%		17 118 012,00 €	17 118 012,00 €	95 393 531,00 €
15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	18 000 000,00 €		5 584 637,00 €	5 584 637,00 €	31,03%		789 209,00 €	789 209,00 €	4 795 378,00 €
25 Amélioration de la qualité du service d'eau potable	361 820 000,00 €		54 402 293,00 €	54 402 293,00 €	15,04%		12 537 386,00 €	12 537 386,00 €	41 864 907,00 €
D2 Total Domaine 2 - Mesures générales de gestion de l'eau (eau potable et assainissement)	1 676 037 500,03 €	- €	270 392 674,00 €	270 392 674,00 €	16,13%	- €	43 903 845,00 €	43 903 845,00 €	226 488 829,00 €
13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	210 000 000,00 €		19 217 991,00 €	19 217 991,00 €	9,15%		4 498 852,00 €	4 498 852,00 €	14 719 139,00 €
16 Gestion des eaux pluviales	160 185 289,28 €		9 676 120,00 €	9 676 120,00 €	6,04%		602 617,00 €	602 617,00 €	8 983 503,00 €
18 Lutte contre les pollutions d'origine agricole	305 000 000,00 €		91 625 661,58 €	91 625 661,58 €	30,04%		20 731 815,00 €	20 731 815,00 €	70 893 846,58 €
21 Gestion quantitative de la ressource en eau	44 968 684,76 €		6 316 711,00 €	6 316 711,00 €	14,05%		1 740 017,00 €	1 740 017,00 €	4 570 694,00 €
23 Protection de la ressource en eau	77 437 500,00 €		15 843 322,00 €	15 843 322,00 €	20,46%		4 923 120,00 €	4 923 120,00 €	10 920 202,00 €
24 Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	323 833 580,98 €		59 416 740,00 €	59 416 740,00 €	18,35%		16 974 133,00 €	16 974 133,00 €	42 442 607,00 €
D3 Total Domaine 3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité	1 121 405 055,00 €	- €	202 096 545,58 €	202 096 545,58 €	18,02%	- €	49 580 554,00 €	49 580 554,00 €	152 535 991,58 €
17 Primes de performance épuration	330 000 000,00 €		77 797 396,85 €	77 797 396,85 €	23,57%		77 797 396,85 €	77 797 396,85 €	- €
Primes mentionnées à l'article L.213-9-2 du code de l'environnement	330 000 000,00 €	- €	77 797 396,85 €	77 797 396,85 €	23,57%	- €	77 797 396,85 €	77 797 396,85 €	- €
44 Charges de régularisation : remboursement de redevances	49 200 000,00 €		12 417 997,65 €	12 417 997,65 €	25,24%		12 417 997,65 €	12 417 997,65 €	- €
50 Contribution aux opérateurs (AFB, OMCS, OFB, EPMP, autres établissements publics, ...)	730 000 000,00 €		106 420 142,00 €	106 420 142,00 €	14,58%		106 420 142,00 €	106 420 142,00 €	- €
Hors domaine Hors plafond	779 200 000,00 €	- €	118 838 139,65 €	118 838 139,65 €	15,25%	- €	118 838 139,65 €	118 838 139,65 €	- €
Total	4 397 642 555,03 €	- €	749 682 938,10 €	749 682 938,10 €	17,05%	- €	383 936 426,05 €	383 936 426,05 €	395 746 512,05 €

AVANCES REMBOURSABLES ENGAGÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERVENTION	Avances Remboursables					Paiements du 11 ^e Programme			Restes à débiter
	Total des dotations d'Avances initiales du 11 ^e Programme	Engagements des exercices antérieurs au 31/12/2018	Engagements de l'exercice 2019	Cumul des Avances au 31/12/2019	Taux d'exécution des AE	Cumul des Avances des années antérieures à l'exercice N soit au 31/12/2018	Avances versées de l'exercice 2019	Cumul des Avances versées au 31/12/2019	
	A	C	D (F)	E = C+D	F = E / A si A=B ou F = E / B si A différent de B	J	K	L = J+K	
Total	817 587 444,97 €	- €	81 278 958,00 €	81 278 958,00 €	15,70%	- €	55 718 002,00 €	55 718 002,00 €	25 568 958,00 €

[*] Colonne D : Les AE et avances engagées l'exercice N qui font l'objet de engagements ou d'annulations l'exercice N étant restituées, elles viennent automatiquement en déduction.
 [*] Colonne H : Les crédits d'AE et d'avances non restitués (consultations, réductions pour aides, ...) permettant d'établir le niveau des restes à payer et à débiter.

Tableau 4 : Synthèse des paiements des programmes antérieurs au 11^e programme de l'agence de l'eau Seine-Normandie au 31 décembre 2019 (en euros)
(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

5-2. SYNTHÈSE DES PAIEMENTS DES PROGRAMMES ANTERIEURS AU 11 ^e PROGRAMME en euros						
en Euros	Décisions nettes d'engagements actualisées au 31/12/2019	Paiements				Restes à décaisser au 31/12/2019
		Cumul des paiements des années antérieures au 31/12/2018	Somme des paiements prévus au cours de l'année 2019	Somme des paiements réalisés au cours de l'année 2019	Total des paiements au 31/12/2019	
		1	2	3	4	
8ème PROGRAMME	3 235 572 746,00 €	3 235 466 952,00 €	- €	- €	3 235 466 952,00 €	105 794,00 €
- Subventions	2 512 758 610,00 €	2 512 659 301,00 €		- €	2 512 659 301,00 €	99 309,00 €
- Avances	722 814 136,00 €	722 807 651,00 €		- €	722 807 651,00 €	6 485,00 €
9ème PROGRAMME	4 525 069 257,00 €	4 480 329 041,00 €	- €	15 733 986,34 €	4 496 063 027,34 €	29 006 229,66 €
- Subventions	3 394 013 861,50 €	3 359 068 714,50 €		11 325 156,34 €	3 370 393 870,84 €	23 619 990,66 €
- Avances	1 131 055 395,50 €	1 121 260 326,50 €		4 408 830,00 €	1 125 669 156,50 €	5 386 239,00 €
10ème PROGRAMME	5 425 509 019,13 €	4 495 579 043,00 €	- €	338 588 153,52 €	4 834 167 196,52 €	591 341 822,61 €
- Subventions	4 699 714 432,13 €	3 882 866 851,74 €		289 264 407,52 €	4 172 131 259,26 €	527 583 172,87 €
- Avances	725 794 587,00 €	612 712 191,26 €		49 323 746,00 €	662 035 937,26 €	63 758 649,74 €
TOTAL Programmes antérieurs	13 186 151 022,13 €	12 211 375 036,00 €	- €	354 322 139,86 €	12 565 697 175,86 €	620 453 846,27 €
- Subventions	10 606 486 903,63 €	9 754 594 867,24 €	- €	300 589 563,86 €	10 055 184 431,10 €	551 302 472,53 €
- Avances	2 579 664 118,50 €	2 456 780 168,76 €	- €	53 732 576,00 €	2 510 512 744,76 €	69 151 373,74 €

SITUATION FINANCIERE

2-1/ Recettes

Les recettes globales s'élèvent à 701,7 M€ pour l'année 2019, soit un taux d'exécution de 101,68 %. L'essentiel est constitué des encaissements de redevances à hauteur de 696,5 M€, soit 101,44 % des prévisions initiales.

Les redevances encaissées au titre de l'exercice sont, comme prévu, inférieures à celles constatées en 2018 de l'ordre de 70 M€, en cohérence avec la baisse du plafond des taxes affectées des agences de l'eau. Elles sont néanmoins supérieures de 10 M€ aux prévisions, en raison principalement de l'augmentation du produit de la redevance pour pollutions diffuses, assise sur les ventes de produits phytosanitaires. En effet, comme attendu, du fait d'achats anticipés de produits phytosanitaires en 2018, avant la modification des conditions de taxation au titre de la redevance pollutions diffuses, cette dernière a donné lieu à des encaissements de 8,3 M€ supérieurs au montant prévu.

Par ailleurs, mises à part ces recettes budgétaires, les opérations non budgétaires faisant l'objet d'encaissements se composent majoritairement du flux en retour des avances consenties aux attributaires d'aides (147,37 M€).

2-2/ Dépenses

Les dépenses budgétaires totales (CP) de l'année 2019 s'élèvent à 654,5 M€. Elles ont globalement été réalisées à 89 % des prévisions initiales.

L'enveloppe « intervention » à hauteur de 602,1 M€ en crédits de paiement a fait l'objet d'un exposé détaillé dans la partie précédente (Cf. 1-2/).

S'agissant de l'enveloppe « personnel », exécutée à hauteur de 96,5 % en AE et en CP, elle atteint 29,7 M€ en CP en 2019, contre 30,8 M€ prévus et 30,7 M€ en 2018.

Concernant l'enveloppe « fonctionnement », consommée à hauteur de 80,2 % en AE et 82,4 % en CP du budget rectificatif, elle s'élève à 19,7 M€ en CP en 2019, contre 23,9 M€ ajustés en cours d'année et 19,9 M€ en 2018. Cette sous-exécution concerne plus particulièrement les dépenses d'infogérance et de prestations informatiques du fait du niveau d'engagement inférieur des marchés, les dépenses de communication et des frais de déplacement en raison d'une reconduction des enveloppes des années antérieures au moment de la construction du budget et des engagements différés ou annulés, le marché relatif aux commissaires aux comptes non réalisé sur l'exercice 2019 et les charges de régularisation (remboursements de redevances suite à des réductions ou des annulations sur exercices antérieurs, difficilement estimables et maîtrisables, inférieures aux prévisions.

Enfin, le taux de réalisation de l'enveloppe « investissement » de 67,9 % en AE et 39,3 % en CP, traduit un niveau de CP en 2019 de 2,9 M€ en 2019, contre 7,4 M€ prévus et 3,9 M€ en 2018. Ce taux d'exécution s'explique par le renoncement aux travaux de remplacement de la menuiserie extérieure des locaux de Nanterre suite à la découverte d'amiante confiné dans les murs porteurs et les poteaux aux différents étages du bâtiment, ainsi que la révision de la nature et de l'envergure des travaux à mener en matière de thermie et de lutte contre les infiltrations issues de la verrière du site de Rouen, suite à la réception des offres allant très au-delà de l'enveloppe prévisionnelle.

2-3/ Soutenabilité budgétaire

Ces niveaux d'exécution aboutissent à la constitution d'un solde budgétaire excédentaire de 47,24 M€, contre un solde déficitaire de 45,2 M€ prévu. La trésorerie a ainsi progressé de 84 M€ de 2018 à 2019, pour atteindre un niveau de 158,9 M€ en fin d'année, en raison principalement des versements de subventions très en retrait par rapport aux prévisions et des retours d'avances supérieures aux avances versées.

Le résultat comptable est de 64 M€, et l'apport au fonds de roulement s'établit alors à 99 M€, après prise en compte des emplois (investissements et versements d'avances) et des ressources (retours d'avances). Ainsi, le fonds de roulement atteint 262,7 M€ fin 2019, soit 4 mois de dépenses.

Le cumul des décalages entre engagements et paiements, précédemment exposé qui conduit au niveau de trésorerie élevé fin 2019, contribue également à l'encours important des restes à payer, liés pour l'essentiel aux subventions, de l'ordre de 1 Md€, tous programmes confondus. Plus de la moitié proviennent du 10^e programme d'intervention et 30 M€ des programmes antérieurs. Les restes à payer spécifiques aux conventions avec l'Agence de services et de paiement (ASP) s'élèvent à 120,6 M€. Notons que les restes à payer hors interventions représentent 34 M€. Un plan d'apurement des restes à payer est en cours afin de traiter notamment les plus anciennes conventions, qui ne donneront probablement pas lieu aux paiements attendus, et de parvenir ainsi à une meilleure estimation des restes à payer effectifs de l'agence.

Au regard des décaissements mensuels réalisés par l'agence, de l'ordre de 54,5 M€ toutes enveloppes confondues (personnel, fonctionnement, investissement, interventions), le niveau de trésorerie fin 2019 représente 2,9 mois d'activité. Notons enfin que l'agence devra, à l'horizon d'un ou deux ans, faire face à une dépense majeure (de l'ordre de 50 M€) pour l'acquisition d'un immeuble destiné à loger son siège et sa direction territoriale Seine francilienne, avant de pouvoir bénéficier du produit de la vente de son immeuble actuel de Nanterre.

Les 3 tableaux ci-après illustrent les données 2019 relatives aux recettes et dépenses budgétaires, aux décaissements et encaissements non budgétaires, et à la situation patrimoniale de l'agence.

- Autorisations budgétaires annuelles

(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

Seine-Normandie	BI 2019		BR1 2019		CF 2019	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses						
Personnel (AE=CP)	30 834 899	30 834 899	30 834 899	30 834 899	29 720 458	29 743 311
<i>dont charges de pensions civiles (AE=CP)</i>	2 166 186	2 166 186	2 166 186	2 166 186	1 462 363	1 462 363
Fonctionnement	16 547 678	15 961 579	24 547 678	23 961 579	19 699 680	19 743 756
Intervention	695 488 000	681 108 000	695 488 000	657 528 142	695 210 078	602 117 522
Investissement	7 443 915	7 430 023	7 443 915	7 430 023	5 052 722	2 921 401
Total des dépenses AE et CP	750 314 492	735 334 501	758 314 492	719 754 643	749 682 938	654 525 990
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)					47 238 169	
Recettes						
Recettes globalisées	690 165 281		692 165 281		701 764 159	
Subventions pour charges de service public						
Autres financements de l'Etat						
Fiscalité affectée	686 662 281		686 662 281		696 547 757	
Autres financements publics						
Recettes propres	3 503 000		5 503 000		5 216 401	
Recettes fléchées*	0		0		0	
Financements de l'Etat fléchés						
Autres financements publics fléchés						
Recettes propres fléchées						
Total des recettes	690 165 281		692 165 281		701 764 159	
SOLDE BUDGETAIRE (déficit)	45 169 220		27 589 362			

- Equilibre financier annuel (source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

Seine-Normandie	BI 2019	BR1 2019	CF 2019
Besoins			
Solde budgétaire (déficit) (D2)	45 169 220	27 589 362	
Remboursements d'emprunts (capital) ;	0	0	
Nouveaux prêts (capital) ;	134 106 000	118 806 000	109 450 578
Dépôts et cautionnements (b1)	0	0	
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)			
Autres décaissements sur comptes de tiers (e1)	0	0	1 110 679
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1) = D2+(b1)+(c1)+(e1)	179 275 220	146 395 362	110 561 257
ABONDEMENT de la trésorerie (I) = (2) - (1)	0	554 638	84 089 119
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)</i>			
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	0	554 638	84 089 119
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	179 275 220	146 950 000	194 650 376
Financements			
Solde budgétaire (excédent) (D1)			47 238 169
Nouveaux emprunts (capital) ;	0	0	
Remboursements de prêts (capital) ;	146 900 000	146 900 000	147 365 503
Dépôts et cautionnements (b2)	50 000	50 000	46 704
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)			
Autres encaissements sur comptes de tiers (e2)			
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2) = D1+(b2)+(c2)+(e2)	146 950 000	146 950 000	194 650 376
PRELEVEMENT de la trésorerie (II) = (1) - (2)	32 325 220	0	0
<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)</i>			
<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>	32 325 220	0	0
TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)	179 275 220	146 950 000	194 650 376

- Agrégats financiers issus de la situation patrimoniale

(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

Agrégat en K€	Mode de calcul	CF 2012	CF 2013	CF 2014	CF 2015	CF 2016	CF 2017	CF 2018	CF 2019
Charges	1- Interventions	759 326	712 273	682 580	669 073	696 019	541 658	549 156	485 428
	dont contribution à l'ONEMA - AFB - CNCFPS	42 865	57 275	51 548	52 553	53 320	55 622	64 042	
	dont rattachement Ecophyto à l'ONEMA - AFB	16 750	10 883	15 891	11 196	-	-	-	
	dont provisions pour charges (R156)	37 565	-	-	-	-	-	-	
	2- Personnel	33 707	32 553	31 953	32 055	26 692	28 372	28 136	27 140
Charges	3- Fonctionnement courant	42 787	37 691	115 441	88 882	92 742	96 278	145 031	152 541
	dont amortissements et provisions (R6)	11 258	7 718	6 005	7 980	11 015	6 597	3 885	4 211
	TOTAL CHARGES	835 820	782 517	829 973	790 010	717 453	666 308	722 323	665 109
Produits	1- Redevances	876 407	744 919	822 491	805 015	790 980	757 162	782 848	721 207
	Redevances pour prélèvement	110 157	86 356	90 518	91 634	90 627	89 097	102 504	
	dont prélèvement collectif/AEP	95 843	75 011	82 761	79 583	75 791	75 235	89 172	
	dont prélèvement agriculture - irrigation	3 105	7 537	2 167	1 953	4 050	3 469	3 763	
	dont prélèvement industries	11 409	9 808	11 590	10 058	10 785	9 433	9 568	
	Industrie - Alimentation (ou canal)	2 119	628	868	639	1 206	671	582	
	Industrie - Refroidissement industriel	-	-	-	-	-	-	-	
	Industrie - Hydroélectrique	5	126	51	59	45	88	77	
	Industrie - Autres usages économiques	9 285	9 644	10 571	9 290	9 534	8 348	8 929	
	Redevances pour autres usages	1 046	809	937	958	866	921	934	
	dont obstacle sur cours d'eau	89	22	50	45	37	31	27	
	dont protection milieu aquatique	957	947	885	912	929	891	907	
	dont stockage en période d'étiage	-	-	1	-	-	-	-	
	dont contributions volontaires	-	-	-	-	-	-	-	
	Redevances pour pollution et collecte	761 370	653 218	722 596	710 121	697 731	666 150	670 797	
	dont collectifs	888 586	593 968	647 619	637 026	637 158	600 739	618 318	
	Collectifs - Pollution	390 253	349 405	376 382	373 848	378 707	359 632	360 843	
	Collectifs - Collecte	268 442	233 651	269 077	263 064	258 451	242 907	231 479	
	Collectifs - Conteneur	11 883	4 712	2 159	16	-	-	-	
	dont agriculture - élevage + pollution d'eau	31 098	37 880	29 972	26 884	30 607	32 263	27 442	
	Agriculture - Elevage	488	396	449	458	471	664	543	
	Agriculture - Polluants agricoles	30 550	27 484	29 524	25 427	30 237	31 599	26 901	
	dont industries	63 748	31 370	45 006	37 297	29 746	33 157	31 037	
	Industrie - Pollution	48 026	24 300	37 680	29 170	22 333	24 241	22 254	
	Industrie - Collecte	15 697	6 870	7 316	8 021	7 397	8 518	8 494	
	2- Gestion courante	40 601	196 048	47 051	44 977	8 688	19 667	17 398	7 960
	Autres produits	40 601	196 048	47 051	44 977	8 688	19 667	17 398	7 960
dont reprises sur provisions (R6)	2 432	1 650	3 677	3 430	3 644	13 361	12 254	2 984	
dont reprises sur provisions pr charges (R156)	23 244	178 898	38 943	27 119	-	-	-	-	
	TOTAL PRODUITS	917 008	940 967	869 542	849 992	799 868	776 829	800 246	729 167
Résultat	= Produits - charges	81 188	158 450	39 569	59 982	82 415	110 521	77 922	64 058
CAF (+0)	Capacité d'autofinancement	94 321	-	-3 321	27 367	-89 064	103 756	69 512	54 334
ou IAF (+0)	Insuffisance d'autofinancement	-	14 377	-	-	-	-	-	-
Emplois (hors IAF)	Interventions (aides remboursables)	248 980	163 494	163 532	114 571	156 518	176 209	134 432	110 253
	Autres dépenses d'investissement	5 455	2 168	3 248	2 216	2 700	2 858	3 855	2 867
	Remboursement Capital	-	11 691	12 983	12 324	12 663	12 991	13 338	-
	TOTAL EMPLOIS (y compris IAF)	254 035	191 730	179 764	129 111	171 951	192 058	151 624	113 120
Ressources (hors CAF)	Remboursement d'avances	145 439	142 636	141 545	136 179	149 887	143 843	137 354	146 899
	Cessions d'immobilisations 775	28	26	32	60	808	-	-	954
	Autres ressources en capital	75 410	9 082	434	448	7 815	33	-	67 107
	TOTAL RESSOURCES (y compris CAF)	316 198	151 744	145 932	164 054	247 596	247 631	139 719	212 183
Equilibre = Variation FDR	= Ressources - emplois	61 163	- 39 986	- 32 852	34 942	75 645	55 573	- 11 905	99 063

BILAN D'ACTIVITE ET RÉSULTATS ATTEINTS PAR L'AGENCE

Les résultats inscrits ci-dessous le sont à titre d'illustration et ne reflètent pas l'exhaustivité des résultats atteints par l'agence de l'eau en 2019.

Gouvernance, planification, international, connaissance (milieux, pressions)

En matière de planification, l'année 2019 a été marquée par l'adoption par le comité de bassin de deux SAGE qui ont fait l'objet d'arrêtés préfectoraux d'approbation: le SAGE de la Vire en Normandie, et le SAGE Oise Aronde dans les Hauts de France. Ainsi, une surface d'environ 39% du bassin Seine-Normandie est couverte par trente-deux démarches SAGE: vingt-quatre SAGE approuvés, un SAGE en révision, cinq SAGE en élaboration et deux SAGE en instruction.

L'Agence poursuit ses travaux de meilleure connaissance de la qualité des masses d'eau. L'état des lieux des masses d'eau réalisé en 2019 montre que, malgré l'augmentation de la population sur le bassin Seine-Normandie, la part des masses d'eau « en bon état écologique » a progressé de 8 % entre 2013 et 2018 (à indicateurs constants). Ce résultat souligne que les efforts menés depuis des années dans les territoires sont suivis d'effet, notamment sur la réduction des macropolluants, la restauration de l'hydromorphologie des rivières ou la modernisation des systèmes d'épuration.

Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention

- L'adaptation au changement climatique

L'agence a instauré dans son bassin les contrats « Eau et Climat 2019-2024 » qui fédèrent les acteurs de l'eau d'un territoire autour d'actions communes. Elle finance prioritairement les actions qui sont inscrites dans ces contrats. En 2019, première année du programme, 14 contrats ont d'ores et déjà été signés. L'agence a consacré 67 % des moyens de son programme au financement de l'adaptation au changement climatique en 2019.

- Qualité et richesse des milieux aquatiques

En 2019, 603 km de cours d'eau ont été restaurés et 93 ouvrages en liste 2 ont été rendus franchissables pour les poissons et pour assurer le transfert de sédiments. Les objectifs de l'année ont été largement dépassés car il était prévu initialement la restauration de 350 km de cours d'eau et de 60 ouvrages en liste 2.

Par ailleurs 3 363 ha de zones humides ont bénéficié d'aides de l'agence de l'eau en 2019 (1 771 ha pour de l'entretien, 1 364 ha pour de la restauration et 228 ha d'acquisition).

- Réduction des pollutions domestiques

En 2019, près de 60 stations de traitement des eaux usées ont bénéficié d'une aide de l'agence, soit le double de l'objectif initial. En 2019, 53,04 ha (cible 2019 de 40 ha) de projets de désimperméabilisation ont fait l'objet d'une aide de l'agence, cela par la réalisation de noues, de parkings perméables, d'espaces verts en creux, de toitures végétalisées ou encore de cuves pour la récupération des eaux de pluie.

- Soutien aux territoires les plus fragiles

Dans le cadre de cette solidarité territoriale, l'agence de l'eau Seine-Normandie a engagé en 2019, 56,6 M€ sur le renouvellement des installations d'eau potable et d'assainissement auprès des collectivités situées dans ces zones, très proche de l'objectif 2019 de 60 M€. Par ailleurs, sur le bassin Seine-Normandie, 1 095 conventions d'aides, au titre de la mise en place de « contrats de progrès », ont été signées avec des collectivités de taille moyenne, qui disposent d'une capacité d'autofinancement réelle, mais qui font face à un retard d'investissement.

- Réduction des pollutions industrielles

L'agence de l'eau a attribué, en 2019, 20,2 M€ aux projets de 392 entreprises qui souhaitent réduire les quantités de polluants déversés dans les milieux naturels ou les réseaux lors des pluies. Elle constate un fléchissement du nombre de projets des industriels mais les objectifs en termes de réduction ou de suppression des rejets de micropolluants restent ambitieux. Les principales réductions d'émissions concernent toujours les solvants halogénés et les métaux.

Des entreprises s'engagent auprès de l'Agence à réduire leur impact sur l'environnement, et c'est notamment le cas de la SNCF. Un contrat de partenariat « Eau et Climat » a été signé pour 5 ans et permettra à la SNCF de travailler avec l'agence afin de réduire ses activités pouvant impacter les milieux aquatiques et humides. Dans le cadre du chantier de régénération caténaire, elle a par exemple préservé et restauré une zone humide sur le site de Brétigny notamment.

- Réduction des pollutions agricoles

L'agence de l'eau a attribué 65 M€ d'aides aux agriculteurs pour la mise en place d'agriculture biologique, de mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC). Les mesures agro-environnementales financées peuvent être des bandes enherbées le long des cours d'eau ou la restauration des haies et du bocage. L'agence a largement dépassé en 2019 l'objectif déjà initialement ambitieux de 60 M€ d'aides engagées sur cette thématique.

Par ailleurs, 325 captages prioritaires ont été dotés d'un programme d'action, un peu en deçà des 329 prévus initialement.

- Gestion quantitative

En 2019, les économies d'eau sur le bassin représentent un volume de 3,9 millions de m³, et 57 % des volumes d'eau économisés proviennent d'actions conduites par les entreprises. L'agence constate une évolution du comportement des industriels de plus en plus sensibilisés vis-à-vis du contexte climatique, mais aussi grâce à la réglementation (arrêtés sécheresse) auxquelles s'ajoutent des conditions d'aides financières plus favorables. Les collectivités sont également de plus en plus concernées par ces économies d'eau et s'attachent à lancer des projets notamment contre les fuites en réseaux de distribution d'eau potable.

- Protection des littoraux

Les actions pour lutter contre la pollution engagée par les collectivités, les entreprises, les professions Au regard des activités qui s'exercent sur le littoral, zone particulièrement sensible aux pollutions, des actions spécifiques sont engagées avec les collectivités du littoral, notamment pour évaluer les sources de pollution des eaux de baignade et des zones conchylicoles mais également pour lutter contre les pollutions microbiologiques.

Redevances

Le montant total des redevances encaissées en 2019 par l'agence de l'eau Seine-Normandie s'élève à 695,5 M€ contre 769, 3M€ de redevances émises en 2018 soit une baisse de 11,1 %.

Cette diminution globale résulte principalement d'un moindre rendement des redevances pour pollution et collecte domestique (-76,5 M€ comparé à 2018), des redevances pour pollution et collecte industrielle (-11,6 M€) ainsi que des redevances pour prélèvement sur la ressource en eau (-7,3 M€). A l'inverse, le produit de la redevance pour pollutions diffuses connaît, à l'instar de l'ensemble des bassins, une augmentation substantielle. Il s'élève ainsi en 2019 à 37,8 M€ contre 26,8 M€ en 2018 soit une hausse de 42,8 %. Les redevances fondées sur d'autres usages de la ressource en eau sont, quant à elles, d'un montant moindre sont quasi stable à 0,9 M€.

Par ailleurs, 92,2 % des redevables de l'agence de l'eau Seine-Normandie ont eu recours en 2019 à la télédéclaration ; ratio conforme aux objectifs figurant dans le COP de l'agence. L'agence de l'eau Seine-Normandie se caractérise enfin par une politique de contrôle fiscal particulièrement ambitieuse puisque 33 % du montant total des redevances encaissées ont fait l'objet d'un contrôle en 2019.

Pilotage de l'établissement et fonctions support

L'agence de l'eau s'adapte au contexte d'évolution de ses missions et de son environnement selon les orientations définies dans son projet d'établissement validé en septembre 2016. A ce titre, l'agence a procédé en 2019 à des réorganisations pour améliorer l'efficacité de son fonctionnement, s'adapter à l'évolution de ses missions et du contexte institutionnel et permettre une meilleure résilience face aux réductions d'effectifs.

Le plafond d'emploi de l'agence pour 2019, fixé à 392,8 ETPT, a été respecté avec une exécution à 382,1 ETPT.

En 2019, dans le cadre de l'adaptation des agents à leurs missions, 1 111 journées stagiaires ont été conduites (3,5 journées par agent). L'adaptation des agents à l'évolution des métiers est notamment passée par des formations à la gestion budgétaire et comptable et à la dématérialisation des courriers. En outre, les formations aux techniques scientifiques, cœur de métier de l'agence ont représenté plus de 20 % de ses dépenses de formation.

L'agence de l'eau a préparé une nouvelle enquête « qualité de vie au travail (QVT) – risques psychosociaux (RPS) », prévue en janvier 2020 qui servira de base pour le plan 2020-2025. Cette enquête est complémentaire à l'analyse annuelle des indicateurs RPS-QVT et au suivi des personnes en difficulté ou en souffrance au travail déjà réalisé. Enfin, dans le cadre du plan de prévention QVT-RPS 2015-2020, seize sessions de formation aux RPS et à la QVT ont été organisées pour le personnel.

L'agence de l'eau Seine Normandie participe à l'ensemble de chantiers de mutualisation initiés en 2018 et joue un rôle plus particulier de pilotage de la direction des systèmes d'information unique (DSI unique) et du groupement comptable.

Ces deux chantiers sont extrêmement structurants pour les agences de l'eau dans le sens où le chantier de DSI unique porte en germe le projet de système d'information unique des agences. Celui de groupement comptable emporte avec lui à terme une harmonisation et une convergence du champ budgétaire et comptable des agences, dont le rôle financier n'est plus à démontrer.

En la matière, l'année 2019 a vu s'achever la phase de préfiguration de la DSI unique – avec la remise par l'équipe de préfiguration d'un rapport complet - et la préparation d'une convention entre les agences de l'eau parties prenantes dans ce chantier. Par ailleurs et concernant le groupement comptable, la réflexion a abouti en 2019 sur la création à court terme d'ores et déjà d'un groupement comptable entre l'Agence de l'eau Seine-Normandie et l'Agence de l'eau Artois-Picardie.